

Mars 2019

BUDGET

2019
2020

VOS PRIORITÉS VOTRE BUDGET

PLAN

BUDGÉTAIRE



NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Budget 2019-2020
Plan budgétaire

Dépôt légal – 21 mars 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-83607-0 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-83608-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2019

PLAN BUDGÉTAIRE

Section A

Vue d'ensemble

Section B

Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois

Section C

Améliorer la qualité des services en éducation et en santé

Section D

Augmenter le potentiel de l'économie

Section E

Agir pour l'environnement

Section F

Soutenir les collectivités

Section G

L'économie du Québec :
évolution récente et perspectives pour 2019 et 2020

Section H

La situation financière du Québec

Section I

La dette du gouvernement du Québec

Section A

VUE D'ENSEMBLE

Sommaire	A.3
1. Des actions immédiates pour le Québec.....	A.7
1.1 Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois.....	A.7
1.2 Améliorer les services en éducation et en santé	A.8
1.3 Créer de la richesse et augmenter le potentiel de l'économie	A.10
1.4 Agir pour l'environnement.....	A.12
1.5 Soutenir les collectivités	A.14
1.6 Des investissements additionnels dans les infrastructures publiques.....	A.15
2. La situation économique du Québec.....	A.17
2.1 Accroître le potentiel de l'économie québécoise	A.18
3. La situation financière du Québec.....	A.21
3.1 Le cadre financier du Québec à l'équilibre	A.21
3.2 La dette du Québec	A.26
ANNEXE : Perspectives économiques au Québec	A.29

SOMMAIRE

Dès son entrée en fonction en octobre dernier, le gouvernement a posé les premiers gestes pour remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois avec la mise en place de l'Allocation famille et l'instauration du montant pour le soutien des aînés.

Le gouvernement réaffirme son engagement à cet égard dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2019*.

De nouvelles initiatives porteront à 5,2 milliards de dollars d'ici 2023-2024 le total des sommes qui seront remises dans le portefeuille des Québécois depuis la mise à jour de l'automne 2018. Réduire le fardeau fiscal des Québécois a toujours été un engagement pour le gouvernement, et les initiatives annoncées ne sont que les premières étapes.

Au-delà de cet important engagement, le gouvernement a clairement identifié trois grandes priorités qui guident ses actions afin de répondre aux préoccupations des Québécois, soit l'éducation, la santé et l'économie.

Ainsi, le budget 2019-2020 prévoit des investissements de 2,3 milliards de dollars en 2019-2020 et de 16,2 milliards de dollars d'ici 2023-2024 pour améliorer la qualité des services offerts et créer de la richesse.

Au chapitre de l'éducation et de la santé, le gouvernement investira 7,3 milliards de dollars additionnels d'ici 2023-2024, dont 1,0 milliard de dollars en 2019-2020.

- En éducation, une série de mesures permettra à chaque enfant d'aller au bout de son potentiel. Les investissements immédiats pour réaliser cet objectif engendrent un taux de croissance des dépenses de 5,1 % en 2019-2020.
- En santé, plusieurs initiatives ciblent les besoins des aînés, l'accès aux services de santé ainsi que les jeunes en situation de vulnérabilité. La situation des aînés nécessite des investissements importants et immédiats qui génèrent une augmentation des budgets de 5,4 % en 2019-2020.

Quant à l'économie, le gouvernement s'est donné comme objectif de créer de la richesse et d'accroître le potentiel économique du Québec en agissant sur les déterminants de la croissance que sont les investissements privés, la participation au marché du travail, l'entrepreneuriat et l'innovation.

- Des investissements totalisant 3,7 milliards de dollars sont prévus d'ici 2023-2024. Ils atteindront 505 millions de dollars en 2019-2020.

Le gouvernement prévoit des investissements importants afin d'agir pour l'environnement. Près de 900 millions de dollars y seront consacrés au cours des deux prochaines années, dont 395 millions de dollars en 2019-2020.

— Cette bonification constitue une étape transitoire avant l'élaboration du prochain plan gouvernemental, qui comprendra également une révision de l'approche en matière de lutte contre les changements climatiques.

De plus, pour soutenir les collectivités, une somme de 1,7 milliard de dollars est prévue d'ici 2023-2024, notamment à l'égard du logement social, d'initiatives en transport, de l'accompagnement des personnes vulnérables et du soutien aux communautés autochtones.

Le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029 est par ailleurs porté à 115,4 milliards de dollars dans le but de mettre en chantier des projets importants et maintenir nos actifs.

Le budget 2019-2020 prévoit le maintien de l'équilibre budgétaire sur l'horizon du cadre financier¹. L'objectif de réduction de la dette brute à 45 % du PIB sera atteint dès 2020-2021, soit cinq ans avant l'exigence fixée dans la loi².

Ainsi, avec ce budget, le gouvernement poursuit son action amorcée l'automne dernier en :

- remettant de l'argent dans le portefeuille des Québécois;
- investissant dans l'accessibilité et la qualité des services en éducation et en santé;
- favorisant la participation au marché du travail;
- stimulant l'investissement des entreprises;
- agissant pour l'environnement;
- renouvelant les infrastructures;
- réduisant la dette;
- maintenant l'équilibre budgétaire.

¹ Sauf indication contraire, ce document repose sur les données disponibles au 4 mars 2019. Les données pour 2018-2019 et les années suivantes sont des prévisions.

² Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

C'est en stimulant les investissements, en augmentant la participation au marché du travail, en investissant en éducation et en réduisant le poids de la dette que nous nous donnons les moyens de nos ambitions.

L'action du gouvernement est donc axée sur la création de richesse et la croissance du potentiel de l'économie qui permettront, au cours des prochaines années, la mise en œuvre de ses engagements et la réalisation des missions de l'État.

TABLEAU A.1

Impact financier des mesures du budget 2019-2020

(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total	Section de réf.
Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois	-5	-271	-419	-457	-473	-472	-2 097	B
Améliorer la qualité des services en éducation et en santé	-90	-1 031	-1 164	-1 429	-1 737	-1 865	-7 316	C
Augmenter le potentiel de l'économie	-357	-505	-679	-703	-738	-709	-3 690	D
Agir pour l'environnement	-51	-395	-491	-138	-113	-88	-1 276	E
Soutenir les collectivités	-930	-105	-162	-191	-186	-164	-1 739	F
Autres	—	-15	-22	-30	—	—	-67	H
TOTAL	-1 432	-2 322	-2 937	-2 948	-3 248	-3 298	-16 185	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1. DES ACTIONS IMMÉDIATES POUR LE QUÉBEC

1.1 Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois

Dès son entrée en fonction, le gouvernement a remis de l'argent dans le portefeuille des Québécois. Dans le cadre du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2019*, le gouvernement poursuit son action. À cet égard, il prévoit :

- abolir graduellement la contribution additionnelle pour la garde d'enfants sur quatre ans à compter de 2019;
- amorcer l'uniformisation graduelle des taux de la taxe scolaire dès le 1^{er} juillet 2019³. Le gouvernement vise l'atteinte d'un taux unique de taxation applicable à l'ensemble du Québec en juillet 2021;
- bonifier l'exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge dans le calcul de programmes d'aide gouvernementaux.

À ces mesures s'ajoutent les bonifications du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière et du programme Roulez vert.

Globalement, avec l'Allocation famille et le montant pour le soutien des aînés annoncés en décembre 2018, ce sont 890 millions de dollars en 2019-2020 et 5,2 milliards de dollars d'ici 2023-2024 qui seront retournés dans le portefeuille des Québécois.

- Dans le cas de l'Allocation familiale, il s'agit d'un premier pas important.

TABLEAU A.2

Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
BUDGET 2019-2020							
Abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants	-5	-42	-116	-159	-180	-185	-687
Uniformisation graduelle des taux de la taxe scolaire	—	-200	-267	-262	-257	-251	-1 237
Bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge	—	-28	-36	-36	-36	-36	-173
Sous-total	-5	-271	-419	-457	-473	-472	-2 097
Miser sur la prolongation de carrière des 60 ans ou plus	—	-105	-106	-107	-108	-109	-533
Prolongation du programme Roulez vert	—	-156	-278	—	—	—	-434
Total – Budget 2019-2020	-5	-531	-802	-564	-581	-581	-3 064
MISE À JOUR DE L'AUTOMNE 2018⁽¹⁾	-185	-358	-372	-385	-398	-412	-2 111
TOTAL	-191	-890	-1 175	-949	-979	-993	-5 175

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Ces sommes incluent la bonification de l'Allocation famille, le montant pour le soutien des aînés, le gel de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants et le financement additionnel pour l'acquisition de véhicules électriques.

³ Sous réserve de l'adoption du projet de loi n° 3, Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire.

1.2 Améliorer les services en éducation et en santé

Le gouvernement s'est engagé à améliorer les services en éducation et en santé. Le budget 2019-2020 vise à donner à chaque enfant la chance de réussir et à prendre soin des aînés.

□ Favoriser la réussite éducative

L'éducation est la grande priorité du gouvernement. Son ambition est de donner à chaque enfant tous les outils pour aller au bout de son potentiel.

Le budget prévoit une augmentation des ressources en éducation et en enseignement supérieur de 5,1 %, avec des investissements additionnels de 230 millions de dollars en 2019-2020. D'ici 2023-2024, ce sont 2,4 milliards de dollars supplémentaires qui seront investis, entre autres afin :

- de mettre en place les maternelles 4 ans dans l'ensemble du Québec;
- d'offrir une heure de plus par jour au secondaire pour les activités parascolaires et l'aide aux devoirs;
- de soutenir la réussite et la persévérance scolaires;
- de soutenir les enseignants et de valoriser la profession;
- d'appuyer les régions et de soutenir l'enseignement supérieur;
- de promouvoir le loisir et le sport;
- d'offrir de belles écoles aux enfants.

TABLEAU A.3

Favoriser la réussite éducative (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Donner à chaque enfant les moyens d'aller au bout de son potentiel	—	-102	-179	-360	-487	-605	-1 731
Soutenir les enseignants et valoriser la profession	—	-68	-68	-68	-68	-68	-339
Appuyer les régions et soutenir l'enseignement supérieur	—	-54	-54	-54	-54	-54	-269
Promouvoir le loisir et le sport	—	-7	-17	-17	-17	-17	-76
TOTAL	—	-230	-317	-498	-625	-743	-2 414

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Le financement pour la réalisation de ces initiatives est octroyé au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, le cas échéant.

❑ Améliorer l'accessibilité et la qualité des services de santé

Au chapitre de la santé, l'amélioration de l'espérance de vie et le vieillissement de la population accroissent la demande de soins et services. Dans le but de répondre à ce défi, le gouvernement prévoit des investissements importants pour améliorer l'accessibilité et la qualité des services offerts. Une attention particulière est accordée à nos aînés dans le cadre du budget 2019-2020.

Afin de concrétiser ses engagements, le gouvernement prévoit une augmentation de 5,4 % du budget, grâce à des investissements additionnels de 801 millions de dollars en 2019-2020. D'ici 2023-2024, ce sont 4,9 milliards de dollars qui seront investis en santé. Ces investissements pour améliorer la qualité de vie et la santé des Québécois permettront :

- d'en faire plus pour nos aînés, notamment par :
 - l'accroissement des services à domicile,
 - l'ajout de lits en CHSLD, en attendant la mise en place des maisons des aînés,
 - le soutien aux aidants naturels;
- d'améliorer les services de santé à la population, notamment en ciblant les services de première ligne;
- de dépister les troubles d'apprentissage plus tôt chez les jeunes;
- d'augmenter le personnel soignant dans les CHSLD et les hôpitaux.

TABLEAU A.4

Améliorer l'accessibilité et la qualité des services de santé

(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Offrir de meilleurs services aux aînés	-80	-391	-391	-465	-636	-636	-2 599
Améliorer les services directs à la population	—	-86	-122	-122	-122	-122	-574
Valoriser certaines initiatives pour les jeunes	—	-88	-98	-108	-118	-128	-540
Ajouter du personnel soignant	—	-215	-215	-215	-215	-215	-1 075
Autres mesures	-10	-21	-21	-21	-21	-21	-115
TOTAL	-90	-801	-847	-931	-1 112	-1 122	-4 903

Note : Le financement pour la réalisation de ces initiatives est octroyé au ministère de la Santé et des Services sociaux.

1.3 Créer de la richesse et augmenter le potentiel de l'économie

Le gouvernement s'est donné comme objectif de créer de la richesse et d'accroître le potentiel économique du Québec en agissant sur les déterminants de la croissance que sont les investissements privés et la participation au marché du travail.

Le budget 2019-2020 prévoit ainsi des initiatives totalisant 505 millions de dollars en 2019-2020 et près de 3,7 milliards de dollars d'ici 2023-2024. Ces initiatives s'ajoutent à celles favorisant l'investissement des entreprises déjà annoncées lors de la mise à jour de décembre 2018 et visent notamment :

- à accroître la participation au marché du travail, en :
 - bonifiant l'incitatif à la prolongation de carrière des travailleurs de 60 ans et plus,
 - favorisant une meilleure intégration des immigrants à la société québécoise,
 - réduisant les charges sur la masse salariale des entreprises qui embauchent des travailleurs de 60 ans et plus;
- à revoir et à bonifier le mandat d'Investissement Québec pour stimuler l'économie du Québec;
- à mettre en valeur des espaces stratégiques pour les entreprises innovantes;
- à stimuler l'innovation, notamment en intelligence artificielle :
 - en élargissant l'offre de formation en intelligence artificielle,
 - en attirant les meilleurs chercheurs de l'étranger et en finançant les organisations de recherche du Québec,
 - en soutenant l'adoption de l'intelligence artificielle dans les entreprises;
- à dynamiser le développement des régions :
 - en assurant l'accès à une connexion Internet haute vitesse et à un réseau cellulaire large bande dans toutes les régions,
 - en augmentant les investissements dans le secteur agricole;
- à favoriser l'entrepreneuriat.

TABLEAU A.5

Créer de la richesse et augmenter le potentiel de l'économie
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Accroître la participation au marché du travail	—	-269	-339	-369	-376	-394	-1 748
Agir maintenant pour l'investissement et la croissance des entreprises	—	-18	-27	-35	-32	-17	-130
Stimuler l'innovation pour créer les emplois de demain	-330	-57	-74	-98	-95	-55	-709
Dynamiser le développement des régions	-18	-103	-164	-125	-158	-148	-715
Favoriser l'entrepreneuriat et la participation des jeunes à l'économie	-5	-15	-15	-13	-15	-12	-75
Promouvoir la culture	-3	-38	-54	-58	-60	-84	-296
Se donner les moyens de mieux performer à l'étranger	—	-2	-4	-4	-4	-4	-19
Appuyer les chercheurs québécois	-2	-2	-4	-4	-4	-2	-18
Assurer l'équité fiscale	—	-2	2	4	6	9	19
TOTAL	-357	-505	-679	-703	-738	-709	-3 690

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1.4 Agir pour l'environnement

Le Québec s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES).

Pour y arriver, le gouvernement du Québec mise sur le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES, dont les revenus qui en découlent sont réinvestis dans les mesures du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

Il est important de noter qu'en 2016, le Québec présentait le plus faible taux d'émissions de GES par habitant parmi les provinces et territoires canadiens, soit 9,6 tonnes équivalent CO₂ par habitant, comparativement à 19,4 tonnes équivalent CO₂ par habitant en moyenne au Canada. Cela s'explique principalement par notre utilisation de l'hydroélectricité, une source d'énergie renouvelable.

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements additionnels de 395 millions de dollars en 2019-2020 et un total de près de 1,3 milliard de dollars sur six ans afin :

- de prolonger le programme Roulez vert jusqu'en 2020-2021;
- d'accompagner les entreprises dans la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre;
- d'investir dans les travaux sylvicoles afin de permettre la captation de CO₂ par la forêt;
- de soutenir la gestion des matières résiduelles.

TABLEAU A.6

Agir pour l'environnement (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Lutte contre les changements climatiques	—	-376	-438	-91	-74	-71	-1 050
Protection de l'environnement	-51	-12	-23	-21	-17	-2	-126
Gestion des matières résiduelles	—	-6	-30	-26	-22	-16	-100
TOTAL	-51	-395	-491	-138	-113	-88	-1 276

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Ces mesures constituent une étape transitoire avant l'élaboration du prochain plan gouvernemental, qui comprend également une révision de l'approche en matière de lutte contre les changements climatiques.

Au cours de la prochaine année, le gouvernement dévoilera une approche bonifiée visant à :

- prendre en compte la réalité du Québec, qui affiche le plus faible taux d'émissions de GES par habitant au Canada et possède un vaste potentiel d'exportations d'hydroélectricité;
- cibler les moyens les plus efficaces pour non seulement lutter contre les changements climatiques, mais également pour mieux s'y adapter;
- saisir les possibilités de développement économique et d'innovations technologiques qui vont permettre d'accroître la capacité du Québec et de ses voisins à lutter contre les changements climatiques.

1.5 Soutenir les collectivités

Dans le cadre du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2019*, le gouvernement annonce des mesures totalisant plus de 1,7 milliard de dollars d'ici 2023-2024 pour renforcer le soutien aux collectivités et offrir une aide adaptée aux réalités de la population.

À cet égard, le budget 2019-2020 prévoit plusieurs mesures pour, principalement :

- aider les citoyens à se trouver un logement convenable, entre autres en :
 - répondant à la demande d'accroître l'aide aux logements sociaux en permettant la réalisation de plus de 10 000 unités,
 - bonifiant le programme d'aide aux organismes communautaires,
 - soutenant la rénovation de domicile par l'entremise notamment de Rénovation Québec et Rénorégion;
- soutenir la modernisation et répondre aux besoins de la population en matière de transport;
- appuyer les municipalités dans leurs responsabilités;
- accompagner les personnes les plus vulnérables en aidant les victimes de violences sexuelles et en réformant la protection des personnes vulnérables;
- soutenir les communautés autochtones.

TABLEAU A.7

Soutenir les collectivités (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Aides au logement et à la rénovation de domicile	-73	-53	-97	-109	-77	-49	-458
Soutien à la modernisation des services de transport	-406	—	—	—	—	—	-406
Appui additionnel au milieu municipal	—	-24	-34	-50	-64	-69	-243
Accompagnement des personnes vulnérables	—	-15	-18	-18	-18	-18	-88
Soutien aux communautés autochtones	-52	-10	-10	-11	-24	-26	-132
Aide supplémentaire aux parents	—	-3	-3	-3	-3	-2	-14
Initiatives de mars 2019 en matière de transport et autres mesures	-399	—	—	—	—	—	-399
TOTAL	-930	-105	-162	-191	-186	-164	-1 739

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1.6 Des investissements additionnels dans les infrastructures publiques

Dans le but de répondre aux besoins importants de la population en matière d'infrastructures, le budget 2019-2020 prévoit une hausse de 15,0 milliards de dollars des investissements dans le cadre du PQI 2019-2029 qui servira principalement au maintien de l'offre de services.

Différents facteurs font en sorte que ces investissements en infrastructures doivent être augmentés maintenant, notamment :

- le remplacement des infrastructures vétustes et la résorption du déficit de maintien d'actifs, principalement dans le secteur de l'éducation et le réseau routier;
 - 32 % des infrastructures publiques évaluées jusqu'à maintenant, dont 54 % des infrastructures du secteur de l'éducation, se trouvent dans un état insatisfaisant.
- la construction de nouvelles infrastructures en appui au développement et à la croissance de l'économie du Québec.

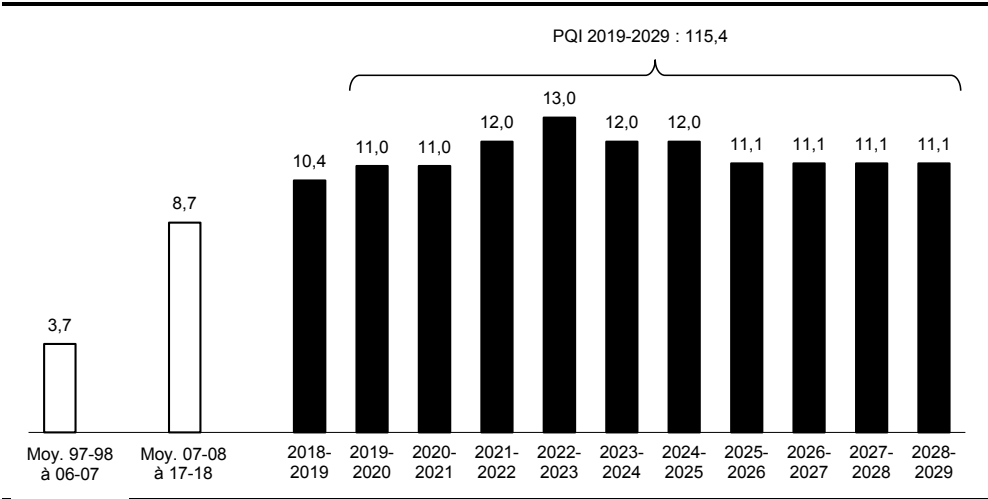
Le PQI 2019-2029 s'établit ainsi à 115,4 milliards de dollars. Ces investissements sont rendus possibles par l'atteinte plus rapide que prévu de l'objectif de réduction de la dette brute.

Ces investissements permettront de bonifier l'offre d'infrastructures publiques, notamment par :

- la construction de nouvelles écoles, l'ajout d'espaces ainsi que l'implantation progressive de classes de maternelle 4 ans;
- la mise en place graduelle de maisons des aînés;
- l'agrandissement de l'hôpital de La Malbaie et de l'hôpital Pierre-Le Gardeur;
- l'implantation d'un nouveau lien routier entre Québec et Lévis;
- l'implantation d'un nouveau système de transport collectif à Québec.

GRAPHIQUE A.1

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2019-2029
(en milliards de dollars)



2. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

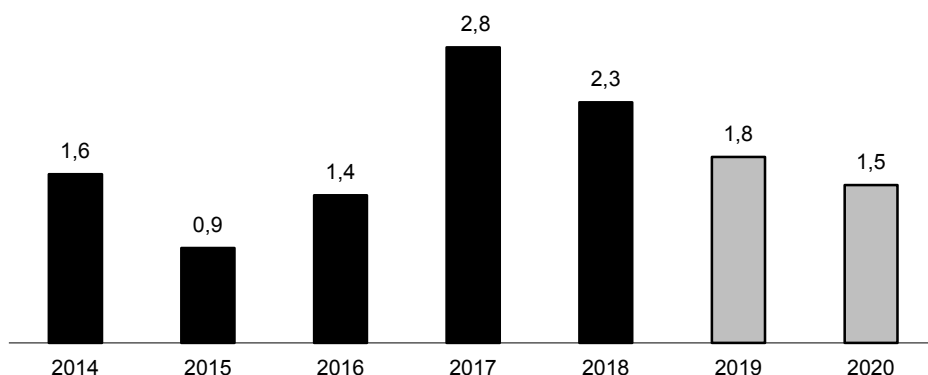
Au Québec, comme au Canada, la croissance économique a été particulièrement dynamique au cours des dernières années.

Bien que le contexte demeure favorable, l'activité économique au Québec, au Canada et dans le monde devrait se poursuivre, mais à un rythme moins prononcé.

— Après avoir enregistré des hausses de 2,8 % en 2017 et de 2,3 % en 2018, la progression du PIB réel du Québec, soutenue par la consommation et l'investissement des entreprises, devrait s'établir à 1,8 % en 2019 et à 1,5 % en 2020.

GRAPHIQUE A.2

Croissance économique au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.1 Accroître le potentiel de l'économie québécoise

La croissance économique sera appuyée par les mesures mises en place dans le *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018 ainsi que par celles du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2019*, notamment les mesures pour accroître l'investissement des entreprises et la participation au marché du travail. Ces mesures visent précisément à hausser la croissance économique du Québec au-delà de son potentiel de 1,3 % à compter de 2021.

TABLEAU A.8

Contribution des facteurs à la croissance économique du Québec (variation annuelle moyenne en pourcentage et contribution en point de pourcentage)

	1982- 2008	2009- 2018	2019	2020	2021	2022- 2023
PIB réel	2,1	1,4	1,8	1,5	1,3	1,3
Facteurs de croissance (contribution)						
Bassin de travailleurs potentiels ⁽¹⁾	0,6	0,2	0,0	-0,3	-0,2	-0,2
Taux d'emploi ⁽²⁾	0,6	0,7	0,9	0,9	0,7	0,6
Productivité ⁽³⁾	0,8	0,5	0,8	0,9	0,8	0,9
Niveau de vie⁽⁴⁾	1,4	0,6	1,0	0,8	0,6	0,6

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit de la population âgée de 15 à 64 ans.

(2) Le taux d'emploi correspond au nombre total de travailleurs sur la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) La productivité représente le PIB réel par emploi.

(4) Le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Le Québec est confronté à un phénomène de vieillissement de la population. Ce changement démographique continuera d'exercer des pressions sur le marché du travail.

- En effet, le vieillissement de la population se traduit par une réduction du bassin de travailleurs potentiels, soit les personnes âgées de 15 à 64 ans. Ainsi, la démographie au Québec ne contribue plus à la progression du PIB réel.
- De plus, le taux d'emploi des 15 à 64 ans au Québec se situe à un sommet historique, ce qui limite les gains d'emplois du principal bassin de travailleurs. Par ailleurs, des gains seront encore possibles pour les travailleurs expérimentés et pour les immigrants.
 - Le gouvernement entend donc poursuivre ses efforts pour favoriser la participation accrue des travailleurs expérimentés au marché du travail.
 - Le gouvernement compte améliorer la participation et l'intégration des immigrants pour répondre aux besoins du marché du travail.
- Dans ce contexte, la croissance économique et l'amélioration du niveau de vie des Québécois dépendront également des gains de productivité.

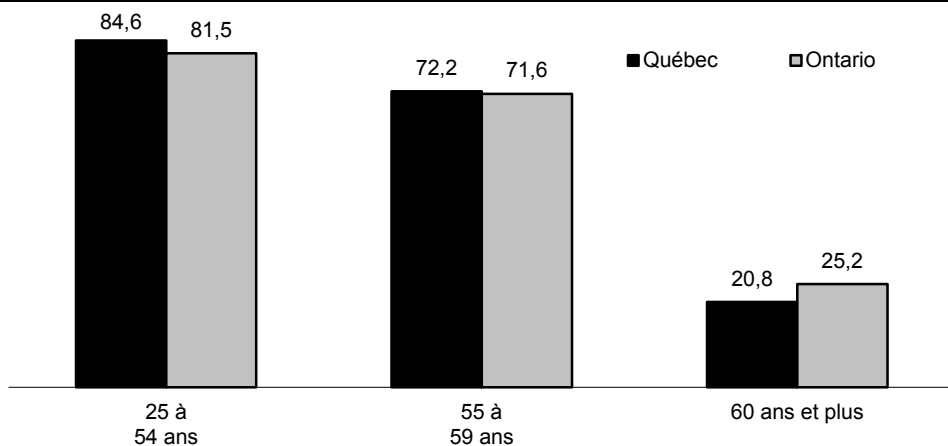
❑ Des gains d'emplois possibles chez les travailleurs expérimentés

Malgré des hausses de taux d'emploi au cours des dernières années, des écarts de taux d'emploi avec l'Ontario subsistent chez la population de 60 ans et plus. Des gains peuvent encore être réalisés chez les travailleurs d'expérience, notamment par la mise en place de mesures telles que celles annoncées dans le présent budget pour accroître la participation au marché du travail.

- En 2018, le taux d'emploi chez les 60 ans et plus au Québec (20,8 %) était inférieur de plus de 4 points de pourcentage à celui en Ontario (25,2 %).
- Si le taux d'emploi de ces travailleurs d'expérience au Québec rattrapait celui observé en Ontario en 2018, le Québec compterait 89 300 travailleurs additionnels.

GRAPHIQUE A.3

Taux d'emploi en 2018 (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

❑ Des écarts de niveau de vie et de productivité à résorber

Dans le contexte où la croissance économique et l'amélioration du niveau de vie des Québécois dépendront davantage des gains de productivité, le gouvernement a déjà mis en place des mesures importantes pour soutenir l'investissement des entreprises et la productivité, notamment l'accélération de la déduction pour amortissement. Les investissements importants en éducation que le gouvernement engage dans le présent budget contribueront aussi au rehaussement de la productivité.

L'augmentation de la productivité aura des retombées positives sur les salaires et sur le niveau de vie de l'ensemble de la population québécoise.

Or, le Québec accuse un retard important au chapitre de la productivité par rapport au Canada et à l'Ontario.

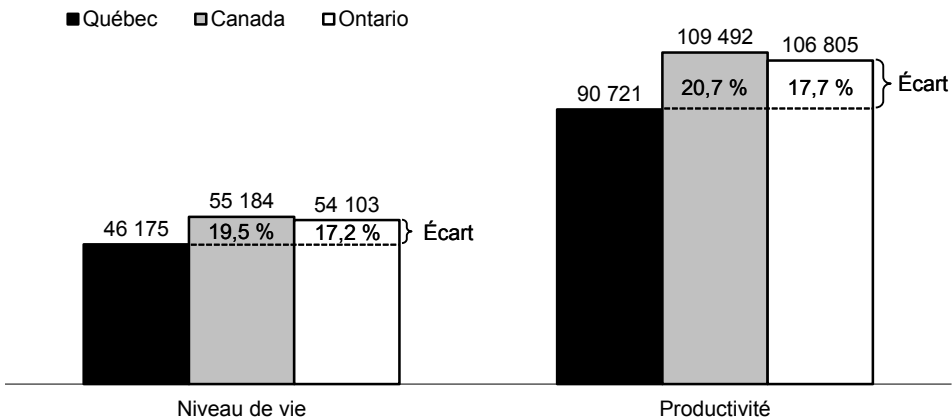
— En 2017, la productivité au Canada était supérieure de 20,7 % à celle au Québec. Cet écart s'élevait à 17,7 % entre le Québec et l'Ontario.

Ces écarts pourraient être résorbés notamment par une hausse des investissements non résidentiels des entreprises.

GRAPHIQUE A.4

Niveau de vie et productivité en 2017

(en dollars constants de 2012 et en pourcentage)



Note : Le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant et la productivité représente le PIB réel par emploi.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

3. LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

3.1 Le cadre financier du Québec à l'équilibre

Le gouvernement prévoit le maintien de l'équilibre budgétaire pour les années 2019-2020 à 2023-2024, et ce, sans avoir recours à la réserve de stabilisation.

Les revenus consolidés atteignent 115,6 milliards de dollars en 2019-2020, avec une croissance de 1,8 % par rapport à l'année précédente. Celle-ci atteindra 3,2 % en 2020-2021.

— La variation des revenus autonomes pour 2019-2020 est de 0,6 %. Cette faible variation est principalement attribuable aux mesures mises en œuvre au cours des dernières années à l'égard des revenus.

Les dépenses consolidées s'élèvent à 113,0 milliards de dollars en 2019-2020, avec une croissance de 4,7 %. Celle-ci atteindra 3,2 % en 2020-2021.

Les versements au Fonds des générations s'établissent à 2,5 milliards de dollars en 2019-2020 et atteindront 2,7 milliards de dollars en 2020-2021.

TABLEAU A.9

Cadre financier consolidé de 2018-2019 à 2023-2024

(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
Revenus consolidés						
Impôt des particuliers	31 254	32 498	33 959	35 329	36 679	38 113
Cotisations pour les services de santé	6 413	6 596	6 768	6 927	7 096	7 273
Impôts des sociétés	9 036	8 516	8 743	9 111	9 299	9 515
Impôt foncier scolaire	1 877	1 553	1 556	1 637	1 723	1 805
Taxes à la consommation	21 148	21 864	22 339	22 825	23 445	24 089
Droits et permis	4 178	4 229	4 298	4 359	4 442	4 544
Revenus divers	11 167	10 680	11 059	11 547	11 982	12 365
Entreprises du gouvernement	5 073	4 778	5 067	5 299	5 777	6 191
Revenus autonomes	90 146	90 714	93 789	97 034	100 443	103 895
<i>Variation en %</i>	4,9	0,6⁽¹⁾	3,4	3,5	3,5	3,4
Transferts fédéraux	23 411	24 924	25 600	25 950	26 589	27 251
<i>Variation en %</i>	4,1	6,5	2,7	1,4	2,5	2,5
Total des revenus consolidés	113 557	115 638	119 389	122 984	127 032	131 146
<i>Variation en %</i>	4,8	1,8	3,2	3,0	3,3	3,2
Dépenses consolidées						
Dépenses de portefeuilles	-99 052	-104 038	-107 467	-110 645	-113 911	-117 287
<i>Variation en %</i>	5,1	5,0	3,3	3,0	3,0	3,0
Service de la dette	-8 899	-8 996	-9 138	-9 292	-9 661	-9 727
<i>Variation en %</i>	-3,7	1,1	1,6	1,7	4,0	0,7
Total des dépenses consolidées	-107 951	-113 034	-116 605	-119 937	-123 572	-127 014
<i>Variation en %</i>	4,3	4,7	3,2	2,9	3,0	2,8
Provision pour éventualités	—	-100	-100	-100	-100	-100
SURPLUS⁽²⁾	5 606	2 504	2 684	2 947	3 360	4 032
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE						
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-3 106	-2 504	-2 684	-2 947	-3 260	-3 582
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽³⁾	2 500	—	—	—	100	450

(1) La variation est de 1,0 % aux revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement et de -5,8 % pour ceux provenant des entreprises du gouvernement. La faible variation de 0,6 % aux revenus autonomes est principalement attribuable aux mesures mises en œuvre au cours des dernières années à l'égard des revenus.

(2) Il s'agit du solde au sens des comptes publics.

(3) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

TABLEAU A.10

Revenus consolidés de 2018-2019 à 2021-2022

(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Impôt des particuliers	31 254	32 498	33 959	35 329
<i>Variation en %</i>	5,8	4,0	4,5	4,0
Cotisations pour les services de santé	6 413	6 596	6 768	6 927
<i>Variation en %</i>	3,1	2,9	2,6	2,3
Impôts des sociétés	9 036	8 516	8 743	9 111
<i>Variation en %</i>	11,0	-5,8	2,7	4,2
Impôt foncier scolaire	1 877	1 553	1 556	1 637
<i>Variation en %</i>	-16,3	-17,3	0,2	5,2
Taxes à la consommation	21 148	21 864	22 339	22 825
<i>Variation en %</i>	4,0	3,4	2,2	2,2
Droits et permis	4 178	4 229	4 298	4 359
<i>Variation en %</i>	5,4	1,2	1,6	1,4
Revenus divers	11 167	10 680	11 059	11 547
<i>Variation en %</i>	7,4	-4,4	3,5	4,4
Entreprises du gouvernement	5 073	4 778	5 067	5 299
<i>Variation en %</i>	-0,4	-5,8	6,0	4,6
Revenus autonomes	90 146	90 714	93 789	97 034
<i>Variation en %</i>	4,9	0,6⁽¹⁾	3,4	3,5
Transferts fédéraux	23 411	24 924	25 600	25 950
<i>Variation en %</i>	4,1	6,5	2,7	1,4
TOTAL	113 557	115 638	119 389	122 984
<i>Variation en %</i>	4,8	1,8	3,2	3,0

(1) La faible variation de 0,6 % aux revenus autonomes est principalement attribuable aux mesures mises en œuvre au cours des dernières années à l'égard des revenus.

TABLEAU A.11

Évolution des dépenses par portefeuille ministériel
(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Éducation et Enseignement supérieur	23 261	24 436	25 340
<i>Variation en %</i>	5,0	5,1	3,7
Santé et Services sociaux	43 101	45 433	47 277
<i>Variation en %</i>	4,7	5,4	4,1
Autres portefeuilles ⁽¹⁾	32 690	34 169	34 850
<i>Variation en %</i>	5,7	4,5	2,0
TOTAL	99 052	104 038	107 467
<i>Variation en %</i>	5,1	5,0	3,3

(1) Les autres portefeuilles incluent les éliminations interportefeuilles, qui résultent de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents portefeuilles.

❑ L'évolution récente de la situation budgétaire

La bonne tenue de l'économie a entraîné des révisions positives du cadre financier pour l'année 2018-2019 et les suivantes par rapport à ce qui était prévu en mars 2018.

■ L'évolution du solde budgétaire en 2018-2019

En 2018-2019, l'excédent budgétaire s'établit à 2,5 milliards de dollars.

Le *Rapport mensuel des opérations financières au 31 décembre 2018*, quant à lui, affiche un excédent budgétaire de 5,6 milliards de dollars pour les neuf premiers mois de l'année 2018-2019.

La baisse du solde budgétaire au cours des trois derniers mois de l'exercice financier provient :

- d'un ralentissement attendu de la croissance des revenus autonomes qui, jumelé à une accélération prévue de la croissance des dépenses de portefeuilles, contribuera à réduire l'excédent de 1,4 milliard de dollars de janvier à mars 2019;
- des initiatives annoncées dans le *Point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018, pour lesquelles un solde de 204 millions de dollars reste à être comptabilisé;
- d'initiatives ciblées et non récurrentes de 1,4 milliard de dollars visant l'amélioration des services publics et l'augmentation du potentiel de l'économie, annoncées dans le budget 2019-2020.

TABLEAU A.12

Évolution du solde budgétaire pour 2018-2019

(en millions de dollars)

	2018-2019
RAPPORT MENSUEL DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2018⁽¹⁾	5 571
RÉSULTATS À VENIR DE JANVIER À MARS 2019	
Résultats liés à la situation économique et budgétaire	
– Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	–362
– Résultats des organismes et des fonds	–418
– Dépenses et autres revenus ⁽²⁾	–656
Sous-total	–1 435
Solde des initiatives de la mise à jour de décembre 2018 à réaliser	–204
Initiatives ciblées visant l'amélioration des services publics et l'augmentation du potentiel de l'économie – Mars 2019	–1 432
TOTAL	–3 071
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2019	2 500

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

(2) Il s'agit notamment des dépenses de programmes et des revenus provenant des entreprises du gouvernement.

3.2 La dette du Québec

Le poids de la dette brute du Québec, à 46,1 % du PIB, est à son plus bas en plus de vingt ans.

En termes de bénéfiques, la réduction du poids de la dette contribue à la croissance économique, puisque s'installe un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité.

Grâce à la baisse du poids de la dette, le Québec bénéficie de coûts d'emprunt avantageux. Le Québec emprunte actuellement à des coûts inférieurs à ceux de l'Ontario.

La réduction du poids de la dette permettra au Québec :

- d'assurer un financement stable des principales missions de l'État;
- de faire face aux coûts associés au vieillissement de la population;
- de financer des investissements dans les infrastructures publiques;
- de contrer un éventuel ralentissement de l'économie;
- de réduire le fardeau fiscal des Québécois;
- d'augmenter l'autonomie financière du Québec dans la fédération.

TABLEAU A.13

Dette du gouvernement du Québec au 31 mars 2019 (en milliards de dollars)

DETTE BRUTE⁽¹⁾	200,8
<i>En % du PIB</i>	46,1
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif ⁽²⁾	-26,7
DETTE NETTE	174,1
<i>En % du PIB</i>	40,0
Moins : Actifs non financiers	-72,2
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS AU SENS DES COMPTES PUBLICS	101,9
<i>En % du PIB</i>	23,4
Plus : Réserve de stabilisation	9,7
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS AU SENS DE LA LOI SUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE ET INSTITUANT LE FONDS DES GÉNÉRATIONS	111,5
<i>En % du PIB</i>	25,6

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

(2) Les actifs financiers comprennent notamment les participations dans les entreprises du gouvernement (par exemple, Hydro-Québec) et les comptes débiteurs. Ils sont diminués des autres éléments de passif (par exemple, les comptes créditeurs).

❑ Le maintien des objectifs de réduction de la dette

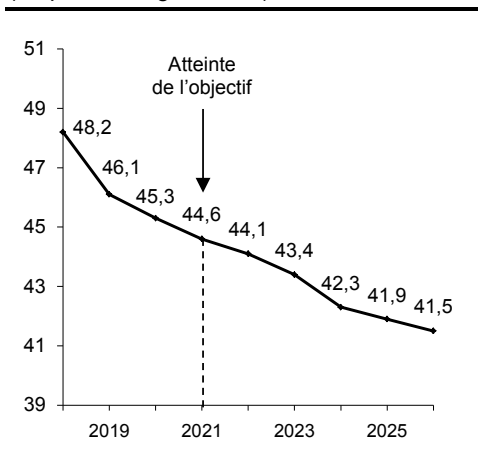
La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que, pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB. Le présent budget confirme le maintien de ces objectifs :

- l'objectif de réduction de la dette brute à 45 % du PIB sera atteint en 2020-2021, soit cinq ans plus tôt que prévu;
- l'objectif de réduction de la dette représentant les déficits cumulés à 17 % du PIB sera atteint en 2025-2026, comme prévu dans la Loi.
- Sans l'ajout de la réserve de stabilisation, cet objectif serait atteint en 2023-2024.

GRAPHIQUE A.5

Dette brute au 31 mars

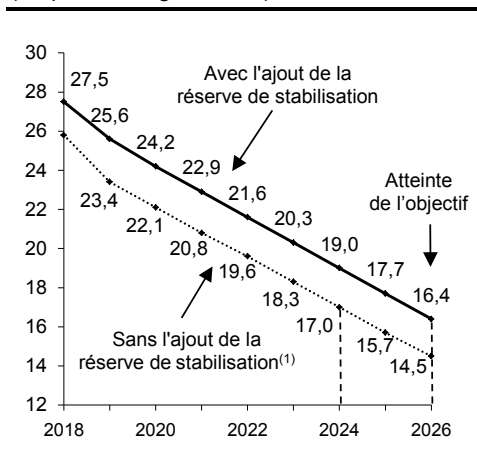
(en pourcentage du PIB)



GRAPHIQUE A.6

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



(1) Il s'agit de la dette représentant les déficits cumulés au sens des comptes publics, soit sans l'ajout de la réserve de stabilisation.

ANNEXE : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC

TABLEAU A.14

Perspectives économiques au Québec de 2018 à 2023

(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Production						
Produit intérieur brut réel	2,3	1,8	1,5	1,3	1,3	1,3
Produit intérieur brut nominal	4,3	3,5	3,2	3,0	3,0	3,1
Produit intérieur brut nominal (en milliards de dollars)	435,3	450,6	464,9	479,0	493,6	508,9
Composantes du PIB (en termes réels)						
Demande intérieure finale	2,8	2,0	1,5	1,2	1,2	1,3
– Consommation des ménages	2,6	2,0	1,5	1,4	1,4	1,4
– Dépenses et investissements des gouvernements	2,6	1,7	1,0	0,6	0,8	1,0
– Investissements résidentiels	3,8	–0,8	0,1	0,2	0,2	0,3
– Investissements non résidentiels des entreprises	4,3	5,0	3,8	2,3	2,2	2,2
Exportations	2,9	2,6	2,2	2,1	2,0	1,9
Importations	3,3	2,1	1,8	1,8	1,6	1,7
Marché du travail						
Population (en milliers)	8 390	8 452	8 514	8 575	8 634	8 693
Population de 15 ans et plus (en milliers)	6 986	7 039	7 081	7 126	7 173	7 223
Emploi (en milliers)	4 262	4 301	4 328	4 351	4 371	4 386
Création d'emplois (en milliers)	38,9	38,8	27,1	23,0	20,0	15,0
Taux de chômage (en pourcentage)	5,5	5,4	5,3	5,2	5,1	5,0
Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)						
Consommation des ménages	4,0	3,2	3,3	3,0	3,0	3,0
– Excluant les dépenses alimentaires et le logement	4,2	2,8	3,0	2,7	2,8	2,8
Mises en chantier (en milliers d'unités)	46,9	42,8	40,7	39,4	38,0	36,6
Investissements résidentiels	8,5	1,9	2,2	2,3	2,2	2,3
Investissements non résidentiels des entreprises	5,3	6,2	4,5	3,4	3,8	3,8
Salaires et traitements	5,2	3,2	3,1	3,0	3,0	2,9
Revenu des ménages	4,4	3,4	3,4	3,2	3,1	3,1
Excédent d'exploitation net des sociétés	3,2	4,7	4,3	3,5	3,5	3,5
Indice des prix à la consommation	1,7	1,4	2,0	2,0	2,0	2,0
– Excluant les aliments et l'énergie	1,3	1,7	1,8	1,8	1,8	1,8

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

Section B

REMETTRE DE L'ARGENT DANS LE PORTEFEUILLE DES QUÉBÉCOIS

Sommaire	B.3
1. Plus d'argent pour les familles	B.5
1.1 Abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants	B.5
1.2 Amélioration de l'aide accordée aux parents d'un enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels.....	B.9
2. Uniformisation graduelle des taux de la taxe scolaire	B.11
3. Bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge.....	B.13
ANNEXE 1 : Miser sur la prolongation de carrière des 60 ans ou plus.....	B.17
ANNEXE 2 : Rappel des premiers gestes annoncés à l'automne 2018	B.19

SOMMAIRE

Une des priorités du gouvernement est de remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois. À ce titre, des premiers gestes concrets totalisant plus de 2,1 milliards de dollars sur six ans ont été posés à l'occasion du dépôt du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018, soit l'instauration de l'Allocation famille et du montant pour le soutien des aînés.

Le gouvernement entend poursuivre son action et prévoit dans le budget 2019-2020 :

- abolir graduellement la contribution additionnelle pour la garde d'enfants sur quatre ans à compter de 2019;
- amorcer l'uniformisation graduelle des taux de la taxe scolaire dès le 1^{er} juillet 2019 en vue d'atteindre un taux unique de taxation applicable à l'ensemble du Québec;
- bonifier l'exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge dans le calcul de programmes d'aide gouvernementaux.

Ces nouvelles initiatives représentent des investissements de 271 millions de dollars en 2019-2020.

- Avec les bonifications du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière et du programme Roulez vert, les investissements totaliseront 531 millions de dollars en 2019-2020.

Globalement, ce sont près de 5,2 milliards de dollars sur une période de six ans qui seront retournés dans le portefeuille des Québécois depuis la mise à jour de l'automne 2018.

TABLEAU B.1

Impact financier des mesures au bénéfice des Québécois depuis *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
BUDGET 2019-2020							
Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois							
Abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants	-5,4	-42,2	-116,0	-158,7	-180,3	-184,8	-687,4
Uniformisation graduelle des taux de la taxe scolaire	—	-200,0	-266,9	-262,1	-256,5	-251,2	-1 236,7
Bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge	—	-28,4	-36,2	-36,2	-36,2	-36,2	-173,2
Sous-total	-5,4	-270,6	-419,1	-457,0	-473,0	-472,2	-2 097,3
Miser sur la prolongation de carrière des 60 ans ou plus ⁽¹⁾	—	-104,5	-105,6	-106,6	-107,7	-108,8	-533,2
Prolongation du programme Roulez vert ⁽²⁾	—	-156,3	-277,5	—	—	—	-433,8
Total – Budget 2019-2020	-5,4	-531,4	-802,2	-563,6	-580,7	-581,0	-3 064,3
MISE À JOUR DE L'AUTOMNE 2018							
Versement d'une Allocation famille plus généreuse ⁽³⁾	-61,9	-249,6	-256,6	-263,1	-270,1	-277,0	-1 378,3
Gel de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants ⁽³⁾	-0,2	-1,2	-2,2	-3,3	-4,5	-5,9	-17,3
Instauration du montant pour le soutien des aînés ⁽³⁾	-102,4	-107,6	-113,6	-118,6	-123,6	-128,9	-694,7
Roulez vert	-20,7	—	—	—	—	—	-20,7
Total – Mise à jour de l'automne 2018	-185,2	-358,4	-372,4	-385,0	-398,2	-411,8	-2 111,0
TOTAL	-190,6	-889,8	-1 174,6	-948,6	-978,9	-992,8	-5 175,3

(1) Pour plus de détails, consulter l'annexe 1, « Miser sur la prolongation de carrière des 60 ans ou plus » et la section D, « Augmenter le potentiel de l'économie ».

(2) Pour plus de détails, consulter la section E, « Agir pour l'environnement ».

(3) Pour plus de détails, consulter l'annexe 2, « Rappel des premiers gestes annoncés à l'automne 2018 ».

1. PLUS D'ARGENT POUR LES FAMILLES

1.1 Abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants

À l'occasion du dépôt du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018, le gouvernement a réitéré son intention d'abolir la contribution additionnelle pour la garde d'enfants, qui est modulée en fonction du revenu familial.

— De plus, le gouvernement a posé un premier geste en annonçant le gel de la contribution additionnelle pour plus de 140 000 familles dont les enfants fréquentent un service de garde subventionné.

Le budget 2019-2020 est l'occasion pour le gouvernement d'annoncer l'abolition complète de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants, qui se fera graduellement sur une période de quatre ans¹.

— Dès 2019, plus de 40 000 familles n'auront plus à payer de contribution additionnelle et 100 000 familles verront leur contribution additionnelle réduite.

— En 2022, la contribution additionnelle sera abolie pour toutes les familles, ce qui représente une réduction moyenne de leur charge financière de 1 200 \$ par année.

À terme, cette mesure permettra de redonner près de 185 millions de dollars par année aux familles.

TABLEAU B.2

Impact financier de l'abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants	-5,4	-42,2	-116,0	-158,7	-180,3	-184,8	-687,4

(1) Des crédits additionnels totalisant 687,4 M\$ pour la période 2018-2019 à 2023-2024 seront accordés au ministère de la Famille. Pour 2018-2019, les sommes seront pourvues à même des disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice.

¹ Des modifications législatives et réglementaires seront nécessaires à l'abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants.

Contribution additionnelle pour la garde d'enfants en 2019

Le tarif quotidien d'un service de garde subventionné est composé :

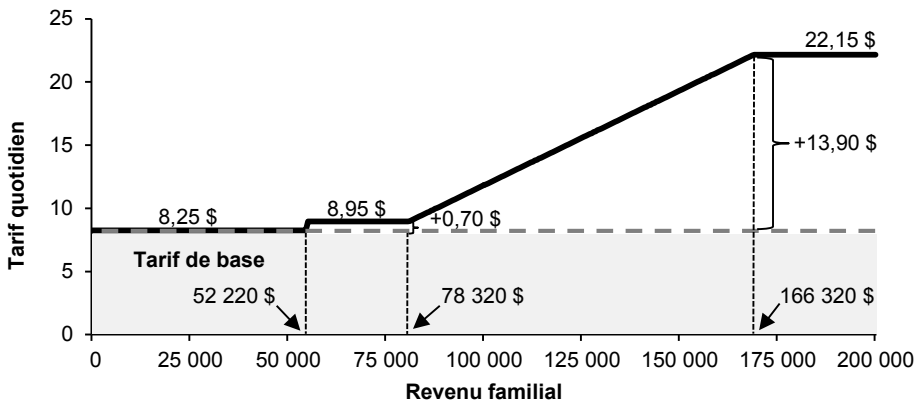
- d'une contribution de base de 8,25 \$ payable au service de garde;
- d'une contribution additionnelle payable lors de la production de la déclaration de revenus, qui varie de 0,70 \$ à 13,90 \$ en fonction du revenu familial, pour un tarif quotidien global qui varie de 8,95 \$ à 22,15 \$.

La contribution additionnelle de 0,70 \$ par jour est exigée aux familles ayant un revenu familial de 52 220 \$ à 78 320 \$. À compter d'un revenu familial de 78 320 \$, cette contribution est graduellement augmentée, pour atteindre 13,90 \$ à un revenu familial de 166 320 \$.

La contribution additionnelle est réduite de moitié pour le deuxième enfant, alors qu'elle ne s'applique pas à l'égard du troisième enfant et des suivants.

Illustration du tarif quotidien pour la garde d'un premier enfant – 2019

(en dollars)



❑ Une abolition de la contribution additionnelle sur quatre ans

À compter de 2019, les contributions additionnelles minimale et maximale d'un service de garde subventionné seront réduites de 0,70 \$ par jour, ce qui aura pour effet d'abolir le premier palier de cette contribution.

— Les familles ayant un revenu inférieur à 78 320 \$ n'auront plus de contribution additionnelle à payer et celles ayant un revenu supérieur auront une contribution moindre à payer (contribution additionnelle maximale de 13,20 \$).

En 2020, le seuil à compter duquel les familles devront payer une contribution additionnelle sera augmenté à 108 530 \$ et la contribution additionnelle maximale sera réduite à 8,80 \$ par jour.

En 2021, le seuil d'exemption passera à 140 065 \$ et la contribution additionnelle maximale sera de 4,40 \$ par jour.

En 2022, plus aucune famille ne paiera de contribution additionnelle.

TABLEAU B.3

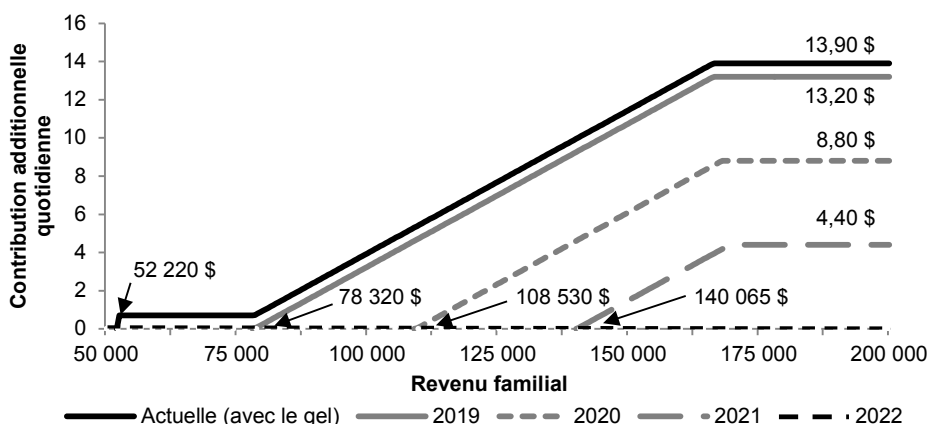
Abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants (en dollars)

	Contribution additionnelle actuelle				Abolition graduelle			
	Premier seuil ⁽¹⁾	Montant minimal	Deuxième seuil ⁽¹⁾	Montant maximal	Premier seuil	Montant minimal	Deuxième seuil ⁽¹⁾	Montant maximal
2019	52 220	0,70	78 320	13,90	--- Aboli ---		78 320	13,20
2020	52 805	0,70	79 195	13,90	--- Aboli ---		108 530	8,80
2021	53 875	0,70	80 805	13,90	--- Aboli ---		140 065	4,40
2022	54 915	0,70	82 365	13,90	--- Aboli ---		---	Aboli ---

(1) Les seuils pour les années 2020 à 2022 sont des estimations basées sur les prévisions les plus récentes du ministère des Finances du taux d'indexation du régime fiscal des particuliers.

GRAPHIQUE B.1

Abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'un premier enfant (en dollars)



❑ Illustration de l'économie pour les familles

En 2019, l'ensemble des familles payant une contribution additionnelle verra son tarif quotidien être réduit de 0,70 \$, ce qui correspond à une économie annuelle de 182 \$ pour un enfant fréquentant un service de garde subventionné à temps plein.

Une famille ayant un revenu familial de 100 000 \$ ne paiera plus de contribution additionnelle à compter de 2020, ce qui représente une économie annuelle de 1 027 \$ par année.

Une famille ayant un revenu familial de 170 000 \$, qui paie le tarif maximal, verra sa contribution être abolie en 2022. L'économie maximale pour cette famille sera de 3 614 \$ à terme.

En moyenne, l'abolition de la contribution additionnelle permettra aux familles d'économiser environ 1 200 \$ par année.

TABLEAU B.4

Illustration de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants pour une famille ayant un enfant en service de garde subventionné (en dollars)

Revenu familial	Contribution additionnelle quotidienne					Économie annuelle maximale ⁽¹⁾			
	Actuelle	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
Moins de 52 220	—	—	—	—	—	—	—	—	—
De 52 220 à 78 320	0,70	—	—	—	—	182	182	182	182
90 000	2,45	1,75	—	—	—	182	637	637	637
100 000	3,95	3,25	—	—	—	182	1 027	1 027	1 027
110 000	5,45	4,75	0,22	—	—	182	1 360	1 417	1 417
120 000	6,95	6,25	1,72	—	—	182	1 360	1 807	1 807
130 000	8,45	7,75	3,22	—	—	182	1 360	2 197	2 197
140 000	9,95	9,25	4,72	—	—	182	1 360	2 587	2 587
150 000	11,45	10,75	6,22	1,49	—	182	1 360	2 590	2 977
160 000	12,95	12,25	7,72	2,99	—	182	1 360	2 590	3 367
170 000	13,90	13,20	8,80	4,40	—	182	1 326	2 470	3 614

(1) L'économie annuelle est calculée sur 260 jours de garde.

1.2 Amélioration de l'aide accordée aux parents d'un enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels

Le gouvernement accorde actuellement un supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels à quelque 2 000 enfants. Toutefois, certains parents d'un enfant gravement malade ou ayant une incapacité importante ne sont pas admissibles à ce soutien financier.

Le gouvernement a entrepris des travaux afin de s'assurer que l'aide gouvernementale rejoigne un plus grand nombre de familles dont les enfants ont des besoins particuliers. Retraite Québec, le ministère de la Famille et le ministère des Finances procèdent actuellement à l'examen de l'aide financière accordée aux parents d'un enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels.

— Dans le cadre du présent budget, des sommes ont été pourvues dès 2020-2021 pour donner suite aux conclusions de l'examen en cours visant à améliorer l'aide accordée à ces familles.

Le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels

En 2016, le gouvernement a mis en place le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels.

Cette mesure vise à améliorer le soutien financier accordé aux parents d'un enfant gravement malade ou ayant des incapacités très importantes pour reconnaître le caractère exceptionnel de leur situation et leur permettre d'assumer les responsabilités hors du commun qui leur incombent.

En 2019, le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels représente une aide financière de 978 \$ par mois, soit 11 736 \$ par année.

Ce montant s'ajoute au supplément pour enfant handicapé de 2 340 \$ par année accordé aux familles à l'égard de près de 40 000 enfants handicapés.

2. UNIFORMISATION GRADUELLE DES TAUX DE LA TAXE SCOLAIRE

Le gouvernement a annoncé une réforme du régime de la taxe scolaire visant l'instauration graduelle d'un taux unique de taxation à l'ensemble du Québec. Ce taux unique, basé sur le taux effectif le plus bas en 2018-2019, mettra fin aux iniquités du régime actuel entre les différentes régions, réduira le fardeau fiscal des Québécois et simplifiera l'administration de la taxe par les commissions scolaires sans réduire le financement de l'éducation.

Le budget 2019-2020 permet au gouvernement de faire un premier pas vers l'uniformisation des taux et d'offrir une réduction du compte de taxe scolaire dès le 1^{er} juillet 2019².

À cet effet, le gouvernement versera 200 millions de dollars en 2019-2020 aux commissions scolaires afin de compenser la réduction de leurs revenus de taxe scolaire. Ainsi, le gouvernement s'assure de maintenir le financement des commissions scolaires et protège les services fournis aux élèves.

— Pour les années subséquentes, le gouvernement déterminera les sommes additionnelles nécessaires à l'atteinte graduelle du taux unique de la taxe scolaire au moment de l'élaboration de chaque budget.

Le gouvernement a l'intention d'uniformiser les taux de taxation sur une période de trois ans. À terme, le coût annuel sera d'environ 800 millions de dollars.

TABLEAU B.5

Impact financier de l'uniformisation graduelle des taux de la taxe scolaire (en millions de dollars)

	2019- 2020 ⁽¹⁾	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Uniformisation graduelle des taux de la taxe scolaire	-200,0	-266,9	-262,1	-256,5	-251,2	-1 236,7

(1) L'entrée en vigueur de la réforme proposée est prévue le 1^{er} juillet 2019.

² Sous réserve de l'adoption du projet de loi n° 3, Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire.

❑ Illustration de la réduction de la taxe scolaire

À titre d'exemple, au terme de la réforme, le propriétaire d'une résidence de 270 000 \$ à Montréal économisera 179 \$ alors que, pour une résidence de même valeur au Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'économie sera de 500 \$.

TABLEAU B.6

Illustration de la réduction de la taxe scolaire pour une résidence d'une valeur de 270 000 \$⁽¹⁾ (en dollars)

	Actuel		Taux unique – À terme		Écart
	Taux de taxation ⁽²⁾	Taxe scolaire ⁽³⁾	Taux de taxation ^{(2),(4)}	Taxe scolaire ⁽³⁾	
Bas-Saint-Laurent	0,26107	640	0,10540	258	-382
Saguenay–Lac-Saint-Jean	0,30932	758	0,10540	258	-500
Capitale-Nationale	0,13360	327	0,10540	258	-69
Mauricie	0,30932	758	0,10540	258	-500
Estrie	0,18434	452	0,10540	258	-194
Montréal	0,17832	437	0,10540	258	-179
Outaouais	0,13694	336	0,10540	258	-78
Abitibi-Témiscamingue	0,13694	336	0,10540	258	-78
Côte-Nord	0,23901	586	0,10540	258	-328
Nord-du-Québec	0,30551	748	0,10540	258	-490
Gaspésie	0,28500	698	0,10540	258	-440
Îles-de-la-Madeleine	0,28420	696	0,10540	258	-438
Chaudière-Appalaches	0,22586	553	0,10540	258	-295
Laval	0,23095	566	0,10540	258	-308
Lanaudière	0,27072	663	0,10540	258	-405
Laurentides ⁽⁵⁾	0,10540	258	0,10540	258	—
Montérégie	0,17832	437	0,10540	258	-179
Centre-du-Québec	0,29640	726	0,10540	258	-468

(1) La valeur moyenne d'une résidence unifamiliale au Québec est de 269 697 \$ en 2018 selon les données compilées par l'Institut de la statistique du Québec et disponibles dans la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec.

(2) Le taux est applicable par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière uniformisée ajustée.

(3) La taxe scolaire payable inclut l'exemption de base des premiers 25 000 \$ d'évaluation foncière uniformisée ajustée.

(4) Le taux unique de taxation scolaire correspond au taux effectif de taxation le plus bas au Québec en 2018-2019, soit le taux de la région des Laurentides.

(5) Les contribuables de la région des Laurentides bénéficient déjà du taux de taxation scolaire le plus bas au Québec.

3. BONIFICATION DE L'EXEMPTION DES PENSIONS ALIMENTAIRES POUR ENFANTS À CHARGE

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements de 173,2 millions de dollars sur cinq ans afin de mieux soutenir financièrement les familles à faible revenu qui reçoivent des pensions alimentaires pour enfants à charge et qui ont recours à certains programmes gouvernementaux.

TABLEAU B.7

Impact financier de la bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge par programme (en millions de dollars)

Programme	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
Assistance sociale ⁽¹⁾	-25,2	-30,2	-30,2	-30,2	-30,2	-146,0
Aide financière aux études ⁽²⁾	-2,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-18,0
Aides au logement ⁽³⁾	-0,8	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-6,8
Aide juridique ⁽⁴⁾	-0,4	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-2,4
TOTAL	-28,4	-36,2	-36,2	-36,2	-36,2	-173,2

(1) Des crédits additionnels totalisant 146,0 M\$ pour la période 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Pour 2019-2020, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Des crédits additionnels totalisant 18,0 M\$ pour la période 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

(3) Des crédits additionnels totalisant 6,8 M\$ pour la période 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Pour 2019-2020, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(4) Des crédits additionnels totalisant 2,4 M\$ pour la période 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère de la Justice. Pour 2019-2020, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

L'admissibilité et l'aide accordée aux ménages qui soumettent une demande de soutien financier dans le cadre de certains programmes gouvernementaux sont déterminées en fonction de l'ensemble des revenus du ménage, y compris les revenus de pension alimentaire pour enfants. C'est notamment le cas des programmes d'assistance sociale, de l'aide financière aux études, des différentes aides au logement et de l'aide juridique.

Par conséquent, des ménages recevant des revenus de pension alimentaire pour le bénéfice d'un enfant peuvent voir leur niveau de prestation réduit ou se voir refuser l'admissibilité au programme en raison de l'inclusion de ces revenus aux autres revenus du ménage.

Certains programmes gouvernementaux prévoient déjà l'exemption d'une partie des revenus de pension alimentaire dans le calcul du revenu admissible, soit :

- les programmes d'assistance sociale, qui exemptent les premiers 100 \$ de revenus de pension alimentaire par mois par enfant;
- le programme d'aide financière aux études, qui exempte 1 200 \$ de revenus de pension alimentaire par année par enfant.

Dans le but de soutenir davantage les bénéficiaires de pensions alimentaires, notamment les familles monoparentales, le budget 2019-2020 prévoit que le montant de revenus de pension alimentaire pouvant être exempté du calcul des aides financières gouvernementales³ passera :

- de 100 \$ à 350 \$ par mois par enfant dans les programmes d'assistance sociale;
- de 1 200 \$ à 4 200 \$ par année par enfant dans le programme d'aide financière aux études;
- de 0 \$ à 4 200 \$ par année par enfant dans le programme d'aide juridique et aux programmes d'aide au logement (Habitations à loyer modique, Supplément au loyer et Allocation-logement).

Avec cette bonification, un plus grand nombre de ménages recevant des revenus de pension alimentaire pour enfants et bénéficiant des programmes gouvernementaux verront ces revenus être entièrement exemptés du calcul des programmes budgétaires.

³ Des modifications réglementaires seront nécessaires.

IMPACT FINANCIER DES MESURES

TABLEAU B.8

Impact financier des mesures visant à remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants	-5,4	-42,2	-116,0	-158,7	-180,3	-184,8	-687,4
Uniformisation graduelle des taux de la taxe scolaire	—	-200,0	-266,9	-262,1	-256,5	-251,2	-1 236,7
Bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge							
– Assistance sociale	—	-25,2	-30,2	-30,2	-30,2	-30,2	-146,0
– Aide financière aux études	—	-2,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-18,0
– Aides au logement	—	-0,8	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-6,8
– Aide juridique	—	-0,4	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-2,4
Sous-total	—	-28,4	-36,2	-36,2	-36,2	-36,2	-173,2
TOTAL	-5,4	-270,6	-419,1	-457,0	-473,0	-472,2	-2 097,3

ANNEXE 1 : MISER SUR LA PROLONGATION DE CARRIÈRE DES 60 ANS OU PLUS

En vue de renforcer l'incitation fiscale déjà offerte aux travailleurs d'expérience pour la prolongation de leur carrière, le budget 2019-2020 prévoit deux modifications effectives dès 2019, soit :

- la baisse de l'âge d'admissibilité au crédit d'impôt de 61 à 60 ans;
- la hausse des plafonds de revenus excédentaires admissibles au crédit d'impôt à 10 000 \$ pour les travailleurs de 60 à 64 ans.

De plus, cette mesure sera renommée crédit d'impôt pour la prolongation de carrière.

La bonification des plafonds permettra d'accorder aux travailleurs âgés de 60 à 64 ans une baisse d'impôt additionnelle maximale qui variera de 150 \$ à 1 500 \$ selon l'âge.

TABLEAU B.9

Paramètres de la bonification des plafonds de revenus de travail excédentaires selon l'âge du travailleur – 2019 (en dollars)

Âge du travailleur	Montant avant bonification	Montant bonifié	Bonification	Baisse d'impôt maximale ⁽¹⁾
60 ans	—	10 000	10 000	1 500
61 ans	3 000	10 000	7 000	1 050
62 ans	5 000	10 000	5 000	750
63 ans	7 000	10 000	3 000	450
64 ans	9 000	10 000	1 000	150
65 ans ou plus	11 000	11 000	—	—

(1) On obtient la baisse d'impôt additionnelle maximale en appliquant le taux du crédit d'impôt de 15 % sur le montant de la bonification.

Pour une personne de 60 ans n'ayant que des revenus de travail, le crédit d'impôt bonifié viendra augmenter de 18 129 \$ à 28 226 \$ le niveau de revenu à partir duquel elle paie l'impôt du Québec.

La bonification du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière profitera à près de 158 000 travailleurs, dont plus de 20 000 qui n'auront plus d'impôt du Québec à payer.

Pour plus de détails sur la mesure, consulter la section D, « Augmenter le potentiel de l'économie ».

ANNEXE 2 : RAPPEL DES PREMIERS GESTES ANNONCÉS À L'AUTOMNE 2018

❑ Versement d'une Allocation famille plus généreuse

À l'occasion du dépôt du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018, le gouvernement a posé un premier geste en vue d'accorder les mêmes montants maximal et minimal de l'Allocation famille pour chaque enfant, peu importe son rang.

Depuis janvier 2019, le montant maximal accordé pour les deuxième et troisième enfants est passé de 1 235 \$ à 1 735 \$. Grâce à cette bonification, les familles ayant deux enfants ont vu leur allocation familiale augmentée d'un montant maximal de 500 \$. Le gain maximal pour les familles ayant trois enfants ou plus est de 1 000 \$.

Ce sont plus de 423 000 familles qui profiteront d'une aide financière additionnelle de près de 1,4 milliard de dollars sur six ans. De plus, ce premier geste permet déjà au gouvernement d'atteindre 43 % de son engagement pour l'Allocation famille.

❑ Gel de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants

Afin de respecter rapidement son engagement d'abolir la contribution additionnelle pour un service de garde subventionné, le gouvernement a annoncé le gel de cette contribution à compter de 2019, ce qui la ramène au montant qui prévalait en 2018.

Plus de 140 000 familles ayant de jeunes enfants bénéficient du gel de leur contribution additionnelle pour la garde d'enfants.

❑ Instauration du montant pour le soutien des aînés

Le gouvernement a annoncé la mise en place du montant pour le soutien des aînés, soit un nouveau crédit d'impôt remboursable destiné aux personnes de 70 ans ou plus.

Ainsi, au moment de produire leur déclaration de revenus de 2018 au printemps 2019, les aînés profiteront d'une aide fiscale additionnelle pouvant atteindre 200 \$. Le crédit d'impôt maximal pourra atteindre 400 \$ pour un couple d'aînés dont les conjoints ont 70 ans ou plus.

— Ce crédit d'impôt est réductible en fonction du revenu à un taux de 5 % à compter d'un revenu de 22 500 \$ pour un aîné seul ou de 36 600 \$ pour un couple.

Plus de 570 000 aînés bénéficieront d'une aide annuelle totalisant plus de 100 millions de dollars à compter de 2018-2019.

Section C

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES EN ÉDUCATION ET EN SANTÉ

Sommaire	C.3
1. Favoriser la réussite éducative	C.5
1.1 Donner à chaque enfant les moyens d'aller au bout de son potentiel	C.7
1.2 Soutenir les enseignants et valoriser la profession	C.8
1.3 Appuyer les régions et soutenir l'enseignement supérieur.....	C.9
1.4 Promouvoir le loisir et le sport	C.10
1.5 Améliorer les infrastructures en éducation et en enseignement supérieur	C.11
2. Améliorer l'accessibilité et la qualité des services de santé	C.13
2.1 Offrir de meilleurs services aux aînés.....	C.15
2.2 Améliorer les services directs à la population	C.17
2.3 Valoriser certaines initiatives pour les jeunes.....	C.19
2.4 Ajouter du personnel soignant.....	C.20
2.5 Améliorer les infrastructures en santé et services sociaux.....	C.21

SOMMAIRE

L'éducation et la santé figurent au rang des trois grandes priorités du gouvernement.

Dans le cadre du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2019*, des actions immédiates sont annoncées pour favoriser la réussite éducative et pour renforcer l'accès de la population québécoise aux soins de santé. Plus particulièrement :

- en éducation, les orientations présentées visent à offrir à chaque enfant la possibilité d'aller au bout de son plein potentiel;
- en santé, le gouvernement se donne les moyens d'offrir aux personnes âgées et aux jeunes les soins et les services dont ils ont besoin.

Pour ces deux missions prioritaires, le gouvernement prévoit des investissements additionnels de 7,3 milliards de dollars d'ici 2023-2024, soit :

- une hausse des dépenses en éducation et enseignement supérieur de 5,1 % en 2019-2020 et un total de 2,4 milliards de dollars sur cinq ans;
- une hausse des dépenses de santé et services sociaux de 5,4 % en 2019-2020 et un total de 4,9 milliards de dollars sur six ans.

TABLEAU C.1

Impact financier des mesures en éducation et en santé

(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Éducation	—	-230	-317	-498	-625	-743	-2 414
Santé	-90	-801	-847	-931	-1 112	-1 122	-4 903
TOTAL	-90	-1 031	-1 164	-1 429	-1 737	-1 865	-7 316

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

En outre, dans le but d'offrir à la population des infrastructures modernes et de qualité, le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029 prévoit des investissements de :

- 20,3 milliards de dollars pour le secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur;
- 20,2 milliards de dollars pour le secteur de la santé et des services sociaux.

1. FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

L'éducation est la grande priorité du gouvernement. À cet égard, son ambition est de donner à chaque élève et étudiant tous les outils pour qu'il puisse aller au bout de son potentiel.

Pour ce faire, le gouvernement entend notamment :

- entamer le déploiement d'un réseau universel non obligatoire de maternelle accessible aux enfants de 4 ans;
- développer l'offre d'activités parascolaires dans les écoles secondaires pour permettre, entre autres, la pratique d'activités sportives et culturelles ou l'aide aux devoirs;
- soutenir la réussite et la persévérance dans le domaine scolaire et ajouter des classes spécialisées.

Enfin, le budget 2019-2020 prévoit des mesures pour valoriser la profession enseignante, appuyer davantage les établissements d'enseignement supérieur dans toutes les régions et démocratiser l'accès au loisir et au sport.

Une hausse des dépenses en éducation et en enseignement supérieur de 5,1 % en 2019-2020 et de 3,8 % en moyenne pour les deux années suivantes est prévue.

Le détail des mesures ainsi que les modalités de leur mise en œuvre seront annoncés ultérieurement par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et la ministre déléguée à l'Éducation.

□ Des investissements additionnels de 2,4 G\$ en éducation

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements additionnels de 2,4 milliards de dollars en éducation d'ici 2023-2024, dont 230 millions de dollars en 2019-2020. Ces investissements se répartissent ainsi :

- 1,7 milliard de dollars pour donner à chaque enfant les moyens d'aller au bout de son potentiel;
- 339 millions de dollars pour soutenir les enseignants et valoriser la profession;
- 269 millions de dollars pour appuyer les régions et soutenir l'enseignement supérieur;
- 76 millions de dollars pour promouvoir le loisir et le sport.

TABLEAU C.2

Impact financier des mesures en éducation (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Donner à chaque enfant les moyens d'aller au bout de son potentiel	—	-102	-179	-360	-487	-605	-1 731
Soutenir les enseignants et valoriser la profession	—	-68	-68	-68	-68	-68	-339
Appuyer les régions et soutenir l'enseignement supérieur	—	-54	-54	-54	-54	-54	-269
Promouvoir le loisir et le sport	—	-7	-17	-17	-17	-17	-76
TOTAL	—	-230	-317	-498	-625	-743	-2 414

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Le financement pour la réalisation de ces initiatives est octroyé au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, le cas échéant.

1.1 Donner à chaque enfant les moyens d'aller au bout de son potentiel

Soutenir la réussite et la persévérance

Le gouvernement souhaite prendre soin des clientèles vulnérables. En éducation, cet engagement se reflète dans quatre principaux champs d'intervention.

- D'abord, il soutient les écoles en offrant des services éducatifs spécialisés qui répondent aux besoins des élèves aux prises avec des difficultés pendant leur parcours scolaire.
- Le gouvernement soutient également les écoles en milieux défavorisés afin de donner aux élèves une plus grande chance de réussir. Pour ce faire, le gouvernement bonifie l'enveloppe liée aux indices de défavorisation et en améliore sa répartition.
- De plus, les organismes communautaires qui offrent des services en complément à ceux offerts par les écoles en matière de réussite éducative et de persévérance scolaire bénéficient d'un appui financier gouvernemental.
- Enfin, le gouvernement compte favoriser une meilleure utilisation des infrastructures scolaires et municipales.

Le budget 2019-2020 prévoit une somme de 25 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour soutenir la réussite et la persévérance.

Déployer la maternelle 4 ans

Le gouvernement souhaite offrir un réseau à accès universel et à fréquentation facultative de la maternelle 4 ans à temps plein de manière à ce que chaque enfant puisse développer son plein potentiel.

La maternelle 4 ans étant déjà offerte dans certains milieux défavorisés, les critères définissant ces milieux seront assouplis de façon à permettre à un plus grand nombre d'enfants d'y accéder.

- Le déploiement prévu tient compte des ressources actuelles du réseau scolaire. En outre, les enseignants de ces classes seront appuyés par un éducateur ou un technicien en éducation spécialisée ainsi que par une équipe de professionnels. Le gouvernement prévoit ajouter 250 nouvelles classes dès septembre 2019.

Le budget 2019-2020 prévoit des sommes allant de 36 millions de dollars en 2019-2020 à 436 millions de dollars en 2023-2024 pour déployer la maternelle 4 ans.

Offrir une heure d'activités parascolaires de plus par jour au secondaire

Des investissements additionnels seront réalisés afin d'offrir, dès 2019-2020, une heure d'activités parascolaires de plus par jour dans près de 140 écoles secondaires pour favoriser la pratique régulière d'activités physiques, artistiques, culturelles, scientifiques et socioéducatives, d'engagement communautaire de même que d'aide aux devoirs.

Le budget 2019-2020 prévoit des sommes de 21 millions de dollars en 2019-2020, de 62 millions de dollars en 2020-2021 et de 124 millions de dollars pour les années suivantes pour offrir une heure d'activités parascolaires de plus par jour.

Ajouter des classes spécialisées

Le nombre de classes spécialisées sera augmenté, permettant des ratios maître-élèves réduits, ainsi qu'un soutien adapté aux élèves ayant des besoins particuliers et pour qui la classe régulière n'offre pas un environnement d'apprentissage optimal. Ces classes additionnelles, pour un total de 150 en 2019-2020, offriront un cheminement scolaire mieux adapté aux besoins de ces élèves.

Le budget 2019-2020 prévoit un investissement annuel de 20 millions de dollars à compter de 2019-2020 pour ajouter des classes spécialisées.

1.2 Soutenir les enseignants et valoriser la profession

Augmenter les services de soutien professionnel directs aux élèves

Des gestes seront posés afin d'augmenter les services de soutien professionnels et techniques aux élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire, à l'éducation des adultes, ainsi qu'à la formation professionnelle. Ces changements permettront de mieux répondre aux besoins des élèves et d'apporter un meilleur soutien au personnel enseignant.

Le budget 2019-2020 prévoit un investissement annuel de 47 millions de dollars à compter de 2019-2020 pour assurer un seuil minimal de services directs aux élèves¹.

Offrir des bourses d'excellence aux futurs enseignants

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements importants pour la réussite des étudiants universitaires qui se dirigent vers l'enseignement. Des bourses d'études seront offertes à ceux qui présentent un dossier scolaire relevé afin de les inciter à entamer un programme d'études et à persévérer dans leur programme d'études.

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements de près de 16 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour offrir des bourses d'excellence aux futurs enseignants.

Développer un programme de mentorat pour les futurs enseignants

Le gouvernement s'assure de la mise en place de mesures d'insertion professionnelle, par exemple des programmes de mentorat, afin de faciliter la transition entre la formation universitaire et les débuts dans la profession enseignante, étape déterminante pour la poursuite d'une carrière en enseignement.

Le budget 2019-2020 prévoit un investissement de 5 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour développer un programme de mentorat pour les futurs enseignants.

¹ En incluant les sommes annoncées lors d'exercices précédents, les investissements consacrés à cette initiative atteindront 302 M\$ en 2023-2024.

1.3 Appuyer les régions et soutenir l'enseignement supérieur

□ Bonifier le financement des cégeps

Le budget 2019-2020 bonifie le financement des cégeps pour accroître le soutien à la réussite des étudiants et améliorer les services offerts par les cégeps, sur l'ensemble du territoire québécois.

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements de près de 29 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour bonifier le financement des cégeps et adapter le modèle de financement aux nouveaux besoins.

□ Soutenir les universités en région

La société québécoise bénéficie d'un système universitaire de grande qualité qui répond aux besoins diversifiés de la population et des milieux qu'il dessert. Ce système est bien implanté sur l'ensemble du territoire québécois.

Le gouvernement consolide ces acquis en rehaussant son soutien financier aux universités en région. Cet appui additionnel vise à :

- renforcer leur rôle stratégique régional en matière de transmission du savoir et de développement de la recherche;
- permettre aux établissements d'exercer pleinement leur rôle de pôles de développement socioéconomique régional.

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements de 15 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour soutenir les universités en région.

□ Adapter la formation aux besoins du marché du travail

Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, notamment dans les régions, il est primordial d'accroître la diplomation dans les programmes d'études qui contribuent à combler les besoins du marché du travail.

Des interventions ciblées permettront de développer et d'adapter l'offre de formation aux différents contextes des établissements et des régions du Québec.

Le budget 2019-2020 prévoit une somme annuelle de 5 millions de dollars à compter de 2019-2020 pour adapter la formation aux besoins du marché du travail. De ce montant, 3 millions de dollars seront versés aux universités.

Déployer des mesures en formation professionnelle

Le gouvernement soutient des actions concrètes qui favorisent notamment une double diplomation aux études secondaires et professionnelles (DES-DEP), l'apprentissage et la transition vers le marché du travail des élèves en formation professionnelle, le renforcement des structures régionales, de même que le développement de nouveaux modes de formation. Cela permettra d'appuyer les structures régionales de concertation autour du développement de la formation professionnelle.

Le budget 2019-2020 prévoit une somme de 5 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour déployer des mesures en formation professionnelle.

1.4 Promouvoir le loisir et le sport

Démocratiser l'accès au loisir et au sport

Le gouvernement souhaite améliorer l'accessibilité à la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives. Ainsi, il finance les déplacements pour des activités sportives et récréatives dans les régions éloignées et met en œuvre différentes initiatives pour encourager la pratique de ces activités.

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements annuels de 7 millions de dollars à compter de 2019-2020 pour démocratiser l'accès au loisir et au sport.

Promouvoir le soutien aux événements sportifs internationaux

Le gouvernement soutient l'organisation d'événements internationaux grâce au Programme de soutien aux événements sportifs internationaux. Depuis 2006, ce programme permet d'attirer au Québec des événements sportifs d'envergure et favorise le développement d'une culture sportive dans la population.

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements annuels de 5 millions de dollars de 2020-2021 à 2023-2024 pour promouvoir ce programme.

Soutenir la mise à niveau et l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air

Le gouvernement souhaite contribuer à la démocratisation du sport en assurant à toute la population une plus large accessibilité aux infrastructures sportives, de loisir et de plein air.

Le Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air permet l'entretien des sentiers et des sites. Il constitue une des mesures phares de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir : Au Québec, on bouge!

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements annuels de 5 millions de dollars de 2020-2021 à 2023-2024 pour soutenir ce programme.

1.5 Améliorer les infrastructures en éducation et en enseignement supérieur

Les infrastructures éducatives doivent offrir des milieux sains, sécuritaires, accessibles et propices à l'apprentissage et au développement des élèves et des étudiants.

Le PQI 2019-2029 prévoit des investissements de 20,3 milliards de dollars pour les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

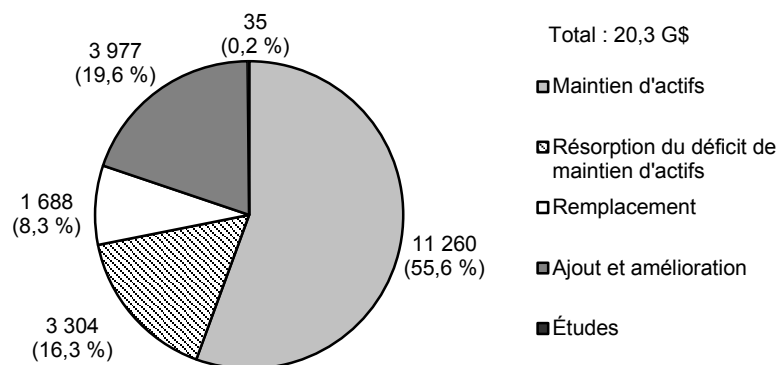
— Ces investissements permettront la rénovation et la construction de nouvelles écoles, le maintien des bâtiments et l'ajout d'espaces d'apprentissage.

Une proportion de 80 % de l'ensemble des investissements prévus, soit 16,3 milliards de dollars, serviront à maintenir en bon état les infrastructures actuelles, dont 3,3 milliards de dollars pour résorber le déficit de maintien d'actifs.

Les investissements destinés à améliorer ou à construire des infrastructures totalisent 4 milliards de dollars et prévoient notamment l'agrandissement ou la construction de nouvelles écoles dans les régions du Québec pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves.

GRAPHIQUE C.1

Plan québécois des infrastructures 2019-2029 pour l'éducation et l'enseignement supérieur par type d'investissement (en millions de dollars)



Note : À ces investissements s'ajoutent ceux du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique prévus en éducation et en enseignement supérieur.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

TABLEAU C.3

Détail des mesures annoncées en éducation et en enseignement supérieur (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Donner à chaque enfant les moyens d'aller au bout de son potentiel							
Déployer la maternelle 4 ans	—	-36	-72	-191	-318	-436	-1 053
Offrir une heure d'activités parascolaires de plus par jour au secondaire	—	-21	-62	-124	-124	-124	-455
Soutenir la réussite et la persévérance	—	-25	-25	-25	-25	-25	-123
Ajouter des classes spécialisées	—	-20	-20	-20	-20	-20	-100
Favoriser l'accès à des sorties culturelles et enrichir le contenu offert dans les bibliothèques scolaires ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—
Sous-total	—	-102	-179	-360	-487	-605	-1 731
Soutenir les enseignants et valoriser la profession							
Augmenter les services de soutien professionnel directs aux élèves	—	-47	-47	-47	-47	-47	-235
Offrir des bourses d'excellence aux futurs enseignants	—	-16	-16	-16	-16	-16	-79
Développer un programme de mentorat pour les futurs enseignants	—	-5	-5	-5	-5	-5	-25
Sous-total	—	-68	-68	-68	-68	-68	-339
Appuyer les régions et soutenir l'enseignement supérieur							
Bonifier le financement des cégeps	—	-29	-29	-29	-29	-29	-144
Soutenir les universités en région	—	-15	-15	-15	-15	-15	-75
Adapter la formation aux besoins du marché du travail	—	-5	-5	-5	-5	-5	-25
Déployer des mesures en formation professionnelle	—	-5	-5	-5	-5	-5	-25
Sous-total	—	-54	-54	-54	-54	-54	-269
Promouvoir le loisir et le sport							
Démocratiser l'accès au loisir et au sport	—	-7	-7	-7	-7	-7	-36
Promouvoir le soutien aux événements sportifs internationaux ⁽²⁾	—	—	-5	-5	-5	-5	-20
Soutenir la mise à niveau et l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air ⁽²⁾	—	—	-5	-5	-5	-5	-20
Sous-total	—	-7	-17	-17	-17	-17	-76
TOTAL	—	-230	-317	-498	-625	-743	-2 414

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le gouvernement s'est engagé à financer des sorties culturelles et des ressources de qualité dans les bibliothèques scolaires. Des sommes de 15 M\$ en 2019-2020 et de 30 M\$ pour les années suivantes seront octroyées au ministère de la Culture et des Communications. Pour 2019-2020, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les sommes seront prélevées à même les revenus de la taxe sur le tabac et seront octroyées au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

2. AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ

Le gouvernement a fait de la santé et des services sociaux l'une de ses trois grandes priorités.

L'amélioration de l'espérance de vie et le vieillissement de la population accroissent la demande de soins et services. Afin de répondre à ce défi, le gouvernement prévoit des investissements importants pour améliorer l'accessibilité et la qualité des services offerts.

Des sommes significatives de 2,6 milliards de dollars, d'ici 2023-2024, seront notamment allouées afin d'offrir davantage de soins et de services à domicile aux aînés, de mettre en place dès 2021-2022 des maisons des aînés et de mieux soutenir les proches aidants.

— Des lits d'hébergement supplémentaires seront par ailleurs ajoutés pour assurer la transition vers les maisons des aînés.

Le budget 2019-2020 prévoit aussi améliorer les services directs à la population, valoriser certaines initiatives pour les jeunes et ajouter du personnel soignant.

Pour ce faire, le gouvernement entend notamment :

- prévoir une aide pour le dépistage précoce des troubles d'apprentissage chez les enfants et offrir des soins et des services aux jeunes qui éprouvent des difficultés dans le but d'établir un protocole d'intervention précoce;
- renforcer les effectifs du personnel soignant et améliorer les conditions de travail de ce personnel;
- élargir le remboursement des soins de la vue pour les jeunes de moins de 17 ans afin de favoriser la réussite scolaire et potentiellement de diminuer le décrochage scolaire.

Des investissements additionnels seront également réalisés pour diversifier l'offre de services socioprofessionnels destinés aux adultes ayant une déficience intellectuelle, une déficience physique ou un trouble du spectre de l'autisme afin de soutenir leur pleine participation sociale.

Le budget 2019-2020 prévoit une hausse de 5,4 % des dépenses de santé et services sociaux en 2019-2020 et de 4,1 % en moyenne pour les deux années suivantes.

Le détail des mesures ainsi que les modalités de leur mise en œuvre seront annoncés ultérieurement par la ministre de la Santé et des Services sociaux, la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants et le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux.

□ Des investissements additionnels de 4,9 G\$

Afin de concrétiser ses engagements, le gouvernement prévoit des investissements additionnels de 4,9 milliards de dollars en santé d'ici 2023-2024, dont 801 millions de dollars en 2019-2020. Le budget 2019-2020 prévoit notamment :

- 2,6 milliards de dollars pour offrir de meilleurs services aux aînés;
- 574 millions de dollars pour améliorer les services directs à la population;
- 540 millions de dollars pour valoriser certaines initiatives pour les jeunes;
- 1,1 milliard de dollars pour ajouter du personnel soignant.

Ces investissements permettront d'améliorer la qualité de vie et la santé des Québécois.

TABLEAU C.4

Impact financier des mesures en santé (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Offrir de meilleurs services aux aînés	-80	-391	-391	-465	-636	-636	-2 599
Améliorer les services directs à la population	—	-86	-122	-122	-122	-122	-574
Valoriser certaines initiatives pour les jeunes	—	-88	-98	-108	-118	-128	-540
Ajouter du personnel soignant	—	-215	-215	-215	-215	-215	-1 075
Autres mesures	-10	-21	-21	-21	-21	-21	-115
TOTAL	-90	-801	-847	-931	-1 112	-1 122	-4 903

Note : Le financement pour la réalisation de ces initiatives est octroyé au ministère de la Santé et des Services sociaux.

2.1 Offrir de meilleurs services aux aînés

Renforcer les soins et les services à domicile

Le gouvernement favorise l'autonomie des personnes tout au long de leur vie.

— En 2018-2019, environ 19 millions d'heures de soins en soutien à domicile auront été réalisées.

Afin de renforcer les soins et les services à domicile, le gouvernement prévoit des investissements additionnels qui permettront, entre autres, aux établissements de santé et services sociaux d'embaucher des ressources pour offrir des heures additionnelles de soins et de services, soit une croissance de près de 20 % par rapport à 2017-2018.

— Des sommes sont notamment prévues pour développer la gériatrie sociale, ce qui permettra, entre autres, de briser l'isolement social des aînés.

Le budget 2019-2020 prévoit une somme additionnelle de 80 millions de dollars en 2018-2019 et de 280 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour renforcer les soins et les services à domicile.

Déployer les maisons des aînés

Le gouvernement s'est engagé à déployer des maisons des aînés, un concept de milieu de vie à dimension humaine offrant des soins et des services de qualité.

Le gouvernement prévoit la construction de trente maisons, qui seront spacieuses et climatisées. Elles offriront des milieux de vie de qualité, adaptés aux besoins évolutifs de chacun.

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements de 74 millions de dollars en 2021-2022 et de 245 millions de dollars en 2022-2023 et en 2023-2024 pour déployer les maisons des aînés.

Ajouter des lits et des places d'hébergement

Le Québec fait face à des besoins croissants en matière de santé et de services sociaux en raison du vieillissement de la population. Les personnes âgées en perte d'autonomie, tout comme les adultes ayant des besoins spécifiques, ont besoin de plus en plus de soins. Plusieurs sont en attente d'une place dans un CHSLD afin d'obtenir les soins appropriés.

Ainsi, le gouvernement prévoit l'ajout de 900 lits et places d'hébergement supplémentaires dans les CHSLD pour assurer la transition vers les maisons des aînés.

Le budget 2019-2020 prévoit une somme additionnelle de 70 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour ajouter des lits et des places d'hébergement.

❑ **Améliorer la qualité de vie des proches aidants**

Le Québec compte environ 1,6 million de proches aidants notamment au service des aînés. Au fil des ans, les proches aidants ont vu leurs conditions d'aide se détériorer. Le gouvernement s'est engagé à améliorer leurs conditions de vie. Des services de répit ainsi que des maisons de proches aidants seront mis sur pied pour améliorer leur qualité de vie et pour les épauler dans leur rôle essentiel dans la société québécoise.

Par ailleurs, le gouvernement dévoilera, au cours de la prochaine année, une politique nationale pour les proches aidants et annoncera le développement historique d'un nouveau continuum de services pour soutenir les proches aidants.

Le budget 2019-2020 prévoit des sommes additionnelles de 21 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour améliorer la qualité de vie des proches aidants.

❑ **Bonifier l'allocation de dépenses personnelles**

Une contribution financière est exigée auprès des adultes hébergés en établissement public de santé afin de couvrir les frais liés au gîte et à la nourriture. Le montant de cette contribution est déterminé en fonction de la capacité de payer, des besoins et de la situation familiale de l'utilisateur moins l'allocation de dépenses d'un adulte hébergé.

Le budget 2019-2020 est l'occasion pour le gouvernement d'annoncer des investissements additionnels qui permettront de maintenir ou de bonifier les allocations de dépenses personnelles pour plusieurs personnes hébergées dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Le budget 2019-2020 prévoit une somme de 20 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour bonifier l'allocation de dépenses personnelles.

2.2 Améliorer les services directs à la population

Renforcer l'accès en première ligne

Le gouvernement souhaite renforcer et améliorer l'accessibilité des services médicaux de première ligne par l'ajout de ressources dans les installations des centres locaux de services communautaires (CLSC).

Le budget 2019-2020 prévoit 10 millions de dollars annuellement à compter de 2019-2020 pour renforcer l'accès en première ligne.

Mettre sur pied des cliniques d'hiver

Les cliniques d'hiver permettent aux usagers aux prises avec un problème de santé mineur, tel que la grippe, la gastro-entérite ou d'autres infections hivernales, et qui n'ont pas accès à un médecin de famille d'obtenir une consultation médicale rapidement. La mise en place de cliniques d'hiver constitue un moyen efficace de répondre aux besoins de la population lors des pics épidémiologiques de la période hivernale.

Le budget 2019-2020 prévoit une somme de 3 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour mettre sur pied des cliniques d'hiver.

Consolider la présence des infirmier(e)s praticien(ne)s spécialisé(e)s dans le réseau

Le gouvernement souhaite améliorer l'accessibilité des soins et des services offerts à la population en permettant aux patients d'avoir recours aux infirmier(e)s praticien(ne)s spécialisé(e)s lorsqu'ils sont confrontés à des maladies chroniques et à des problèmes de santé courants.

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements de 40 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour consolider la présence des infirmier(e)s praticien(ne)s spécialisé(e)s dans le réseau.

Bonifier le Programme de soutien aux organismes communautaires

Les organismes communautaires interviennent auprès des personnes les plus vulnérables de la société au regard de leur santé et de leur mieux-être.

— En 2017-2018, un montant de 580 millions de dollars a été accordé à ces organismes afin de mener à bien leur mission.

Le gouvernement reconnaît l'apport essentiel des organismes communautaires au maintien et à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population québécoise.

— Il s'engage par ailleurs à faire preuve de plus de transparence à l'égard des sommes allouées.

Le budget 2019-2020 prévoit un investissement additionnel de 30 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour bonifier le Programme de soutien aux organismes communautaires.

☐ **Voir pour réussir**

Le gouvernement s'est engagé à rembourser une partie des frais associés à l'achat de lunettes ou de lentilles cornéennes chez les jeunes de 17 ans ou moins afin de favoriser la réussite scolaire et, potentiellement, de diminuer le décrochage scolaire. Ces remboursements seront assurés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Le remboursement atteindra 250 \$ pour une période de 24 mois.

— Cette couverture élargie sera offerte dès septembre 2019.

Le budget 2019-2020 prévoit des sommes additionnelles de 36 millions de dollars par année à compter de 2020-2021 pour élargir la couverture des soins de la vue pour les jeunes.

— Pour 2019-2020, les sommes nécessaires seront prises à même celles octroyées au ministère de la Santé et des Services sociaux.

☐ **Bonifier la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées**

La Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées², qui est entrée en vigueur en 2008, vise à assurer l'égalité en emploi aux personnes handicapées et à augmenter leur participation au marché du travail.

Le gouvernement prévoit diversifier l'offre de services socioprofessionnels destinés aux adultes ayant une déficience intellectuelle, une déficience physique ou un trouble du spectre de l'autisme afin de soutenir leur pleine participation sociale.

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements de 3 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour bonifier la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.

² Mise en œuvre conjointement entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

2.3 Valoriser certaines initiatives pour les jeunes

Dépister plus tôt les troubles de l'apprentissage

Le gouvernement s'est engagé à offrir à tous les enfants du Québec âgés de 0 à 5 ans un dépistage et un diagnostic précoces des pathologies neurodéveloppementales de façon à être en mesure d'établir, avec les parents et le milieu scolaire, un protocole d'intervention précoce incluant des mesures de soutien aux familles.

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements de 48 millions de dollars en 2019-2020 pour dépister plus tôt les troubles de l'apprentissage. Ceux-ci atteindront progressivement 88 millions de dollars d'ici 2023-2024.

Valoriser le projet Aire ouverte pour la santé psychologique des jeunes

Le projet Aire ouverte pour la santé psychologique des jeunes offre divers services de santé et services sociaux aux jeunes de 12 à 25 ans, notamment en ce qui a trait à la santé mentale, à la santé sexuelle, ainsi qu'à d'autres services liés aux études et au marché de l'emploi. Il vise notamment à aider les jeunes qui éprouvent des troubles mentaux, de dépendance et d'adaptation sociale à s'en sortir.

Le gouvernement prévoit mettre en place dix points de services Aire ouverte additionnels, dont quatre en 2019-2020.

Le budget 2019-2020 prévoit des sommes additionnelles de 20 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour valoriser le projet Aire ouverte.

Mieux protéger la jeunesse

Depuis quelques années, les cas d'enfants maltraités ou négligés sont en hausse constante au Québec. En 2017-2018, les directions de la protection de la jeunesse ont enregistré plus de 90 000 signalements. Ce nombre était en hausse de 5,3 % par rapport à 2016-2017.

Par l'ajout d'effectifs se consacrant aux jeunes en difficulté et à la protection de la jeunesse, le gouvernement entend mieux protéger les enfants dont le développement ou la sécurité est compromis.

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements annuels de 18 millions de dollars à compter de 2019-2020 pour mieux protéger la jeunesse.

Mettre en place le Programme de traitement de séquelles buccodentaires

Au Québec, près de 300 enfants reçoivent un diagnostic de cancer chaque année. Jusqu'à 15 % d'entre eux pourraient développer des séquelles buccodentaires complexes qui nécessitent des traitements échelonnés sur plusieurs années. De plus, jusqu'à 35 % des enfants diagnostiqués pourraient développer des séquelles buccodentaires nécessitant des soins mineurs ou modérés. Ces enfants doivent pouvoir bénéficier de soins dentaires appropriés.

Le budget 2019-2020 prévoit 2 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour mettre en place le Programme de traitement de séquelles buccodentaires.

2.4 Ajouter du personnel soignant

Améliorer les services

Le personnel soignant est au cœur de l'offre de services de santé et de services sociaux. Au cours des dernières années, il a été grandement sollicité.

Les réformes passées, conjuguées à une rareté de main-d'œuvre, ont entraîné un essoufflement des ressources.

Le gouvernement s'est engagé à mieux supporter le personnel soignant dans les CHSLD et dans les hôpitaux. Pour ce faire, davantage d'infirmier(e)s, d'infirmier(e)s auxiliaires, de préposé(e)s aux bénéficiaires et d'autres professionnels du domaine de la santé et des services sociaux seront donc recrutés.

Les ajouts d'effectifs, particulièrement de personnel infirmier, permettront d'améliorer les services dans les établissements en fonction des besoins croissants des usagers et de la population.

Le budget 2019-2020 prévoit une somme annuelle de 200 millions de dollars à compter de 2019-2020.

Former de nouveaux préposé(e)s aux bénéficiaires

Le gouvernement souhaite renforcer les équipes de soins et de services en misant sur une formation qui permettra aux étudiants de mettre en pratique leurs connaissances en travaillant dans les établissements de santé du Québec.

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements annuels de 15 millions de dollars à compter de 2019-2020 pour former de nouveaux préposé(e)s aux bénéficiaires.

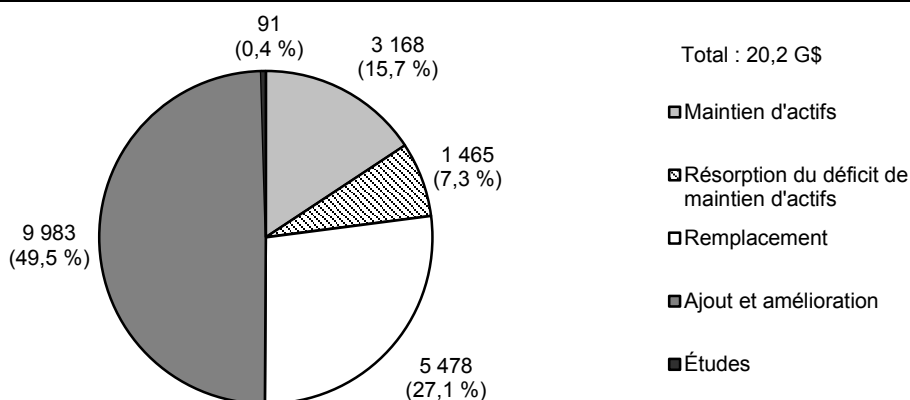
2.5 Améliorer les infrastructures en santé et services sociaux

Le PQI 2019-2029 prévoit des investissements de 20,2 milliards de dollars pour le secteur de la santé et des services sociaux.

- Les investissements destinés à construire de nouvelles infrastructures ou à les améliorer se chiffrent à près de 10 milliards de dollars, dont 1 milliard de dollars pour la construction progressive des maisons des aînés.
- Les investissements prévus pour remplacer les infrastructures existantes, dont les équipements désuets, totalisent 5,5 milliards de dollars.
- Enfin, des investissements de 3,2 milliards de dollars seront consacrés à la rénovation des infrastructures actuelles.

GRAPHIQUE C.2

Plan québécois des infrastructures 2019-2029 en santé et services sociaux par type d'investissement (en millions de dollars)



Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

TABLEAU C.5

Détail des mesures annoncées en santé et services sociaux
 (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Offrir de meilleurs services aux aînés							
Renforcer les soins et les services à domicile	-80	-280	-280	-280	-280	-280	-1 480
Déployer les maisons des aînés	—	—	—	-74	-245	-245	-564
Ajouter des lits et des places d'hébergement	—	-70	-70	-70	-70	-70	-350
Améliorer la qualité de vie des proches aidants	—	-21	-21	-21	-21	-21	-105
Bonifier l'allocation de dépenses personnelles	—	-20	-20	-20	-20	-20	-100
Sous-total	-80	-391	-391	-465	-636	-636	-2 599
Améliorer les services directs à la population							
Renforcer l'accès en première ligne	—	-10	-10	-10	-10	-10	-50
Mettre sur pied des cliniques d'hiver	—	-3	-3	-3	-3	-3	-15
Consolider la présence des infirmier(e)s praticien(ne)s spécialisé(e)s dans le réseau	—	-40	-40	-40	-40	-40	-200
Bonifier le Programme de soutien aux organismes communautaires	—	-30	-30	-30	-30	-30	-150
Voir pour réussir ⁽¹⁾	—	—	-36	-36	-36	-36	-144
Bonifier la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées	—	-3	-3	-3	-3	-3	-15
Sous-total	—	-86	-122	-122	-122	-122	-574
Valoriser certaines initiatives pour les jeunes							
Dépister plus tôt les troubles de l'apprentissage	—	-48	-58	-68	-78	-88	-340
Valoriser le projet Aire ouverte pour la santé psychologique des jeunes	—	-20	-20	-20	-20	-20	-100
Mieux protéger la jeunesse	—	-18	-18	-18	-18	-18	-90
Mettre en place le Programme de traitement de séquelles buccodentaires	—	-2	-2	-2	-2	-2	-10
Sous-total	—	-88	-98	-108	-118	-128	-540
Ajouter du personnel soignant							
Améliorer les services	—	-200	-200	-200	-200	-200	-1 000
Former de nouveaux préposé(e)s aux bénéficiaires	—	-15	-15	-15	-15	-15	-75
Sous-total	—	-215	-215	-215	-215	-215	-1 075
Autres mesures	-10	-21	-21	-21	-21	-21	-115
TOTAL	-90	-801	-847	-931	-1 112	-1 122	-4 903

(1) Cette couverture élargie sera offerte et financée selon les besoins dès septembre 2019.

Section D

AUGMENTER LE POTENTIEL DE L'ÉCONOMIE

- Sommaire D.7**
- 1. Accroître la participation au marché du travail..... D.9**
 - 1.1 Inciter nos travailleurs à prolonger leur carrière D.10
 - 1.1.1 Miser sur la prolongation de carrière des 60 ans ou plus D.11
 - 1.1.2 Réduire des charges sur la masse salariale pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience D.15
 - 1.1.3 Bonifier des programmes de services publics d'emploi pour mieux soutenir les travailleurs expérimentés D.17
 - 1.2 Mieux intégrer les personnes immigrantes pour soutenir la croissance économique D.18
 - 1.3 Mettre en œuvre la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées..... D.20
 - 1.3.1 Ajouter des postes au Programme de subventions aux entreprises adaptées et autres actions..... D.20
 - 1.3.2 Ajouter des participants au Contrat d'intégration au travail D.21
 - 1.4 Répondre aux besoins spécifiques du marché du travail D.21
 - 1.4.1 Bonifier le Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT D.22
 - 1.4.2 Reconnaître de nouvelles indemnités aux fins du crédit d'impôt relatif à la déclaration des pourboires D.22
- 2. Agir maintenant pour l'investissement et la croissance des entreprisesD.23**
 - 2.1 Appuyer plus efficacement le développement économique D.24
 - 2.1.1 Bonification de la capitalisation d'Investissement Québec de 4 G\$ à 5 G\$ D.25
 - 2.1.2 Enveloppe de 1 G\$ pour la croissance des entreprises et le maintien des sièges sociaux..... D.26
 - 2.1.3 Bonification du Programme Exportation D.26

2.1.4	Ajout de ressources économiques dans les bureaux du Québec au Canada	D.26
2.1.5	Appui à l'investissement des PME d'un plus grand nombre de secteurs	D.27
2.1.6	Bonification du programme Audit industrie 4.0.....	D.27
2.1.7	Développement du Réseau des centres d'expertise industrielle 4.0.....	D.27
2.1.8	Bonification de l'enveloppe d'investissement en faveur des chantiers maritimes.....	D.28
2.1.9	Élargissement de la portée du fonds Capital Mines Hydrocarbures	D.28
2.2	Des mesures d'amortissement accéléré pour favoriser l'investissement.....	D.28
2.3	Réduire les délais d'approbation des projets d'investissement	D.30
2.3.1	Réduire le délai de traitement des dossiers d'autorisation environnementale.....	D.31
2.3.2	Accroître les ressources affectées à l'analyse des impacts des projets d'investissement sur la faune et ses habitats.....	D.31

3. Stimuler l'innovation pour créer les emplois de demain D.33

3.1	Investir dans des projets innovants	D.34
3.1.1	Mettre en valeur des espaces stratégiques pour les entreprises innovantes	D.35
3.1.2	Bonifier le Programme Innovation Bois	D.35
3.1.3	Accroître la recherche en génomique.....	D.36
3.1.4	Appuyer le Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec	D.36
3.2	Accélérer l'adoption de l'intelligence artificielle.....	D.37
3.2.1	Élargissement de l'offre de formation en intelligence artificielle.....	D.38
3.2.2	Attraction au Québec des chercheurs en intelligence artificielle.....	D.38
3.2.3	Adoption de l'intelligence artificielle en entreprise.....	D.38
3.2.4	Augmentation de la puissance de calcul du Québec	D.39
3.2.5	Soutien aux technologies en appui à l'intelligence artificielle.....	D.39
3.2.6	Soutien aux activités de recherche en intelligence artificielle.....	D.40

4.	Dynamiser le développement des régions	D.43
4.1	Bonifier le congé fiscal pour grands projets d'investissement pour les régions	D.44
4.2	Améliorer les infrastructures en région	D.46
4.2.1	Assurer l'accès à une connexion Internet haute vitesse et à un réseau cellulaire large bande dans toutes les régions	D.48
4.2.2	Soutenir l'extension du réseau de distribution de gaz naturel	D.49
4.2.3	Appuyer la mise en place d'une logistique de transport pour le gaz naturel liquéfié sur la Côte-Nord	D.49
4.2.4	Soutenir le développement de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire	D.50
4.2.5	Mettre en valeur le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré	D.50
4.2.6	Soutenir le projet QcRail	D.51
4.2.7	Soutenir la mise en place d'infrastructures multiusagers en territoire nordique	D.51
4.3	Stimuler le tourisme au Québec	D.52
4.3.1	Investir dans les établissements de la Sépaq	D.53
4.3.2	Développer les attraits touristiques du Québec	D.53
4.3.3	Appuyer le renouvellement de l'offre touristique	D.54
4.3.4	Favoriser le rayonnement des produits locaux et régionaux	D.54
4.4	Appuyer le développement du secteur bioalimentaire	D.55
4.4.1	Accroître les investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire	D.56
4.4.2	Réduire l'impact de la hausse de la valeur des terres agricoles	D.56
4.4.3	Mettre en œuvre des initiatives pour favoriser l'achat local	D.57
4.4.4	Répondre aux besoins d'inspection des aliments et de bien-être animal	D.57

5.	Favoriser l'entrepreneuriat et la participation des jeunes à l'économie.....	D.59
5.1	Soutenir l'entrepreneuriat et le financement des entreprises	D.60
5.1.1	Appuyer des organismes de soutien à l'entrepreneuriat.....	D.61
5.1.2	Soutenir des fonds de capital d'investissement	D.61
5.2	Encourager l'emploi et la relève entrepreneuriale	D.62
5.2.1	Quatre nouveaux campus de l'École des entrepreneurs du Québec.....	D.63
5.2.2	Appui à la formation bioalimentaire au Collège Macdonald	D.63
5.2.3	Bonification du programme Créneau carrefour jeunesse	D.64
5.2.4	Investissement dans Place aux jeunes en région	D.64
5.2.5	Initiative québécoise en matière de créativité entrepreneuriale jeunesse en Francophonie	D.64
5.2.6	Soutien aux programmes de l'École d'entrepreneurship de Beauce	D.65
5.2.7	Bonification du programme de financement des projets locaux.....	D.65
6.	Promouvoir la culture.....	D.67
6.1	Encourager la créativité culturelle.....	D.68
6.1.1	Stimuler l'entrepreneuriat culturel.....	D.68
6.1.2	Favoriser une programmation originale à Télé-Québec	D.69
6.1.3	Appuyer l'industrie de la musique à l'ère du numérique.....	D.69
6.1.4	Soutenir un programme de mise à niveau des ateliers d'artistes.....	D.69
6.2	Enrichir la culture au sein des collectivités	D.70
6.2.1	Favoriser l'accès à des sorties culturelles et enrichir le contenu offert dans les bibliothèques scolaires.....	D.70
6.2.2	Promouvoir la langue française	D.71
6.2.3	Soutenir le secteur de la presse d'information écrite à l'égard des coûts du recyclage	D.71

6.3	Investir pour valoriser le patrimoine culturel et religieux.....	D.72
6.3.1	Valoriser le patrimoine culturel québécois.....	D.72
6.3.2	Soutenir et promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois	D.73
6.3.3	Soutenir les institutions muséales	D.73
6.3.4	Encourager la diversification des revenus des sociétés d'État en culture	D.73
7.	Se donner les moyens de mieux performer à l'étranger	D.75
7.1	Promouvoir l'expertise en recherche et innovation à l'étranger	D.76
7.2	Investir et diversifier les marchés prometteurs	D.76
7.3	Professionaliser le corps diplomatique	D.76
8.	Appuyer les chercheurs québécois	D.77
8.1	Faciliter l'accès aux données pour la recherche	D.78
8.2	Renouveler la subvention au CIRANO	D.79
8.3	Soutenir la recherche en économie	D.80
8.4	Financer le centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal	D.80
9.	Assurer l'équité fiscale	D.81

SOMMAIRE

Les effets du vieillissement de la population sont de plus en plus perceptibles sur l'économie du Québec.

Au cours des prochaines années, l'augmentation du potentiel de l'économie québécoise sera grandement tributaire de sa capacité à tirer profit du bassin actuel de main-d'œuvre, à attirer une nouvelle main-d'œuvre qualifiée, notamment dans les domaines de pointe, et à stimuler les investissements et la croissance des entreprises. Le gouvernement entend agir sur trois fronts, soit :

- augmenter le taux d'emploi du bassin actuel de main-d'œuvre;
- accroître le bassin de main-d'œuvre disponible;
- améliorer la productivité et favoriser la croissance des entreprises.

Pour augmenter le potentiel de l'économie québécoise, le budget 2019-2020 prévoit des initiatives totalisant près de 3,7 milliards de dollars. Ces initiatives s'ajoutent à celles du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018 visant à favoriser l'investissement des entreprises, notamment les mesures d'amortissement accéléré.

TABLEAU D.1

Impact financier des initiatives visant à augmenter le potentiel de l'économie (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Accroître la participation au marché du travail	—	-269,0	-338,8	-369,3	-376,3	-394,4	-1 747,8
Agir maintenant pour l'investissement et la croissance des entreprises	—	-17,7	-27,4	-35,3	-31,9	-17,4	-129,7
Stimuler l'innovation pour créer les emplois de demain	-329,6	-57,0	-74,0	-98,1	-95,1	-55,1	-708,9
Dynamiser le développement des régions	-17,5	-103,0	-164,0	-124,8	-157,8	-148,1	-715,2
Favoriser l'entrepreneuriat et la participation des jeunes à l'économie	-5,0	-14,6	-14,8	-13,3	-14,6	-12,4	-74,7
Promouvoir la culture	-3,0	-37,5	-53,5	-57,7	-60,0	-83,9	-295,6
Se donner les moyens de mieux performer à l'étranger	—	-2,4	-3,5	-4,4	-4,4	-4,4	-19,1
Appuyer les chercheurs québécois	-1,5	-1,9	-4,1	-4,1	-4,2	-2,1	-17,9
Assurer l'équité fiscale	—	-1,5	1,5	4,0	6,0	9,0	19,0
TOTAL	-356,6	-504,6	-678,6	-703,0	-738,3	-708,8	-3 689,9

1. ACCROÎTRE LA PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

En 2018, le marché du travail québécois a enregistré un taux de chômage historiquement bas de 5,5 %.

Cette baisse du taux de chômage, observée depuis plus d'une décennie, devrait se poursuivre au cours des prochaines années. Il est prévu qu'il atteigne 5,3 % en 2020.

Cette situation est en partie due au vieillissement de la population, qui réduit le bassin de main-d'œuvre disponible. Ce phénomène pourrait limiter la progression du PIB réel pour les prochaines années.

Ainsi, une pleine utilisation du bassin de travailleurs potentiels sera nécessaire pour soutenir la croissance économique de l'ensemble du Québec.

Pour accroître la participation au marché du travail, le budget 2019-2020 prévoit une aide additionnelle de plus de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans, qui vise à :

- inciter nos travailleurs à prolonger leur carrière;
- mieux intégrer les personnes immigrantes pour soutenir la croissance économique;
- mettre en œuvre la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées;
- répondre aux besoins spécifiques du marché du travail.

TABLEAU D.2

Impact financier des mesures pour accroître la participation au marché du travail

(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Inciter nos travailleurs à prolonger leur carrière	—	-113,1	-170,0	-197,3	-200,9	-210,7	-892,0
Mieux intégrer les personnes immigrantes pour soutenir la croissance économique	—	-146,0	-146,0	-146,0	-146,0	-146,0	-730,0
Mettre en œuvre la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées	—	-6,7	-9,6	-12,8	-16,2	-19,5	-64,8
Répondre aux besoins spécifiques du marché du travail	—	-3,2	-13,2	-13,2	-13,2	-18,2	-61,0
TOTAL	—	-269,0	-338,8	-369,3	-376,3	-394,4	-1 747,8

1.1 Inciter nos travailleurs à prolonger leur carrière

L'apport des travailleurs expérimentés au marché du travail est important et leur expertise contribue à la compétitivité des entreprises québécoises.

— Le Québec tire de l'arrière quant au taux d'emploi des 60 ans ou plus. Si le taux d'emploi du Québec rattrapait celui de l'Ontario, le Québec pourrait compter sur plus de 89 000 travailleurs additionnels.

Pour les travailleurs expérimentés, la décision de demeurer ou non sur le marché du travail peut être motivée par les incitatifs financiers qui favorisent leur maintien en emploi.

Par ailleurs, bien que de nombreux travailleurs expérimentés souhaitent demeurer sur le marché du travail, plusieurs d'entre eux veulent réduire la cadence ou envisagent de prendre une retraite progressive. D'autres aimeraient assumer des responsabilités différentes au sein de l'entreprise, nécessitant par le fait même des formations adaptées à leurs besoins.

Or, les coûts associés aux besoins spécifiques de ces travailleurs peuvent être un frein pour les entreprises, particulièrement les PME, au maintien en emploi des travailleurs expérimentés.

Afin de tirer profit de l'expérience de nos travailleurs expérimentés, le budget 2019-2020 prévoit un montant de 892 millions de dollars sur cinq ans pour :

- miser sur la prolongation de carrière des personnes de 60 ans ou plus;
- réduire des charges sur la masse salariale pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience;
- bonifier des programmes de services publics d'emploi pour mieux soutenir les travailleurs expérimentés.

TABLEAU D.3

Impact financier des mesures pour inciter nos travailleurs à prolonger leur carrière

(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Miser sur la prolongation de carrière des 60 ans ou plus	—	-104,5	-105,6	-106,6	-107,7	-108,8	-533,2
Réduire des charges sur la masse salariale pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience	—	-4,6	-60,4	-86,7	-89,2	-97,9	-338,8
Bonifier des programmes de services publics d'emploi pour mieux soutenir les travailleurs expérimentés ⁽¹⁾	—	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-20,0
TOTAL	—	-113,1	-170,0	-197,3	-200,9	-210,7	-892,0

(1) Les sommes requises au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale seront pourvues à même le Fonds de développement du marché du travail.

1.1.1 Miser sur la prolongation de carrière des 60 ans ou plus

Actuellement, le régime fiscal du Québec offre un crédit d'impôt non remboursable aux travailleurs d'expérience âgés de 61 ans ou plus pour les inciter à demeurer le plus longtemps possible sur le marché du travail.

Le gouvernement souhaite accroître la participation au marché du travail des travailleurs de 60 ans ou plus. À cette fin, le budget 2019-2020 prévoit que dès 2019 :

- l'âge d'admissibilité au crédit d'impôt sera abaissé pour inclure les travailleurs âgés de 60 ans;
- le plafond des revenus de travail excédentaires admissibles au crédit d'impôt passera à 10 000 \$ pour les travailleurs de 60 à 64 ans et demeurera à 11 000 \$ pour les 65 ans ou plus.

Ainsi, grâce à ces bonifications, les travailleurs de 60 à 64 ans pourront augmenter leurs revenus de travail jusqu'à 28 226 \$ avant de payer l'impôt du Québec en 2019.

Pour mieux refléter l'objectif de la mesure, ce crédit d'impôt sera renommé crédit d'impôt pour la prolongation de carrière.

Le coût total de la bonification du crédit d'impôt est de plus de 104 millions de dollars par année à compter de 2019-2020.

☐ Une réduction d'impôt pour les travailleurs de 60 à 64 ans

Le plafond du crédit d'impôt applicable aux revenus de travail excédentaires passera à 10 000 \$ pour les travailleurs de 60 à 64 ans. Le plafond est maintenu à 11 000 \$ pour les 65 ans ou plus.

- La baisse d'impôt additionnelle pour les travailleurs de 60 ans pourra atteindre 1 500 \$.
- Pour les travailleurs âgés de 61 à 64 ans, la bonification des plafonds permettra d'accorder une baisse d'impôt maximale qui variera de 150 \$ à 1 050 \$.

TABLEAU D.4

Paramètres de la bonification des plafonds de revenus de travail excédentaires selon l'âge du travailleur – 2019 (en dollars)

Âge du travailleur	Montant avant bonification	Montant bonifié	Bonification	Baisse d'impôt maximale ⁽¹⁾
60 ans	—	10 000	10 000	1 500
61 ans	3 000	10 000	7 000	1 050
62 ans	5 000	10 000	5 000	750
63 ans	7 000	10 000	3 000	450
64 ans	9 000	10 000	1 000	150
65 ans ou plus	11 000	11 000	—	—

(1) On obtient la baisse d'impôt additionnelle maximale en appliquant le taux du crédit d'impôt de 15 % sur le montant de la bonification.

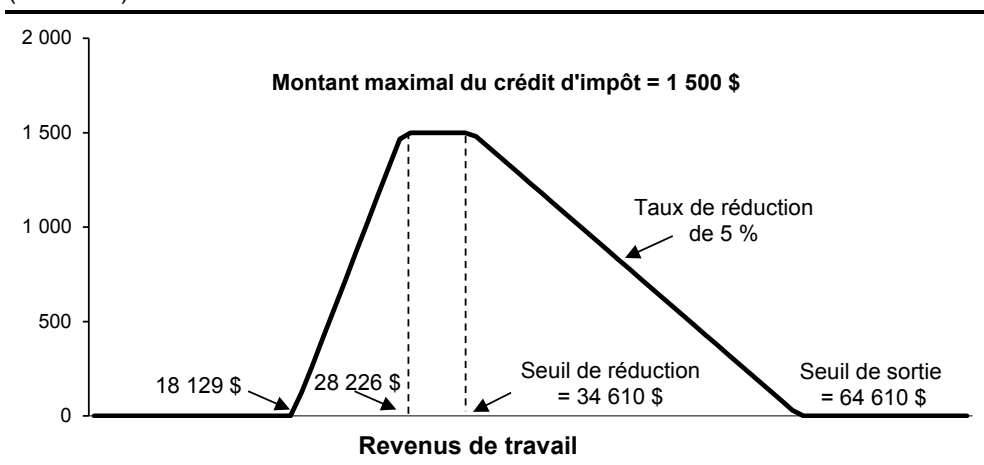
❑ Illustration pour un travailleur de 60 ans

Pour une personne de 60 ans n'ayant que des revenus de travail, le crédit d'impôt bonifié viendra augmenter de 18 129 \$ à 28 226 \$ le niveau de revenu à partir duquel elle paie l'impôt du Québec.

Pour cibler les travailleurs à plus faible revenu, ce crédit d'impôt est réductible en fonction des revenus de travail à partir de 34 610 \$. Ainsi, ce travailleur ne bénéficiera plus de l'aide fiscale si son revenu de travail dépasse 64 610 \$.

GRAPHIQUE D.1

Illustration du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière d'un travailleur de 60 ans – 2019 (en dollars)



❑ Une bonification de l'aide pour près de 158 000 travailleurs

Les travailleurs de 60 ans pourront profiter pour la première fois de ce crédit d'impôt lors de la production de leur déclaration de revenus de 2019. Cette bonification permettra à environ 44 000 nouveaux travailleurs de bénéficier d'une aide fiscale moyenne de 955 \$.

Les bénéficiaires actuels de 61 à 64 ans du crédit d'impôt, soit 114 000 travailleurs, profiteront d'un gain moyen de 550 \$.

Globalement, la bonification du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière profitera à près de 158 000 travailleurs de 60 à 64 ans. De ce nombre, plus de 20 000 travailleurs n'auront plus d'impôt du Québec à payer.

Un taux d'emploi plus faible pour les 60 ans ou plus au Québec

Bien que les taux d'emploi soient en hausse, le Québec tire de l'arrière à l'égard du taux d'emploi des personnes de 60 ans ou plus par rapport à l'Ontario ou au Canada.

- En 2018, le taux d'emploi au Québec des 55 à 59 ans était supérieur à celui de l'Ontario et du Canada.
- Toutefois, pour les 60 à 64 ans, le taux d'emploi est plus faible au Québec. Il était de 48,5 % en 2018, soit 6,3 points de pourcentage de moins que celui de l'Ontario (ou -4,6 points de pourcentage par rapport au Canada).
- Quant aux 65 ans ou plus, le taux d'emploi de 10,3 % est également plus faible au Québec, soit plus de 3 points de pourcentage de moins qu'en Ontario ou qu'au Canada.

Si les taux d'emploi du Québec rattrapaient ceux de l'Ontario, le Québec compterait 36 900 travailleurs âgés de 60 à 64 ans de plus et 52 400 travailleurs âgés de 65 ans ou plus, soit 89 300 travailleurs additionnels.

Le gouvernement compte donc agir pour augmenter l'incitation au travail chez les personnes de 60 ans ou plus, soit l'âge auquel elles sont plus susceptibles de prendre leur retraite.

Taux d'emploi du Québec, de l'Ontario et du Canada – 2018

(en pourcentage)

Groupe d'âge	Québec	Ontario	Canada
55 à 59 ans	72,2	71,6	71,8
60 à 64 ans	48,5	54,8	53,1
65 ans ou plus	10,3	13,7	13,4

Source : Statistique Canada.

1.1.2 Réduire des charges sur la masse salariale pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience

Afin d'inciter les travailleurs d'expérience à poursuivre leur carrière, les entreprises peuvent être appelées à adapter leurs conditions de travail, notamment pour leur offrir une plus grande flexibilité dans l'organisation du travail et une formation répondant à leurs besoins.

L'octroi de conditions de travail flexibles peut entraîner des coûts additionnels pour les employeurs, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du temps de travail. Ces coûts supplémentaires sont un frein aux efforts de rétention des travailleurs expérimentés, particulièrement pour les PME.

Pour appuyer les PME¹ dans leurs efforts de maintien et d'incitation au retour en emploi des travailleurs d'expérience, le budget 2019-2020 prévoit la mise en place d'une mesure de réduction des charges sur la masse salariale.

Un allègement fiscal qui bénéficiera à 34 000 entreprises

La réduction des charges sur la masse salariale offrira à plus de 34 000 PME de tous les secteurs d'activité une diminution importante des cotisations québécoises sur la masse salariale liées aux salaires versés à des travailleurs âgés de 60 ans ou plus.

— Cet allègement fiscal contribuera au maintien en emploi de 112 000 travailleurs d'expérience.

¹ Il s'agit de sociétés ayant un capital versé inférieur à 15 M\$.

☐ Principaux paramètres de la mesure

La réduction des charges sur la masse salariale pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience, qui prendra la forme d'un remboursement, sera offerte aux PME de tous les secteurs. Elle s'appliquera sur des charges québécoises sur la masse salariale des travailleurs âgés de 60 ans ou plus.

Les entreprises admissibles pourront bénéficier d'un crédit d'impôt relatif à des charges sur la masse salariale de :

- 50 % pour les travailleurs âgés de 60 à 64 ans, jusqu'à concurrence de 1 250 \$ par travailleur;
- 75 % pour les travailleurs âgés de 65 ans ou plus, jusqu'à concurrence de 1 875 \$ par travailleur.

TABLEAU D.5

Principaux paramètres de la réduction des charges sur la masse salariale pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience

Employeurs admissibles	Sociétés respectant les principales conditions d'admissibilité à la déduction pour petite entreprise
Employés admissibles	Employés âgés de 60 ans ou plus assujettis aux charges québécoises sur la masse salariale
Charges sur la masse salariale admissibles	Cotisations québécoises ⁽¹⁾ payées par l'entreprise
Taux maximal de réduction des charges sur la masse salariale⁽²⁾	50 % pour les travailleurs âgés de 60 à 64 ans 75 % pour les travailleurs âgés de 65 ans ou plus
Réduction maximale des charges sur la masse salariale	1 250 \$ pour les travailleurs âgés de 60 à 64 ans 1 875 \$ pour les travailleurs âgés de 65 ans ou plus

(1) Cotisations au Fonds des services de santé, au Régime de rentes du Québec, au Régime québécois d'assurance parentale et à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

(2) Le taux sera réduit linéairement pour une masse salariale totale entre 1 M\$ et le seuil donnant droit aux taux réduits de la cotisation de l'employeur au Fonds des services de santé.

Illustration de l'impact de la réduction des charges sur la masse salariale pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience

L'exemple suivant illustre le cas d'une PME admissible du commerce de détail qui compte parmi ses employés un travailleur à temps plein de 65 ans gagnant un salaire annuel de 42 500 \$. Cet employé réduit son offre de travail et sa rémunération diminue en conséquence à 15 000 \$.

Pour pallier la diminution de l'offre de travail, la PME embauche un travailleur à temps partiel de 60 ans au salaire annuel de 27 500 \$.

Pour ces deux travailleurs, l'entreprise doit payer 3 796 \$ en charges québécoises sur la masse salariale, soit l'équivalent de 8,9 % des salaires versés.

La réduction des charges sur la masse salariale pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience diminuera les charges à payer de la PME de 2 212 \$, soit :

- 962 \$ pour le travailleur âgé de 65 ans, une réduction de 75,0 %;
- 1 250 \$ pour le travailleur âgé de 60 ans, une réduction de 49,7 %.

Illustration de l'impact de la réduction des charges sur la masse salariale pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience

(en dollars, sauf indication contraire)

Travailleur visé	Salaire annuel	Charges à payer ⁽¹⁾	Réduction des charges	
			Montant	En %
Travailleur âgé de 65 ans	15 000	1 283	962	75,0
Travailleur âgé de 60 ans	27 500	2 513	1 250	49,7 ⁽²⁾
Total	42 500	3 796	2 212	58,3

(1) Il s'agit des charges de l'employeur admissibles à la réduction, soit les cotisations au Fonds des services de santé, au Régime de rentes du Québec, au Régime québécois d'assurance parentale et à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

(2) En raison de la réduction maximale de 1 250 \$, le taux effectif de réduction est inférieur à 50 %.

1.1.3 Bonifier des programmes de services publics d'emploi pour mieux soutenir les travailleurs expérimentés

Le Québec compte de plus en plus de travailleurs âgés de 55 ans ou plus qui ont des besoins particuliers soit pour combler un emploi, soit pour prolonger leur vie professionnelle.

Dans le but d'adapter l'offre de services publics d'emploi, le budget 2019-2020 prévoit un montant supplémentaire de 20 millions de dollars sur cinq ans pour maintenir et attirer davantage de travailleurs expérimentés sur le marché du travail.

Cette somme permettra notamment d'adapter l'organisation du travail au sein des entreprises, de favoriser la formation en entreprise, de faciliter le transfert des compétences et d'accompagner les travailleurs expérimentés dans la recherche d'emploi.

1.2 Mieux intégrer les personnes immigrantes pour soutenir la croissance économique

L'immigration représente un apport important pour soutenir la croissance économique du Québec, notamment dans un contexte de rareté de main-d'œuvre où le bassin de travailleurs disponibles doit augmenter pour combler les besoins des entreprises.

Le Québec fait face à des défis d'intégration des personnes immigrantes, en particulier à des enjeux de surqualification et à un taux de chômage élevé chez les nouveaux arrivants.

Pour favoriser une meilleure intégration au sein des communautés et au marché du travail des personnes immigrantes et contribuer à leur rétention partout au Québec, le budget 2019-2020 prévoit des sommes supplémentaires totalisant 730 millions de dollars sur cinq ans.

Ces sommes serviront à la mise en œuvre d'un nouveau parcours personnalisé pour accompagner les personnes immigrantes tout au long de leur processus d'intégration à la société québécoise, notamment au marché du travail.

TABLEAU D.6

Impact financier des mesures visant à mieux intégrer les personnes immigrantes pour soutenir la croissance économique (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Mieux intégrer les personnes immigrantes pour soutenir la croissance économique ⁽¹⁾	—	-146,0	-146,0	-146,0	-146,0	-146,0	-730,0

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Nouveau parcours d'immigration pour une intégration réussie

La société québécoise a la responsabilité de mettre en place une offre de services favorisant la pleine participation des personnes immigrantes à la prospérité économique et au développement socioculturel du Québec.

Cette offre de services facilite les démarches des personnes immigrantes pour leur permettre de mieux s'intégrer à la société québécoise.

Dans ce contexte, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion prévoit mettre en œuvre un parcours d'immigration personnalisé ainsi qu'une offre de services élargie en francisation et en intégration.

Ce parcours personnalisé comprendra une analyse des besoins des personnes immigrantes visant à les orienter vers les ressources disponibles.

Le nouveau parcours d'immigration modifiera les façons de faire gouvernementales en matière de planification, de prospection, d'attraction, de recrutement international, de sélection, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes.

Ce nouveau parcours permettra² par exemple :

- d'élargir l'accès à toutes les personnes immigrantes, dont les travailleurs étrangers temporaires, à plusieurs programmes d'intégration et de francisation;
- de soutenir les collectivités, lesquelles jouent un rôle de premier plan dans l'intégration des personnes immigrantes;
- d'accompagner les entreprises dans le recrutement et le maintien en emploi de travailleurs étrangers temporaires, en améliorant l'offre de services régionale du gouvernement.

Ces initiatives permettront ainsi d'offrir un soutien aux travailleurs immigrants mieux adapté à leurs compétences et répondant davantage aux besoins du marché du travail québécois. Elles bénéficieront également à l'ensemble des personnes immigrantes, notamment aux travailleurs étrangers temporaires et à leurs conjoints ainsi qu'aux résidents permanents établis au Québec depuis plusieurs années.

De plus, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion entend mieux suivre et évaluer le parcours des personnes immigrantes, de façon à adapter son offre de services selon l'évolution des besoins des personnes immigrantes et des entreprises.

En plus de faciliter l'intégration des personnes immigrantes à la société québécoise, ce nouveau parcours permettra une meilleure adéquation entre les compétences recherchées par les employeurs et celles offertes par les personnes immigrantes.

Les détails du nouveau parcours seront présentés ultérieurement par le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

² Le nouveau parcours sera mis en place sous réserve de l'adoption du projet de loi n° 9, Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes.

1.3 Mettre en œuvre la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

Le budget 2019-2020 prévoit un financement additionnel de 64,8 millions de dollars sur cinq ans pour la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024.

La stratégie encouragera la participation au marché du travail des personnes handicapées qui en ont la capacité, en plus de favoriser leur intégration sociale.

Les sommes prévues pour la stratégie permettront principalement de financer le Programme de subventions aux entreprises adaptées et le Contrat d'intégration au travail.

TABLEAU D.7

Impact financier des mesures pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Ajouter des postes au Programme de subventions aux entreprises adaptées et autres actions	—	-4,2	-6,9	-9,8	-12,9	-15,9	-49,7
Ajouter des participants au Contrat d'intégration au travail	—	-2,5	-2,7	-3,0	-3,3	-3,6	-15,1
TOTAL	—	-6,7	-9,6	-12,8	-16,2	-19,5	-64,8

Note : Les sommes requises au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale seront pourvues à même le Fonds de développement du marché du travail.

1.3.1 Ajouter des postes au Programme de subventions aux entreprises adaptées et autres actions

Le Programme de subventions aux entreprises adaptées vise à offrir des emplois à des personnes handicapées dans une entreprise adaptée. Le programme verse une subvention sous la forme d'une contribution d'Emploi-Québec pour couvrir une partie des frais salariaux et des dépenses connexes des entreprises adaptées.

Les entreprises adaptées sont des organismes à but non lucratif ou des coopératives qui produisent des biens ou des services et qui emploient, dans une proportion d'au moins 60 % de leurs effectifs, des personnes handicapées ne pouvant travailler dans un milieu standard.

La stratégie prévoira l'ajout de 400 postes au Programme de subventions aux entreprises adaptées. D'autres actions seront mises de l'avant afin de favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.

Au total, l'ajout des postes au Programme de subventions aux entreprises adaptées et le financement des autres actions pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées représentent un coût additionnel de 49,7 millions de dollars sur cinq ans.

1.3.2 Ajouter des participants au Contrat d'intégration au travail

Le Contrat d'intégration au travail est un programme d'Emploi-Québec qui favorise l'accès au marché du travail pour les personnes handicapées. Il permet de rembourser à l'employeur certains frais nécessaires pour l'intégration ou le maintien en emploi de ces personnes. La plupart des entreprises, publiques ou privées, y sont admissibles.

La stratégie prévoira l'ajout de 500 participants réguliers à ce programme, ce qui représente un coût additionnel de 15,1 millions de dollars sur cinq ans.

1.4 Répondre aux besoins spécifiques du marché du travail

Les besoins spécifiques du marché du travail nécessitent des actions ciblées du gouvernement. Ainsi, le budget 2019-2020 prévoit 61 millions de dollars sur cinq ans pour :

- bonifier le Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT);
- reconnaître de nouvelles indemnités aux fins du crédit d'impôt relatif à la déclaration des pourboires.

TABLEAU D.8

Impact financier des mesures pour répondre aux besoins spécifiques du marché du travail (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Bonifier le Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT ⁽¹⁾	—	—	-10,0	-10,0	-10,0	-15,0	-45,0
Reconnaître de nouvelles indemnités aux fins du crédit d'impôt relatif à la déclaration des pourboires	—	-3,2	-3,2	-3,2	-3,2	-3,2	-16,0
TOTAL	—	-3,2	-13,2	-13,2	-13,2	-18,2	-61,0

(1) Les crédits seront versés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

1.4.1 Bonifier le Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions prioritaires par la CPMT

Le Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions prioritaires par la CPMT permet de verser des subventions aux entreprises et aux promoteurs visés, afin que les employés puissent participer à des formations de niveau professionnel ou technique reconnues par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

L'objectif de ce programme est d'offrir des formations qui répondent aux besoins des entreprises pour favoriser la mobilité et l'avancement de leurs employés dans l'entreprise.

Face à une demande croissante des entreprises qui souhaitent bénéficier du programme, le budget 2019-2020 prévoit 45 millions de dollars sur quatre ans, portant ainsi l'enveloppe disponible de 30 millions de dollars à 75 millions de dollars pour la période de 2019-2020 à 2023-2024.

1.4.2 Reconnaître de nouvelles indemnités aux fins du crédit d'impôt relatif à la déclaration des pourboires

Les secteurs de la restauration et de l'hôtellerie subissent actuellement une pénurie de main-d'œuvre importante. Afin d'aider les employeurs de ces secteurs à offrir des conditions de travail plus avantageuses, le gouvernement entend bonifier le crédit d'impôt relatif à la déclaration des pourboires.

— Le crédit d'impôt relatif à la déclaration des pourboires vise principalement à dédommager les employeurs des secteurs de la restauration et de l'hôtellerie à l'égard des charges et indemnités additionnelles qu'ils doivent assumer en raison de la prise en compte des pourboires déclarés ou attribués.

À cet effet, les indemnités attribuables à des pourboires payées par les employeurs pour des absences en raison d'obligations familiales ou pour des raisons de santé seront ajoutées aux dépenses admissibles donnant droit au crédit d'impôt relatif à la déclaration des pourboires.

Ainsi, cette compensation pour les charges supplémentaires que doivent assumer les employeurs permettra d'offrir des avantages sociaux plus attrayants aux travailleurs de l'industrie.

— Un soutien additionnel de 3,2 millions de dollars par année sera accordé aux entreprises à compter de 2019-2020.

2. AGIR MAINTENANT POUR L'INVESTISSEMENT ET LA CROISSANCE DES ENTREPRISES

La mise en valeur du potentiel économique du Québec est tributaire de la capacité des entreprises québécoises à investir dans leur croissance.

Afin d'appuyer l'investissement et la croissance des entreprises, le budget 2019-2020 prévoit des initiatives totalisant près de 130 millions de dollars pour :

- appuyer plus efficacement le développement économique;
- réduire les délais d'approbation des projets d'investissement.

Ces initiatives s'ajoutent aux gestes déjà posés dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018.

TABLEAU D.9

Impact financier des mesures visant à agir maintenant pour l'investissement et la croissance des entreprises (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Appuyer plus efficacement le développement économique	—	-11,0	-19,0	-27,9	-25,5	-12,0	-95,4
Réduire les délais d'approbation des projets d'investissement	—	-6,7	-8,4	-7,4	-6,4	-5,4	-34,3
TOTAL	—	-17,7	-27,4	-35,3	-31,9	-17,4	-129,7

2.1 Appuyer plus efficacement le développement économique

Pour atteindre ses objectifs en matière d'investissement en entreprise, d'attraction d'investissements étrangers, d'innovation et d'exportation, le gouvernement révisé son modèle d'intervention actuel en matière de développement économique afin :

- de faciliter les démarches des entreprises québécoises pour la réalisation de leurs projets d'investissement;
- de soutenir la croissance et de favoriser le maintien de la propriété des entreprises québécoises;
- de contribuer davantage à l'accroissement de la productivité par l'innovation et la transition numérique;
- de dynamiser la prospection des investissements étrangers et les exportations.

Le budget 2019-2020 prévoit une somme de 95 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer l'intervention du gouvernement en matière de développement économique, par :

- une bonification de la capitalisation d'Investissement Québec de 4 milliards de dollars à 5 milliards de dollars;
- une enveloppe de 1 milliard de dollars pour la croissance des entreprises québécoises et le maintien des sièges sociaux;
- la bonification du Programme Exportation;
- l'ajout de ressources économiques dans les bureaux du Québec au Canada;
- un appui à l'investissement des PME d'un plus grand nombre de secteurs;
- une bonification du programme Audit industrie 4.0;
- le développement du Réseau des centres d'expertise industrielle 4.0;
- la bonification de l'enveloppe d'investissement en faveur des chantiers maritimes;
- l'élargissement de la portée du fonds Capital Mines Hydrocarbures.

En plus de ces interventions, le gouvernement révisera le rôle d'Investissement Québec et l'outillera dans la réalisation de sa mission.

- Les détails quant à la révision du rôle d'Investissement Québec seront rendus publics prochainement par le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

TABLEAU D.10

Impact financier des mesures visant à appuyer plus efficacement le développement économique

(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020 ⁽¹⁾	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Bonification de la capitalisation d'Investissement Québec de 4 G\$ à 5 G\$ ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—
Enveloppe de 1 G\$ pour la croissance des entreprises et le maintien des sièges sociaux ⁽³⁾	—	—	—	—	—	—	—
Bonification du Programme Exportation ⁽⁴⁾	—	-7,0	-7,0	-7,0	-7,0	-7,0	-35,0
Ajout de ressources économiques dans les bureaux du Québec au Canada ⁽⁴⁾	—	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-7,5
Appui à l'investissement des PME d'un plus grand nombre de secteurs ⁽⁴⁾	—	—	-7,0	-15,9	-13,5	—	-36,4
Bonification du programme Audit industrie 4.0 ⁽⁴⁾	—	-1,5	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5	-11,5
Développement du Réseau des centres d'expertise industrielle 4.0 ⁽⁴⁾	—	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
Bonification de l'enveloppe d'investissement en faveur des chantiers maritimes ⁽³⁾	—	—	—	—	—	—	—
Élargissement de la portée du fonds Capital Mines Hydrocarbures	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	—	-11,0	-19,0	-27,9	-25,5	-12,0	-95,4

(1) Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) La bonification de la capitalisation d'Investissement Québec se fera par l'entremise d'une souscription du ministre des Finances à son capital-actions.

(3) Les sommes nécessaires seront rendues disponibles par l'entremise d'une avance du ministre des Finances au Fonds du développement économique.

(4) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

2.1.1 Bonification de la capitalisation d'Investissement Québec de 4 G\$ à 5 G\$

Les interventions d'Investissement Québec sont financées à partir de ses fonds propres ainsi que des sommes disponibles au Fonds du développement économique et au fonds Capital Mines Hydrocarbures.

Pour accroître les sommes mises à la disposition d'Investissement Québec, le budget 2019-2020 prévoit une bonification de 1 milliard de dollars de son capital-actions, le portant ainsi de 4 milliards de dollars à 5 milliards de dollars. Cette bonification permettra à Investissement Québec d'intervenir davantage auprès des entreprises à partir de ses fonds propres, notamment sous forme de prêts et de prises de participation.

2.1.2 Enveloppe de 1 G\$ pour la croissance des entreprises et le maintien des sièges sociaux

Le gouvernement s'est engagé à poser des gestes pour mieux accompagner la croissance des entreprises et assurer la protection des sièges sociaux.

À cette fin, le budget 2019-2020 prévoit :

- la mise en place d'une enveloppe de 1 milliard de dollars pour accompagner le développement des entreprises stratégiques du Québec;
- la constitution d'une équipe dont le mandat sera de développer une intelligence d'affaires dans le domaine de la protection des sièges sociaux.

Les détails de ces initiatives seront annoncés ultérieurement par le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

2.1.3 Bonification du Programme Exportation

Le Programme Exportation vise à préparer les entreprises québécoises à exporter et à les soutenir dans le développement et la diversification de leurs marchés.

Ce programme permet notamment de contribuer à l'embauche de spécialistes en développement de marchés étrangers ainsi qu'au financement d'études et d'outils promotionnels.

Dans le but d'augmenter le nombre d'entreprises exportatrices québécoises et de soutenir la diversification et la consolidation des marchés d'exportation, le budget 2019-2020 prévoit 35 millions de dollars sur cinq ans pour la bonification du Programme Exportation.

Des ajustements seront également apportés au cadre normatif du programme pour répondre à certains besoins ciblés par les entreprises québécoises.

2.1.4 Ajout de ressources économiques dans les bureaux du Québec au Canada

Les marchés canadiens représentent une possibilité importante de développement et de diversification des marchés pour les entreprises du Québec.

Pour exploiter davantage ce potentiel, le budget 2019-2020 prévoit 7,5 millions de dollars sur cinq ans dans le but d'améliorer l'offre de services des bureaux du Québec au Canada, en appui aux entreprises québécoises qui cherchent à développer leurs affaires dans les autres provinces canadiennes.

Ces sommes permettront notamment l'ouverture d'un bureau du Québec à Vancouver et d'une antenne à Calgary, ainsi que l'ajout de ressources dans les bureaux de Toronto et de Moncton.

2.1.5 Appui à l'investissement des PME d'un plus grand nombre de secteurs

Le programme ESSOR soutient les entreprises des secteurs manufacturier et tertiaire moteur pour le financement d'immobilisations et d'équipements permettant d'augmenter leur productivité ou leur production. Les investissements réalisés visent notamment à faciliter la transition technologique, numérique et verte des PME de ces secteurs.

Dans le but d'élargir le programme ESSOR aux entreprises d'un plus grand nombre de secteurs d'activité et de permettre la réalisation de plus d'interventions, le budget 2019-2020 prévoit des crédits supplémentaires de 36,4 millions de dollars.

2.1.6 Bonification du programme Audit industrie 4.0

L'industrie 4.0 est l'interconnexion des équipements et des systèmes, jumelée à l'utilisation d'Internet ainsi qu'à la collecte de données.

L'audit numérique permet de mesurer la maturité numérique d'une entreprise et d'élaborer un plan de transformation numérique en tenant compte de ses enjeux stratégiques et opérationnels.

Le budget 2019-2020 prévoit 11,5 millions de dollars sur cinq ans pour bonifier le programme actuel Audit industrie 4.0, destiné aux entreprises du secteur manufacturier, et l'élargir pour en faire profiter les entreprises provenant d'autres secteurs.

2.1.7 Développement du Réseau des centres d'expertise industrielle 4.0

Le Réseau des centres d'expertise industrielle 4.0 proposera la démonstration de solutions numériques afin d'en faciliter l'intégration par les entreprises manufacturières.

Le budget 2019-2020 prévoit 5 millions de dollars sur cinq ans, notamment pour l'embauche de personnel qui conseillera et accompagnera les entreprises manufacturières dans quatre centres d'expertise industrielle 4.0 situés à Montréal, à Longueuil, à Drummondville et à Québec.

Cette initiative sera mise en place par le ministère de l'Économie et de l'Innovation en collaboration avec Investissement Québec et le Centre de recherche industrielle du Québec.

2.1.8 Bonification de l'enveloppe d'investissement en faveur des chantiers maritimes

Le gouvernement souhaite offrir aux chantiers maritimes québécois la possibilité de réaliser leurs projets à l'intérieur d'une structure de financement plus souple et accessible, leur permettant ainsi de libérer des sommes pour moderniser leurs équipements et accroître leur productivité.

Pour ce faire, le budget 2019-2020 prévoit une enveloppe de 200 millions de dollars pour des prises de participation dans des projets des chantiers navals québécois.

L'enveloppe est rendue disponible pour les années 2019-2020 et 2020-2021. Elle est ouverte à tous les chantiers maritimes québécois.

Les projets sélectionnés devront générer des retombées économiques au Québec, démontrer leur rentabilité ainsi qu'offrir des perspectives de rendement suffisantes au gouvernement.

2.1.9 Élargissement de la portée du fonds Capital Mines Hydrocarbures

Le fonds Capital Mines Hydrocarbures, qui investit sous forme de prises de participation dans des entreprises du secteur des mines et des hydrocarbures situées au Québec, est doté d'une capitalisation de 1 milliard de dollars.

Pour soutenir l'exploitation et la transformation de l'ensemble des ressources naturelles, le budget 2019-2020 prévoit élargir la portée du fonds Capital Mines Hydrocarbures aux projets liés à toutes les ressources naturelles ainsi qu'au développement énergétique. Dans ce contexte, le fonds sera renommé Capital Ressources naturelles et Énergie.

Les modifications apportées au fonds permettront notamment d'appuyer des projets dans les secteurs minier, forestier, des énergies vertes et de la transition énergétique. Le mode d'intervention du fonds demeurera sous la forme de prises de participation avec espérance de rendement.

2.2 Des mesures d'amortissement accéléré pour favoriser l'investissement

La compétitivité du régime fiscal des sociétés est déterminante pour soutenir la croissance de l'économie du Québec.

Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018, le gouvernement a posé des gestes représentant plus de 1,6 milliard de dollars afin de rendre la fiscalité plus favorable à la croissance économique.

❑ Des investissements additionnels des entreprises de plus de 6 G\$ d'ici 2024

Les entreprises du Québec peuvent désormais bénéficier d'importantes mesures fiscales visant à stimuler leurs investissements, soit :

- l'augmentation à 100 % du taux d'amortissement et l'introduction d'une nouvelle déduction additionnelle permanente de 30 % à l'égard du matériel informatique, du matériel de fabrication et de transformation, de l'équipement de production d'énergie propre ainsi que d'une propriété intellectuelle;
- la mise en place de l'amortissement bonifié permettant aux entreprises de déduire jusqu'à trois fois le montant de déduction pour amortissement usuel applicable à l'année d'acquisition relativement à tous les autres types d'investissement.

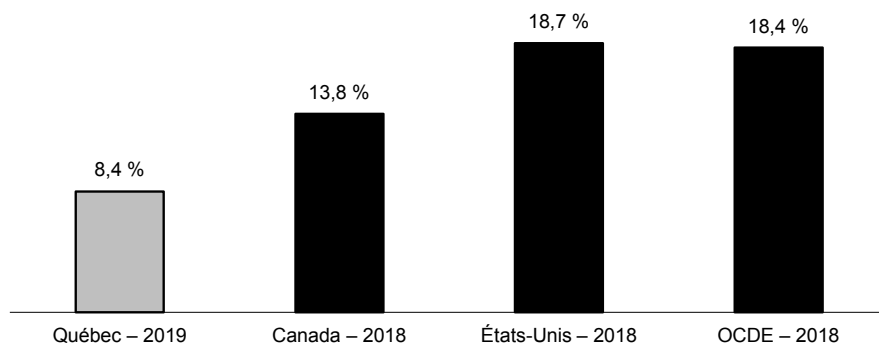
Annuellement, 90 000 entreprises au Québec profiteront de ces nouvelles initiatives, qui se traduiront par une hausse supplémentaire des investissements des entreprises de plus de 6 milliards de dollars d'ici 2024.

Un taux d'imposition sur les investissements parmi les plus compétitifs des pays industrialisés

Avec les mesures fiscales annoncées à l'automne 2018 par le gouvernement du Québec, le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) des investissements du Québec s'établira en moyenne à 8,4 % en 2019.

Le TEMI du Québec se compare ainsi avantageusement à ceux de ses partenaires commerciaux canadiens et internationaux, qui se situaient en moyenne à 13,8 % au Canada, à 18,7 % aux États-Unis et à 18,4 % dans les pays de l'OCDE en 2018.

Comparaison du TEMI du Québec et de celui de certains territoires



❑ Des taux d'imposition et de cotisation au Fonds des services de santé plus compétitifs

Les mesures d'amortissement accéléré s'ajoutent aux réductions des taux d'imposition sur le revenu des sociétés et des taux de cotisation de l'employeur au Fonds des services de santé (FSS).

En effet, le régime fiscal québécois affichera :

- le plus bas taux d'imposition des sociétés au Canada dès 2020, soit 11,5 %;
- un taux d'imposition des PME de 4,0 % pour tous les secteurs à compter de 2021, ce qui le rapprochera du taux en Ontario, qui est de 3,5 %;
- un seuil relatif à la masse salariale totale donnant droit aux taux réduits de cotisation au FSS atteignant 7 millions de dollars en 2022, ce qui permettra d'élargir l'accès aux taux réduits à un plus grand nombre de PME.

2.3 Réduire les délais d'approbation des projets d'investissement

Dans un souci de protection de l'environnement, la réalisation de certains projets d'investissement est soumise à l'approbation du gouvernement de manière à ce que les règles environnementales soient respectées.

Or, des délais d'approbation trop longs peuvent nuire à la réalisation des investissements. L'évaluation des impacts environnementaux de ces projets doit continuer à être réalisée rigoureusement, mais dans de meilleurs délais.

Afin de réduire les délais d'approbation, le gouvernement prévoit un montant de 34,3 millions de dollars sur cinq ans.

TABLEAU D.11

Impact financier des mesures pour réduire les délais d'approbation des projets d'investissement (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020 ⁽¹⁾	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Réduire le délai de traitement des dossiers d'autorisation environnementale ⁽²⁾	—	-5,0	-5,0	-4,0	-3,0	-2,0	-19,0
Accroître les ressources affectées à l'analyse des impacts des projets d'investissement sur la faune et ses habitats ⁽³⁾	—	-1,7	-3,4	-3,4	-3,4	-3,4	-15,3
TOTAL	—	-6,7	-8,4	-7,4	-6,4	-5,4	-34,3

(1) Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

(3) Les crédits seront versés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

2.3.1 Réduire le délai de traitement des dossiers d'autorisation environnementale

Le gouvernement souhaite faciliter les démarches des demandeurs d'autorisations environnementales. Les longs délais d'obtention de ces autorisations sont un enjeu pour le développement économique du Québec.

Ainsi, en vue d'assurer le traitement diligent de ces demandes et de mieux accompagner les promoteurs des projets, et ce, dans le respect des exigences environnementales, le budget 2019-2020 prévoit 19 millions de dollars sur cinq ans pour des effectifs additionnels.

2.3.2 Accroître les ressources affectées à l'analyse des impacts des projets d'investissement sur la faune et ses habitats

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs réalise des avis scientifiques des impacts sur la faune et ses habitats dans le cadre des évaluations environnementales pour des projets d'investissement.

Pour respecter les engagements du gouvernement en matière de réduction des délais d'analyse, des effectifs additionnels, surtout en région, sont nécessaires au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

En vue d'accélérer l'analyse des impacts sur l'habitat faunique associés aux grands projets d'investissement, le budget 2019-2020 prévoit une somme de 15,3 millions de dollars sur cinq ans.

3. STIMULER L'INNOVATION POUR CRÉER LES EMPLOIS DE DEMAIN

Pour stimuler l'innovation et développer une économie soutenue par des emplois à haute valeur ajoutée et bien rémunérés, il est nécessaire d'appuyer les activités des meilleurs centres de recherche québécois, d'améliorer l'accès aux infrastructures de recherche spécialisées et de former une main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs émergents tels que l'intelligence artificielle.

Pour stimuler l'innovation et créer les emplois de demain, le budget 2019-2020 prévoit près de 709 millions de dollars. Cette somme permettra :

- d'investir dans des projets innovants;
- d'accélérer l'adoption de l'intelligence artificielle.

TABLEAU D.12

Impact financier des mesures visant à stimuler l'innovation pour créer les emplois de demain (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Investir dans des projets innovants	-229,6	-20,0	-30,0	-40,0	-50,0	-10,0	-379,6
Accélérer l'adoption de l'intelligence artificielle	-100,0	-37,0	-44,0	-58,1	-45,1	-45,1	-329,3
TOTAL	-329,6	-57,0	-74,0	-98,1	-95,1	-55,1	-708,9

3.1 Investir dans des projets innovants

La réalisation des meilleurs projets innovants permet de transformer notre économie.

À cette fin, le budget 2019-2020 prévoit près de 380 millions de dollars pour stimuler l'innovation. Plus concrètement, cette somme permettra :

- de mettre en valeur des espaces stratégiques pour les entreprises innovantes;
- de bonifier le Programme Innovation Bois;
- d'accroître la recherche en génomique;
- d'appuyer le Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec.

TABLEAU D.13

Impact financier des mesures pour investir dans des projets innovants (en millions de dollars)

	2018- 2019 ⁽¹⁾	2019- 2020 ⁽²⁾	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Mettre en valeur des espaces stratégiques pour les entreprises innovantes ⁽³⁾	-220,0	-10,0	-20,0	-30,0	-40,0	—	-320,0
Bonifier le Programme Innovation Bois ⁽⁴⁾	—	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0
Accroître la recherche en génomique ⁽³⁾	-7,5	—	—	—	—	—	-7,5
Appuyer le Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec ⁽⁵⁾	-2,1	—	—	—	—	—	-2,1
TOTAL	-229,6	-20,0	-30,0	-40,0	-50,0	-10,0	-379,6

(1) Pour 2018-2019, les sommes seront pourvues à même des disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice.

(2) Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

(4) Les crédits seront versés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

(5) Les crédits seront versés au ministère des Transports.

3.1.1 Mettre en valeur des espaces stratégiques pour les entreprises innovantes

Dans certaines municipalités du Québec, des terrains à fort potentiel de développement demeurent sous-exploités en raison des travaux importants à réaliser pour permettre leur valorisation.

À cet égard, le budget 2019-2020 prévoit 320 millions de dollars qui seront consacrés notamment à la décontamination de terrains, à la construction d'infrastructures publiques ainsi qu'à l'acquisition et à la mise en valeur de terrains stratégiquement situés présentant un potentiel de développement économique déjà démontré dans différentes municipalités, soit :

- 100 millions de dollars pour l'est de Montréal, ce qui constitue une première étape;
- 50 millions de dollars pour la ville de Québec;
- 70 millions de dollars pour les villes de Gatineau, de Laval, de Lévis, de Longueuil, de Sherbrooke, de Trois-Rivières et de Saguenay;
- 100 millions de dollars pour des projets à venir.

Le gouvernement s'est engagé à favoriser le rapprochement des activités de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat au sein d'un même environnement attrayant. En créant des espaces attractifs pour les entreprises innovantes et les citoyens, la valorisation des terrains déterminés par certaines municipalités permettra de favoriser la réalisation des projets innovants les plus prometteurs.

Les détails de cette initiative seront annoncés ultérieurement par le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

3.1.2 Bonifier le Programme Innovation Bois

Le Programme Innovation Bois a pour objectif d'encourager les investissements des entreprises et des centres de recherche, d'enseignement ou de transfert de connaissances dans la création de produits et de procédés innovants dans le secteur forestier.

Pour soutenir l'innovation dans l'industrie des produits forestiers, le budget 2019-2020 prévoit une bonification de 50 millions de dollars sur cinq ans du Programme Innovation Bois, portant ainsi l'enveloppe du programme de 45 millions de dollars à 95 millions de dollars pour la période de 2019-2020 à 2023-2024.

La contribution du gouvernement sert ainsi de levier important pour générer des investissements stratégiques de la part d'autres partenaires.

Cette bonification permettra également aux entreprises de l'industrie des produits forestiers de créer des maillages avec des partenaires non traditionnels, par exemple dans les domaines de la métallurgie, de la plasturgie et des sciences de la vie, pour accélérer la recherche et le développement, la commercialisation de nouveaux produits et la modernisation de cette industrie.

3.1.3 **Accroître la recherche en génomique**

Génome Québec contribue à accélérer la découverte de nouvelles applications de la génomique dans des secteurs stratégiques tels que la santé, l'agroalimentaire, la foresterie et l'environnement. Les activités de Génome Québec permettent notamment de maximiser les retombées socioéconomiques au Québec de ces nouvelles applications, en finançant des initiatives majeures de recherche grâce à la contribution des gouvernements et de partenaires privés.

Une somme de 7,5 millions de dollars sera rendue disponible en 2018-2019 pour soutenir Génome Québec dans son fonctionnement, le financement de plateformes de recherche ainsi que le cofinancement d'activités de recherche en génomique.

3.1.4 **Appuyer le Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec**

La filière des biotechnologies marines offre des avenues intéressantes dans plusieurs secteurs industriels présents au Québec. Ces technologies sont notamment utilisées dans les produits pharmaceutiques et cosmétiques ainsi qu'en santé animale.

Pour soutenir le développement des biotechnologies marines au Québec, une somme de 2,1 millions de dollars sera rendue disponible en 2018-2019 pour le financement du Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec (CRIBIQ). Cette somme permettra de contribuer à des projets innovants d'entreprises des domaines utilisant les biotechnologies marines.

3.2 Accélérer l'adoption de l'intelligence artificielle

Le Québec est un leader mondial en recherche dans le domaine de l'intelligence artificielle. En favorisant son développement, le gouvernement permet aux entreprises d'adopter de nouvelles technologies et de devenir ainsi plus concurrentielles sur les marchés mondiaux.

Alors que les percées dans ce domaine d'avenir en constante évolution sont nombreuses, le Québec doit s'assurer de disposer d'équipements de classe mondiale et d'en démocratiser l'usage. De plus, il est nécessaire pour le Québec d'avoir une main-d'œuvre qualifiée capable de répondre aux besoins des entreprises souhaitant adopter des solutions basées sur l'intelligence artificielle.

Pour ce faire, le gouvernement prévoit plus de 329 millions de dollars pour accélérer l'adoption de l'intelligence artificielle.

TABLEAU D.14

Impact financier des mesures pour accélérer l'adoption de l'intelligence artificielle

(en millions de dollars)

	2018-2019 ⁽¹⁾	2019-2020 ⁽²⁾	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
Élargissement de l'offre de formation en intelligence artificielle	—	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5	-12,5
Attraction au Québec des chercheurs en intelligence artificielle	—	-7,0	-7,0	-8,0	-8,0	-8,0	-38,0
Adoption de l'intelligence artificielle en entreprise	—	-6,5	-13,5	-15,0	-15,0	-15,0	-65,0
Augmentation de la puissance de calcul du Québec ⁽³⁾	—	-6,0	-6,0	-17,5	-2,5	-2,5	-34,5
Soutien aux technologies en appui à l'intelligence artificielle ⁽⁴⁾	—	-15,0	-15,0	-15,1	-17,1	-17,1	-79,3
Soutien aux activités de recherche en intelligence artificielle	-100,0	—	—	—	—	—	-100,0
TOTAL	-100,0	-37,0	-44,0	-58,1	-45,1	-45,1	-329,3

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

(1) Pour 2018-2019, les sommes seront pourvues à même des disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice.

(2) Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Des investissements supplémentaires de 20 M\$ sont prévus au Plan québécois des infrastructures 2019-2029.

(4) Des investissements additionnels de 48,5 M\$ sont prévus au Plan québécois des infrastructures 2019-2029.

3.2.1 Élargissement de l'offre de formation en intelligence artificielle

Les entreprises doivent avoir accès à une main-d'œuvre qualifiée pour être en mesure de s'approprier les nouvelles technologies liées à l'intelligence artificielle. Dans ce contexte, le gouvernement prévoit 12,5 millions de dollars sur cinq ans pour élargir l'offre de formation pour les étudiants de tous les niveaux et les travailleurs dans ce domaine.

Ce financement servira notamment au développement de cours et de formations spécialisés en intelligence artificielle. L'aide financière sera octroyée à des organismes capables de répondre aux besoins des établissements d'enseignement et des entreprises ainsi que d'appuyer les formateurs sur l'ensemble du territoire.

3.2.2 Attraction au Québec des chercheurs en intelligence artificielle

La vigueur du réseau de recherche en intelligence artificielle du Québec contribue à attirer les meilleurs chercheurs au monde et permet des avancées uniques. Puisque la concurrence internationale s'organise, il est nécessaire de poursuivre les efforts pour augmenter l'attractivité du Québec pour les chercheurs du domaine de l'intelligence artificielle.

Pour consolider la position du Québec comme leader dans le domaine de l'intelligence artificielle à l'échelle internationale, le budget 2019-2020 prévoit un montant de 38 millions de dollars sur cinq ans.

Cette somme permettra de favoriser l'attraction des chercheurs en intelligence artificielle dans les universités du Québec et de soutenir la formation doctorale et postdoctorale offerte dans les centres de recherche.

3.2.3 Adoption de l'intelligence artificielle en entreprise

Les investissements passés du gouvernement ont permis de positionner le Québec comme chef de file dans la recherche liée à l'intelligence artificielle.

Dans l'objectif de faciliter l'intégration de l'intelligence artificielle dans les entreprises, ainsi que dans les organisations publiques, le budget 2019-2020 prévoit 65 millions de dollars sur cinq ans.

Ce financement permettra notamment :

- d'appuyer la mise à niveau des connaissances et des compétences de formateurs et d'experts-conseils;
- de soutenir les entreprises conceptrices d'applications basées sur l'intelligence artificielle;
- d'augmenter l'intégration d'applications de l'intelligence artificielle en entreprise.

3.2.4 Augmentation de la puissance de calcul du Québec

Le développement de l'intelligence artificielle repose en partie sur la capacité de calcul et de traitement d'une quantité massive de données. La croissance des activités de recherche et de développement en intelligence artificielle au Québec exerce une pression telle sur les infrastructures de calcul qu'un déficit de capacité est observé.

Ainsi, le budget 2019-2020 prévoit une somme de 34,5 millions de dollars sur cinq ans pour augmenter la puissance de calcul du Québec et en faciliter l'accès et l'usage aux chercheurs et aux entreprises québécoises.

Cette somme permettra notamment :

- l'aménagement des locaux disposant des équipements nécessaires pour héberger des calculateurs haute performance;
- l'appariement des sommes potentielles du gouvernement fédéral pour l'acquisition des équipements;
- l'accès aux ressources nécessaires pour l'utilisation de ces nouvelles infrastructures.

3.2.5 Soutien aux technologies en appui à l'intelligence artificielle

En appui au développement de l'intelligence artificielle, des technologies de pointe se sont développées au Québec, notamment dans les domaines du design électronique, de l'optique-photonique et des semi-conducteurs.

Pour soutenir leur développement, le Québec doit disposer d'une masse critique de chercheurs et d'équipements de classe mondiale. Dans ce contexte, le budget 2019-2020 prévoit 79,3 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour :

- financer des chaires de recherche affiliées à l'Université de Sherbrooke qui contribueront à attirer les meilleurs chercheurs au monde et qui favoriseront la recherche appliquée;
- donner accès aux centres de recherche publique ainsi qu'aux entreprises à des infrastructures de classe mondiale, telles qu'un ordinateur quantique et à des équipements de fabrication de composants électroniques et photoniques;
- doter le Québec d'un service de conception et de fabrication de dispositifs en micro-nanotechnologies qui, par l'embauche d'ingénieurs et de chercheurs spécialisés, accompagnera les établissements d'enseignement et les entreprises québécoises, ce qui donnera un accès privilégié à des logiciels complexes ainsi qu'à des procédés de fabrication pour concevoir des prototypes;
- contribuer au développement d'entreprises émergentes, entre autres, en soutenant des incubateurs et accélérateurs spécialisés.

3.2.6 Soutien aux activités de recherche en intelligence artificielle

La recherche et développement constitue le fondement de la réussite dans le domaine de l'intelligence artificielle. À cet égard, le budget 2019-2020 prévoit 100 millions de dollars pour soutenir quatre initiatives majeures du domaine, soit :

- IVADO LABS;
- SCALE.AI;
- MILA – Institut québécois d'intelligence artificielle;
- PROMPT-QUÉBEC.

IVADO LABS

IVADO LABS est un leader en développement de solutions d'intelligence artificielle. Son approche collaborative permet le transfert d'expertise vers les entreprises pour faciliter leur transition technologique.

Le budget 2019-2020 prévoit 35 millions de dollars pour la réalisation au Québec de projets, dans tous les secteurs industriels, utilisant des applications de l'intelligence artificielle. Ces projets devraient permettre aux entreprises d'accélérer leur transformation numérique.

Le gouvernement favorisera l'implantation de solutions d'intelligence artificielle en entreprise en assumant une part du financement requis.

SCALE.AI

SCALE.AI, la supergrappe en intelligence artificielle, a notamment pour objectif de bâtir la prochaine génération de chaînes d'approvisionnement. SCALE.AI est un regroupement d'intervenants de l'industrie qui favorise l'accélération de l'adoption de technologies basées sur l'intelligence artificielle.

Une somme de 15 millions de dollars sera rendue disponible en 2018-2019 pour la réalisation au Québec de projets industriels d'optimisation des chaînes d'approvisionnement par l'intelligence artificielle, de manière à établir des collaborations entre les développeurs et les utilisateurs finaux.

❑ MILA

MILA est un centre de recherche spécialisé en intelligence artificielle regroupant notamment des ressources de l'Université de Montréal et de l'Université McGill. Il est reconnu mondialement grâce à ses percées dans de nombreux domaines, dont ceux de la modélisation du langage, de la traduction automatique et de la reconnaissance d'objets.

Pour soutenir la croissance de MILA, le budget 2019-2020 prévoit 32,5 millions de dollars pour son fonctionnement et le développement de la grappe en intelligence artificielle au Québec. Le financement permettra notamment :

- le développement de la relève en intelligence artificielle;
- la création de partenariats de recherche visant, entre autres, l'appropriation de l'intelligence artificielle par les PME québécoises;
- la création et l'incubation d'entreprises dans le domaine de l'intelligence artificielle.

❑ PROMPT-QUÉBEC

PROMPT-QUÉBEC est un regroupement sectoriel de recherche industrielle qui crée des maillages de première ligne entre les entreprises, les universités, les centres de recherche et les centres collégiaux de transfert de technologies. Il accélère la démarche d'innovation des entreprises du Québec en cofinçant des projets de recherche en partenariat, principalement dans le domaine des technologies de l'information et des communications.

Une somme de 17,5 millions de dollars sera rendue disponible en 2018-2019 pour appuyer dans leurs projets collaboratifs en intelligence artificielle les entreprises soutenues par PROMPT-QUÉBEC.

4. DYNAMISER LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS

La croissance économique du Québec nécessite une participation active des régions. À cet égard, le gouvernement entend mettre en place des leviers spécifiques qui dynamiseront leur développement.

Le budget 2019-2020 prévoit des sommes de plus de 715 millions de dollars afin :

- de bonifier le congé fiscal pour grands projets d'investissement pour les régions;
- d'améliorer les infrastructures en région;
- de stimuler le tourisme au Québec;
- d'appuyer le développement du secteur bioalimentaire.

TABLEAU D.15

Impact financier des mesures pour dynamiser le développement des régions

(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Bonifier le congé fiscal pour grands projets d'investissement pour les régions ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—
Améliorer les infrastructures en région	-17,5	-47,4	-88,0	-62,2	-95,0	-85,0	-395,1
Stimuler le tourisme au Québec	—	-1,6	-7,0	-8,6	-8,8	-9,1	-35,1
Appuyer le développement du secteur bioalimentaire	—	-54,0	-69,0	-54,0	-54,0	-54,0	-285,0
TOTAL	-17,5	-103,0	-164,0	-124,8	-157,8	-148,1	-715,2

(1) En raison de la période de 60 mois qu'ont les entreprises pour réaliser leurs projets d'investissement, l'impact financier de cette mesure se réalisera au-delà de la période 2023-2024.

4.1 **Bonifier le congé fiscal pour grands projets d'investissement pour les régions**

La prospérité des régions repose en grande partie sur la vitalité de leur économie.

De façon à appuyer les entreprises dans la réalisation de projets d'envergure en région, le budget 2019-2020 prévoit bonifier le congé fiscal pour grands projets d'investissement.

Ainsi, le seuil d'investissement pour la qualification d'un projet d'investissement réalisé en région sera réduit de 75 millions de dollars à 50 millions de dollars.

— Ce geste permettra d'accroître l'appui aux projets d'investissement en région tout en favorisant l'expansion des entreprises québécoises y étant établies.

☐ Appuyer la réalisation de 800 M\$ d'investissements en région

Cette initiative favorisera la réalisation de projets d'investissement dont la valeur devrait totaliser 800 millions de dollars au cours des prochaines années.

Annuellement, la réalisation de ces projets devrait :

— contribuer pour 650 millions de dollars au PIB;

— entraîner des retombées fiscales de 50 millions de dollars.

Ainsi, la réalisation de ces projets d'investissement renforcera la structure économique des régions et la productivité de leurs entreprises.

Le congé fiscal pour grands projets d'investissement

Le congé fiscal pour grands projets d'investissement accorde aux entreprises une aide fiscale qui correspond à 15 % des dépenses d'investissement admissibles sous la forme :

- d'un congé d'impôt de quinze ans sur le revenu d'une société provenant d'activités admissibles;
- d'un congé de quinze ans relativement aux cotisations de l'employeur au Fonds des services de santé (FSS) à l'égard de la partie des salaires versés attribuable à la réalisation d'activités admissibles.

Les entreprises désirant qualifier un projet d'investissement pour le congé fiscal ont jusqu'au 31 décembre 2020 pour faire parvenir une demande de certificat initial au ministre des Finances.

Critères d'admissibilité

Pour se qualifier à titre de grand projet d'investissement, le projet doit satisfaire aux conditions suivantes :

- être réalisé au Québec;
- concerner des investissements qui serviront à réaliser des activités comprises dans les secteurs d'activité admissibles;
- atteindre le seuil d'investissement requis dans la période prévue et le maintenir;
- ne pas avoir débuté avant le dépôt de la demande de certificat initial.

Secteurs d'activité admissibles

Le projet doit concerner des activités comprises dans l'un ou plusieurs des secteurs d'activité suivants :

- la fabrication;
- le commerce de gros;
- l'entreposage;
- le traitement de données, l'hébergement de données et les services connexes;
- l'exploitation de plateformes numériques admissibles.

Seuil d'investissement

Les dépenses d'investissement attribuables à la réalisation d'un grand projet d'investissement doivent totaliser un minimum de 100 millions de dollars ou de 50 millions de dollars si le projet est réalisé dans une région désignée¹.

Le seuil d'investissement doit être atteint, au plus tard, 60 mois après la date de la délivrance du certificat initial.

¹ Les régions désignées sont les territoires compris dans les régions administratives, municipalités régionales de comté (MRC) et agglomération suivantes : l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le Nord-du-Québec, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la MRC de Charlevoix-Est dans la région administrative de la Capitale-Nationale, les MRC du Granit et du Haut-Saint-François dans la région administrative de l'Estrie, la MRC d'Antoine-Labelle dans la région administrative des Laurentides, la MRC de Mékinac et l'agglomération de La Tuque dans la région administrative de la Mauricie et les MRC de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau dans la région administrative de l'Outaouais.

4.2 Améliorer les infrastructures en région

L'accès à des infrastructures adaptées constitue un prérequis pour que les régions du Québec puissent mettre à profit leur plein potentiel. Pour répondre aux besoins spécifiques de certaines régions, le budget 2019-2020 prévoit des initiatives totalisant 395,1 millions de dollars permettant :

- d'assurer l'accès à une connexion Internet haute vitesse et à un réseau cellulaire large bande dans toutes les régions;
- de soutenir l'extension du réseau de distribution de gaz naturel;
- d'appuyer la mise en place d'une logistique de transport pour le gaz naturel liquéfié sur la Côte-Nord;
- de soutenir le développement de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire;
- de mettre en valeur le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré;
- de soutenir le projet QcRail;
- de soutenir la mise en place d'infrastructures multiusagers en territoire nordique.

TABLEAU D.16

Impact financier des mesures pour améliorer les infrastructures en région
 (en millions de dollars)

	2018- 2019 ⁽¹⁾	2019- 2020 ⁽²⁾	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Assurer l'accès à une connexion Internet haute vitesse et à un réseau cellulaire large bande dans toutes les régions ^{(3),(4)}	—	-40,0	-40,0	-45,0	-95,0	-85,0	-305,0
Soutenir l'extension du réseau de distribution de gaz naturel ⁽⁵⁾	—	-2,4	-38,0	-7,2	—	—	-47,6
Appuyer la mise en place d'une logistique de transport pour le gaz naturel liquéfié sur la Côte-Nord ⁽⁵⁾	—	-5,0	-10,0	-10,0	—	—	-25,0
Soutenir le développement de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire ^{(6),(7)}	—	—	—	—	—	—	—
Mettre en valeur le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré ^{(8),(9)}	-10,0	—	—	—	—	—	-10,0
Soutenir le projet QcRail ⁽⁵⁾	-7,5	—	—	—	—	—	-7,5
Soutenir la mise en place d'infrastructures multiusagers en territoire nordique ⁽⁶⁾	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	-17,5	-47,4	-88,0	-62,2	-95,0	-85,0	-395,1

(1) Pour 2018-2019, les sommes seront pourvues à même des disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice.

(2) Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) L'impact financier est de 400 M\$ sur sept ans. Comme la réalisation d'un projet peut s'étaler sur plus d'un an, l'impact financier de certains projets se poursuivra au-delà de 2023-2024.

(4) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

(5) Les crédits seront versés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

(6) Les sommes nécessaires seront rendues disponibles par l'entremise d'une avance du ministre des Finances à la Société du Plan Nord.

(7) Des investissements de 50 M\$ sont prévus au Plan québécois des infrastructures 2019-2029.

(8) Les crédits seront versés au ministère de la Sécurité publique.

(9) Des investissements de 10 M\$ sont prévus au Plan québécois des infrastructures 2019-2029.

4.2.1 Assurer l'accès à une connexion Internet haute vitesse et à un réseau cellulaire large bande dans toutes les régions

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements additionnels de 400 millions de dollars sur sept ans pour établir un accès à des infrastructures numériques de qualité dans l'ensemble du Québec.

Dans le cadre d'un processus d'appel à projets qui sera lancé au cours des prochains mois, le nouveau programme Québec haut débit offrira un financement aux projets les plus prometteurs.

Grâce à cette initiative, les entreprises et les ménages québécois en milieux ruraux et en régions éloignées, qui n'ont toujours pas accès à une connexion Internet haut débit³ ou à un réseau cellulaire large bande, seront desservis.

Ainsi, ce nouveau programme permettra de :

- répondre aux besoins pressants à l'égard d'un service Internet haut débit et d'un réseau cellulaire efficace;
- favoriser l'arrivée et la rétention de citoyens et d'organismes;
- contribuer à l'attraction et à la création de nouvelles entreprises.

Le gouvernement du Québec travaillera en collaboration avec les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) dans l'objectif d'accélérer le déploiement d'infrastructures numériques de qualité dans les zones non ou mal desservies.

Avec la contribution du gouvernement fédéral et des promoteurs, les nouveaux investissements de 400 millions de dollars prévus par le gouvernement du Québec permettront aux régions de se doter d'infrastructures numériques complètes et modernes.

TABLEAU D.17

Impact financier de la mesure pour assurer l'accès à une connexion Internet haute vitesse et à un réseau cellulaire large bande dans toutes les régions (en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
Assurer l'accès à une connexion Internet haute vitesse et à un réseau cellulaire large bande dans toutes les régions	-40,0	-40,0	-45,0	-95,0	-85,0	-55,0	-40,0	-400,0

³ L'usage du terme « Internet haut débit » se réfère aux cibles établies par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), soit une connexion Internet ayant un débit de téléchargement d'au moins 50 Mb/s, un débit de téléversement d'au moins 10 Mb/s et une option de transfert mensuel illimité de données.

Collaboration avec les municipalités

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec seront associées à un processus collaboratif impliquant le gouvernement du Québec, les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités afin d'accélérer le déploiement de l'accès à Internet haut débit (IHD) dans les zones non ou mal desservies.

Pour ce faire, les MRC et les municipalités bénéficieront d'un accompagnement dans le déploiement d'IHD en région. La FQM aura notamment pour mandat de concevoir une cartographie précise des besoins en matière d'accès à IHD.

La contribution du gouvernement du Québec s'élèvera à près de 460 000 \$ sur trois ans et sera pourvue à même les crédits octroyés au ministère de l'Économie et de l'Innovation pour le programme Québec haut débit.

4.2.2 Soutenir l'extension du réseau de distribution de gaz naturel

L'approvisionnement en gaz naturel compte parmi les conditions favorisant le développement économique régional. De nombreux projets d'extension du réseau de gaz naturel ont d'ailleurs été réalisés dans différentes régions du Québec.

Pour soutenir un nouveau projet d'extension du réseau de distribution de gaz naturel dans la région de Montmagny, le budget 2019-2020 prévoit 47,6 millions de dollars sur trois ans.

Cet investissement vise un prolongement d'environ 80 km du réseau gazier à partir de Saint-Henri-de-Lévis jusqu'à la ville de Montmagny, en passant par les municipalités de Saint-Charles-de-Bellechasse, Saint-Raphaël et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

L'extension du réseau de distribution de gaz naturel dans ces localités favorisera l'implantation, la rétention et la compétitivité des entreprises.

4.2.3 Appuyer la mise en place d'une logistique de transport pour le gaz naturel liquéfié sur la Côte-Nord

Un appel à projets a été lancé par la Société du Plan Nord et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour déterminer une solution permettant d'implanter une logistique de transport pour approvisionner la Côte-Nord en gaz naturel liquéfié. Celle-ci devra notamment :

- être fiable, simple et réduire les risques d'approvisionnement;
- répondre aux besoins des industriels de la Côte-Nord, à prix compétitif;
- limiter les impacts sur l'environnement.

Pour appuyer la mise en œuvre d'une telle logistique, le budget 2019-2020 prévoit 25 millions de dollars sur trois ans pour la construction d'infrastructures de stockage et de regazéification au bénéfice des entreprises qui se seront converties au gaz naturel.

Les détails seront rendus publics prochainement par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

❑ Favoriser la conversion au gaz naturel des grands consommateurs industriels de la Côte-Nord

L'intégration du gaz naturel aux activités des grands consommateurs industriels de la Côte-Nord nécessitera la conversion de leurs équipements actuellement alimentés à partir de produits pétroliers.

Le budget 2019-2020 prévoit l'inclusion, au programme ÉcoPerformance de Transition énergétique Québec, d'un nouveau volet destiné au soutien des grands projets industriels.

Les détails de ce nouveau volet sont présentés à la section E, « Agir pour l'environnement ».

4.2.4 Soutenir le développement de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire

La Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire est une société en commandite qui dispose d'infrastructures multiusagers de transport et de manutention pour l'exportation.

La demande pour les services de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire est en forte croissance et pourrait dépasser la capacité de ses installations avant la fin de l'année 2019.

Le budget 2019-2020 prévoit une enveloppe de 50 millions de dollars pour accroître la capacité des installations de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire et assurer la conformité environnementale de son site dans le contexte de la croissance de ses activités.

L'enveloppe sera mise à la disposition de la Société du Plan Nord pour une nouvelle prise de participation.

Le gouvernement fédéral a également été invité à contribuer financièrement, notamment dans le cadre du Fonds national des corridors commerciaux.

4.2.5 Mettre en valeur le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré

Le projet d'aménagement et de mise en valeur du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré constitue un élément déterminant de la relance du centre-ville et des environs. Sur le plan économique, des investissements de 13,7 millions de dollars mettront en valeur le territoire et stimuleront l'économie locale, notamment par le développement d'une offre de croisières.

Le budget 2019-2020 est l'occasion de contribuer à ce projet d'envergure et prévoit, à cette fin, l'octroi de 10 millions de dollars au Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale du Secrétariat à la Capitale-Nationale pour l'aménagement et la mise en valeur du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré.

4.2.6 Soutenir le projet QcRail

Le prolongement du réseau ferroviaire entre Dolbeau-Mistassini et Baie-Comeau pourrait offrir, notamment aux exportateurs de l'Ouest canadien, un nouvel accès aux marchés internationaux à partir d'un port en eaux profondes.

Pour le port de Baie-Comeau, un tel raccordement au réseau nord-américain peut constituer une occasion de développement importante en favorisant les exportations de vrac transitant par le Québec.

Le budget 2019-2020 prévoit 7,5 millions de dollars en 2018-2019 pour contribuer à la réalisation d'une étude de faisabilité visant à valider le potentiel d'un tel projet.

Compte tenu de son expertise, la Société du Plan Nord sera mandatée pour réaliser l'intervention. En plus du secteur privé, le gouvernement fédéral sera également invité à contribuer financièrement à cette étude, notamment dans le cadre du Fonds national des corridors commerciaux.

4.2.7 Soutenir la mise en place d'infrastructures multiusagers en territoire nordique

La mise en place des infrastructures donnant accès aux ressources d'une région éloignée peut engendrer des coûts importants, souvent à la charge du promoteur du premier projet.

Une fois en place, ces infrastructures peuvent favoriser la réalisation d'autres projets et bénéficier aux populations locales et autochtones. Dans ce contexte, le gouvernement pourrait contribuer financièrement à la mise en place d'infrastructures multiusagers, aux conditions suivantes :

- l'infrastructure doit pouvoir servir à plus d'un projet, offrir un potentiel de développement économique et être acceptable pour les populations locales et autochtones concernées;
- le projet doit offrir, selon la forme de la contribution, une perspective de rendement ou un horizon de remboursement acceptable pour le gouvernement.

Le budget 2019-2020 prévoit une enveloppe de 10 millions de dollars pour soutenir des premiers projets respectant ces conditions. L'enveloppe sera mise à la disposition de la Société du Plan Nord pour des prises de participation, en 2019-2020.

4.3 Stimuler le tourisme au Québec

L'industrie touristique joue un rôle important en matière de développement économique pour le Québec, particulièrement en région, où elle favorise la création d'emplois et la diversification de l'économie.

Au Québec, l'affluence touristique, tant en provenance du Canada que de l'étranger, ne cesse d'atteindre de nouveaux sommets depuis quelques années. Pour tirer profit de cette croissance, le budget 2019-2020 prévoit 35,1 millions de dollars sur cinq ans en faveur du secteur touristique.

Plus précisément, cette somme permettra :

- d'investir dans les établissements de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq);
- de développer les attraits touristiques du Québec;
- d'appuyer le renouvellement de l'offre touristique;
- de favoriser le rayonnement des produits locaux et régionaux par le développement du tourisme gourmand et de l'agrotourisme.

TABLEAU D.18

Impact financier des mesures pour stimuler le tourisme au Québec (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020 ⁽¹⁾	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Investir dans les établissements de la Sépaq ⁽²⁾	—	-0,4	-1,9	-3,1	-4,1	-4,9	-14,4
Développer les attraits touristiques du Québec ^{(3),(4)}	—	-1,2	-3,1	-3,5	-4,7	-4,2	-16,7
Appuyer le renouvellement de l'offre touristique ⁽⁵⁾	—	—	—	—	—	—	—
Favoriser le rayonnement des produits locaux et régionaux ⁽³⁾	—	—	-2,0	-2,0	—	—	-4,0
TOTAL	—	-1,6	-7,0	-8,6	-8,8	-9,1	-35,1

(1) Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

(3) Les crédits seront versés au ministère du Tourisme.

(4) L'impact financier de l'octroi d'une enveloppe d'intervention de 40 M\$ est de 16,7 M\$ pour les cinq premières années.

(5) Les sommes nécessaires seront rendues disponibles par l'entremise d'une avance du ministre des Finances au Fonds de partenariat touristique.

4.3.1 Investir dans les établissements de la Sépaq

La Sépaq exploite et gère notamment des parcs nationaux, des réserves fauniques et des établissements touristiques qui contribuent à l'économie de l'ensemble des régions du Québec.

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements additionnels de 75 millions de dollars dans les établissements de la Sépaq au cours des cinq prochaines années.

- 30 millions de dollars seront consacrés à la mise en valeur du patrimoine bâti, et ce, pour répondre aux besoins d'entretien des infrastructures et continuer à offrir un produit touristique assurant la sécurité et le confort des visiteurs.
- 45 millions de dollars seront investis dans de nouvelles infrastructures touristiques, notamment pour le développement du Parc de la Chute-Montmorency et pour la bonification de l'offre du parc national du Mont-Mégantic.

4.3.2 Développer les attraits touristiques du Québec

Le Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT) appuie financièrement les projets d'investissement qui contribuent à la bonification et à la diversification des attraits touristiques du Québec.

- Le PSSDT met l'accent sur quatre créneaux d'intervention, soit le tourisme hivernal, le tourisme évènementiel, le tourisme de nature et d'aventure et le tourisme maritime.

Pour répondre à la forte demande des entreprises qui souhaitent développer les attraits s'inscrivant dans ces créneaux, le budget 2019-2020 prévoit une enveloppe de 40 millions de dollars pour des interventions dans le cadre du PSSDT.

Ces nouvelles sommes permettront de générer des investissements totalisant près de 219 millions de dollars.

4.3.3 Appuyer le renouvellement de l'offre touristique

Le Fonds tourisme PME⁴ permet d'appuyer les entreprises dans la réalisation de leurs projets d'investissement qui visent à améliorer l'offre touristique.

— Les projets visés doivent notamment permettre d'attirer de nouvelles clientèles et d'allonger la période d'activité des entreprises ciblées.

Dans la continuité de cette initiative, le budget 2019-2020 prévoit soutenir la capitalisation d'un nouveau fonds pour stimuler l'émergence de projets touristiques novateurs.

L'investissement du gouvernement se fera sous la forme d'une prise de participation dans un fonds d'une taille de 11,5 millions de dollars. Ce fonds sera capitalisé à parts égales par le gouvernement du Québec et par Filaction⁵.

4.3.4 Favoriser le rayonnement des produits locaux et régionaux

Le tourisme gourmand et l'agrotourisme contribuent à faire découvrir et à promouvoir les produits locaux et régionaux sur les scènes provinciale, nationale et internationale.

Pour stimuler le développement de ce type d'activités au Québec, le budget 2019-2020 prévoit une bonification de 4 millions de dollars du Programme d'aide financière aux festivals et aux événements touristiques.

Ces sommes permettront de financer des événements qui positionnent le tourisme gourmand au Québec, tels que les foires gourmandes et les marchés de Noël.

⁴ Le Fonds tourisme PME se veut un instrument financier souple et adapté à la réalité des PME du secteur touristique. Il représente d'ailleurs un levier de financement important, notamment auprès des institutions financières et des partenaires privés.

⁵ Filaction est un fonds créé en 2001 à l'initiative de Fondation. Il soutient le développement des PME québécoises, notamment dans le secteur du tourisme.

4.4 Appuyer le développement du secteur bioalimentaire

Le secteur bioalimentaire favorise l'occupation et la vitalité du territoire et stimule le développement économique des régions, notamment par l'amélioration de la compétitivité du secteur.

Ainsi, pour appuyer les entreprises bioalimentaires québécoises, le budget 2019-2020 prévoit 285 millions de dollars sur cinq ans pour :

- accroître les investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire;
- réduire l'impact de la hausse de la valeur des terres agricoles;
- mettre en œuvre des initiatives pour favoriser l'achat local;
- répondre aux besoins d'inspection des aliments et de bien-être animal.

TABLEAU D.19

Impact financier des mesures pour appuyer le développement du secteur bioalimentaire (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Accroître les investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire ⁽¹⁾	—	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-250,0
Réduire l'impact de la hausse de la valeur des terres agricoles ⁽²⁾	—	—	-15,0	—	—	—	-15,0
Mettre en œuvre des initiatives pour favoriser l'achat local ^{(2),(3)}	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
Répondre aux besoins d'inspection des aliments et de bien-être animal ^{(2),(3)}	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
TOTAL	—	-54,0	-69,0	-54,0	-54,0	-54,0	-285,0

(1) Les sommes seront financées à partir des excédents budgétaires de La Financière agricole du Québec.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

(3) Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

4.4.1 Accroître les investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire

Dans le but d'offrir un levier financier additionnel pour accroître les investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire, le budget 2019-2020 prévoit une somme de 250 millions de dollars sur cinq ans.

— L'enveloppe d'investissement sera de 50 millions de dollars par année, de 2019-2020 à 2023-2024.

Cette enveloppe permettra notamment de bonifier certains programmes d'investissement de La Financière agricole du Québec et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) visant à augmenter la productivité des entreprises agricoles et agroalimentaires.

Les modalités d'intervention de l'enveloppe d'investissement agricole seront annoncées ultérieurement par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

4.4.2 Réduire l'impact de la hausse de la valeur des terres agricoles

En raison des investissements importants que nécessitent les activités agricoles, toutes les provinces canadiennes disposent de mesures visant à réduire les taxes foncières payées par les agriculteurs.

La croissance de la valeur des terres agricoles s'est toutefois accélérée au cours des dernières années, ce qui a eu pour effet d'augmenter les taxes payées par les agriculteurs.

Dans l'attente d'une solution à plus long terme à cet enjeu, le gouvernement entend bonifier de 15 millions de dollars son soutien au milieu agricole afin que la part des taxes foncières payées par les agriculteurs pour les années 2019 et 2020 n'augmente pas.

4.4.3 Mettre en œuvre des initiatives pour favoriser l'achat local

Les institutions publiques, comme les établissements de santé et d'enseignement, les centres de la petite enfance et les ministères et organismes, sont de grands consommateurs de produits bioalimentaires et pourraient s'approvisionner davantage auprès de producteurs locaux.

- Les fournisseurs et les distributeurs de produits locaux ont besoin de faire connaître les produits qu'ils offrent, en plus d'en assurer une mise en disponibilité suffisante pour répondre à la demande.
- Pour sa part, le milieu institutionnel doit être en mesure de bien identifier les produits bioalimentaires québécois afin de les intégrer par ses établissements.

Dans ce contexte, le budget 2019-2020 prévoit 10 millions de dollars sur cinq ans pour favoriser l'accroissement des achats d'aliments québécois dans les institutions publiques.

- Cette somme permettra notamment au MAPAQ de réaliser un portrait des approvisionnements actuels en aliments du Québec et d'établir une cible d'achat pour chaque institution au Québec.

4.4.4 Répondre aux besoins d'inspection des aliments et de bien-être animal

Les citoyens accordent une importance grandissante à la qualité des aliments qu'ils consomment et à la santé et au bien-être des animaux, ce qui se traduit par une augmentation des activités d'inspection du MAPAQ et de ses mandataires.

Pour appuyer dans la réalisation de sa mission relative à l'application de la réglementation en matière d'inspection des aliments, le MAPAQ compte sur différents partenariats, dont un avec la Ville de Montréal concernant les inspections réalisées sur son territoire.

Pour poursuivre les interventions en matière de sécurité des aliments et de santé et de bien-être des animaux, le budget 2019-2020 prévoit 10 millions de dollars sur cinq ans pour :

- répondre à la croissance des activités d'inspection des aliments et de bien-être animal⁶ et des coûts qui y sont associés, notamment pour les soins et les frais de garde des animaux saisis;
- prolonger et bonifier l'entente entre le MAPAQ et la Ville de Montréal pour les inspections alimentaires sur son territoire.

⁶ La Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal, sanctionnée en décembre 2015, vise essentiellement à endiguer les comportements inacceptables envers les animaux.

5. FAVORISER L'ENTREPRENEURIAT ET LA PARTICIPATION DES JEUNES À L'ÉCONOMIE

Le gouvernement du Québec compte augmenter le potentiel de l'économie québécoise en :

- favorisant l'entrepreneuriat, notamment par une bonification de l'offre de formation entrepreneuriale ainsi que par un accompagnement et un financement spécialisés pour les entreprises;
- assurant la pleine participation des jeunes Québécois au marché du travail par plusieurs initiatives stimulant leur intérêt pour l'entrepreneuriat et leur faisant mieux connaître les possibilités d'emploi.

Pour ce faire, le budget 2019-2020 prévoit près de 75 millions de dollars pour :

- soutenir l'entrepreneuriat et le financement des entreprises;
- encourager l'emploi et la relève entrepreneuriale.

TABLEAU D.20

Impact financier des mesures visant à favoriser l'entrepreneuriat et la participation des jeunes à l'économie (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Soutenir l'entrepreneuriat et le financement des entreprises	-4,0	-6,2	-6,1	-4,4	-4,5	-3,5	-28,7
Encourager l'emploi et la relève entrepreneuriale	-1,0	-8,4	-8,7	-8,9	-10,1	-8,9	-46,0
TOTAL	-5,0	-14,6	-14,8	-13,3	-14,6	-12,4	-74,7

5.1 Soutenir l'entrepreneuriat et le financement des entreprises

Les organismes de soutien à l'entrepreneuriat, notamment ceux offrant du microcrédit et du financement participatif, ainsi que les fonds de capital d'investissement offrent aux entrepreneurs un accompagnement et un financement adaptés à leur secteur d'activité, à leur stade de développement et aux spécificités de la région dans laquelle ils évoluent.

Ainsi, pour s'assurer que les entreprises en démarrage et les promoteurs de projets socioéconomiques disposent d'un accompagnement et de ressources financières adaptés, le budget 2019-2020 prévoit :

- des sommes de 28,7 millions de dollars pour appuyer des organismes de soutien à l'entrepreneuriat;
- une enveloppe de 85 millions de dollars pour soutenir le financement de fonds de capital d'investissement.

TABLEAU D.21

Impact financier des mesures pour soutenir l'entrepreneuriat et le financement des entreprises (en millions de dollars)

	2018-2019 ⁽¹⁾	2019-2020 ⁽²⁾	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
Appuyer des organismes de soutien à l'entrepreneuriat ⁽³⁾	-4,0	-6,2	-6,1	-4,4	-4,5	-3,5	-28,7
Soutenir des fonds de capital d'investissement ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	-4,0	-6,2	-6,1	-4,4	-4,5	-3,5	-28,7

(1) Pour 2018-2019, les sommes seront pourvues à même des disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice.

(2) Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

(4) Les sommes nécessaires seront rendues disponibles par l'entremise d'une avance du ministre des Finances au Fonds du développement économique.

5.1.1 Appuyer des organismes de soutien à l'entrepreneuriat

Pour faciliter le parcours entrepreneurial, différents organismes apportent des conseils, de l'accompagnement et un financement adaptés aux besoins des dirigeants d'entreprise.

Le budget 2019-2020 prévoit 28,7 millions de dollars pour appuyer des organismes de soutien à l'entrepreneuriat dont l'intervention permet :

- de former et d'accompagner des entrepreneurs;
- de soutenir la réalisation de projets entrepreneuriaux et socioéconomiques répondant aux besoins des communautés;
- de faciliter aux entreprises l'accès au financement, notamment par le microcrédit et le financement participatif.

5.1.2 Soutenir des fonds de capital d'investissement

Les fonds de capital d'investissement peuvent répondre aux besoins des entreprises innovantes non seulement en leur fournissant des capitaux pour soutenir leur croissance, mais aussi en leur faisant profiter des conseils et du soutien d'équipes de gestion qui possèdent une grande expérience d'affaires et qui ont accès à des réseaux spécialisés.

Le budget 2019-2020 prévoit une enveloppe de 85 millions de dollars pour soutenir des fonds de capital d'investissement qui, notamment :

- répondront à un besoin précis de la chaîne de financement, tel que l'accès au capital pour les entreprises au stade de l'amorçage, celles du secteur des sciences de la vie ainsi que celles souhaitant réaliser des investissements écoénergétiques;
- démontreront leur capacité à attirer une part importante de capitaux privés et institutionnels;
- seront dotés d'une politique d'investissement et d'un modèle de gouvernance respectant les meilleures pratiques d'affaires.

5.2 Encourager l'emploi et la relève entrepreneuriale

Le gouvernement a comme objectif de soutenir la jeunesse dans la poursuite de ses ambitions afin que les jeunes puissent s'accomplir, assurer la relève et contribuer à la prospérité économique du Québec.

Dans le cadre du budget 2019-2020, le gouvernement annonce un investissement de 46 millions de dollars pour soutenir les jeunes en favorisant la persévérance scolaire, le retour aux études, l'emploi et l'entrepreneuriat.

TABLEAU D.22

Impact financier des mesures pour encourager l'emploi et la relève entrepreneuriale

(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020 ⁽¹⁾	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Quatre nouveaux campus de l'École des entrepreneurs du Québec ⁽²⁾	—	-1,0	-1,0	-1,0	-2,0	-2,0	-7,0
Appui à la formation bioalimentaire au Collège Macdonald ⁽³⁾	—	-0,5	-0,7	-0,8	-0,9	-1,0	-3,9
Bonification du programme Créneau carrefour jeunesse ⁽⁴⁾	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
Financement du Carrefour jeunesse-emploi Nunavik pour la mise en œuvre du programme Créneau carrefour jeunesse ⁽⁴⁾	—	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-1,0
Investissement dans Place aux jeunes en région ⁽⁴⁾	—	-3,5	-3,5	-3,5	-3,5	-3,5	-17,5
Initiative québécoise en matière de créativité entrepreneuriale jeunesse en Francophonie ⁽⁴⁾	—	-1,0	-1,1	-1,2	-1,3	—	-4,6
Soutien aux programmes de l'École d'entrepreneurship de Beauce ⁽⁴⁾	—	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-1,0
Bonification du programme de financement des projets locaux ^{(4),(5)}	-1,0	—	—	—	—	—	-1,0
TOTAL	-1,0	-8,4	-8,7	-8,9	-10,1	-8,9	-46,0

(1) Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

(4) Les crédits seront versés au ministère du Conseil exécutif.

(5) Pour 2018-2019, les sommes seront pourvues à même des disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice.

5.2.1 **Quatre nouveaux campus de l'École des entrepreneurs du Québec**

L'École des entrepreneurs du Québec vise à développer les compétences des entrepreneurs, notamment à l'égard de la création, de la croissance et de l'acquisition d'entreprises.

— Déjà trois nouveaux points de service de l'École sont prévus dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Mauricie et de l'Outaouais.

Dans le but de faciliter l'accès à une offre de formation sur mesure améliorant les compétences entrepreneuriales en région, le budget 2019-2020 prévoit des sommes additionnelles de 7 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir la mise en place de quatre nouveaux campus.

5.2.2 **Appui à la formation bioalimentaire au Collège Macdonald**

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) participe à la formation de la relève dans le secteur bioalimentaire.

À cet égard, le MAPAQ a conclu en 1975 une entente financière avec le Collège Macdonald de l'Université McGill pour que celui-ci offre le programme Gestion et technologies d'entreprise agricole à la clientèle anglophone du Québec.

— Ce programme de formation collégiale, spécialisé en agriculture et en agroalimentaire, vise à former des gestionnaires d'entreprise agricole.

Dans le but de répondre à l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits au programme, le budget 2019-2020 prévoit augmenter la contribution au Collège Macdonald de 3,9 millions de dollars sur cinq ans pour le financement de ce programme.

5.2.3 Bonification du programme Créneau carrefour jeunesse

Le budget 2019-2020 prévoit une bonification de 10 millions de dollars sur cinq ans du programme Créneau carrefour jeunesse. Ce programme vise notamment à encourager les jeunes en situation de vulnérabilité à demeurer ou à retourner aux études afin d'acquérir une formation de qualité pour occuper un emploi.

Un budget additionnel de 1 million de dollars sera accordé au Carrefour jeunesse-emploi Nunavik pour mettre en œuvre le programme Créneau carrefour jeunesse sur son territoire. L'instauration de ce programme aidera les jeunes à parfaire leur éducation, à persévérer dans leurs études ou à intégrer le marché du travail.

5.2.4 Investissement dans Place aux jeunes en région

Dans le cadre du budget 2019-2020, le gouvernement prévoit un investissement de 17,5 millions de dollars sur cinq ans dans Place aux jeunes en région. Ce projet a comme objectif d'étendre et de bonifier l'offre de services aux 83 municipalités régionales de comté (MRC) aux prises avec un enjeu migratoire dans le but d'aider davantage les jeunes dans leurs démarches visant à s'établir et à travailler en région.

5.2.5 Initiative québécoise en matière de créativité entrepreneuriale jeunesse en Francophonie

L'initiative québécoise en matière de créativité entrepreneuriale jeunesse en Francophonie a pour but d'augmenter la participation des jeunes au programme Entrepreneuriat des Offices jeunesse internationaux du Québec en stimulant leur fibre entrepreneuriale.

Pour soutenir cette initiative, un montant de 4,6 millions de dollars sur quatre ans sera investi par le gouvernement pour offrir des occasions uniques à des jeunes qui désirent démarrer une entreprise ou développer leur marché à l'international.

5.2.6 Soutien aux programmes de l'École d'entrepreneurship de Beauce

Lancée officiellement en septembre 2010, l'École d'entrepreneurship de Beauce (ÉEB) se spécialise dans la formation des entrepreneurs de tous les secteurs grâce à l'expertise de chefs d'entreprise de haut niveau. Cette école vise à bâtir l'élite entrepreneuriale québécoise.

Afin de soutenir le développement des compétences entrepreneuriales au Québec, le gouvernement prévoit le financement de deux programmes pour augmenter le nombre de participants aux programmes de l'ÉEB.

- Le Camp Entrepreneurs en Devenir de l'ÉEB permet à des jeunes de développer une perception positive de l'entrepreneuriat en favorisant la persévérance à l'école et en développant leur plein potentiel par le biais d'activités basées sur l'action d'entreprendre. À cette fin, le budget 2019-2020 prévoit 1 million de dollars sur cinq ans pour permettre d'augmenter le nombre de participants au camp.
- Pour développer l'expérience en affaires des entrepreneurs du Québec, le ministère de l'Économie et de l'Innovation prévoit 1,2 million de dollars à même ses disponibilités financières pour soutenir l'ÉEB au cours des trois prochaines années afin de :
 - financer, en partenariat avec le secteur privé, un fonds octroyant des prêts sans intérêt, ce qui augmentera de 25 % le nombre d'entrepreneurs bénéficiant des services de l'école;
 - développer une approche collaborative entre entrepreneurs en partenariat avec des organismes régionaux spécialisés dans l'entrepreneuriat, ce qui soutiendra la relève et la croissance des entreprises.

5.2.7 Bonification du programme de financement des projets locaux

Le budget 2019-2020 prévoit une bonification du programme de financement des projets locaux de 1 million de dollars. La bonification permettra de donner au Secrétariat à la jeunesse les moyens de financer rapidement un plus grand nombre de projets ayant une portée locale en matière d'intervention jeunesse.

6. PROMOUVOIR LA CULTURE

La créativité artistique et le dynamisme des entreprises culturelles contribuent à façonner l'identité du Québec tout en participant activement à son développement économique.

À cet égard, le budget 2019-2020 prévoit des investissements de plus de 295 millions de dollars visant à :

- encourager la créativité culturelle;
- enrichir la culture au sein des collectivités;
- valoriser le patrimoine culturel et religieux.

TABLEAU D.23

Impact financier des mesures visant à promouvoir la culture

(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Encourager la créativité culturelle	—	-10,5	-11,5	-15,7	-18,0	-18,4	-74,1
Enrichir la culture au sein des collectivités	-3,0	-17,0	-32,0	-32,0	-32,0	-32,0	-148,0
Investir pour valoriser le patrimoine culturel et religieux	—	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-33,5	-73,5
TOTAL	-3,0	-37,5	-53,5	-57,7	-60,0	-83,9	-295,6

6.1 Encourager la créativité culturelle

Dans le but d'offrir des conditions favorisant une démarche créative ainsi qu'un processus de production et de mise en marché optimal, une somme de plus de 74 millions de dollars sur cinq ans sera consacrée au renforcement de l'offre culturelle québécoise.

TABLEAU D.24

Impact financier des mesures pour encourager la créativité culturelle (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020 ⁽¹⁾	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Stimuler l'entrepreneuriat culturel	—	-6,5	-6,5	-6,5	-6,5	-6,5	-32,5
Favoriser une programmation originale à Télé-Québec	—	-1,0	-2,0	-6,0	-8,0	-8,0	-25,0
Appuyer l'industrie de la musique à l'ère du numérique	—	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-15,0
Soutenir un programme de mise à niveau des ateliers d'artistes ⁽²⁾	—	—	—	-0,2	-0,5	-0,9	-1,6
TOTAL	—	-10,5	-11,5	-15,7	-18,0	-18,4	-74,1

Note : Les crédits seront versés au ministère de la Culture et des Communications.

(1) Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Des investissements de 25 M\$ sont prévus au Plan québécois des infrastructures 2019-2029. L'impact financier représente le coût du service de la dette.

6.1.1 Stimuler l'entrepreneuriat culturel

Les artisans et créateurs culturels québécois évoluent dans un contexte de forte concurrence internationale. Afin de tirer pleinement profit de leurs œuvres, ils doivent être en mesure de créer ou de saisir les occasions d'affaires qui s'offrent à eux.

Le budget 2019-2020 prévoit une somme de 32,5 millions de dollars sur cinq ans pour encourager le développement des compétences entrepreneuriales tant chez les artistes-entrepreneurs que dans les entreprises culturelles, notamment en :

- bonifiant les programmes d'aide de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) pour stimuler davantage les initiatives axées sur le développement de propriétés intellectuelles et de modèles d'affaires innovants, contribuant au rayonnement des entreprises culturelles québécoises sur la scène internationale;
- adaptant l'offre de soutien du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour accroître la fibre entrepreneuriale des artistes et les soutenir dans leurs stratégies d'affaires et de mise en marché de leurs créations.

6.1.2 Favoriser une programmation originale à Télé-Québec

Diffuseur public depuis cinquante ans, Télé-Québec joue un rôle important dans l'univers culturel québécois en offrant des contenus éducatifs de qualité. Dans un contexte de mondialisation de la diffusion des contenus audiovisuels, où l'offre est majoritairement étrangère et de langue anglaise, la production de contenus originaux de langue française doit être soutenue.

Le budget 2019-2020 prévoit 25 millions de dollars sur cinq ans afin que Télé-Québec puisse conserver son leadership en programmation jeunesse, offrir du contenu en français reflétant les valeurs et la culture d'ici et assurer l'accessibilité de ces productions originales à un vaste auditoire sur ses plateformes de diffusion.

6.1.3 Appuyer l'industrie de la musique à l'ère du numérique

L'arrivée des plateformes de diffusion en continu a transformé de façon considérable le modèle d'affaires de l'industrie de la musique. Les revenus découlant de la vente d'albums, physiques et numériques, ont chuté sans être pour autant compensés par ceux provenant de ces plateformes.

Les acteurs du milieu musical doivent rapidement s'adapter à ce nouvel environnement de mise en marché, notamment pour assurer la visibilité des contenus musicaux québécois diffusés en ligne et permettre leur traçabilité en vue du respect et d'une gestion efficace des droits d'auteur.

Le budget 2019-2020 prévoit 15 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer l'industrie de la musique dans la poursuite de l'adaptation de son modèle d'affaires à l'ère du numérique et ainsi assurer une offre musicale diversifiée et de qualité par les artistes québécois.

6.1.4 Soutenir un programme de mise à niveau des ateliers d'artistes

Les ateliers d'artistes sont des lieux privilégiés de création et constituent une clé importante du dynamisme artistique québécois. Toutefois, les artistes éprouvent des difficultés à conserver des espaces de création répondant à leurs besoins spécifiques, principalement dans la région de Montréal.

Le budget 2019-2020 prévoit un investissement de 25 millions de dollars sur cinq ans pour financer un programme de mise à niveau des ateliers d'artistes de la Ville de Montréal. Doté d'une enveloppe de 30 millions de dollars, incluant la contribution de la Ville de Montréal, ce programme permettra la rénovation et l'aménagement d'espaces de travail pour les artistes, en plus de revitaliser les quartiers montréalais et d'encourager la propriété collective des ateliers.

6.2 Enrichir la culture au sein des collectivités

Le gouvernement veut assurer un accès de qualité aux produits culturels québécois à l'ensemble de la population. Ainsi, une somme de 148 millions de dollars sera accordée pour des initiatives visant à enrichir la culture au sein des collectivités.

TABLEAU D.25

Impact financier des mesures pour enrichir la culture au sein des collectivités (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020 ⁽¹⁾	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Favoriser l'accès à des sorties culturelles et enrichir le contenu offert dans les bibliothèques scolaires ⁽²⁾	—	-15,0	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-135,0
Promouvoir la langue française ⁽²⁾	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
Soutenir le secteur de la presse d'information écrite à l'égard des coûts du recyclage ^{(3),(4)}	-3,0	—	—	—	—	—	-3,0
TOTAL	-3,0	-17,0	-32,0	-32,0	-32,0	-32,0	-148,0

(1) Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de la Culture et des Communications.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

(4) Pour 2018-2019, les sommes seront pourvues à même des disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice.

6.2.1 Favoriser l'accès à des sorties culturelles et enrichir le contenu offert dans les bibliothèques scolaires

Le gouvernement s'est engagé à financer des sorties culturelles et des ressources de qualité dans les bibliothèques scolaires. Ainsi, des investissements additionnels permettront de financer annuellement deux sorties culturelles par enfant du préscolaire, du primaire et du secondaire. Le gouvernement bonifie également les sommes prévues pour l'acquisition d'œuvres littéraires, de livres numériques et de documentaires dans les bibliothèques scolaires.

Le budget 2019-2020 prévoit 135 millions de dollars sur cinq ans pour favoriser l'accès à des sorties culturelles et enrichir le contenu offert dans les bibliothèques scolaires.

6.2.2 Promouvoir la langue française

Le gouvernement du Québec met de l'avant des actions afin de promouvoir le français comme élément de fierté des Québécois de toutes origines, notamment auprès des personnes en apprentissage de la langue française.

— Par exemple, en partenariat avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, un programme de jumelage linguistique propose des ateliers de français gratuits, animés par des étudiants universitaires, qui sont destinés aux commerçants désirant apprendre le français directement sur leur lieu de travail.

Le budget 2019-2020 prévoit 10 millions de dollars sur cinq ans pour mieux appuyer ce type d'initiatives permettant un apprentissage adapté du français et qui favorise son usage dans l'espace public québécois, en particulier dans les milieux de travail du Grand Montréal.

6.2.3 Soutenir le secteur de la presse d'information écrite à l'égard des coûts du recyclage

Les propriétaires et distributeurs de médias écrits ont vu les coûts liés à la récupération des matières augmenter ces dernières années. Dans un contexte où l'information migre de plus en plus vers des supports numériques et où il en résulte des baisses de revenus importantes pour les entreprises du secteur de la presse d'information écrite, la pression financière additionnelle qu'elles doivent supporter en matière de collecte sélective peut s'avérer problématique.

Ainsi, pour aider les entreprises de la presse d'information écrite à faire face au virage technologique tout en préservant le système actuel de compensation aux municipalités pour le service de collecte sélective, le budget 2019-2020 prévoit une subvention non récurrente de 3 millions de dollars à RecycleMédias.

6.3 Investir pour valoriser le patrimoine culturel et religieux

Afin de promouvoir l'héritage collectif québécois, des sommes totalisant plus de 73 millions de dollars sur cinq ans seront investies pour valoriser le patrimoine culturel et religieux.

TABLEAU D.26

Impact financier des mesures visant à valoriser le patrimoine culturel et religieux (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020 ⁽¹⁾	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Valoriser le patrimoine culturel québécois ⁽²⁾	—	—	—	—	—	-23,5	-23,5
Soutenir et promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois ⁽²⁾	—	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0
Soutenir les institutions muséales	—	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-15,0
Encourager la diversification des revenus des sociétés d'État en culture	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
TOTAL	—	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-33,5	-73,5

Note : Les crédits seront versés au ministère de la Culture et des Communications.

(1) Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Des investissements de 23,5 M\$ et de 25 M\$ respectivement sont prévus au Plan québécois des infrastructures 2019-2029.

6.3.1 Valoriser le patrimoine culturel québécois

Le Fonds du patrimoine culturel québécois, mis en place en 2006, vise à soutenir financièrement la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine. Il est financé par un prélèvement annuel sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac.

Depuis la création du fonds, 150,4 millions de dollars ont été annoncés pour la réalisation de projets totalisant des investissements de près de 300 millions de dollars incluant la part des partenaires, des propriétaires de biens patrimoniaux, des municipalités et des organismes sans but lucratif voués à la valorisation du patrimoine.

Le gouvernement prolonge d'une année, soit jusqu'en 2023-2024, le prélèvement de 19,5 millions de dollars sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac versé au Fonds du patrimoine culturel québécois. De plus, le gouvernement y ajoute un prélèvement de 4 millions de dollars, initialement prévu en 2018-2019. Ainsi, le versement total au Fonds du patrimoine culturel québécois, en 2023-2024, s'élèvera à 23,5 millions de dollars.

6.3.2 Soutenir et promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) a pour mission de soutenir et de promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois en versant une aide financière à ses partenaires (lieux de culte, municipalités, organismes à but non lucratif et propriétaires privés).

Les retombées des investissements en restauration du patrimoine religieux sont considérables, que ce soit sur le plan économique, social, professionnel ou culturel. De plus, les besoins de restauration ne cessent de croître depuis que le nombre d'édifices admissibles a augmenté.

Le budget 2019-2020 prévoit une bonification de 25 millions de dollars sur cinq ans pour le CPRQ afin de soutenir et de mettre en valeur le patrimoine religieux.

6.3.3 Soutenir les institutions muséales

Le Programme d'aide au fonctionnement des institutions muséales (PAFIM) verse des montants d'aide financière pour chacune des institutions muséales soutenues.

En 2018, le ministère de la Culture et des Communications a mis en œuvre, au nom du gouvernement du Québec, un processus d'agrément des institutions muséales qui permettra d'attribuer un sceau de qualité aux organismes, sur la base du respect des normes muséales et de la qualité de leur offre. Un nombre important d'institutions muséales qui n'avaient pas de statut jusqu'à maintenant obtiendront le statut d'institution muséale agréée. De ce nombre, plusieurs deviendront admissibles au PAFIM et souhaiteront obtenir une aide financière dans ce programme.

Le budget 2019-2020 prévoit une bonification de 15 millions de dollars sur cinq ans pour le PAFIM afin de soutenir de nouvelles institutions muséales qui se qualifieront.

6.3.4 Encourager la diversification des revenus des sociétés d'État en culture

La création d'un programme d'appariement encouragera les sociétés d'État en culture à diversifier leurs sources de financement et à capitaliser une part de leurs revenus provenant des collectes de fonds.

Les détails de ce nouveau programme seront présentés ultérieurement par la ministre de la Culture et des Communications.

Ainsi, le gouvernement prévoit un montant de 10 millions de dollars sur cinq ans afin d'aider ces sociétés d'État en culture à pérenniser une partie de leurs revenus.

7. SE DONNER LES MOYENS DE MIEUX PERFORMER À L'ÉTRANGER

Dans un contexte international extrêmement compétitif, le Québec doit se donner les moyens de mieux performer à l'étranger.

Le budget 2019-2020 prévoit près de 20 millions de dollars pour :

- promouvoir l'expertise en recherche et innovation à l'étranger;
- investir et diversifier les marchés prometteurs;
- professionnaliser le corps diplomatique.

TABLEAU D.27

Impact financier des mesures pour se donner les moyens de mieux performer à l'étranger (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020 ⁽¹⁾	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
Promouvoir l'expertise en recherche et innovation à l'étranger	—	-1,0	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-6,6
Investir et diversifier les marchés prometteurs	—	-1,0	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-5,8
Professionnaliser le corps diplomatique	—	-0,4	-0,9	-1,8	-1,8	-1,8	-6,7
TOTAL	—	-2,4	-3,5	-4,4	-4,4	-4,4	-19,1

Note : Les crédits seront versés au ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

(1) Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

7.1 Promouvoir l'expertise en recherche et innovation à l'étranger

Le gouvernement vise à déployer des conseillers en recherche et innovation afin qu'ils puissent accompagner adéquatement les clientèles québécoises dans leurs démarches à l'étranger. Ces interventions contribueront à la prospérité du Québec.

À cette fin, le budget 2019-2020 prévoit 6,6 millions de dollars sur cinq ans.

7.2 Investir et diversifier les marchés prometteurs

Le gouvernement vise à mieux positionner les entreprises québécoises en Asie-Pacifique et aux États-Unis grâce à des campagnes promotionnelles, à leur présence accrue sur ces territoires, à leur participation à des foires commerciales et à des missions d'entreprises lors d'évènements ponctuels.

De plus, une plateforme de services personnalisés et spécialisés pour les entreprises en démarrage dans le secteur des hautes technologies sera créée.

Le budget 2019-2020 prévoit 5,8 millions de dollars sur cinq ans pour accroître la présence des entreprises québécoises à l'international, renforcer leur participation aux marchés existants et créer des liens nouveaux avec d'autres pays.

7.3 Professionnaliser le corps diplomatique

Afin de se doter d'une stratégie de recrutement, d'un programme de formation pour les chefs de postes et d'encourager la formation permanente pour relever le niveau de compétence et l'efficacité du corps diplomatique, le gouvernement mettra en place l'Institut virtuel de formation à la diplomatie québécoise.

Le budget 2019-2020 prévoit 6,7 millions de dollars sur cinq ans pour la mise en place de cet institut.

8. APPUYER LES CHERCHEURS QUÉBÉCOIS

La recherche permet le développement des connaissances dans différents secteurs d'activité, notamment en santé et en éducation. Promouvoir la recherche favorise une économie dynamique et prospère.

Pour appuyer la recherche au Québec, le budget 2019-2020 prévoit :

- faciliter l'accès aux données pour la recherche;
- renouveler la subvention au CIRANO;
- soutenir la recherche en économie;
- financer le centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal.

TABLEAU D.28

Impact financier des mesures pour appuyer les chercheurs québécois (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Faciliter l'accès aux données pour la recherche ⁽¹⁾	—	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-7,5
Renouveler la subvention au CIRANO	—	—	-2,0	-2,0	-2,1	—	-6,1
Soutenir la recherche en économie	—	-0,4	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-2,8
Financer le centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal ⁽²⁾	-1,5	—	—	—	—	—	-1,5
TOTAL	-1,5	-1,9	-4,1	-4,1	-4,2	-2,1	-17,9

Note : Les crédits seront versés au ministère des Finances.

(1) Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) À cette somme s'ajoute un montant de 0,5 million de dollars financé à même les crédits déjà prévus au ministère des Finances en 2018-2019.

8.1 Faciliter l'accès aux données pour la recherche

Pour simplifier et améliorer l'accès aux données des ministères et organismes, l'Institut de la statistique du Québec mettra en place un guichet de services pour répondre aux besoins des chercheurs associés aux organismes publics.

— Les conditions de sécurité du nouveau guichet de services sont actuellement validées par la Commission d'accès à l'information. Le guichet sera opérationnel dès la fin de ce processus.

Lors de son ouverture, le guichet de services permettra aux chercheurs d'avoir accès à plusieurs banques de données du ministère de la Santé et des Services sociaux et de la Régie de l'assurance maladie du Québec ainsi qu'à des données d'enquêtes de l'Institut de la statistique du Québec.

Répondant à la volonté du gouvernement, l'Institut de la statistique du Québec continuera à placer la protection des renseignements personnels au cœur de ses actions. À cet égard, l'Institut de la statistique du Québec s'assurera que le guichet de services protège les renseignements personnels du dépôt de la demande jusqu'à la production des résultats.

Augmenter le nombre de points d'accès sécurisés

L'Institut de la statistique du Québec rendra disponibles les données de recherche aux chercheurs associés aux organismes publics. Ces données seront rendues disponibles dans les centres d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec (CADRISQ). Actuellement, il existe trois CADRISQ, soit deux à Québec et un à Montréal.

— Les CADRISQ sont des locaux sécurisés offrant une protection optimale des données lors des travaux réalisés par les chercheurs.

Le budget 2019-2020 prévoit la mise sur pied de nouveaux CADRISQ, notamment à Sherbrooke et à Montréal, dès 2019-2020.

Bonifier l'offre du guichet de services

En plus d'augmenter le nombre de points d'accès sécurisés pour répondre aux demandes des chercheurs, l'Institut de la statistique du Québec bonifiera l'offre de services du guichet par l'ajout de banques de données provenant :

— du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

— de Revenu Québec.

Cette bonification permettra notamment aux chercheurs de traiter un fichier de recherche appariant des données provenant de différentes sources, et ce, pour obtenir des résultats plus complets et de meilleure qualité tout en protégeant de manière optimale les renseignements personnels.

Par ailleurs, pour simplifier et améliorer le processus d'accès aux données, des modifications législatives seront apportées à la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec.

Le budget 2019-2020 prévoit 7,5 millions de dollars sur cinq ans pour permettre à l'Institut de la statistique du Québec de faciliter l'accès aux données pour les chercheurs associés aux organismes publics.

Simplification du processus d'accès auprès des ministères et organismes

Présentement, un chercheur voulant avoir accès à un fichier de recherche incluant des renseignements du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de Revenu Québec doit présenter des demandes d'accès qui sont analysées par chaque entité.

Lorsque les banques de données de ces entités seront accessibles au guichet de services, ce chercheur n'aura à formuler qu'une seule demande.

❑ Permettre à l'Institut de la statistique du Québec d'exercer pleinement son rôle d'agence statistique

Afin d'optimiser le travail de l'Institut de la statistique du Québec, le gouvernement annonce qu'il modifiera la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec pour lui permettre d'utiliser les données disponibles pour les chercheurs par l'entremise du guichet de services ainsi que celles transmises aux organismes statistiques hors Québec.

De plus, le gouvernement modifiera la mission de l'Institut de la statistique du Québec pour qu'il soit responsable du traitement et de la communication des renseignements aux organismes statistiques hors Québec.

Ainsi, l'Institut de la statistique du Québec pourra partager davantage son expertise en matière d'accès aux données et s'assurer que seules les données nécessaires sont rendues accessibles.

8.2 Renouveler la subvention au CIRANO

Le gouvernement souhaite poursuivre son soutien à la recherche sur les politiques publiques et les enjeux auxquels le Québec doit faire face.

À compter de 2020-2021, le budget 2019-2020 prévoit 6,1 millions de dollars sur trois ans pour le renouvellement de la subvention au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO).

8.3 Soutenir la recherche en économie

Le Québec fait face à plusieurs enjeux, comme le vieillissement de la population, la rareté de main-d'œuvre et la lutte contre les changements climatiques, qui auront des conséquences économiques importantes à moyen terme.

Afin de doter le Québec d'outils d'analyse économique et d'améliorer les connaissances et les prévisions de l'activité économique réelle et des risques sous-jacents, le gouvernement prévoit un montant de 2,8 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir la recherche économique.

Ce montant servira à financer :

- le développement de modèles économiques et environnementaux performants nécessaires à la réalisation de projections d'émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le Québec;
 - Ces modèles permettront de bonifier les outils du ministère des Finances et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de mesurer de façon plus détaillée et approfondie les impacts des mesures de lutte contre les changements climatiques.
 - Ils permettront également d'analyser ces questions dans un contexte de conciliation complexe entre la croissance économique et la réduction des émissions de GES.
- une chaire de recherche en macroéconomie et en prévision de l'UQAM, qui s'inscrira dans une volonté de munir le Québec d'instruments de mesure additionnels lui permettant d'améliorer la connaissance et la prévision de l'activité économique;
- la réalisation d'enquêtes et d'études pour le gouvernement, par exemple concernant les besoins d'épargne à la retraite des Québécois.

8.4 Financer le centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal

Le Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers de HEC Montréal (CPP-HEC) a notamment pour mission de faire connaître, de vulgariser et de diffuser plus largement les enjeux de la productivité.

Pour assurer la prévisibilité et la planification de ses activités de recherche au cours des prochaines années, une somme de 2 millions de dollars sera versée au CPP-HEC en 2018-2019.

Cette contribution lui permettra de poursuivre ses travaux de recherche visant notamment à analyser les enjeux relatifs à la productivité de l'économie québécoise et à proposer des solutions innovantes pour assurer la prospérité du Québec.

9. ASSURER L'ÉQUITÉ FISCALE

Le gouvernement fait face à de nombreux défis lorsqu'il cherche à financer les services publics, à assurer un environnement fiscal équitable et à combattre certains crimes économiques et financiers.

Afin d'assurer l'équité et l'intégrité du régime fiscal, le gouvernement mettra en œuvre les mesures suivantes en 2019-2020 :

- renforcer le mécanisme de divulgation obligatoire et améliorer les règles relatives aux prête-noms;
- rendre inadmissibles aux contrats publics les entreprises et les promoteurs fautifs en matière d'évitement fiscal abusif;
- favoriser l'équité fiscale dans l'économie collaborative;
- élargir l'attestation de Revenu Québec au secteur de l'entretien ménager des édifices publics;
- accroître la conformité fiscale en lien avec les transactions effectuées sur les marchés financiers.

De plus, pour non seulement contrer l'évasion fiscale, mais aussi lutter plus efficacement contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement d'activités criminelles, le budget 2019-2020 prévoit les mesures suivantes :

- renforcer la transparence corporative;
- renforcer la lutte contre les fraudes envers l'État;
- confier l'administration de la Loi sur les entreprises de services monétaires à Revenu Québec.

Le budget 2019-2020 prévoit des crédits additionnels de 14 millions de dollars sur cinq ans pour financer les mesures présentées. Ces mesures sont décrites dans les *Renseignements additionnels 2019-2020*.

TABLEAU D.29

Impact financier des mesures pour assurer l'équité fiscale

(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Nouvelles initiatives pour assurer l'équité fiscale							
Renforcer le mécanisme de divulgation obligatoire et améliorer les règles relatives aux prête-noms	—	—	—	—	—	—	—
Rendre inadmissibles aux contrats publics les entreprises et les promoteurs fautifs en matière d'évitement fiscal abusif	—	—	—	—	—	—	—
Favoriser l'équité fiscale dans l'économie collaborative	—	—	5,0	7,0	9,0	12,0	33,0
Élargir l'attestation de Revenu Québec au secteur de l'entretien ménager des édifices publics	—	—	—	—	—	—	—
Accroître la conformité fiscale en lien avec les transactions effectuées sur les marchés financiers	—	—	—	—	—	—	—
Mesures de lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement d'activités criminelles							
Renforcer la transparence corporative ⁽¹⁾	—	-0,5	-2,0	-1,5	-1,5	-1,5	-7,0
Renforcer la lutte contre les fraudes envers l'État ⁽²⁾	—	-1,0	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-7,0
Confier l'administration de la Loi sur les entreprises de services monétaires à Revenu Québec	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	—	-1,5	1,5	4,0	6,0	9,0	19,0

(1) Les crédits seront versés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés à la Provision pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances du Québec.

IMPACT FINANCIER DES INITIATIVES

TABLEAU D.30

Impact financier des initiatives visant à augmenter le potentiel de l'économie

(en millions de dollars)

	2018- 2019 ⁽¹⁾	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Accroître la participation au marché du travail							
Inciter nos travailleurs à prolonger leur carrière							
– Miser sur la prolongation de carrière des 60 ans ou plus	—	-104,5	-105,6	-106,6	-107,7	-108,8	-533,2
– Réduire des charges sur la masse salariale pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience	—	-4,6	-60,4	-86,7	-89,2	-97,9	-338,8
– Bonifier des programmes de services publics d'emploi pour mieux soutenir les travailleurs expérimentés	—	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-20,0
Mieux intégrer les personnes immigrantes pour soutenir la croissance économique	—	-146,0	-146,0	-146,0	-146,0	-146,0	-730,0
Mettre en œuvre la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées							
– Ajouter des postes au Programme de subventions aux entreprises adaptées et autres actions	—	-4,2	-6,9	-9,8	-12,9	-15,9	-49,7
– Ajouter des participants au Contrat d'intégration au travail	—	-2,5	-2,7	-3,0	-3,3	-3,6	-15,1
Répondre aux besoins spécifiques du marché du travail							
– Bonifier le Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT	—	—	-10,0	-10,0	-10,0	-15,0	-45,0
– Reconnaître de nouvelles indemnités aux fins du crédit d'impôt relatif à la déclaration des pourboires	—	-3,2	-3,2	-3,2	-3,2	-3,2	-16,0
Sous-total	—	-269,0	-338,8	-369,3	-376,3	-394,4	-1 747,8

TABLEAU D.30

Impact financier des initiatives visant à augmenter le potentiel de l'économie (suite)
(en millions de dollars)

	2018-2019 ⁽¹⁾	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
Agir maintenant pour l'investissement et la croissance des entreprises							
Appuyer plus efficacement le développement économique							
– Bonification de la capitalisation d'Investissement Québec de 4 G\$ à 5 G\$	—	—	—	—	—	—	—
– Enveloppe de 1 G\$ pour la croissance des entreprises et le maintien des sièges sociaux	—	—	—	—	—	—	—
– Bonification du Programme Exportation	—	-7,0	-7,0	-7,0	-7,0	-7,0	-35,0
– Ajout de ressources économiques dans les bureaux du Québec au Canada	—	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-7,5
– Appui à l'investissement des PME d'un plus grand nombre de secteurs	—	—	-7,0	-15,9	-13,5	—	-36,4
– Bonification du programme Audit industrie 4.0	—	-1,5	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5	-11,5
– Développement du Réseau des centres d'expertise industrielle 4.0	—	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
– Bonification de l'enveloppe d'investissement en faveur des chantiers maritimes	—	—	—	—	—	—	—
– Élargissement de la portée du fonds Capital Mines Hydrocarbures	—	—	—	—	—	—	—
Réduire les délais d'approbation des projets d'investissement							
– Réduire le délai de traitement des dossiers d'autorisation environnementale	—	-5,0	-5,0	-4,0	-3,0	-2,0	-19,0
– Accroître les ressources affectées à l'analyse des impacts des projets d'investissement sur la faune et ses habitats	—	-1,7	-3,4	-3,4	-3,4	-3,4	-15,3
Sous-total	—	-17,7	-27,4	-35,3	-31,9	-17,4	-129,7

TABLEAU D.30

Impact financier des initiatives visant à augmenter le potentiel de l'économie (suite)
(en millions de dollars)

	2018-2019 ⁽¹⁾	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
Stimuler l'innovation pour créer les emplois de demain							
Investir dans des projets innovants							
– Mettre en valeur des espaces stratégiques pour les entreprises innovantes	-220,0	-10,0	-20,0	-30,0	-40,0	—	-320,0
– Bonifier le Programme Innovation Bois	—	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0
– Accroître la recherche en génomique	-7,5	—	—	—	—	—	-7,5
– Appuyer le Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec	-2,1	—	—	—	—	—	-2,1
Accélérer l'adoption de l'intelligence artificielle							
– Élargissement de l'offre de formation en intelligence artificielle	—	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5	-12,5
– Attraction au Québec des chercheurs en intelligence artificielle	—	-7,0	-7,0	-8,0	-8,0	-8,0	-38,0
– Adoption de l'intelligence artificielle en entreprise	—	-6,5	-13,5	-15,0	-15,0	-15,0	-65,0
– Augmentation de la puissance de calcul du Québec	—	-6,0	-6,0	-17,5	-2,5	-2,5	-34,5
– Soutien aux technologies en appui à l'intelligence artificielle	—	-15,0	-15,0	-15,1	-17,1	-17,1	-79,3
– Soutien aux activités de recherche en intelligence artificielle							
▪ IVADO LABS	-35,0	—	—	—	—	—	-35,0
▪ SCALE.AI	-15,0	—	—	—	—	—	-15,0
▪ MILA	-32,5	—	—	—	—	—	-32,5
▪ PROMPT-QUÉBEC	-17,5	—	—	—	—	—	-17,5
Sous-total	-329,6	-57,0	-74,0	-98,1	-95,1	-55,1	-708,9

TABLEAU D.30

Impact financier des initiatives visant à augmenter le potentiel de l'économie (suite)
(en millions de dollars)

	2018-2019 ⁽¹⁾	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
Dynamiser le développement des régions							
Bonifier le congé fiscal pour grands projets d'investissement pour les régions	—	—	—	—	—	—	—
Améliorer les infrastructures en région							
— Assurer l'accès à une connexion Internet haute vitesse et à un réseau cellulaire large bande dans toutes les régions	—	-40,0	-40,0	-45,0	-95,0	-85,0	-305,0
— Soutenir l'extension du réseau de distribution de gaz naturel	—	-2,4	-38,0	-7,2	—	—	-47,6
— Appuyer la mise en place d'une logistique de transport pour le gaz naturel liquéfié sur la Côte-Nord	—	-5,0	-10,0	-10,0	—	—	-25,0
— Soutenir le développement de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire	—	—	—	—	—	—	—
— Mettre en valeur le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré	-10,0	—	—	—	—	—	-10,0
— Soutenir le projet QcRail	-7,5	—	—	—	—	—	-7,5
— Soutenir la mise en place d'infrastructures multiusagers en territoire nordique	—	—	—	—	—	—	—
Stimuler le tourisme au Québec							
— Investir dans les établissements de la Sépaq	—	-0,4	-1,9	-3,1	-4,1	-4,9	-14,4
— Développer les attraits touristiques du Québec	—	-1,2	-3,1	-3,5	-4,7	-4,2	-16,7
— Appuyer le renouvellement de l'offre touristique	—	—	—	—	—	—	—
— Favoriser le rayonnement des produits locaux et régionaux	—	—	-2,0	-2,0	—	—	-4,0

TABLEAU D.30

Impact financier des initiatives visant à augmenter le potentiel de l'économie (suite)
(en millions de dollars)

	2018-2019 ⁽¹⁾	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
Dynamiser le développement des régions (suite)							
Appuyer le développement du secteur bioalimentaire							
– Accroître les investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire	—	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-250,0
– Réduire l'impact de la hausse de la valeur des terres agricoles	—	—	-15,0	—	—	—	-15,0
– Mettre en œuvre des initiatives pour favoriser l'achat local	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
– Répondre aux besoins d'inspection des aliments et de bien-être animal	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
Sous-total	-17,5	-103,0	-164,0	-124,8	-157,8	-148,1	-715,2
Favoriser l'entrepreneuriat et la participation des jeunes à l'économie							
Soutenir l'entrepreneuriat et le financement des entreprises							
– Appuyer des organismes de soutien à l'entrepreneuriat	-4,0	-6,2	-6,1	-4,4	-4,5	-3,5	-28,7
– Soutenir des fonds de capital d'investissement	—	—	—	—	—	—	—
Encourager l'emploi et la relève entrepreneuriale							
– Quatre nouveaux campus de l'École des entrepreneurs du Québec	—	-1,0	-1,0	-1,0	-2,0	-2,0	-7,0
– Appui à la formation bioalimentaire au Collège Macdonald	—	-0,5	-0,7	-0,8	-0,9	-1,0	-3,9
– Bonification du programme Créneau carrefour jeunesse	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
– Financement du Carrefour jeunesse-emploi Nunavik pour la mise en œuvre du programme Créneau carrefour jeunesse	—	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-1,0
– Investissement dans Place aux jeunes en région	—	-3,5	-3,5	-3,5	-3,5	-3,5	-17,5
– Initiative québécoise en matière de créativité entrepreneuriale jeunesse en Francophonie	—	-1,0	-1,1	-1,2	-1,3	—	-4,6
– Soutien aux programmes de l'École d'entrepreneurship de Beauce	—	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-1,0
– Bonification du programme de financement des projets locaux	-1,0	—	—	—	—	—	-1,0
Sous-total	-5,0	-14,6	-14,8	-13,3	-14,6	-12,4	-74,7

TABLEAU D.30

Impact financier des initiatives visant à augmenter le potentiel de l'économie (suite)
(en millions de dollars)

	2018-2019 ⁽¹⁾	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
Promouvoir la culture							
Encourager la créativité culturelle							
– Stimuler l'entrepreneuriat culturel	—	-6,5	-6,5	-6,5	-6,5	-6,5	-32,5
– Favoriser une programmation originale à Télé-Québec	—	-1,0	-2,0	-6,0	-8,0	-8,0	-25,0
– Appuyer l'industrie de la musique à l'ère du numérique	—	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-15,0
– Soutenir un programme de mise à niveau des ateliers d'artistes	—	—	—	-0,2	-0,5	-0,9	-1,6
Enrichir la culture au sein des collectivités							
– Favoriser l'accès à des sorties culturelles et enrichir le contenu offert dans les bibliothèques scolaires	—	-15,0	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-135,0
– Promouvoir la langue française	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
– Soutenir le secteur de la presse d'information écrite à l'égard des coûts du recyclage	-3,0	—	—	—	—	—	-3,0
Investir pour valoriser le patrimoine culturel et religieux							
– Valoriser le patrimoine culturel québécois	—	—	—	—	—	-23,5	-23,5
– Soutenir et promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois	—	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0
– Soutenir les institutions muséales	—	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-15,0
– Encourager la diversification des revenus des sociétés d'État en culture	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
Sous-total	-3,0	-37,5	-53,5	-57,7	-60,0	-83,9	-295,6
Se donner les moyens de mieux performer à l'étranger							
– Promouvoir l'expertise en recherche et innovation à l'étranger	—	-1,0	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-6,6
– Investir et diversifier les marchés prometteurs	—	-1,0	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-5,8
– Professionnaliser le corps diplomatique	—	-0,4	-0,9	-1,8	-1,8	-1,8	-6,7
Sous-total	—	-2,4	-3,5	-4,4	-4,4	-4,4	-19,1

TABLEAU D.30

Impact financier des initiatives visant à augmenter le potentiel de l'économie (suite)
(en millions de dollars)

	2018-2019 ⁽¹⁾	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
Appuyer les chercheurs québécois							
– Faciliter l'accès aux données pour la recherche	—	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-7,5
– Renouveler la subvention au CIRANO	—	—	-2,0	-2,0	-2,1	—	-6,1
– Soutenir la recherche en économie	—	-0,4	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-2,8
– Financer le centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal	-1,5	—	—	—	—	—	-1,5
Sous-total	-1,5	-1,9	-4,1	-4,1	-4,2	-2,1	-17,9
Assurer l'équité fiscale	—	-1,5	1,5	4,0	6,0	9,0	19,0
TOTAL – AUGMENTER LE POTENTIEL DE L'ÉCONOMIE	-356,6	-504,6	-678,6	-703,0	-738,3	-708,8	-3 689,9

Note : Un montant négatif indique un coût pour le gouvernement.

(1) Pour 2018-2019, les sommes seront pourvues à même des disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice.

Section E

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

Sommaire	E.3
1. Des actions pour lutter contre les changements climatiques	E.5
1.1 La stratégie du Québec pour lutter contre les changements climatiques	E.6
1.2 Encourager le transport durable	E.15
1.2.1 Prolongation du programme Roulez vert.....	E.16
1.2.2 Valorisation du transport alternatif.....	E.18
1.2.3 Favoriser l'électrification des transports	E.18
1.3 Accompagner les entreprises dans leur transition énergétique	E.20
1.3.1 Bonification du programme Technoclimat	E.21
1.3.2 Bonification du programme ÉcoPerformance.....	E.21
1.3.3 Bonification du programme Biomasse forestière résiduelle	E.21
1.3.4 Accompagnement des grandes entreprises industrielles.....	E.22
1.3.5 Appui à la recherche industrialo-universitaire en biocombustibles et bioproduits	E.23
1.4 S'adapter aux changements climatiques	E.24
1.4.1 Adaptation, santé des communautés et coopération	E.25
1.4.2 Expertise climatique	E.26
1.5 Autres mesures en changements climatiques.....	E.27
1.5.1 Travaux forestiers.....	E.28
1.5.2 Bâtiments dans le Nord	E.28
1.5.3 Valorisation de la matière organique et réduction des halocarbures	E.29

2.	Protection de l'environnement	E.31
2.1	Encourager les meilleures pratiques environnementales et sociales dans l'industrie de l'exploration minière.....	E.32
2.2	Recenser les puits d'hydrocarbures abandonnés ou sans propriétaire sur le territoire du Québec	E.32
2.3	Protéger les populations de caribous forestiers et leurs habitats.....	E.33
2.4	Maintenir la capacité d'intervention du Québec pour lutter contre les feux de forêt	E.33
2.5	Maintenir le bon fonctionnement des barrages publics	E.34
2.6	Appuyer la réfection du dépôt pétrolier de la Coopérative de Consommation de l'île d'Anticosti.....	E.34
2.7	Appuyer la coopération internationale pour le développement durable et la lutte contre les changements climatiques	E.34
3.	Améliorer la gestion des matières résiduelles	E.35
3.1	Soutien à la réduction et à la gestion responsable des matières résiduelles	E.36
3.2	Actions structurantes incluant la mise en place de nouvelles filières de récupération.....	E.37
3.3	Aide aux communautés isolées	E.38
ANNEXE :	Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec	E.43

SOMMAIRE

Le budget 2019-2020 prévoit 1 276 millions de dollars sur six ans pour des actions porteuses à moyen et à long terme, qui viennent s'ajouter aux efforts en transport collectif et aux mesures déjà en place, dans le but de favoriser l'action du gouvernement pour l'environnement.

Plus particulièrement, le budget 2019-2020 prévoit :

- 1 050 millions de dollars visant principalement à bonifier des initiatives prévues dans le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques;
- 126 millions de dollars pour protéger l'environnement, notamment en matière de barrages publics et de lutte contre les feux de forêt;
- 100 millions de dollars pour améliorer la gestion des matières résiduelles, telles que le plastique et le verre.

TABLEAU E.1

Impact financier des mesures visant à agir pour l'environnement (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Lutte contre les changements climatiques	—	-376,3	-438,0	-91,4	-73,6	-70,5	-1 049,8
Protection de l'environnement	-50,7	-12,4	-23,0	-20,6	-17,2	-1,8	-125,7
Gestion des matières résiduelles	—	-6,2	-30,1	-25,5	-22,2	-16,0	-100,0
TOTAL	-50,7	-394,9	-491,1	-137,5	-113,0	-88,3	-1 275,5

1. DES ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le plan d'action en matière de lutte contre les changements climatiques dont s'est doté le Québec est bonifié de 1 milliard de dollars. Le financement proviendra des sommes disponibles dans le Fonds vert.

Cette bonification constitue une étape transitoire avant l'élaboration du prochain plan gouvernemental, qui comprendra également une révision de l'approche en matière de lutte contre les changements climatiques.

À cet égard, le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques est bonifié pour :

- encourager le transport durable, particulièrement l'acquisition de véhicules électriques;
- accompagner les entreprises, particulièrement les grandes entreprises industrielles assujetties au marché du carbone, dans leur transition énergétique;
- faciliter l'adaptation aux impacts des changements climatiques;
- soutenir d'autres mesures en changements climatiques, notamment dans le secteur forestier.

Ces sommes proviendront de revenus plus importants que prévu issus de la vente de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES) sur le marché du carbone. Elles proviendront également de mesures du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques associées à des projets qui n'ont pu être mis en place ou dont le financement a été revu.

TABLEAU E.2

Impact financier des actions pour lutter contre les changements climatiques (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Encourager le transport durable	-173,8	-291,5	—	—	—	-465,3
Accompagner les entreprises dans leur transition énergétique	-165,5	-102,6	-55,8	-43,0	-43,0	-409,9
S'adapter aux changements climatiques	-22,4	-20,1	-13,7	-8,1	-5,0	-69,3
Autres mesures en changements climatiques	-14,6	-23,8	-21,9	-22,5	-22,5	-105,3
TOTAL	-376,3	-438,0	-91,4	-73,6	-70,5	-1 049,8

1.1 La stratégie du Québec pour lutter contre les changements climatiques

Les changements climatiques perturbent les écosystèmes et ont des conséquences notamment sur la qualité de vie, la santé, les infrastructures et l'économie.

— Face au défi climatique, l'ensemble des sociétés doivent se concerter afin de limiter les impacts des changements climatiques sur la qualité de vie et de préserver le monde qu'elles légueront aux générations futures.

En ce sens, le Québec s'est doté de cibles ambitieuses de réduction de ses émissions de GES, cohérentes avec les recommandations scientifiques et les engagements internationaux.

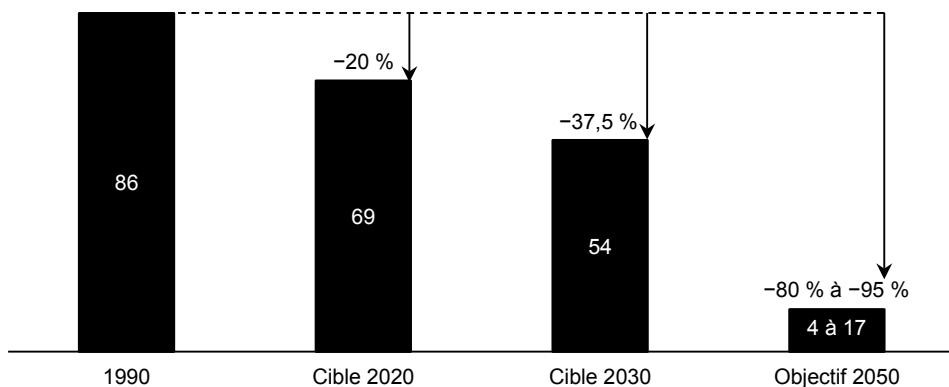
— Les cibles du Québec pour 2020 et 2030 représentent respectivement des réductions de 20 % et de 37,5 % des émissions de GES par rapport au niveau de 1990.

— En se déclarant lié par l'Accord de Paris, le Québec s'est notamment engagé à contribuer à une limitation du réchauffement climatique d'un maximum de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle.

— De plus, aux côtés de nombreux États fédérés et pays partenaires, le Québec a adhéré au Protocole d'accord sur le leadership climatique mondial, qui vise la réduction des émissions de 80 à 95 % par rapport au niveau de 1990 d'ici 2050.

GRAPHIQUE E.1

Émissions de GES du Québec en 1990 et cibles de réduction (en millions de tonnes équivalent CO₂, sauf indication contraire)



Source : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

❑ **L'action du Québec pour lutter contre les changements climatiques**

Pour lutter contre les changements climatiques, le gouvernement du Québec a mis en place une approche qui repose principalement sur deux outils, soit :

- un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre¹, qui met un prix sur la pollution par le carbone;
 - Par l'entremise de ce système, les entreprises, les ménages et les institutions publiques qui, par leurs activités, émettent des GES doivent payer pour cette pollution par le carbone (principe du pollueur-payeur), ce qui les incite à réduire leurs émissions.
- le plein réinvestissement des revenus tirés de ce système dans le financement de mesures de lutte contre les changements climatiques (plans d'action sur les changements climatiques), par l'entremise du Fonds vert.
 - Ces mesures ont notamment pour objectif d'aider financièrement les ménages et les entreprises à réduire leurs émissions de GES.

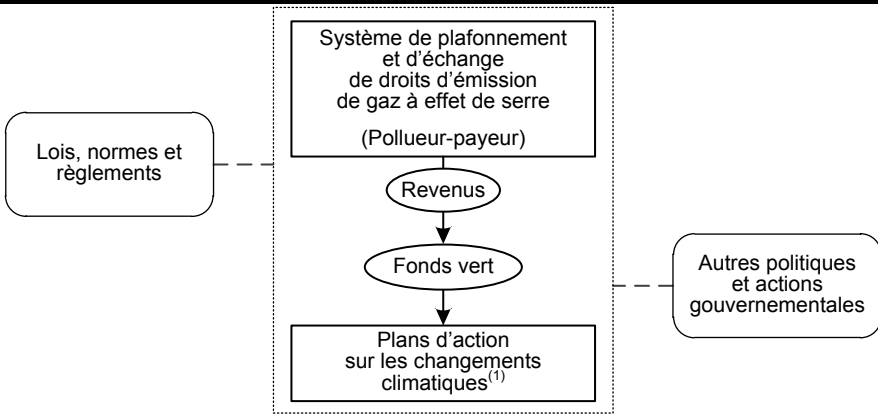
¹ Le fonctionnement du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec est présenté à l'annexe du présent document.

En outre, d'autres leviers utilisés par le gouvernement contribuent à la lutte contre les changements climatiques, notamment :

- des normes, des lois et des règlements, par exemple la norme véhicules zéro émission² ou le Règlement sur les halocarbures³;
- des politiques et des actions gouvernementales, par exemple les divers plans d'action en lien avec le secteur des transports, les politiques relatives à la gestion des matières résiduelles, ainsi que les diverses orientations gouvernementales en aménagement du territoire.

ILLUSTRATION E.1

L'action du Québec pour lutter contre les changements climatiques



(1) Quinze ministères et organismes participent directement à la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, dont Transition énergétique Québec, le ministère des Transports et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Source : Ministère des Finances du Québec.

² La norme véhicules zéro émission incite les constructeurs et les concessionnaires à offrir davantage de véhicules électriques aux consommateurs du Québec.

³ Les halocarbures regroupent toutes les substances appauvrissant la couche d'ozone ainsi que leurs substances de remplacement. Ils sont utilisés notamment dans les secteurs liés à la climatisation et à la réfrigération.

❑ **Tarifier et plafonner la pollution pour inciter les ménages et les entreprises à réduire leurs émissions de GES**

À l'instar de plusieurs États, le Québec a instauré un système dans lequel les ménages, les entreprises et les institutions publiques émettant des GES doivent payer pour cette pollution.

- L'objectif de ce système est d'encourager des comportements plus sobres en carbone, en incluant le coût de la pollution par les émissions de GES dans le prix des biens et services produits et consommés.
- Par ailleurs, le Québec et la Californie ont lié leur système respectif, afin de mettre leurs efforts en commun pour atteindre leurs cibles de façon efficace et à moindre coût.

■ **Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission : la meilleure façon de réduire les émissions de GES**

Dans le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission, le niveau de la pollution par les émissions de GES pour les secteurs couverts ne peut dépasser une quantité déterminée par le gouvernement.

- Cette quantité maximale (plafond d'émissions) diminue chaque année, ce qui entraîne des réductions d'émissions de GES.

Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre fonctionne comme un marché, avec une offre et une demande pour des droits de polluer.

- Les gouvernements mettent en circulation des droits de polluer qui permettent d'émettre des GES. Cette offre de droits reflète les plafonds annuels d'émissions.
- La demande traduit les efforts et les coûts de réduction des émissions de GES pour les ménages et les entreprises, de même que leurs préférences.

Comme dans n'importe quel marché, c'est le rapport entre l'offre et la demande qui détermine le prix.

- Dans le cas précis du marché du carbone, plus il est difficile et coûteux pour les ménages et les entreprises de réduire leurs émissions, plus la demande pour les droits de polluer sera élevée et plus le prix de la pollution augmentera.
- Cet accroissement du prix de la pollution aura divers effets, qui feront baisser les émissions. La hausse du prix pourrait, par exemple :
 - inciter les entreprises à mettre en œuvre des actions permettant de réduire leurs émissions de GES, si cela leur permet de diminuer le coût de leur pollution et d'améliorer leur rentabilité;
 - inciter des ménages à remplacer leur véhicule par un modèle moins énergivore ou à opter pour le transport en commun.

❑ Une réduction de 20 % par rapport au niveau de 1990

La cible de 2020 représente une réduction de 20 % des émissions de GES par rapport au niveau d'émissions de 1990, qui s'établissait à 86 millions de tonnes équivalent CO₂.

La cible représente ainsi un niveau d'émissions de 69 millions de tonnes équivalent CO₂ à atteindre en 2020. Il s'agit d'une réduction nette de 17 millions de tonnes équivalent CO₂ par rapport au niveau de 1990.

— Or, l'effort réel de réduction des émissions de GES est supérieur à cette réduction nette, car il doit également contrebalancer la hausse des émissions de GES associée notamment à la croissance économique durant cette période.

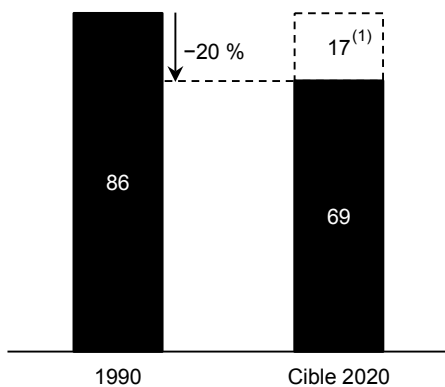
Par ailleurs, cette réduction doit se faire sur l'ensemble des émissions de GES, qu'elles soient tarifées ou non.

— Selon l'inventaire 2016 des émissions de GES au Québec, 82 % des émissions provenaient des secteurs majoritairement couverts par le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre.

GRAPHIQUE E.2

Émissions de GES en 1990 et cible de réduction pour 2020

(en millions de tonnes équivalent CO₂, sauf indication contraire)



(1) Cela s'ajoute aux efforts nécessaires pour contrebalancer l'effet de la croissance économique.
Sources : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ministère des Finances du Québec.

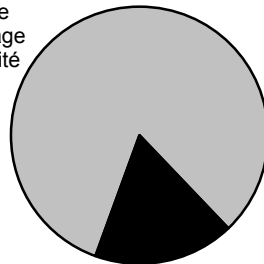
GRAPHIQUE E.3

Émissions de GES des secteurs couverts et non couverts par le système en 2016

(en pourcentage)

Secteurs couverts (82 % des émissions) :

- Transports (aérien et maritime exclus)
- Industrie
- Chauffage
- Électricité



Secteurs non couverts

(18 % des émissions) :

- Agriculture
- Déchets
- Transports (aérien et maritime)

Sources : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ministère des Finances du Québec.

❑ Une réduction de 9 % des émissions de GES de 1990 à 2016

Selon l'inventaire le plus récent, le niveau des émissions de GES a diminué de 9 % entre 1990 et 2016. Cette diminution s'est opérée malgré une hausse de 22 % des émissions dans le secteur des transports.

— Cette hausse dans le secteur des transports découle de l'utilisation accrue du camionnage dans le transport des marchandises, mais également des croissances économique et démographique, de l'augmentation du revenu des ménages et des préférences des consommateurs, qui ont eu une influence sur les déplacements, le nombre de véhicules par habitant et le choix des véhicules.

La croissance des émissions dans le secteur des transports a été contrebalancée par :

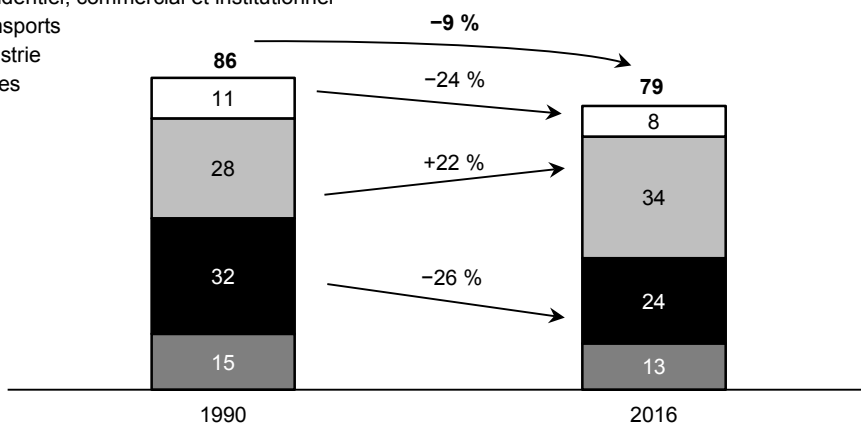
- une réduction de 26 % des émissions industrielles;
 - En effet, la transformation de l'économie sur cette période s'est notamment traduite par le remplacement des usines et des procédés polluants, par l'utilisation croissante de sources d'énergies plus propres, ainsi que par des gains d'efficacité et des ajustements à la production.
- une réduction de 24 % des émissions du secteur des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels.

GRAPHIQUE E.4

Évolution des émissions de GES au Québec – 1990 à 2016

(en millions de tonnes équivalent CO₂, sauf indication contraire)

- Résidentiel, commercial et institutionnel
- ▒ Transports
- Industrie
- Autres



Sources : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ministère des Finances du Québec.

Le plus faible taux d'émissions de GES par habitant au Canada

Le Québec a un faible taux d'émissions de GES par habitant comparativement aux moyennes canadienne et nord-américaine.

- En 2016¹, le Québec présentait le plus faible taux d'émissions de GES par habitant parmi les provinces et territoires canadiens, soit 9,6 tonnes équivalent CO₂ par habitant, comparativement à 19,4 tonnes équivalent CO₂ par habitant en moyenne au Canada.
- Cela s'explique notamment par la place importante de l'hydroélectricité au Québec comme source d'énergie et vecteur de croissance économique.

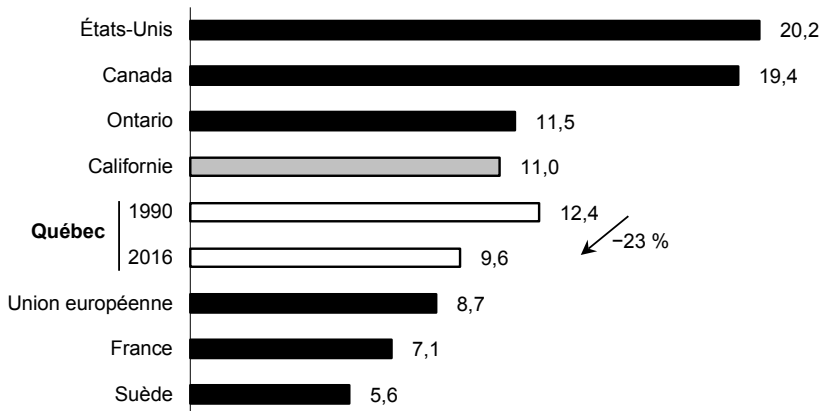
Une réduction de 23 % des émissions de GES par habitant au Québec depuis 1990

Les émissions de GES par habitant au Québec ont diminué de 23 % de 1990 à 2016. Cette baisse s'explique principalement par :

- la diminution de 24 % des émissions de GES liées aux bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels;
- les réductions importantes réalisées par le secteur industriel depuis 1990 (-26 %), découlant notamment de gains d'efficacité énergétique, de l'utilisation croissante de sources d'énergies plus propres (ex. : hydroélectricité et gaz naturel), d'améliorations des procédés de production et d'ajustements à la production.

Comparaison des émissions de GES dans certaines juridictions

(en tonnes équivalent CO₂ par habitant, 2016 sauf indication contraire)



Sources : Statistique Canada, Environnement et Changement climatique Canada, Eurostat, California Air Resources Board, United States Census Bureau, United States Environmental Protection Agency, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ministère des Finances du Québec.

1 Il s'agit de l'information la plus récente disponible.

❑ **Revoir l'approche en matière de lutte contre les changements climatiques**

Le Québec s'est doté de cibles ambitieuses de réduction de ses émissions de GES. Pour 2020, la réduction visée est de 20 % par rapport au niveau de 1990. En 2030, cette réduction devra atteindre 37,5 %.

Au cours de la prochaine année, le gouvernement dévoilera une approche bonifiée qui permettra à la fois de :

- cibler les moyens les plus efficaces, non seulement pour lutter contre les changements climatiques, mais également pour mieux s'y adapter;
- saisir les possibilités de développement économique et d'innovations technologiques qui vont permettre d'accroître la capacité du Québec à lutter contre les changements climatiques;
- prendre en compte la réalité du Québec, qui affiche le plus faible taux d'émissions de GES par habitant au Canada, en raison de la place importante de l'hydroélectricité au Québec.

Le dévoilement de l'approche bonifiée sera aussi l'occasion de s'attaquer à la lourdeur de la gouvernance actuelle en matière de lutte contre les changements climatiques.

Cette révision visera à assurer une mise en œuvre rapide des initiatives financées par les revenus importants du Fonds vert générés par le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec et à repositionner le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au cœur de l'action gouvernementale pour l'environnement.

Une gouvernance à simplifier

La mise en place du Conseil de gestion du Fonds vert en 2017 visait à améliorer la gouvernance du Fonds vert ainsi que la transparence dans le suivi et l'évaluation des mesures financées par celui-ci.

Des difficultés dans la détermination des rôles de chacun des intervenants impliqués dans la gestion du Fonds vert ont entraîné des chevauchements dans l'application de certaines responsabilités et de la lourdeur dans les processus. En effet, les ministères et organismes concernés doivent, dans certains cas, faire des démarches à la fois auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et du Conseil de gestion du Fonds vert.

Ce mode de gouvernance a également entraîné de la confusion entre la gestion et le suivi du Fonds vert et ceux du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020), dont le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques assure la mise en œuvre et coordonne l'exécution. Cela a eu comme conséquence de retarder l'approbation et la mise en place de mesures, tout en réduisant la flexibilité requise dans l'action gouvernementale.

- Par exemple, pour l'approbation des programmes, un ministère ou organisme demande, en plus des autorisations habituelles, l'avis du Conseil de gestion du Fonds vert et celui du MELCC.
 - À la suite de leur analyse, chacun d'eux transmet un avis de pertinence au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
 - De même, pour certaines réallocations de sommes entre des programmes gérés par un même partenaire, celui-ci obtient l'approbation du Conseil de gestion du Fonds vert et celle du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Une réallocation entraîne également une modification de l'entente entre le partenaire et le Conseil de gestion du Fonds vert.
- Par ailleurs, la bonification du financement accordé à certaines mesures, la réallocation des sommes au sein du PACC 2013-2020 ou encore l'ajout d'une mesure nécessitent la prise d'un décret par le Conseil des ministres. Ce décret est pris suivant la recommandation conjointe du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du ministre des Finances. Toutefois, ces derniers obtiennent au préalable un avis du Conseil de gestion du Fonds vert sur toutes les modifications concernant le PACC 2013-2020.
 - Des modifications sont ensuite apportées aux ententes administratives entre le Conseil de gestion du Fonds vert et les partenaires concernés.
- De plus, un ministère ou un organisme responsable de mesures dans le PACC 2013-2020 effectue une reddition de comptes de ses mesures autant auprès du Conseil de gestion du Fonds vert qu'auprès du MELCC, ce qui constitue un doublement de tâches.
 - Par exemple, il doit transmettre deux fois par année au Conseil de gestion du Fonds vert, pour chacune des mesures, des fiches sur le suivi financier, sur l'avancement des mesures et, le cas échéant, sur la réduction d'émissions de gaz à effet de serre pour la préparation des comptes du Fonds vert. Un exercice distinct doit également être fait auprès du MELCC aux fins de la coordination gouvernementale du suivi du plan d'action et de la préparation des prévisions financières.

1.2 Encourager le transport durable

La bonification du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques maximisera la réduction des émissions de GES sur le territoire québécois. Une partie importante des sommes sera donc investie dans le secteur des transports, qui a connu une croissance des émissions de GES de 22 % de 1990 à 2016.

À cet égard, le budget 2019-2020 prévoit un financement de 465 millions de dollars sur deux ans pour encourager le transport durable par :

- la prolongation du programme Roulez vert;
- un financement additionnel pour la valorisation du transport alternatif;
- le financement de mesures visant à favoriser l'électrification des transports.

TABLEAU E.3

Impact financier des mesures visant à encourager le transport durable (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Prolongation du programme Roulez vert⁽¹⁾	-156,3	-277,5	—	—	—	-433,8
Valorisation du transport alternatif						
– Transport actif en milieu urbain ⁽²⁾	-10,0	-6,0	—	—	—	-16,0
– Appui au développement de nouvelles mobilités ⁽³⁾	-5,0	-5,0	—	—	—	-10,0
Sous-total	-15,0	-11,0	—	—	—	-26,0
Favoriser l'électrification des transports						
– Projet pilote pour la recharge dans les parcs de véhicules ⁽¹⁾	-0,5	-0,5	—	—	—	-1,0
– Projet pilote d'électrification des écoles de conduite ⁽³⁾	-2,0	-2,5	—	—	—	-4,5
Sous-total	-2,5	-3,0	—	—	—	-5,5
TOTAL	-173,8	-291,5	—	—	—	-465,3

Note : Les sommes requises proviendront du Fonds vert.

(1) Cette mesure est gérée par Transition énergétique Québec.

(2) Les sommes seront transférées au Fonds des réseaux de transport terrestre.

(3) Cette mesure est gérée par le ministère des Transports.

1.2.1 Prolongation du programme Roulez vert

Dans le cadre du programme Roulez vert, le budget 2019-2020 prévoit :

- le financement des rabais pour l'acquisition de véhicules électriques⁴ neufs en 2019-2020 et en 2020-2021;
- l'élargissement du programme aux véhicules entièrement électriques d'occasion;
- une révision, à compter de 2020-2021, de la valeur maximale des véhicules donnant droit au rabais;
- la bonification du financement accordé pour les bornes de recharge au travail.

Le financement additionnel de 433,8 millions de dollars⁵ devrait encourager l'acquisition d'environ 66 000 véhicules électriques et l'installation de près de 27 500 bornes de recharge à domicile et de plus de 1 200 bornes de recharge au travail.

Dans le cadre du prochain plan d'action sur les changements climatiques, le gouvernement déterminera les paramètres du programme au-delà du 31 mars 2021.

TABLEAU E.4

Impact financier des mesures visant la prolongation du programme Roulez vert (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Financement des rabais pour l'acquisition de véhicules électriques neufs	-146,8	-262,1	—	—	—	-408,9
Élargissement du programme aux véhicules entièrement électriques d'occasion	-8,7	-13,0	—	—	—	-21,7
Financement des bornes de recharge au travail	-0,8	-2,4	—	—	—	-3,2
TOTAL	-156,3	-277,5	—	—	—	-433,8

⁴ Sont inclus les véhicules entièrement électriques, les véhicules hybrides rechargeables, les véhicules à pile à combustible (véhicules à hydrogène), les véhicules électriques à basse vitesse, les motocyclettes électriques et les motocyclettes à vitesse limitée électriques.

⁵ Avec ces investissements, ce sont 755,7 M\$ qui auront été versés dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques pour le programme Roulez vert.

Élargissement du programme Roulez vert aux véhicules entièrement électriques d'occasion

En raison des conclusions favorables d'une analyse indépendante et de la popularité du projet pilote favorisant l'acquisition de véhicules électriques d'occasion, les véhicules entièrement électriques d'occasion feront partie intégrante de Roulez vert.

À cet égard, le gouvernement accorde une somme totalisant 21,7 millions de dollars en 2019-2020 et en 2020-2021 pour encourager l'acquisition de ce type de véhicule.

Révision des critères d'admissibilité aux rabais offerts par le programme Roulez vert

À compter de 2020-2021, le programme Roulez vert sera révisé de façon à :

- abolir le rabais de 3 000 \$ qui est actuellement offert à l'égard des véhicules dont le prix de détail suggéré par le fabricant se situe entre 75 000 \$ et 125 000 \$;
- réduire de 75 000 \$ à 60 000 \$ le seuil maximal du prix de détail suggéré par le fabricant du véhicule électrique, qui permet de bénéficier d'un rabais de 8 000 \$ lors de son acquisition.

TABLEAU E.5

Révision des critères d'admissibilité au rabais maximal offert par le programme Roulez vert (en dollars)

Prix de détail suggéré par le fabricant	Véhicules neufs		Véhicules d'occasion	
	2019-2020	2020-2021	2019-2020	2020-2021
Moins de 60 000 \$	8 000	8 000	4 000	4 000
De 60 000 \$ à 75 000 \$	8 000	—	4 000	—
De 75 000 \$ à 125 000 \$ ⁽¹⁾	3 000	—	1 500	—
125 000 \$ et plus	—	—	—	—

(1) Ces rabais ne sont pas offerts aux acquéreurs de véhicules hybrides rechargeables.

À cet égard, le gouvernement accorde une somme de 408,9 millions de dollars sur deux ans pour assurer le financement des rabais pour l'acquisition de véhicules neufs et pour l'installation des bornes de recharge à domicile en 2019-2020 et en 2020-2021.

Rabais pour l'installation de bornes de recharge au travail

Pour faciliter l'utilisation de véhicules électriques, un financement additionnel de 3,2 millions de dollars permettra de couvrir les demandes pour 2019-2020 et 2020-2021 à l'égard des bornes de recharge au travail.

1.2.2 Valorisation du transport alternatif

Transport actif en milieu urbain

Le programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains vise à soutenir les municipalités dans la réalisation de voies cyclables et cyclo-piétonnes, y compris des passerelles et des projets d'apaisement de la circulation dans les corridors scolaires.

Afin de favoriser davantage la réalisation de projets d'infrastructures cyclables et piétonnes, le gouvernement bonifiera de 16 millions de dollars, répartis sur deux ans, le budget accordé pour le transport actif en milieu urbain. Cette initiative encouragera les Québécois à délaisser la voiture pour le vélo et la marche, en rendant leur expérience plus sécuritaire.

Appui au développement de nouvelles mobilités

L'appui au développement de nouvelles mobilités, qui figure dans la Politique de mobilité durable 2030, vise à proposer aux usagers des solutions optimales de transport, qui complètent l'offre de transport traditionnel reposant sur la voiture individuelle, les transports collectifs, les taxis, le vélo ou la marche.

Le gouvernement accorde un investissement de 10 millions de dollars réparti sur deux ans pour bonifier ce programme et élargir l'offre de services de transports interconnectés, tels que l'autopartage, l'auto en libre-service, le vélo partage et le taxibus.

1.2.3 Favoriser l'électrification des transports

Projet pilote pour la recharge dans les parcs de véhicules

Le gouvernement financera des projets pilotes visant à tester des infrastructures de recharge dans les parcs de véhicules électriques. Ces projets permettront au gouvernement de connaître les enjeux techniques et opérationnels avant de procéder à une mise en œuvre à plus grande échelle et de répondre aux besoins des utilisateurs.

— Le gouvernement annonce un investissement de 1 million de dollars réparti sur deux ans pour ce programme.

Projet pilote d'électrification des écoles de conduite

Le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques sera bonifié de 4,5 millions de dollars sur deux ans pour permettre la réalisation d'un projet pilote qui permet de réduire les GES tout en favorisant la transition de l'industrie des écoles de conduite vers les véhicules électriques. L'utilisation de ces véhicules pour l'enseignement de la conduite permettra également aux écoles de sensibiliser les apprentis conducteurs à l'utilisation des véhicules verts.

Le projet pilote, d'une durée de deux ans, sera implanté dans près d'une trentaine d'écoles de conduite de différentes régions du Québec.

Un soutien continu à la rénovation verte et à l'amélioration de l'efficacité énergétique du secteur résidentiel

Afin de diminuer la consommation énergétique des ménages québécois et de favoriser l'utilisation de sources d'énergies renouvelables, le gouvernement maintient plusieurs programmes visant la rénovation verte et la construction d'habitations à haute performance énergétique, soit :

- le programme Chauffez vert, qui octroie aux propriétaires d'une habitation une aide financière pour qu'ils remplacent les systèmes à combustibles fossiles par des systèmes alimentés à l'électricité ou par d'autres énergies renouvelables;
- le programme Rénoclimat, qui accorde une aide financière pour des travaux d'isolation, d'étanchéisation, de remplacement de portes et de fenêtres, ainsi que l'installation et le remplacement de systèmes mécaniques permettant d'améliorer la performance énergétique d'une habitation;
- le programme Novoclimat, qui accorde une aide financière pour la construction de maisons à haute performance énergétique;
- le programme Éconologis, qui fournit un service d'aide gratuit visant à améliorer l'efficacité énergétique du domicile des ménages à revenu modeste.

Pour la période 2018-2023, 330 millions de dollars¹ seront consacrés à l'amélioration du bilan énergétique du secteur résidentiel.

- Les programmes Rénoclimat, Novoclimat et Éconologis sont gérés par Transition énergétique Québec et financés par la quote-part². Quant au programme Chauffez vert, il est également géré par Transition énergétique Québec, mais financé par le Fonds vert.

De plus, afin de s'attaquer à la dégradation de certains quartiers résidentiels et de soutenir financièrement les propriétaires à revenu faible ou modeste dont le logement requiert des rénovations majeures, le gouvernement investira plus de 87 millions de dollars pour reconduire les programmes Rénovation Québec et RénoRégion au cours des prochaines années.

1 Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023, Transition énergétique Québec.

2 Une quote-part annuelle est payable à Transition énergétique Québec par les distributeurs d'énergie. Il s'agit de redevances des distributeurs d'énergie, qui servent à financer des mesures en efficacité énergétique.

1.3 Accompagner les entreprises dans leur transition énergétique

Afin de favoriser la transition énergétique des entreprises, le gouvernement annonce un financement de 410 millions de dollars pour les cinq prochains exercices financiers, soit :

- 30,0 millions de dollars pour le programme Technoclimat;
- 27,7 millions de dollars pour le programme ÉcoPerformance;
- 30,0 millions de dollars pour le programme Biomasse forestière résiduelle;
- 319,8 millions de dollars en mesures d'accompagnement pour les grandes entreprises industrielles;
- 2,4 millions de dollars pour appuyer la recherche industrialo-universitaire en biocombustibles et bioproduits.

TABLEAU E.6

Impact financier des mesures visant à accompagner les entreprises dans leur transition énergétique (en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
Technoclimat ⁽¹⁾	-22,0	-8,0	—	—	—	-30,0
ÉcoPerformance ⁽¹⁾	-17,7	-10,0	—	—	—	-27,7
Biomasse forestière résiduelle ⁽¹⁾	-15,0	-15,0	—	—	—	-30,0
Accompagnement des grandes entreprises industrielles						
– Introduction d'un volet pour les projets de plus grande taille au programme Technoclimat ⁽¹⁾	-15,0	-15,0	—	—	—	-30,0
– Introduction d'un volet pour les grands projets industriels au programme ÉcoPerformance ⁽¹⁾	-30,0	-33,8	-20,0	-8,0	-8,0	-99,8
– Instauration de nouvelles mesures d'accompagnement pour les grandes entreprises industrielles	-65,0	-20,0	-35,0	-35,0	-35,0	-190,0
Sous-total	-110,0	-68,8	-55,0	-43,0	-43,0	-319,8
Appui à la recherche industrialo-universitaire en biocombustibles et bioproduits ⁽²⁾	-0,8	-0,8	-0,8	—	—	-2,4
TOTAL	-165,5	-102,6	-55,8	-43,0	-43,0	-409,9

Note : Les sommes requises proviendront du Fonds vert.

(1) Cette mesure est gérée par Transition énergétique Québec.

(2) Cette mesure est gérée par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

1.3.1 **Bonification du programme Technoclimat**

Le programme Technoclimat accorde un soutien financier aux promoteurs qui souhaitent démontrer le potentiel d'une innovation technologique en matière d'efficacité énergétique, de production d'énergies renouvelables ou de bioénergies, et de réduction des émissions de GES.

— Il appuie également la mise à l'essai de telles technologies qui ne sont pas disponibles sur le marché québécois ou qui s'y trouvent de façon très marginale.

Afin de soutenir davantage de projets innovants, le gouvernement prévoit un investissement de 30 millions de dollars sur deux ans pour ce programme.

1.3.2 **Bonification du programme ÉcoPerformance**

Le programme ÉcoPerformance accorde un soutien financier à la réalisation de projets d'implantation de mesures d'efficacité et de conversion énergétiques visant à réduire les émissions de GES et la consommation énergétique des entreprises, des institutions et des municipalités.

Ce programme contribue à la transition industrielle vers une économie à faibles émissions de carbone et améliore ainsi le bilan énergétique et environnemental du Québec.

Afin de soutenir davantage de projets devant améliorer le bilan énergétique et environnemental du Québec, le gouvernement prévoit un investissement de 27,7 millions de dollars sur deux ans pour ce programme.

1.3.3 **Bonification du programme Biomasse forestière résiduelle**

Le programme Biomasse forestière résiduelle vise à soutenir la filière de la valorisation de la biomasse forestière à des fins énergétiques.

— Le programme offre un soutien financier aux entreprises, aux institutions et aux municipalités pour des projets de conversion énergétique à la biomasse forestière résiduelle.

Afin de réduire la consommation de produits pétroliers en faveur d'énergies renouvelables, le gouvernement prévoit un investissement de 30 millions de dollars sur deux ans pour ce programme.

En plus de contribuer significativement à la transition énergétique du Québec, cette valorisation durable de la biomasse forestière résiduelle contribuera au soutien et à la diversification de filières industrielles régionales.

1.3.4 Accompagnement des grandes entreprises industrielles

Le secteur industriel produit plus de 30 % des émissions de GES du Québec et, de ce fait, est un partenaire important dans l'atteinte des cibles de réduction des émissions de GES.

- Le potentiel de réductions des émissions de GES dans ce secteur est important, mais les coûts qui s'y rattachent peuvent être élevés pour les entreprises.
- Les grandes entreprises industrielles évoluent dans un contexte mondial. Elles doivent être accompagnées pour saisir les occasions que leur offre la lutte contre les changements climatiques et limiter son impact sur leur compétitivité.

Pour réduire les émissions de GES du secteur industriel, le gouvernement agit dès maintenant et annonce une somme de 320 millions de dollars pour :

- l'introduction au programme Technoclimat, d'un volet pour les projets de plus grande taille;
- l'introduction au programme ÉcoPerformance, d'un volet pour les grands projets industriels;
- l'examen et la mise en place de mesures d'accompagnement adaptées aux besoins et aux défis des grandes entreprises industrielles.

Introduction au programme Technoclimat d'un volet pour les projets de plus grande taille

Plusieurs projets d'innovation technologique dans le secteur industriel peuvent nécessiter la réalisation de projets de démonstration technologique, tels que la construction d'usines pilote, dont les coûts dépassent les seuils actuels d'admissibilité du programme Technoclimat. Afin de soutenir ces projets novateurs de plus grande taille, en appui aux entreprises industrielles, le gouvernement annonce un investissement de 30 millions de dollars sur deux ans pour le financement d'un nouveau volet du programme Technoclimat.

Les détails du nouveau volet seront annoncés ultérieurement par Transition énergétique Québec.

Introduction au programme ÉcoPerformance d'un volet pour les grands projets industriels

Le budget 2019-2020 prévoit près de 100 millions de dollars sur cinq ans pour un nouveau volet du programme ÉcoPerformance visant à appuyer la réalisation de projets industriels de grande envergure, qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité actuels du programme. Dans ce nouveau volet, une somme de 45 millions de dollars est prévue pour permettre la conversion des grands consommateurs industriels de produits pétroliers qui pourraient bénéficier de la logistique à mettre en place pour desservir la Côte-Nord en gaz naturel liquéfié.

Les détails du nouveau volet seront annoncés ultérieurement par Transition énergétique Québec.

❑ **L'examen et la mise en place de mesures d'accompagnement pour les grandes entreprises industrielles**

L'accompagnement des grandes entreprises industrielles doit être flexible et adapté à leur réalité, et prendre plusieurs formes, puisque le défi des changements climatiques nécessite d'innover.

À cet égard, un comité interministériel⁶ travaille à déterminer les mesures les mieux adaptées pour l'accompagnement des grandes entreprises industrielles dans leur transition vers une économie sobre en carbone.

Plusieurs mesures sont à l'étude et certaines d'entre elles pourraient par exemple prendre la forme :

- d'un groupe d'intervention visant à assurer un suivi personnalisé des grandes entreprises industrielles afin de les appuyer dans la détermination de mesures d'accompagnement et de réduction des émissions adaptées à leurs besoins;
 - Cela permettra de lutter contre les changements climatiques et de renforcer la compétitivité des entreprises.
- d'un appel à projets, ouvert aux grandes entreprises industrielles, les invitant à proposer au gouvernement des projets de réduction des émissions de GES, qui ne répondent pas aux critères des programmes actuels.

Dans ce contexte, le gouvernement annonce qu'il réservera un montant de 190 millions de dollars, pour amorcer la mise en œuvre de mesures d'accompagnement adaptées aux besoins des grandes entreprises industrielles.

1.3.5 Appui à la recherche industrialo-universitaire en biocombustibles et bioproduits

Le gouvernement annonce qu'il investira 2,4 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour la recherche industrialo-universitaire en biocombustibles et bioproduits.

Cette mesure, introduite en 2007-2008, permettra au gouvernement de continuer à appuyer financièrement la Chaire de recherche industrielle sur l'éthanol cellulosique et sur les biocommodités de l'Université de Sherbrooke.

⁶ Ce comité est formé de représentants du ministère de l'Économie et de l'Innovation, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, du ministère des Finances du Québec, de Transition énergétique Québec, du Conseil de gestion du Fonds vert et de la Société du Plan Nord.

1.4 S'adapter aux changements climatiques

Pour favoriser l'adaptation du Québec aux impacts des changements climatiques et y faire face, le gouvernement investira :

- 21,1 millions de dollars pour des mesures d'adaptation des municipalités et des milieux de vie;
- 10,3 millions de dollars pour la bonification du programme Action-Climat Québec;
- 20,1 millions de dollars pour le développement des connaissances visant à renforcer l'adaptation aux changements climatiques;
- 17,8 millions de dollars pour accroître l'expertise climatique du gouvernement.

TABLEAU E.7

Impact financier des mesures d'adaptation aux changements climatiques (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Adaptation des municipalités et des milieux de vie						
– Soutien aux municipalités pour la réalisation de projets en prévention des sinistres ⁽¹⁾	-1,0	-0,5	-0,7	—	—	-2,2
– Poursuite du verdissement pour réduire les impacts des îlots de chaleur urbains sur la santé ⁽²⁾	-5,0	-3,0	-2,0	—	—	-10,0
– Interventions et évaluations visant à réduire les impacts des changements climatiques sur la santé ⁽²⁾	-1,6	-0,7	-0,1	—	—	-2,4
– Renforcement de la capacité d'évaluation de la vulnérabilité des sources d'eau potable aux changements climatiques et de prédiction des crues ⁽³⁾	-2,5	-4,0	—	—	—	-6,5
Sous-total	-10,1	-8,2	-2,8	—	—	-21,1
Bonification du programme Action-Climat Québec ⁽³⁾	-2,5	—	-0,3	-4,1	-3,4	-10,3
Développement des connaissances pour renforcer l'adaptation aux changements climatiques						
– Recherche sur le pergélisol ⁽³⁾	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-1,5
– Simulation climatique – Centre pour l'étude et la simulation du climat à l'échelle régionale ⁽³⁾	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-1,5
– Qualité de l'air, changements climatiques et santé ⁽³⁾	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
– Programme de coopération climatique internationale ⁽³⁾	-2,9	-3,4	-3,7	-2,1	—	-12,1
Sous-total	-4,5	-5,0	-5,3	-3,7	-1,6	-20,1
Expertise climatique	-5,3	-6,9	-5,3	-0,3	—	-17,8
TOTAL	-22,4	-20,1	-13,7	-8,1	-5,0	-69,3

Note : Les sommes requises proviendront du Fonds vert.

(1) Cette mesure est gérée par le ministère de la Sécurité publique.

(2) Cette mesure est gérée par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

(3) Cette mesure est gérée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

1.4.1 Adaptation, santé des communautés et coopération

❑ Adaptation des municipalités et des milieux de vie

Le gouvernement agit afin d'aider les municipalités et les milieux de vie à s'adapter aux changements climatiques. À cet égard, une somme de 21,1 millions de dollars sera investie comme suit :

- 2,2 millions de dollars répartis sur trois ans pour la réalisation d'un nombre accru de projets de réduction des risques auprès des municipalités touchées par des événements climatiques extrêmes, tels que l'érosion côtière et les inondations;
- 10,0 millions de dollars répartis sur trois ans, notamment pour étendre le projet de lutte contre les îlots de chaleur en place sur l'île de Montréal, pour mettre à jour la cartographie des îlots de chaleur du Québec et pour poursuivre le soutien aux initiatives visant à outiller les acteurs locaux dans la mise en place de projets de verdissement dans les milieux de vie;
- 2,4 millions de dollars répartis sur trois ans notamment pour poursuivre la mise en œuvre du système d'alertes téléphoniques automatisées relativement aux vagues de chaleur extrême ainsi qu'aux inondations et pour produire une évaluation des vulnérabilités aux impacts des changements climatiques dans le secteur de la santé;
- 6,5 millions de dollars répartis sur deux ans pour augmenter la disponibilité de données pérennes de qualité en temps réel sur le régime d'écoulement des cours d'eau et pour produire des prévisions hydrologiques plus nombreuses et plus précises, notamment lors des crues printanières.

❑ Bonification du programme Action-Climat Québec

Le programme Action-Climat Québec offre une aide financière pour mettre en place des partenariats structurants en matière de lutte contre les changements climatiques. À titre illustratif, cette mesure a financé des projets visant à promouvoir les transports alternatifs et les véhicules électriques, des projets de sensibilisation et de mobilisation des élèves dans la lutte contre les changements climatiques et la rénovation écoénergétique.

Le gouvernement accorde une bonification du programme de 10,3 millions de dollars afin de soutenir un nombre accru d'appels de projets.

❑ Développement des connaissances pour renforcer l'adaptation aux changements climatiques

Dans le but de mieux documenter les phénomènes climatiques, de développer une expertise de pointe et d'appuyer la mise en œuvre de mesures d'adaptation, le gouvernement investit 20,1 millions de dollars comme suit :

- 1,5 million de dollars répartis sur cinq ans pour contribuer à la création d'une chaire de recherche à l'Université Laval sur le pergélisol, qui assurera le développement à long terme d'une expertise et la poursuite de la mise en œuvre de solutions d'adaptation;
- 1,5 million de dollars répartis sur cinq ans pour soutenir le développement du modèle régional de climat, en cohérence avec l'évolution des modèles globaux sur la scène internationale, qui permettra l'obtention de simulations plus précises concernant les extrêmes climatiques sur le territoire du Québec;
- 5,0 millions de dollars répartis sur cinq ans pour soutenir des projets de recherche concernant la qualité de l'air, en lien avec les changements climatiques et la santé;
- 12,1 millions de dollars répartis sur quatre ans pour soutenir le Programme de coopération climatique internationale, qui permet à des entreprises, à des organismes à but non lucratif ainsi qu'à des instituts de recherche du Québec de réaliser, sur la scène internationale, des projets visant la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques dans les pays francophones vulnérables.

1.4.2 Expertise climatique

Afin d'accroître l'expertise climatique, une somme de 17,8 millions de dollars répartie sur quatre ans servira :

- à développer des connaissances visant à appuyer la prise de décision en matière d'énergie et de climat, de main-d'œuvre et d'impacts économiques;
- à renforcer la capacité d'analyse et le traitement des informations du marché du carbone afin de permettre l'ajout d'éventuels partenaires;
- à améliorer les outils de modélisation et à en concevoir de nouveaux.

1.5 Autres mesures en changements climatiques

Dans le but de valoriser la matière organique, de réduire les halocarbures et de favoriser la sylviculture, le gouvernement consent 105,3 millions de dollars, soit :

- 80,0 millions de dollars dans le domaine forestier, pour notamment favoriser la plantation d'arbres;
- 1,1 million de dollars pour les bâtiments dans le Nord;
- 24,2 millions de dollars pour des mesures visant la valorisation de la matière organique et la réduction des halocarbures.

TABLEAU E.8

Impact financier des autres mesures en changements climatiques

(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Travaux forestiers						
– Investissements pour des travaux sylvicoles ⁽¹⁾	-4,7	-11,4	-13,9	-22,5	-22,5	-75,0
– Développement d'un outil adapté à la réalité du secteur forestier québécois – BioGES ⁽²⁾	-1,0	-1,0	-3,0	—	—	-5,0
Sous-total	-5,7	-12,4	-16,9	-22,5	-22,5	-80,0
Bâtiments dans le Nord ⁽³⁾	—	-1,1	—	—	—	-1,1
Valorisation de la matière organique et réduction des halocarbures						
– Aide au compostage domestique et communautaire ⁽⁴⁾	-2,0	-2,0	-1,0	—	—	-5,0
– Récupération responsable des vieux réfrigérateurs et congélateurs et réglementation ⁽⁴⁾	-0,9	-0,3	—	—	—	-1,2
– Soutien aux projets de démonstration de bioénergies ⁽⁵⁾	-6,0	-8,0	-4,0	—	—	-18,0
Sous-total	-8,9	-10,3	-5,0	—	—	-24,2
TOTAL	-14,6	-23,8	-21,9	-22,5	-22,5	-105,3

Note : Les sommes requises proviendront du Fonds vert.

(1) Cette mesure est gérée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

(2) Cette mesure est gérée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

(3) Cette mesure est gérée par Transition énergétique Québec.

(4) Cette mesure est gérée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

(5) Cette mesure est gérée par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

1.5.1 Travaux forestiers

Le gouvernement annonce 80 millions de dollars au cours des cinq prochaines années dans le secteur forestier dans l'objectif de lutter contre les changements climatiques.

D'une part, pour la réalisation de travaux sylvicoles additionnels, un financement de 75 millions de dollars sur cinq ans est prévu à même le Fonds vert et s'ajoute aux 1 189 millions de dollars déjà prévus dans le cadre financier du gouvernement. L'ensemble des travaux sylvicoles augmentera la productivité des forêts québécoises et permettra ainsi de réduire à long terme les GES par la séquestration du carbone.

D'autre part, pour l'optimisation de l'apport du secteur forestier québécois à la lutte contre les changements climatiques, un financement de 5 millions de dollars sur trois ans est prévu à même le Fonds vert pour développer des connaissances et un outil visant à maximiser le potentiel de ce secteur en matière de réduction de GES.

Cet outil sera développé par FPInnovations et par des universités québécoises. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques collaboreront au projet.

1.5.2 Bâtiments dans le Nord

Le gouvernement étudie la performance énergétique des logements au Nunavik qui font face à des conditions climatiques rigoureuses. Cet examen permettra ensuite d'élaborer des mesures de réduction de la consommation d'énergie fossile applicables au parc immobilier du Nunavik et de proposer et de soutenir des interventions qui amélioreront l'efficacité énergétique des bâtiments nordiques.

À cet égard, le gouvernement annonce un investissement de 1,1 million de dollars pour l'exercice financier 2020-2021.

1.5.3 Valorisation de la matière organique et réduction des halocarbures

Bonification et poursuite du programme d'aide au compostage domestique et communautaire

Le programme d'aide au compostage domestique et communautaire sera bonifié pour encourager le compostage dans les municipalités et les collectivités, ce qui permettra de réduire les émissions de GES occasionnées par l'enfouissement et le transport des matières organiques.

— Le gouvernement annonce un investissement de 5 millions de dollars réparti sur trois ans pour ce programme.

Règlement sur les halocarbures et récupération responsable des vieux réfrigérateurs et congélateurs

Le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques sera bonifié pour permettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de poursuivre les travaux en lien avec la réduction des émissions d'halocarbures et le programme de récupération des réfrigérateurs et des congélateurs domestiques.

— Le gouvernement annonce un investissement de 1,2 million de dollars réparti sur deux ans pour ces mesures.

Soutien aux projets de démonstration de bioénergies

Le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques sera bonifié pour soutenir le développement de nouvelles technologies dans le secteur des bioénergies et trouver de nouveaux débouchés pour valoriser la biomasse provenant des secteurs industriel, agricole et urbain.

— Le gouvernement annonce un investissement de 18 millions de dollars réparti sur trois ans pour ce programme.

2. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le territoire québécois bénéficie d'une riche biodiversité et possède des ressources naturelles convoitées qui, par leur mise en valeur, génèrent des retombées économiques et sociales considérables.

De manière à permettre aux générations futures de profiter de cette richesse, il incombe au gouvernement d'en assurer la protection et de voir à ce que son développement soit fait de façon durable et respectueuse de l'environnement.

Le budget 2019-2020 prévoit un soutien additionnel de 125,7 millions de dollars pour la protection de l'environnement.

TABLEAU E.9

Impact financier des mesures pour la protection de l'environnement (en millions de dollars)

	2018- 2019 ⁽¹⁾	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Encourager les meilleures pratiques environnementales et sociales dans l'industrie de l'exploration minière	—	-0,1	-0,3	-0,4	-0,5	-0,6	-1,9
Recenser les puits d'hydrocarbures abandonnés ou sans propriétaire sur le territoire du Québec ^{(2),(3)}	—	-2,0	-2,5	—	—	—	-4,5
Protéger les populations de caribous forestiers et leurs habitats ^{(3),(4)}	—	-8,0	-19,0	-19,0	-15,5	—	-61,5
Maintenir la capacité d'intervention du Québec pour lutter contre les feux de forêt ⁽⁴⁾	-42,0	—	—	—	—	—	-42,0
Maintenir le bon fonctionnement des barrages publics ^{(2),(3),(5)}	—	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-6,0
Appuyer la réfection du dépôt pétrolier de la Coopérative de Consommation de l'île d'Anticosti ^{(2),(3)}	—	-1,1	—	—	—	—	-1,1
Appuyer la coopération internationale pour le développement durable et la lutte contre les changements climatiques	-8,7	—	—	—	—	—	-8,7
TOTAL	-50,7	-12,4	-23,0	-20,6	-17,2	-1,8	-125,7

(1) Pour 2018-2019, les sommes seront pourvues à même des disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice.

(2) Les crédits additionnels seront versés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

(3) Pour l'année 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(4) Les crédits additionnels seront accordés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

(5) Des investissements de 23 M\$ seront prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2019-2029.

2.1 Encourager les meilleures pratiques environnementales et sociales dans l'industrie de l'exploration minière

L'exploration minière permet la découverte et, à certaines conditions, l'exploitation de gisements miniers. L'adoption de pratiques respectant les plus hauts standards en matière de développement durable favorisera l'essor de cette industrie.

À cet effet, le budget 2019-2020 prévoit que les frais relatifs à l'obtention et au maintien d'une certification en développement durable pourront être déduits à titre d'allocation dans le régime d'impôt minier de manière :

- à encourager l'application des meilleures pratiques environnementales, sociales et économiques dans l'industrie de l'exploration minière;
- à améliorer l'acceptabilité sociale des projets d'exploration et à faciliter leur accès au financement.

La mise en place de cette mesure représente un soutien financier de près de 2 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

2.2 Recenser les puits d'hydrocarbures abandonnés ou sans propriétaire sur le territoire du Québec

Afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, ainsi que la protection de l'environnement et en application de la Loi sur les hydrocarbures, le gouvernement annonce 4,5 millions de dollars qui serviront à recenser les puits d'hydrocarbures abandonnés ou sans propriétaire sur le territoire du Québec.

Le recensement permettra de préciser l'emplacement exact des puits, de valider leur statut et d'exécuter des travaux sur certains puits problématiques.

2.3 Protéger les populations de caribous forestiers et leurs habitats

Le gouvernement déploie plusieurs efforts pour protéger les populations de caribous forestiers et leurs habitats.

Afin d'intensifier les mesures de protection de l'espèce, le gouvernement entend mettre en place une stratégie visant la gestion des populations de caribous forestiers et de leurs habitats.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, le budget 2019-2020 prévoit un montant additionnel de 61,5 millions de dollars sur quatre ans, permettant de :

- réaliser des travaux d'aménagement forestier pour protéger les habitats des caribous forestiers;
- poursuivre le programme de suivi et de gestion des populations de caribous;
- soutenir les entreprises qui pourraient être touchées par les mesures de la stratégie gouvernementale à venir.

Avec ces sommes, le Québec sera en mesure de respecter ses responsabilités en matière de protection des habitats du caribou forestier.

Les détails de cette stratégie seront annoncés ultérieurement par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

2.4 Maintenir la capacité d'intervention du Québec pour lutter contre les feux de forêt

Selon les conditions météorologiques qui prévalent, les impacts causés par les feux de forêt peuvent s'avérer très importants.

La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) est reconnue pour son efficacité et sa rapidité d'intervention en cas de feux de forêt, en raison notamment des avions-citernes dont elle dispose. Certaines composantes de ces avions-citernes requièrent toutefois des travaux de modernisation pour que leur capacité d'intervention soit maintenue.

Pour que la protection efficace du territoire, des communautés et des infrastructures stratégiques en forêt soit maintenue, une somme de 42 millions de dollars sera rendue disponible pour la modernisation de la flotte d'avions-citernes mise à la disposition de la SOPFEU.

2.5 Maintenir le bon fonctionnement des barrages publics

Le gouvernement doit veiller à l'opérationnalité et à la pérennité des barrages publics, et ce, afin d'assurer la sécurité des infrastructures situées à proximité de ces ouvrages. Des travaux d'inspection et de consolidation, notamment, doivent donc être effectués.

À cette fin, le budget 2019-2020 accorde des investissements de 29 millions de dollars pour assurer l'entretien et les correctifs nécessaires au maintien du bon fonctionnement des barrages sous la responsabilité de l'État.

2.6 Appuyer la réfection du dépôt pétrolier de la Coopérative de Consommation de l'île d'Anticosti

La Coopérative de Consommation de l'île d'Anticosti est une entreprise d'économie sociale qui regroupe la majorité des résidents de Port-Menier et des sociétés de l'île d'Anticosti. Le dépôt pétrolier de la Coopérative nécessite des travaux de réfection et d'entretien majeurs à court terme.

Le gouvernement prévoit 1,1 million de dollars pour soutenir à hauteur de 70 % les travaux de restauration du dépôt pétrolier de la Coopérative.

2.7 Appuyer la coopération internationale pour le développement durable et la lutte contre les changements climatiques

Le développement durable et la lutte contre les changements climatiques sont des enjeux dont les répercussions dépassent les frontières des pays. Le gouvernement souhaite bonifier les contributions apportées à la coopération internationale dans ces domaines.

Le gouvernement prévoit donc une somme de 8,7 millions de dollars qui vise principalement à diversifier les marchés d'exportation des entreprises québécoises, à contribuer aux efforts de solidarité et de coopération internationales, et à consolider le rôle du Québec en matière de diplomatie climatique.

3. AMÉLIORER LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le Québec produit chaque année environ 13 millions de tonnes de matières résiduelles. Ces matières ont un potentiel d'exploitation énorme entre autres pour la fabrication de biens et pour la production d'énergie. Néanmoins, le Québec a encore des défis à relever, notamment à l'égard du recyclage des matières, dont le plastique et le verre.

Le gouvernement versera donc 100 millions de dollars sur cinq ans afin de mettre en place des mesures qui permettront non seulement de répondre à ces problématiques particulières, mais également de générer des retombées économiques pour le Québec.

Ce montant permettra de financer les initiatives qui seront mises en œuvre dans le cadre du prochain plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui sera annoncé au cours de l'année 2019.

TABLEAU E.10

Impact financier des mesures visant à améliorer la gestion des matières résiduelles

(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Soutien à la réduction et à la gestion responsable des matières résiduelles						
– Moderniser les centres de tri des matières recyclables	-2,0	-6,0	-5,0	-5,0	-2,0	-20,0
– Assurer le développement d'innovations technologiques et la création de débouchés	—	-6,0	-6,0	-4,0	-4,0	-20,0
– Responsabiliser les producteurs de plastique	-0,1	-2,1	-2,0	-2,0	-0,8	-7,0
– Encourager des comportements plus respectueux de l'environnement	—	-2,5	-2,5	-1,5	-1,0	-7,5
– Diminuer le recours aux produits à usage unique	—	-1,5	-1,5	-1,5	-1,0	-5,5
Sous-total	-2,1	-18,1	-17,0	-14,0	-8,8	-60,0
Actions structurantes incluant la mise en place de nouvelles filières de récupération	-1,9	-5,7	-4,5	-3,7	-4,2	-20,0
Aide aux communautés isolées	-2,2	-6,3	-4,0	-4,5	-3,0	-20,0
TOTAL	-6,2	-30,1	-25,5	-22,2	-16,0	-100,0

Note : Des crédits additionnels totalisant 100 M\$ pour la période 2019-2020 à 2023-2024 seront alloués au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Pour l'année 2019-2020, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

3.1 Soutien à la réduction et à la gestion responsable des matières résiduelles

Le budget 2019-2020 accorde une somme de 60 millions de dollars sur cinq ans pour optimiser la gestion des matières résiduelles en réduisant notamment la pollution occasionnée par le plastique et le verre.

Moderniser les centres de tri des matières recyclables

Les centres de tri font face à des défis majeurs. Leur modernisation améliorera la performance du Québec dans ce domaine et stimulera l'économie circulaire sur les marchés locaux en optimisant la qualité des matières recyclables telles que le plastique ou le verre. À cet égard, le budget 2019-2020 prévoit une somme de 20 millions de dollars sur cinq ans pour accroître la performance des centres de tri.

L'économie circulaire

L'économie circulaire se définit comme un « système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités ».

- Les boucles courtes et locales sont à privilégier. Elles permettent de créer de la richesse en donnant de la valeur aux matières provenant de la consommation au Québec et en favorisant une économie et des emplois locaux. Ainsi, la croissance économique est dynamisée par le développement d'entreprises locales, innovantes et plus économes en ressources.

Source : RECYC-QUÉBEC.

Assurer le développement d'innovations technologiques et la création de débouchés

Le financement d'innovations technologiques vise à améliorer les processus de collecte, de tri, de transport et de conditionnement, ce qui permettra d'augmenter la qualité des matières et de créer des débouchés pour leur revente. À cette fin, le budget 2019-2020 prévoit une aide de 20 millions de dollars sur quatre ans.

Responsabiliser les producteurs de plastique

Les producteurs de plastique doivent être incités à mettre en marché des produits mieux conçus en considérant les impacts sur l'environnement dès la conception de leurs produits (écoconception) et à augmenter la durée de vie de ceux-ci. Le budget 2019-2020 prévoit une somme de 7 millions de dollars sur cinq ans en vue d'améliorer l'utilisation du plastique au Québec.

❑ Encourager des comportements plus respectueux de l'environnement

Afin d'encourager la population à réduire sa consommation de plastique et à en augmenter sa récupération, l'accès à l'eau potable et à des infrastructures de récupération dans les lieux publics sera facilité, ce qui diminuera la consommation de bouteilles d'eau et l'accumulation de déchets sauvages dans l'environnement.

— Le budget 2019-2020 prévoit donc une somme de 7,5 millions de dollars sur quatre ans pour encourager de bonnes pratiques en matière d'utilisation et de disposition des plastiques.

❑ Diminuer le recours aux produits à usage unique

Le budget 2019-2020 prévoit une aide de 5,5 millions de dollars sur quatre ans pour encourager les commerces ainsi que les réseaux public et parapublic à diminuer le recours aux produits à usage unique.

3.2 Actions structurantes incluant la mise en place de nouvelles filières de récupération

Plusieurs produits mis en marché au Québec se trouvent encore hors d'un système de récupération et de recyclage structuré, comme les appareils électroménagers, les bonbonnes de propane, les plastiques agricoles et certains matériaux de construction. L'élimination de ces produits constitue pourtant un risque pour l'environnement, un gaspillage de ressources et une source de pollution et d'émissions de GES.

Le budget 2019-2020 prévoit une aide de 20 millions de dollars sur cinq ans qui permettra notamment d'étendre l'application de la responsabilité élargie du producteur et d'encourager les écocentres à offrir plus d'options de récupération.

La responsabilité élargie du producteur

La responsabilité élargie du producteur s'inscrit directement dans l'économie circulaire puisqu'elle contribue à réduire le gaspillage de ressources et à détourner des quantités de matières des lieux d'élimination.

— En effet, les entreprises doivent mettre en place, pour certains produits qu'elles mettent sur le marché, un programme de récupération et de valorisation conforme aux exigences prescrites. Cela peut se concrétiser en points de dépôt, où les produits en fin de vie utile peuvent être déposés gratuitement aux fins de récupération et de valorisation.

Source : RECYC-QUÉBEC.

3.3 Aide aux communautés isolées

Les communautés isolées, comme celles des Îles-de-la-Madeleine, de la région du Nunavik et de l'île d'Anticosti, font face à des réalités particulières, telles que l'insularité ou la nordicité, qui augmentent de manière importante les coûts de gestion des matières résiduelles. Ainsi, le budget 2019-2020 prévoit une aide de 20 millions de dollars sur cinq ans qui servira à résoudre les principales difficultés auxquelles elles sont confrontées en lien avec le traitement et la disposition des matières résiduelles sur leur territoire.

IMPACT FINANCIER DES MESURES

TABLEAU E.11

Impact financier des mesures visant à agir pour l'environnement
(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES						
Encourager le transport durable						
Prolongation du programme Roulez vert	-156,3	-277,5	—	—	—	-433,8
Valorisation du transport alternatif						
– Transport actif en milieu urbain	-10,0	-6,0	—	—	—	-16,0
– Appui au développement de nouvelles mobilités	-5,0	-5,0	—	—	—	-10,0
Favoriser l'électrification des transports						
– Projet pilote pour la recharge dans les parcs de véhicules	-0,5	-0,5	—	—	—	-1,0
– Projet pilote d'électrification des écoles de conduite	-2,0	-2,5	—	—	—	-4,5
Accompagner les entreprises dans leur transition énergétique						
Technoclimat	-22,0	-8,0	—	—	—	-30,0
ÉcoPerformance	-17,7	-10,0	—	—	—	-27,7
Biomasse forestière résiduelle	-15,0	-15,0	—	—	—	-30,0
Accompagnement des grandes entreprises industrielles						
– Introduction d'un volet pour les projets de plus grande taille au programme Technoclimat	-15,0	-15,0	—	—	—	-30,0
– Introduction d'un volet pour les grands projets industriels au programme ÉcoPerformance	-30,0	-33,8	-20,0	-8,0	-8,0	-99,8
– Instauration de nouvelles mesures d'accompagnement pour les grandes entreprises industrielles	-65,0	-20,0	-35,0	-35,0	-35,0	-190,0
Appui à la recherche industrialo-universitaire en biocombustibles et bioproduits	-0,8	-0,8	-0,8	—	—	-2,4

TABLEAU E.11

Impact financier des mesures visant à agir pour l'environnement (suite)
(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
S'adapter aux changements climatiques						
Adaptation des municipalités et des milieux de vie						
– Soutien aux municipalités pour la réalisation de projets en prévention des sinistres	-1,0	-0,5	-0,7	—	—	-2,2
– Poursuite du verdissement pour réduire les impacts des îlots de chaleur urbains sur la santé	-5,0	-3,0	-2,0	—	—	-10,0
– Interventions et évaluations visant à réduire les impacts des changements climatiques sur la santé	-1,6	-0,7	-0,1	—	—	-2,4
– Renforcement de la capacité d'évaluation des sources d'eau potable aux changements climatiques et de prédiction des crues	-2,5	-4,0	—	—	—	-6,5
Bonification du programme Action-Climat Québec	-2,5	—	-0,3	-4,1	-3,4	-10,3
Développement des connaissances pour renforcer l'adaptation aux changements climatiques						
– Recherche sur le pergélisol	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-1,5
– Simulation climatique – Centre pour l'étude et la simulation du climat à l'échelle régionale	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-1,5
– Qualité de l'air, changements climatiques et santé	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
– Programme de coopération climatique internationale	-2,9	-3,4	-3,7	-2,1	—	-12,1
Expertise climatique	-5,3	-6,9	-5,3	-0,3	—	-17,8
Autres mesures en changements climatiques						
Travaux forestiers						
– Investissements pour des travaux sylvicoles	-4,7	-11,4	-13,9	-22,5	-22,5	-75,0
– Développement d'un outil adapté à la réalité du secteur forestier québécois – BioGES	-1,0	-1,0	-3,0	—	—	-5,0
Bâtiments dans le Nord	—	-1,1	—	—	—	-1,1
Valorisation de la matière organique et réduction des halocarburés						
– Aide au compostage domestique et communautaire	-2,0	-2,0	-1,0	—	—	-5,0
– Récupération responsable des vieux réfrigérateurs et congélateurs et réglementation	-0,9	-0,3	—	—	—	-1,2
– Soutien aux projets de démonstration de bioénergies	-6,0	-8,0	-4,0	—	—	-18,0
SOUS-TOTAL	-376,3	-438,0	-91,4	-73,6	-70,5	-1 049,8

TABLEAU E.11

Impact financier des mesures visant à agir pour l'environnement (suite)
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT							
Encourager les meilleures pratiques environnementales et sociales dans l'industrie de l'exploration minière	—	-0,1	-0,3	-0,4	-0,5	-0,6	-1,9
Recenser les puits d'hydrocarbures abandonnés ou sans propriétaire sur le territoire du Québec	—	-2,0	-2,5	—	—	—	-4,5
Protéger les populations de caribous forestiers et leurs habitats	—	-8,0	-19,0	-19,0	-15,5	—	-61,5
Maintenir la capacité d'intervention du Québec pour lutter contre les feux de forêt	-42,0	—	—	—	—	—	-42,0
Maintenir le bon fonctionnement des barrages publics	—	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-6,0
Appuyer la réfection du dépôt pétrolier de la Coopérative de Consommation de l'île d'Anticosti	—	-1,1	—	—	—	—	-1,1
Appuyer la coopération internationale pour le développement durable et la lutte contre les changements climatiques	-8,7	—	—	—	—	—	-8,7
SOUS-TOTAL	-50,7	-12,4	-23,0	-20,6	-17,2	-1,8	-125,7

TABLEAU E. 11

Impact financier des mesures visant à agir pour l'environnement (suite)
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES							
Soutien à la réduction et à la gestion responsable des matières résiduelles							
Moderniser les centres de tri des matières recyclables	—	-2,0	-6,0	-5,0	-5,0	-2,0	-20,0
Assurer le développement d'innovations technologiques et la création de débouchés	—	—	-6,0	-6,0	-4,0	-4,0	-20,0
Responsabiliser les producteurs de plastique	—	-0,1	-2,1	-2,0	-2,0	-0,8	-7,0
Encourager des comportements plus respectueux de l'environnement	—	—	-2,5	-2,5	-1,5	-1,0	-7,5
Diminuer le recours aux produits à usage unique	—	—	-1,5	-1,5	-1,5	-1,0	-5,5
Actions structurantes incluant la mise en place de nouvelles filières de récupération	—	-1,9	-5,7	-4,5	-3,7	-4,2	-20,0
Aide aux communautés isolées	—	-2,2	-6,3	-4,0	-4,5	-3,0	-20,0
SOUS-TOTAL	—	-6,2	-30,1	-25,5	-22,2	-16,0	-100,0
TOTAL	-50,7	-394,9	-491,1	-137,5	-113,0	-88,3	-1 275,5

ANNEXE : LE SYSTÈME DE PLAFONNEMENT ET D'ÉCHANGE DE DROITS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE DU QUÉBEC

Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre est un système de tarification du carbone. Il comprend deux caractéristiques principales, soit le plafonnement des émissions de gaz à effet de serre (GES) et la possibilité d'échanger des droits d'émission sur un marché.

❑ Le plafonnement des émissions : la meilleure façon de réduire les émissions de GES

Dans un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre, le gouvernement fixe un plafond d'émissions totales, pour les secteurs de l'économie couverts par le système.

- Les entreprises assujetties au système doivent détenir un droit d'émission pour chaque tonne d'émissions relâchées dans l'atmosphère.
- La pollution par les GES ne peut donc pas dépasser la quantité maximale déterminée par le gouvernement.
- Comme les plafonds d'émissions annuels diminuent au fil du temps, en concordance avec les cibles de réduction d'émissions choisies, cela entraîne des réductions sur la période visée, ce qui contribue à l'atteinte des cibles.

❑ Le prix de la pollution et la possibilité d'échanger des droits d'émission sur un marché

Le système s'accompagne de la possibilité d'échanger des droits d'émission sur un marché pour permettre aux entreprises de détenir un niveau suffisant de droits d'émission.

- Les entreprises assujetties peuvent recevoir des droits d'émission gratuitement, en acheter du gouvernement lors de leur mise aux enchères ou en acquérir auprès d'autres entreprises par l'entremise du marché secondaire.

Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre fonctionne comme un marché, avec une offre et une demande pour des droits de polluer.

- Le gouvernement met en circulation des droits de polluer, chaque droit permettant d'émettre une tonne de GES pour une année donnée. Cette offre de droits reflète le plafond d'émissions.
- La demande traduit les efforts et les coûts de réduction des émissions de GES pour les ménages et les entreprises, de même que leurs préférences.

Comme dans n'importe quel marché, c'est le rapport entre l'offre et la demande qui détermine le prix.

❑ Un système qui repose sur les choix des ménages et des entreprises

Avec le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission, les ménages, les entreprises et les institutions publiques ont le choix :

- de réduire leur pollution et ainsi d'éviter les coûts associés au paiement de la pollution;
- de ne pas réduire leur pollution et de payer pour celle-ci.

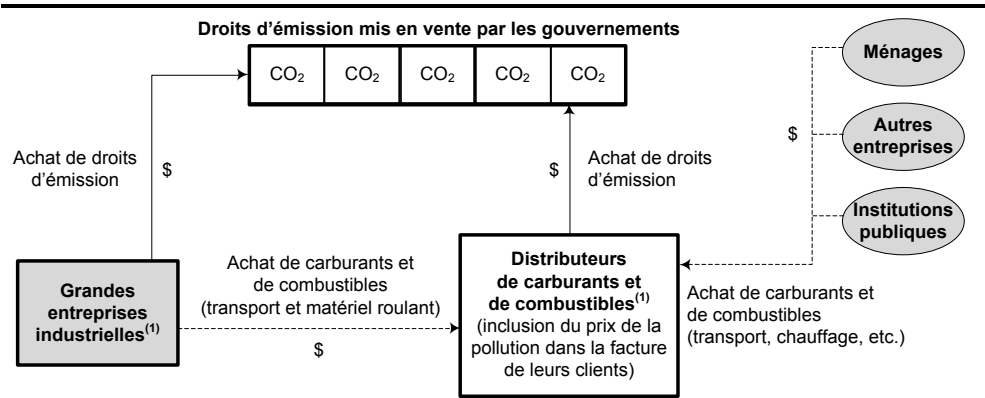
En pratique, les grandes entreprises industrielles achètent ou obtiennent directement des droits afin de couvrir les émissions de GES générées par leurs procédés de production. Si elles parviennent à réduire leurs émissions de GES, elles peuvent tirer profit du marché en revendant leurs droits excédentaires.

Pour leur part, les ménages, les autres entreprises et les institutions publiques n'achètent pas directement de droits d'émission de GES. Ils les paient indirectement par l'entremise des prix des carburants et des combustibles qu'ils consomment. Le même mécanisme s'applique pour les émissions liées aux activités de transport des grandes entreprises industrielles.

- En effet, les distributeurs de carburants et de combustibles fossiles sont tenus d'acheter des droits d'émission sur le marché pour couvrir la pollution qui sera générée par l'utilisation des carburants et des combustibles vendus.
- Par exemple, devant la hausse du prix du mazout, un ménage pourrait faire le choix de remplacer son système de chauffage par un système électrique, ce qui éliminerait les émissions de GES liées à son choix de chauffage ainsi que le coût de sa pollution.

ILLUSTRATION E.2

Illustration du mécanisme de tarification de la pollution par le carbone au Québec



Note : Les zones ombragées représentent les principales sources potentielles de réduction des émissions de GES.

(1) En 2017, 129 entreprises étaient directement assujetties au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec.

Source : Ministère des Finances du Québec.

❑ Les entreprises assujetties

Dans le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec, on trouve deux grands groupes d'entreprises assujetties :

- les grandes entreprises industrielles;
- les distributeurs de carburants et de combustibles fossiles.

■ Les grandes entreprises industrielles

Depuis 2013, le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre vise directement les grandes entreprises industrielles. Il s'agit des entreprises exploitant des établissements qui émettent plus de 25 000 tonnes équivalent CO₂ par année.

Depuis 2019, les établissements industriels qui ne sont pas assujettis au système et qui déclarent des émissions annuelles de GES de 10 000 tonnes équivalent CO₂ ou plus peuvent se soumettre volontairement au système.

Les grandes entreprises industrielles ont le choix entre deux options :

- réduire leurs émissions de GES, par exemple en améliorant leurs procédés de fabrication ou en réduisant leur consommation d'énergie fossile;
 - Dans ce dernier cas, non seulement les émissions de GES s'en trouvent réduites, mais les investissements réalisés améliorent la compétitivité de l'entreprise et lui permettent de se positionner avantageusement dans un contexte concurrentiel où la tarification du carbone est croissante.
 - Les entreprises qui réduisent leurs émissions peuvent également vendre leurs droits excédentaires à d'autres entreprises, ce qui leur permet de rentabiliser les investissements réalisés pour la réduction de leurs émissions, ou encore d'effectuer de nouveaux investissements.
- ne pas réduire leurs émissions et acheter les droits nécessaires pour assurer leur conformité.

■ Les distributeurs de carburants et de combustibles fossiles

Les distributeurs de carburants et de combustibles fossiles sont visés par le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre depuis 2015.

En effet, ils ont la responsabilité des émissions de GES associées aux produits qu'ils vendent. Ainsi, ils doivent se procurer des droits en nombre suffisant pour couvrir les émissions associées à ces produits. Ils peuvent transférer en totalité ou en partie le coût des droits d'émission de GES aux ménages et aux entreprises, en ajustant le prix de vente de leurs produits – essence, diesel, gaz naturel, etc.

Les consommateurs de ces produits sont donc indirectement confrontés à un choix semblable à celui des grandes entreprises industrielles :

- réduire leurs émissions de GES, par exemple en optant pour le transport en commun ou pour un véhicule plus écoénergétique, et éviter le coût du carbone qui leur est refilé par les distributeurs de carburants et de combustibles fossiles;
- payer pour le coût de leur pollution.

Le CO₂ : la référence pour le calcul de la pollution par les émissions de GES

Il existe plusieurs types de GES, par exemple le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et l'oxyde nitreux (N₂O). Chaque gaz a une durée de vie atmosphérique différente et un potentiel propre de rétention de la chaleur.

Pour obtenir une mesure commune des émissions de GES, on convertit les émissions associées à d'autres GES que le CO₂ en « équivalent CO₂ », c'est-à-dire la concentration de CO₂ qui entraînerait un réchauffement planétaire de même ampleur.

Afin notamment d'assurer la cohérence des estimations au niveau international, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estime, sur la base des meilleures informations scientifiques disponibles, un « potentiel de réchauffement planétaire » pour chaque type de GES.

- Par exemple, le potentiel de réchauffement planétaire du méthane actuellement utilisé dans l'inventaire québécois est 25 fois plus élevé que celui du CO₂.

En raison notamment de la prépondérance du CO₂ parmi les GES, on parle de pollution « par le carbone », de tarification « du carbone », etc.

❑ **Le fonctionnement du système**

■ **Les secteurs visés**

Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec couvre le secteur industriel, la quasi-totalité⁷ du secteur des transports, les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel ainsi que le secteur de la production d'électricité. Ces secteurs représentaient 82 % des émissions du Québec en 2016.

Les secteurs non couverts produisent essentiellement des émissions de sources non énergétiques, soit les émissions associées à la fertilisation des sols et aux déjections animales dans le secteur agricole, ainsi que les émissions associées à l'enfouissement et au traitement des matières résiduelles dans le secteur des déchets.

■ **La définition du plafond d'émission**

Le gouvernement du Québec a fixé par décret les plafonds annuels de droits d'émission qu'il mettra en circulation chaque année d'ici 2030. Chaque année, le plafond est abaissé graduellement dans le but de traduire les cibles pour 2020 et 2030.

■ **La période de conformité**

Une période de conformité correspond à la période à la fin de laquelle les entreprises visées par le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre doivent remettre au gouvernement un droit d'émission pour chaque tonne de GES émise dans l'atmosphère au cours de cette période. La durée de la période de conformité est actuellement de trois ans.

Ces émissions doivent être déclarées en vertu du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère et être vérifiées par une tierce partie indépendante.

À défaut de fournir ces droits au gouvernement, une entreprise s'expose minimalement à une pénalité de trois droits d'émission pour chaque droit manquant.

⁷ Les émissions des secteurs du transport aérien et du transport maritime ne sont pas couvertes par le système.

■ Les allocations gratuites

Puisque les grandes entreprises industrielles du Québec sont particulièrement exposées à la concurrence internationale, le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre prévoit un mécanisme d'atténuation des effets du coût du carbone.

- En effet, les grandes entreprises industrielles se font attribuer gratuitement une portion de leurs droits d'émission pour éviter que le coût du carbone entraîne une délocalisation de leurs activités vers des régions où les pratiques environnementales sont moins contraignantes. Une telle situation pourrait entraîner une augmentation des GES à l'échelle mondiale.
- Le niveau des allocations gratuites pour les grandes entreprises industrielles s'est établi à 18,8 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2017.

Par ailleurs, il est prévu que les allocations gratuites de droits d'émission par unité produite diminuent d'ici 2023. Cette diminution sera progressive, pour éviter de porter atteinte de manière significative à la compétitivité des entreprises du secteur industriel québécois.

Les règles relatives aux allocations gratuites de droits d'émission pour la période 2024-2030 font actuellement l'objet de travaux par le gouvernement du Québec.

Section F

SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS

Sommaire	F.3
1. Aides au logement et à la rénovation de domicile.....	F.5
1.1 Aides aux logements sociaux	F.6
1.2 Adaptation et rénovation de domicile.....	F.9
1.3 Réduction des délais d'attente à la Régie du logement	F.10
2. Soutien à la modernisation des services de transport.....	F.11
3. Appui additionnel au milieu municipal	F.15
4. Accompagnement des personnes vulnérables.....	F.19
5. Soutien aux communautés autochtones.....	F.21
6. Aide supplémentaire aux parents	F.25

SOMMAIRE

Le gouvernement du Québec souhaite soutenir davantage les collectivités et offrir une aide adaptée aux réalités de la population et des communautés.

— À cet égard, le budget 2019-2020 prévoit des mesures totalisant plus de 1,7 milliard de dollars ayant comme objectif de renforcer le soutien aux collectivités.

Ces mesures sont destinées à répondre adéquatement aux divers besoins de la population et visent notamment à :

- aider les citoyens à se trouver un logement convenable, notamment par un réinvestissement important dans le programme AccèsLogis Québec;
- soutenir la modernisation des services de transport;
- appuyer les municipalités dans leurs responsabilités;
- accompagner les personnes vulnérables;
- soutenir les communautés autochtones;
- offrir une aide supplémentaire aux parents.

TABLEAU F.1

Impact financier des mesures pour soutenir les collectivités

(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Aides au logement et à la rénovation de domicile	-72,8	-52,9	-97,0	-109,1	-77,0	-48,7	-457,5
Soutien à la modernisation des services de transport	-406,0	—	—	—	—	—	-406,0
Appui additionnel au milieu municipal	—	-24,3	-34,3	-50,3	-64,3	-69,3	-242,5
Accompagnement des personnes vulnérables	—	-15,4	-18,1	-18,1	-18,1	-18,1	-87,8
Soutien aux communautés autochtones	-51,6	-9,7	-9,8	-10,9	-24,0	-25,7	-131,7
Aide supplémentaire aux parents	—	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-2,2	-14,2
Initiatives de mars 2019 en matière de transport et autres mesures	-399,4	—	—	—	—	—	-399,4
TOTAL	-929,8	-105,3	-162,2	-191,4	-186,4	-164,0	-1 739,1

1. AIDES AU LOGEMENT ET À LA RÉNOVATION DE DOMICILE

Le gouvernement du Québec reconnaît l'importance pour les ménages québécois d'habiter un logement abordable, adéquat et conforme à leurs besoins.

À cette fin, le budget 2019-2020 prévoit un investissement de 457,5 millions de dollars sur six ans.

TABLEAU F.2

Impact financier des mesures d'aide au logement et à la rénovation de domicile⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	2018- 2019 ⁽²⁾	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Aides aux logements sociaux							
– Soutien dans la réalisation des unités de logement AccèsLogis Québec non réalisées ⁽³⁾	-72,8	-13,5	-36,7	-46,4	-46,4	-33,9	-249,7
– Bonification du Programme d'aide aux organismes communautaires	—	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-30,0
– Ajout d'unités de Supplément au loyer du marché privé à une clientèle en situation d'itinérance ⁽⁴⁾	—	-0,1	-0,5	-0,7	-0,8	-0,8	-2,9
Sous-total	-72,8	-19,6	-43,2	-53,1	-53,2	-40,7	-282,6
Adaptation et rénovation de domicile							
– Adaptation de domicile	—	-14,0	-20,0	-20,0	-6,0	—	-60,0
– Rénovation Québec	—	-5,0	-13,0	-18,0	-11,0	-3,0	-50,0
– RénoRégion	—	-9,3	-13,0	-13,0	-1,8	—	-37,1
– Amélioration des maisons d'hébergement	—	-0,2	-1,8	—	—	—	-2,0
– Résidences endommagées par la pyrrhotite	—	-1,0	-1,0	—	—	—	-2,0
Sous-total	—	-29,5	-48,8	-51,0	-18,8	-3,0	-151,1
Réduction des délais d'attente à la Régie du logement							
	—	-3,8	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-23,8
TOTAL	-72,8	-52,9	-97,0	-109,1	-77,0	-48,7	-457,5

(1) Des crédits additionnels totalisant 457,5 M\$ pour la période 2018-2019 à 2023-2024 seront accordés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Pour l'année 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Pour 2018-2019, les sommes seront pourvues à même des disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice.

(3) Des crédits additionnels de 10,4 M\$ pour 2024-2025 seront accordés au MAMH.

(4) Des crédits additionnels de 0,7 M\$ pour 2024-2025 et de 0,3 M\$ pour 2025-2026 seront accordés au MAMH.

1.1 Aides aux logements sociaux

Afin que plus de ménages québécois puissent habiter un logement abordable, le budget 2019-2020 prévoit des investissements de 282,6 millions de dollars d'ici 2023-2024, dont :

- 249,7 millions de dollars pour soutenir la réalisation des unités de logement du programme AccèsLogis Québec annoncées antérieurement, mais qui n'ont pas encore été réalisées;
- 30 millions de dollars qui serviront à bonifier le Programme d'aide aux organismes communautaires;
- 2,9 millions de dollars pour accorder de nouvelles unités de Supplément au loyer du marché privé à une clientèle en situation d'itinérance.

Soutien dans la réalisation des unités de logement AccèsLogis Québec non réalisées

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a annoncé des investissements pour la réalisation de logements sociaux, communautaires et abordables dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

Toutefois, le rythme des annonces a été plus rapide que celui des réalisations. Ainsi, plusieurs unités annoncées n'ont pas encore été livrées. Afin de soutenir la réalisation de plus de 10 000 unités non réalisées, le gouvernement prévoit un investissement additionnel de 260,1 millions de dollars, dont 249,7 millions de dollars sur la période 2018-2019 à 2023-2024 et 10,4 millions de dollars en 2024-2025.

- De cet investissement, 72,8 millions de dollars seront réservés à la Ville de Montréal en 2018-2019.

AccèsLogis Québec

Le programme AccèsLogis Québec permet à des offices d'habitation, à des coopératives d'habitation et à des organismes à but non lucratif de réaliser des logements sociaux, communautaires et abordables destinés aux ménages à revenu faible ou modeste, ou encore à des clientèles ayant des besoins particuliers.

On peut par exemple compter parmi les immeubles visés par ce programme le complexe de la Cité Les Trois R de Saint-Jérôme, qui est composé de 65 logements abordables destinés à des familles, à des personnes âgées en légère perte d'autonomie et à des personnes vivant avec une déficience intellectuelle.

Ce programme prévoit un partage des coûts des projets entre le gouvernement, le promoteur du projet et le milieu, généralement la municipalité.

Le niveau d'aide financière accordée par le gouvernement du Québec est basé sur les coûts maximaux admissibles pour un projet et varie selon le territoire, le type de clientèle visée et le nombre de chambres du logement.

Cet investissement permettra, à partir de 2019-2020, une bonification moyenne de 25,0 % des coûts maximaux admissibles pour la réalisation de ces unités de logement.

— Cette mesure, combinée aux récents investissements annoncés dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 ainsi qu'à ceux accordés à la Ville de Montréal dans le budget 2018-2019, représente une bonification moyenne de 36,5 % de l'aide financière gouvernementale maximale accordée pour la construction d'une unité de logement.

Au 31 décembre 2018, le nombre de logements sociaux, communautaires et abordables réalisés dans le cadre des programmes de construction de la Société d'habitation du Québec s'élevait à 40 703 unités.

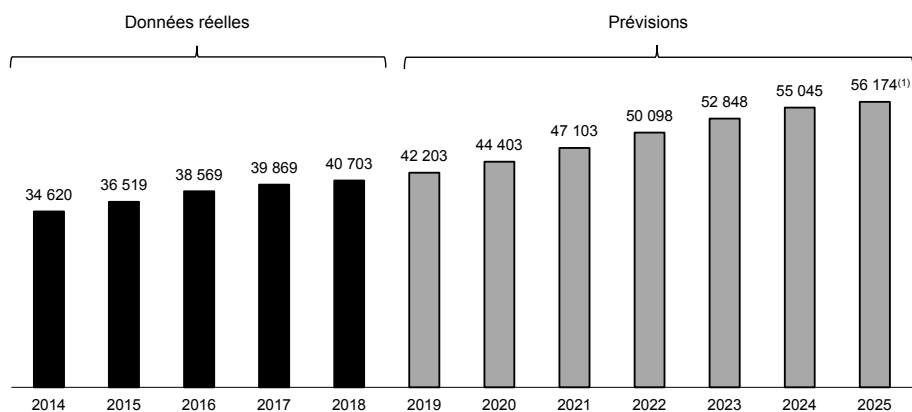
— Le nombre de logements sociaux réalisés a connu une croissance annuelle de 2,1 % en 2018.

— Pour 2019, le taux de croissance prévu est de 3,7 %.

— Une fois toutes les unités annoncées livrées, le nombre de logements sociaux réalisés sera porté à 56 174 unités.

GRAPHIQUE F.1

Réalisations en logements sociaux, communautaires et abordables (en nombre)



Note : Situation présentée en date du 31 décembre de chaque année.

(1) La cible de 56 174 unités en 2025 inclut notamment les 10 085 unités recevant un financement additionnel dans le cadre du budget 2019-2020, de même que les 5 386 unités qui ne sont pas visées par ce financement et qui sont en réalisation ou réservées à la Ville de Montréal dans le cadre de son programme.

Source : Société d'habitation du Québec.

❑ **Bonification du Programme d'aide aux organismes communautaires**

Le Programme d'aide aux organismes communautaires offre une aide financière aux organismes communautaires qui mettent en place des services, des activités ou des projets favorisant l'amélioration des conditions d'habitation. Les interventions menées par ces organismes peuvent notamment viser le développement de nouveaux modèles d'habitation.

On trouve, parmi les organismes pouvant bénéficier de ce programme, l'Association des groupes de ressources techniques du Québec. Cet organisme communautaire représente un réseau de 25 entreprises d'économie sociale et veille au développement de l'habitation communautaire partout au Québec afin de répondre aux besoins actuels des ménages à revenu faible ou modeste.

Afin que ces organismes communautaires soient mieux soutenus, le budget 2019-2020 prévoit une bonification de 30 millions de dollars sur cinq ans pour le volet Soutien à la mission globale de ce programme.

❑ **Ajout d'unités de Supplément au loyer du marché privé à une clientèle en situation d'itinérance**

Les défis en matière d'itinérance sont grands. Au Québec, des intervenants de différents milieux se coordonnent pour contrer ce phénomène et ainsi permettre aux individus vivant en situation d'itinérance d'améliorer leur qualité de vie.

Afin de poursuivre la mise en place du Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020, le gouvernement prévoit un investissement totalisant 3,9 millions de dollars, dont 2,9 millions de dollars sur la période 2019-2020 à 2023-2024, afin que 150 nouvelles unités du programme Supplément au loyer du marché privé soient attribuées à une clientèle itinérante.

— Ce programme permet à des ménages d'occuper un logement tout en payant un loyer équivalant à 25,0 % de leur revenu.

1.2 Adaptation et rénovation de domicile

Afin que l'amélioration des conditions d'habitation des ménages à faible revenu ou ayant des besoins particuliers en matière de logement soit assurée, le budget 2019-2020 prévoit l'ajout de 151,1 millions de dollars sur cinq ans pour la poursuite des programmes d'adaptation et de rénovation de domicile de la Société d'habitation du Québec.

Adaptation de domicile

Le Programme d'adaptation de domicile vise à aider les propriétaires de logements à assumer le coût des travaux nécessaires pour rendre leur logement accessible et adapté aux besoins des personnes handicapées afin qu'elles puissent demeurer plus longtemps dans leur domicile. Des investissements de 60 millions de dollars seront accordés à ce programme.

— Les investissements consentis à ce programme permettront d'adapter annuellement le logement d'environ 1 000 personnes handicapées et de réparer plus de 4 300 équipements spécialisés.

Rénovation Québec

Le programme Rénovation Québec appuie financièrement les municipalités qui veulent se doter de programmes pour la rénovation de logements dans des secteurs résidentiels dégradés. Ce programme sera bonifié de 50 millions de dollars.

— Les sommes investies permettront la rénovation d'environ 1 200 logements annuellement.

RénoRégion

Le programme RénoRégion accorde une aide aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste vivant en milieu rural pour leur permettre de corriger des déficiences majeures sur leur résidence. Des investissements de 37,1 millions de dollars seront réalisés pour ce programme.

— Ces investissements permettront de soutenir dans leurs travaux quelque 1 000 propriétaires-occupants annuellement.

Amélioration des maisons d'hébergement

Le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement vient en aide aux organismes à but non lucratif responsables d'établissements destinés aux femmes et aux jeunes de 28 ans ou moins qui sont victimes de violence familiale. Le budget 2019-2020 prévoit un investissement de 2 millions de dollars réparti sur deux ans pour ce programme.

— L'investissement consenti permettra la rénovation d'environ 140 unités de logement.

❑ Résidences endommagées par la pyrrhotite

Le Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite a pour but d'aider financièrement les propriétaires de bâtiments résidentiels qui doivent réaliser les travaux nécessaires afin d'assurer l'intégrité des fondations de bâtiments atteints par la présence de ce minéral. Le budget 2019-2020 prévoit un investissement de 2 millions de dollars réparti sur deux ans pour ce programme.

1.3 Réduction des délais d'attente à la Régie du logement

Le gouvernement du Québec tient à favoriser les bonnes relations entre les propriétaires de logements et leurs locataires.

Ainsi, le gouvernement annonce un rehaussement des budgets de la Régie du logement représentant 23,8 millions de dollars sur cinq ans. De plus, des effectifs additionnels seront accordés à la Régie du logement pour lui permettre de diminuer les délais de traitement des demandes qui lui sont adressées.

- Présentement, le délai moyen pour le traitement d'une première audience devant la Régie du logement est de près de cinq mois.
- Avec l'ajout de ressources, le délai moyen de traitement passera à un peu plus de deux mois en 2021-2022.

2. SOUTIEN À LA MODERNISATION DES SERVICES DE TRANSPORT

La Politique de mobilité durable 2030 place l'utilisateur au cœur de la modernisation des services de transport. Ainsi, le gouvernement veut mettre en place des systèmes de transport performants, sécuritaires et durables qui répondent aux besoins des citoyens au quotidien.

— Dans ce contexte, le budget 2019-2020 prévoit 406 millions de dollars afin de soutenir des initiatives ayant pour objectif de moderniser le transport des personnes.

TABLEAU F.3

Impact financier des mesures pour soutenir la modernisation des services de transport

(en millions de dollars)

	2018- 2019 ⁽¹⁾	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Mise en place de mesures d'atténuation pendant la réalisation du Réseau express métropolitain	-156,0	—	—	—	—	—	-156,0
Appui additionnel à la modernisation de l'industrie du taxi	-250,0	—	—	—	—	—	-250,0
TOTAL	-406,0	—	—	—	—	—	-406,0

(1) Les sommes seront pourvues à même le Fonds des réseaux de transport terrestre.

Mise en place de mesures d'atténuation pendant la réalisation du Réseau express métropolitain

Les travaux nécessaires à la mise en place du Réseau express métropolitain (REM) nécessitent des modifications importantes des services de transport collectif actuellement offerts dans la région métropolitaine, en particulier pour la desserte des trains de banlieue. Le gouvernement prévoit donc des mesures d'atténuation pour maintenir la mobilité des personnes touchées par ces perturbations de services.

— Les mesures d'atténuation mises en place à ce jour et celles à venir limiteront les effets négatifs sur le déplacement des utilisateurs et permettront aux usagers habituels de continuer à se déplacer en transport collectif.

À cet effet, une aide de 156 millions de dollars sera versée à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour la mise en place d'un réseau transitoire d'atténuation pendant les travaux de construction nécessaires à la réalisation du REM.

Un engagement ferme pour la réalisation du Réseau structurant de transport en commun

Le gouvernement du Québec confirme son engagement à soutenir, à la hauteur de 1,8 milliard de dollars, la réalisation du projet de Réseau structurant de transport en commun (RSTC) de la Ville de Québec. Une contribution du gouvernement fédéral de 1,2 milliard de dollars est attendue rapidement pour compléter le financement du projet.

Le dossier d'affaires, en cours d'élaboration par la Ville, devrait être soumis au gouvernement pour approbation au printemps 2019.

RSTC – Contribution attendue des partenaires

(en milliards de dollars)

	Investissements
Gouvernement du Québec	1,8
Gouvernement fédéral	1,2
Ville de Québec	0,3
TOTAL	3,3

Le gouvernement entend déposer au cours de l'année 2019 le projet de loi nécessaire à la réalisation du projet. Comme pour tout autre projet de cette envergure, le gouvernement appuiera la réalisation du RSTC dans le respect des normes environnementales établies. De plus, le gouvernement s'assurera que le projet prévoit une interconnexion avec la Rive-Sud de Québec, en fonction des besoins des deux régions concernées.

Appui additionnel à la modernisation de l'industrie du taxi

L'industrie du taxi traverse une période de changements importants en raison notamment des nouvelles technologies et de l'évolution des habitudes de déplacements.

Dans ce contexte, un projet de loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile sera présenté au courant de l'année 2019 et visera entre autres à promouvoir une offre de services diversifiée qui garantira la sécurité des usagers, de même que la protection et la satisfaction du consommateur.

Étant donné l'impact potentiel de ces changements, le gouvernement réserve un montant de 250 millions de dollars pour accompagner l'industrie dans sa transition. Cette somme portera à plus de 500 millions de dollars l'aide consentie par le gouvernement à l'industrie du taxi pour appuyer sa modernisation.

Améliorer la mobilité des citoyens

Plusieurs chantiers importants sont prioritaires afin d'améliorer la mobilité des citoyens ainsi que leur qualité de vie.

Implantation d'un nouveau lien routier entre Québec et Lévis

Ce nouveau lien routier entre Québec et Lévis vise à accroître la mobilité durable pour les décennies à venir. Il permettra de réduire la congestion routière, de favoriser l'utilisation du transport collectif et d'optimiser le transport des marchandises.

- À cet égard, le nouveau lien est prioritaire pour la grande région de la Capitale-Nationale.

Le gouvernement s'est engagé à réaliser ce nouveau lien routier entre Québec et Lévis à l'intérieur d'un corridor situé à l'est du territoire et à commencer des travaux d'ici octobre 2022.

Réseau métropolitain de voies réservées

Plus de 9 millions de déplacements sont effectués chaque jour dans la région de Montréal, et près de la moitié de ces déplacements sont réalisés dans les couronnes nord et sud. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de développer un réseau de voies réservées afin d'accueillir des autobus, du covoiturage et des véhicules collectifs à guidage autonome. Ce réseau structurant permettra notamment de faciliter l'accès aux modes lourds, tels que le métro et le Réseau express métropolitain.

- Le réseau proposé de voies réservées vise, dans un premier temps, les principaux axes autoroutiers en périphérie de l'île de Montréal, tels que l'A-13, l'A-15, l'A-20, l'A-25, l'A-30, l'A-440 et l'A-640.

Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal

Le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal consiste en l'ajout de cinq stations sur 5,8 kilomètres entre l'actuelle station Saint-Michel jusqu'à Anjou. Le projet comportera notamment des terminus d'autobus, un stationnement incitatif et un lien piétonnier favorisant la correspondance des usagers avec le futur système rapide par bus Pie-IX.

3. APPUI ADDITIONNEL AU MILIEU MUNICIPAL

En tant que gouvernements de proximité, les municipalités ont un rôle important à jouer dans le maintien des services de qualité offerts aux citoyens et citoyennes de toutes les régions du Québec. Le gouvernement juge donc important d'accompagner les municipalités afin qu'elles puissent assumer adéquatement les responsabilités qui leur incombent.

— À cette fin, le budget 2019-2020 prévoit des investissements de près de 243 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer les municipalités dans leurs responsabilités.

TABLEAU F.4

Impact financier des mesures d'appui additionnel au milieu municipal (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Ajout d'infrastructures communautaires, culturelles et récréatives de meilleure qualité ⁽¹⁾	—	-5,0	-19,0	-31,0	-33,0	-88,0
Aide additionnelle pour les services rendus par la Sûreté du Québec ^{(2),(3)}	-10,0	-13,0	-15,0	-17,0	-20,0	-75,0
Appui à la gouvernance municipale ^{(3),(4)}	-6,0	-8,0	-8,0	-8,0	-8,0	-38,0
Bonification du Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale ^{(2),(3),(5)}	-4,3	-4,3	-4,3	-4,3	-4,3	-21,5
Soutien à la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ^{(2),(3)}	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-20,0
TOTAL	-24,3	-34,3	-50,3	-64,3	-69,3	-242,5

(1) Des crédits additionnels totalisant 88,0 M\$ pour la période 2020-2021 à 2023-2024 seront accordés au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

(2) Des crédits additionnels totalisant 116,5 M\$ pour la période 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère de la Sécurité publique.

(3) Pour l'année 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(4) Des crédits additionnels totalisant 38,0 M\$ pour la période 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

(5) Cela exclut les investissements de 10,0 M\$ prévus au Plan québécois des infrastructures 2019-2029 pour la mise en valeur du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré.

❑ **Ajout d'infrastructures communautaires, culturelles et récréatives de meilleure qualité**

L'entente bilatérale intégrée (EBI), conclue entre le gouvernement du Canada et celui du Québec, propose de fournir une aide au Québec en matière d'infrastructures dans quatre volets clés, dont le volet : Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives.

— La part de l'aide du gouvernement fédéral et celle des partenaires, ajoutées à la part du gouvernement du Québec, d'un montant de 257 millions de dollars, permettront des investissements dans les infrastructures pouvant atteindre 640 millions de dollars.

Le budget 2019-2020 prévoit des crédits additionnels de 88 millions de dollars d'ici 2023-2024. Ces sommes permettront notamment aux municipalités de se doter de meilleures infrastructures communautaires, culturelles et récréatives.

❑ **Aide additionnelle pour les services rendus par la Sûreté du Québec**

Les petites et moyennes municipalités du Québec supportent une partie du coût des services rendus par la Sûreté du Québec sur leur territoire. Ces services sont essentiels à la prévention de la criminalité et au maintien de milieux de vie sécuritaires partout au Québec.

— Le gouvernement entend bonifier son aide de 75 millions de dollars sur cinq ans afin de diminuer la charge financière des municipalités liée aux services de la Sûreté du Québec.

❑ **Appui à la gouvernance municipale**

La Commission municipale du Québec a pour mandat de favoriser de bonnes pratiques en matière de gouvernance, de déontologie, d'éthique et de gestion efficace des finances municipales. Ainsi, elle agit notamment à titre de tribunal administratif et de conseillère auprès du gouvernement.

— Le budget 2019-2020 prévoit 38 millions de dollars additionnels sur cinq ans pour permettre à la Commission municipale du Québec de s'acquitter de ses responsabilités dans un souci d'amélioration continue des services offerts aux citoyens.

❑ **Bonification du Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale**

Le Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale est un outil de développement économique, touristique, culturel et social important pour la région de la Capitale-Nationale. En plus d'avoir un effet levier significatif, le fonds soutient des projets qui contribuent au dynamisme, à la vitalité, à l'essor économique et au rayonnement de la région.

— À cet effet, le budget 2019-2020 prévoit une somme additionnelle de 21,5 millions de dollars sur cinq ans pour bonifier le financement de projets ayant pour effet de stimuler l'économie de la région de la Capitale-Nationale.

❑ **Soutien à la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel**

Afin de permettre à chaque municipalité d'avoir accès à un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement en situation d'urgence, le gouvernement accorde une aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel. Au cours des cinq dernières années, les municipalités du Québec ont bénéficié de cette aide pour la formation de plus de 13 000 pompiers.

— Le gouvernement confirme son soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et annonce des sommes additionnelles de 20 millions de dollars sur cinq ans.

4. ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES

Le gouvernement du Québec compte renforcer son engagement dans la protection des personnes vulnérables. Par ses actions, le gouvernement vise à se doter de moyens pour accompagner les victimes de violences sexuelles, prévenir la criminalité et la radicalisation ainsi que réformer la protection des personnes vulnérables.

À cette fin, le budget 2019-2020 prévoit des investissements de 87,8 millions de dollars sur cinq ans.

TABLEAU F.5

Impact financier des mesures d'accompagnement des personnes vulnérables (en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
Accompagner les victimes de violences sexuelles ^{(1),(2)}	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0
Prévenir la criminalité et la radicalisation ^{(2),(3)}	-4,6	-4,6	-4,6	-4,6	-4,6	-23,0
Réformer la protection des personnes vulnérables ⁽⁴⁾	-0,8	-3,5	-3,5	-3,5	-3,5	-14,8
TOTAL	-15,4	-18,1	-18,1	-18,1	-18,1	-87,8

(1) Des crédits additionnels totalisant 50,0 M\$ pour la période 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère de la Justice.

(2) Pour l'année 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Des crédits additionnels totalisant 23,0 M\$ pour la période 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère de la Sécurité publique.

(4) Des crédits additionnels totalisant 14,8 M\$ pour la période 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère de la Famille.

☐ Accompagner les victimes de violences sexuelles

Au cours des dernières années, des problématiques ont été soulevées tant au regard du système de justice que des services de soutien disponibles pour les personnes victimes de violences sexuelles. À cet égard, le gouvernement mettra en place un comité d'élués pour déterminer et recommander des moyens pour mieux accompagner les victimes de violences sexuelles.

En soutien à cette initiative, un montant de 50 millions de dollars sur cinq ans est octroyé au ministère de la Justice.

❑ **Prévenir la criminalité et la radicalisation**

Au Québec, il importe de faire une place plus large à la prévention pour assurer la sécurité de la population.

Le gouvernement veut instaurer des mesures de prévention de la criminalité et de la radicalisation. Ces mesures permettront aux municipalités de mettre en œuvre des plans de sécurité locaux en prévention de la criminalité, d'appuyer les milieux locaux et de prévenir la radicalisation menant à la violence.

Une somme de 23 millions de dollars sur cinq ans est allouée au ministère de la Sécurité publique à cet effet.

❑ **Réformer la protection des personnes vulnérables**

Depuis quelques années, les intervenants auprès de personnes vulnérables ainsi que les familles de ces dernières revendiquent des mesures qui permettront de reconnaître aux personnes vulnérables plusieurs droits fondamentaux, notamment le droit à l'égalité, à l'autodétermination, à l'intégrité et à la sécurité.

Afin de répondre à ces besoins, le gouvernement veut réformer les dispositions législatives en matière de protection des personnes vulnérables. Cette réforme permettra de mieux répondre à la réalité des familles d'aujourd'hui et de demain, au vieillissement de la population ainsi qu'aux principes de bonne gouvernance. De plus, le rôle que doit jouer le Curateur public du Québec en matière d'information, de soutien, de surveillance et d'enquête, afin de prévenir les abus des personnes inaptes, sera précisé.

À cette fin, le budget 2019-2020 prévoit 14,8 millions de dollars sur cinq ans alloués au ministère de la Famille.

5. SOUTIEN AUX COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Les communautés autochtones font face à des défis sociaux et économiques particuliers et composent avec une réalité démographique qui accroît les besoins en matière de services. Le gouvernement poursuit ses efforts pour soutenir le développement économique et social des communautés autochtones et améliorer la qualité de vie de leurs citoyens.

— Ainsi, le budget 2019-2020 prévoit des investissements de 131,7 millions de dollars en vue d'appuyer les initiatives qui visent à améliorer le bien-être des communautés autochtones.

TABLEAU F.6

Impact financier des mesures de soutien aux communautés autochtones (en millions de dollars)

	2018- 2019 ⁽¹⁾	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Bonification du Fonds d'initiatives autochtones ^{(2),(3),(4)}	—	-4,5	-6,0	-7,0	—	—	-17,5
Ajout d'effectifs dans les corps de police autochtones ^{(4),(5)}	—	-1,8	-2,8	-2,9	-2,9	-3,0	-13,4
Formation de la main-d'œuvre en milieu nordique ⁽⁶⁾	—	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
Couvrir le déficit d'exploitation de 144 logements sociaux au Nunavik ^{(4),(7)}	—	-2,4	—	—	—	—	-2,4
Réduction du coût de la vie au Nunavik ^{(2),(8)}	-51,6	—	—	—	-20,1	-21,7	-93,4
TOTAL	-51,6	-9,7	-9,8	-10,9	-24,0	-25,7	-131,7

(1) Pour 2018-2019, les sommes seront pourvues à même des disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice.

(2) Des crédits additionnels totalisant 110,9 M\$ pour la période 2018-2019 à 2023-2024 seront accordés au ministère du Conseil exécutif.

(3) Des investissements de 2,5 M\$ seront prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2019-2029.

(4) Pour l'année 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(5) Des crédits additionnels totalisant 13,4 M\$ pour la période 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère de la Sécurité publique.

(6) Les sommes nécessaires seront mises à la disposition de la Société du Plan Nord, à partir du Fonds du Plan Nord.

(7) Des crédits additionnels totalisant 2,4 M\$ pour 2019-2020 seront accordés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

(8) Des crédits additionnels de 22,4 M\$ pour 2024-2025 seront accordés au ministère du Conseil exécutif.

❑ **Bonification du Fonds d'initiatives autochtones**

Le Fonds d'initiatives autochtones soutient des projets qui contribuent à l'amélioration de la situation socioéconomique des milieux autochtones. Depuis 2006, ce fonds a permis de générer des investissements de près de 830 millions de dollars et a contribué à la réalisation de plus de 1 130 projets qui ont favorisé le développement économique, social et communautaire des communautés autochtones.

Compte tenu de la forte popularité du Fonds d'initiatives autochtones, le gouvernement entend le bonifier de 20 millions de dollars.

❑ **Ajout d'effectifs dans les corps de police autochtones**

Le gouvernement du Québec favorise la prestation de services policiers adaptés aux besoins particuliers et évolutifs des populations. Des ententes sont signées avec les communautés autochtones en vue d'offrir des services policiers culturellement adaptés et dont la gouvernance est assurée par les conseils de bande. À cet effet, le budget 2019-2020 prévoit 13,4 millions de dollars sur cinq ans qui permettront d'augmenter le nombre d'effectifs dans les corps de police autochtones.

❑ **Formation de la main-d'œuvre en milieu nordique**

Le budget 2019-2020 prévoit une enveloppe de 5 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir la formation de la main-d'œuvre locale et autochtone en milieu nordique. Cette enveloppe permettra par exemple l'élaboration de formations répondant à certains besoins particuliers sur le territoire ou, encore, l'embauche d'agents de liaison optimisant l'intégration des travailleurs autochtones au marché du travail.

Les sommes seront mises à la disposition de la Société du Plan Nord, qui travaillera de concert notamment avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dans le but d'assurer la complémentarité des interventions et de l'offre actuelle de formation.

❑ **Couvrir le déficit d'exploitation de 144 logements sociaux au Nunavik**

À la suite de récents investissements fédéraux, plusieurs unités de logement social ont été réalisées sur le territoire du Nunavik. En raison de leur caractère social, ces unités de logement affichent des déficits d'exploitation, soit des coûts d'exploitation qui sont supérieurs aux revenus de loyer qu'elles génèrent.

Le gouvernement du Québec soutiendra financièrement les communautés du Nunavik par l'entremise de la Société d'habitation du Québec en assumant le déficit d'exploitation de 144 logements sociaux pour l'année 2019-2020. À cet effet, un montant de 2,4 millions de dollars est prévu.

Par cette intervention, le gouvernement du Québec s'assure de maintenir l'offre de logements sociaux au Nunavik.

❑ Réduction du coût de la vie au Nunavik

L'Entente sur le financement de mesures visant la réduction du coût de la vie au Nunavik avec l'Administration régionale Kativik et la Société Makivik permet la mise en œuvre de mesures de réduction du coût de la vie ayant notamment pour objectifs :

- de promouvoir un mode de vie sain, lequel prend en considération la culture et les traditions inuites;
- d'améliorer les conditions socioéconomiques des plus démunis;
- de réduire l'écart entre les prix annuels moyens de l'essence et du panier d'épicerie en vigueur au Nunavik et ceux en vigueur dans le sud du Québec.

À cet effet, le gouvernement annonce des sommes additionnelles de 115,8 millions de dollars sur six ans afin de bonifier son soutien dans le cadre du renouvellement de cette entente pour les années 2019-2020 à 2024-2025.

6. AIDE SUPPLÉMENTAIRE AUX PARENTS

Le gouvernement a comme objectifs d'offrir à tous les enfants du Québec la chance de s'épanouir complètement et de donner les outils aux parents pour qu'ils soient les acteurs principaux du développement de leurs enfants.

Ainsi, le budget 2019-2020 prévoit 14,2 millions de dollars sur cinq ans.

TABLEAU F.7

Impact financier des mesures d'aide supplémentaire aux parents (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Protéger nos enfants contre l'exploitation sur Internet ^{(1),(2)}	-2,2	-2,2	-2,2	-2,2	-2,2	-11,0
Soutenir l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques ^{(2),(3)}	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	—	-2,0
Encourager la participation des parents au développement de leurs enfants ^{(2),(3)}	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	—	-1,2
Prolonger le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—	—
TOTAL	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-2,2	-14,2

(1) Des crédits additionnels totalisant 11,0 M\$ pour la période 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère de la Sécurité publique.

(2) Pour l'année 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Des crédits additionnels totalisant 3,2 M\$ pour la période 2019-2020 à 2022-2023 seront accordés au ministère de la Famille.

(4) Une somme de 3,0 M\$ pour la prolongation du plan sera pourvue à même les crédits budgétaires du ministère de la Famille.

Protéger nos enfants contre l'exploitation sur Internet

Malgré la proactivité de la Sûreté du Québec et les efforts réalisés au quotidien pour protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle, il demeure que la pornographie juvénile et le leurre d'enfant sont encore très présents.

Afin d'agir plus rapidement lorsqu'une situation potentielle d'exploitation d'un enfant survient, d'identifier plus de prédateurs sexuels sur Internet et de sauver des enfants potentiellement victimes d'abus et de sévices sexuels, le gouvernement du Québec mettra en place l'Équipe de coordination de la lutte contre l'exploitation sexuelle d'enfant sur Internet.

Un montant de 11 millions de dollars sur cinq ans est alloué au ministère de la Sécurité publique afin qu'il crée cette équipe.

☐ Soutenir l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques

Le Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques offre une aide aux projets admissibles favorisant l'acquisition de ces habiletés pour les enfants âgés de 5 ans ou moins. Le budget 2019-2020 prévoit une bonification de ce programme de 2 millions de dollars sur quatre ans.

— Cette bonification vise à mieux appuyer les initiatives permettant aux enfants d'acquérir les compétences nécessaires à leur réussite scolaire et d'avoir accès à de meilleurs outils.

☐ Encourager la participation des parents au développement de leurs enfants

Le Programme de soutien financier pour favoriser la participation des parents apporte une aide financière aux projets communautaires visant à rejoindre les parents et à leur offrir les moyens de participer activement au développement de leurs jeunes enfants. Le gouvernement bonifie ce programme de 1,2 million de dollars sur quatre ans.

☐ Prolonger le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation

Pour intensifier sa lutte contre l'intimidation et sensibiliser davantage la population, le gouvernement a instauré le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018. Il sera prolongé pour la période 2019-2020.

IMPACT FINANCIER DES MESURES

TABLEAU F.8

Impact financier des mesures pour soutenir les collectivités (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
AIDES AU LOGEMENT ET À LA RÉNOVATION DE DOMICILE							
Aides aux logements sociaux							
Soutien dans la réalisation des unités de logement AccèsLogis Québec non réalisées ^{(1),(2)}	-72,8	-13,5	-36,7	-46,4	-46,4	-33,9	-249,7
Bonification du Programme d'aide aux organismes communautaires	—	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-30,0
Ajout d'unités de Supplément au loyer du marché privé à une clientèle en situation d'itinérance ⁽³⁾	—	-0,1	-0,5	-0,7	-0,8	-0,8	-2,9
Adaptation et rénovation de domicile							
Adaptation de domicile	—	-14,0	-20,0	-20,0	-6,0	—	-60,0
Rénovation Québec	—	-5,0	-13,0	-18,0	-11,0	-3,0	-50,0
RénoRégion	—	-9,3	-13,0	-13,0	-1,8	—	-37,1
Amélioration des maisons d'hébergement	—	-0,2	-1,8	—	—	—	-2,0
Résidences endommagées par la pyrrhotite	—	-1,0	-1,0	—	—	—	-2,0
Réduction des délais d'attente à la Régie du logement	—	-3,8	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-23,8
Sous-total – Aides au logement et à la rénovation de domicile	-72,8	-52,9	-97,0	-109,1	-77,0	-48,7	-457,5

TABLEAU F.8

Impact financier des mesures pour soutenir les collectivités (suite)
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
SOUTIEN À LA MODERNISATION DES SERVICES DE TRANSPORT							
Mise en place de mesures d'atténuation pendant la réalisation du Réseau express métropolitain	-156,0	—	—	—	—	—	-156,0
Appui additionnel à la modernisation de l'industrie du taxi	-250,0	—	—	—	—	—	-250,0
Sous-total – Soutien à la modernisation des services de transport	-406,0	—	—	—	—	—	-406,0
APPUI ADDITIONNEL AU MILIEU MUNICIPAL							
Ajout d'infrastructures communautaires, culturelles et récréatives de meilleure qualité	—	—	-5,0	-19,0	-31,0	-33,0	-88,0
Aide additionnelle pour les services rendus par la Sûreté du Québec	—	-10,0	-13,0	-15,0	-17,0	-20,0	-75,0
Appui à la gouvernance municipale	—	-6,0	-8,0	-8,0	-8,0	-8,0	-38,0
Bonification du Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale	—	-4,3	-4,3	-4,3	-4,3	-4,3	-21,5
Soutien à la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel	—	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-20,0
Sous-total – Appui additionnel au milieu municipal	—	-24,3	-34,3	-50,3	-64,3	-69,3	-242,5
ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES							
Accompagner les victimes de violences sexuelles	—	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0
Prévenir la criminalité et la radicalisation	—	-4,6	-4,6	-4,6	-4,6	-4,6	-23,0
Réformer la protection des personnes vulnérables	—	-0,8	-3,5	-3,5	-3,5	-3,5	-14,8
Sous-total – Accompagnement des personnes vulnérables	—	-15,4	-18,1	-18,1	-18,1	-18,1	-87,8

TABLEAU F.8

Impact financier des mesures pour soutenir les collectivités (suite)
 (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
SOUTIEN AUX COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES							
Bonification du Fonds d'initiatives autochtones ⁽⁴⁾	—	-4,5	-6,0	-7,0	—	—	-17,5
Ajout d'effectifs dans les corps de police autochtones	—	-1,8	-2,8	-2,9	-2,9	-3,0	-13,4
Formation de la main-d'œuvre en milieu nordique	—	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
Couvrir le déficit d'exploitation de 144 logements sociaux au Nunavik	—	-2,4	—	—	—	—	-2,4
Réduction du coût de la vie au Nunavik ^{(1),(5)}	-51,6	—	—	—	-20,1	-21,7	-93,4
Sous-total – Soutien aux communautés autochtones	-51,6	-9,7	-9,8	-10,9	-24,0	-25,7	-131,7
AIDE SUPPLÉMENTAIRE AUX PARENTS							
Protéger nos enfants contre l'exploitation sur Internet	—	-2,2	-2,2	-2,2	-2,2	-2,2	-11,0
Soutenir l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques	—	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	—	-2,0
Encourager la participation des parents au développement de leurs enfants	—	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	—	-1,2
Prolonger le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation	—	—	—	—	—	—	—
Sous-total – Aide supplémentaire aux parents	—	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-2,2	-14,2

TABLEAU F.8

Impact financier des mesures pour soutenir les collectivités (suite)
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
INITIATIVES DE MARS 2019 EN MATIÈRE DE TRANSPORT ET AUTRES MESURES							
Initiatives de mars 2019 en matière de transport							
Subvention à l'Autorité régionale de transport métropolitain ⁽⁶⁾	-99,0	—	—	—	—	—	-99,0
Aide à l'entretien du réseau routier local ⁽⁶⁾	-78,7	—	—	—	—	—	-78,7
Programme d'aide au développement du transport collectif ⁽⁶⁾	-65,2	—	—	—	—	—	-65,2
Soutien au transport adapté ^{(1),(7)}	-52,0	—	—	—	—	—	-52,0
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes ⁽⁶⁾	-11,7	—	—	—	—	—	-11,7
Subvention à l'aéroport de Québec ^{(1),(7)}	-2,8	—	—	—	—	—	-2,8
Autres mesures							
Appui aux municipalités pour l'encadrement du cannabis ^{(1),(8)}	-20,0	—	—	—	—	—	-20,0
Soutien à l'entente-cadre Réflexe Montréal ^{(1),(9)}	-70,0	—	—	—	—	—	-70,0
Sous-total – Initiatives de mars 2019 en matière de transport et autres mesures	-399,4	—	—	—	—	—	-399,4
TOTAL – SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS	-929,8	-105,3	-162,2	-191,4	-186,4	-164,0	-1 739,1

(1) Pour 2018-2019, les sommes seront pourvues à même des disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice.

(2) Des crédits additionnels de 10,4 M\$ pour 2024-2025 seront accordés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

(3) Des crédits additionnels de 0,7 M\$ pour 2024-2025 et de 0,3 M\$ pour 2025-2026 seront accordés au MAMH.

(4) Des investissements de 2,5 M\$ seront prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2019-2029.

(5) Des crédits additionnels de 22,4 M\$ pour 2024-2025 seront accordés au ministère du Conseil exécutif.

(6) Les sommes seront pourvues à même le Fonds des réseaux de transport terrestre.

(7) Des crédits additionnels de 54,8 M\$ pour 2018-2019 seront accordés au ministère des Transports.

(8) Des crédits additionnels de 20,0 M\$ pour 2018-2019 seront accordés au MAMH.

(9) Des crédits additionnels de 70,0 M\$ pour 2018-2019 seront accordés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Section G

L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC : ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES POUR 2019 ET 2020

Sommaire	G.3
1. La situation économique au Québec	G.5
1.1 La croissance économique se poursuit	G.5
1.2 Les consommateurs demeureront prudents	G.10
1.3 Un ralentissement attendu du secteur résidentiel	G.11
1.4 Un environnement favorable aux investissements non résidentiels des entreprises	G.13
1.5 La croissance des exportations se poursuit	G.14
1.6 Une progression moins rapide du PIB nominal	G.15
1.7 Comparaison avec les prévisions du secteur privé	G.16
2. La situation des principaux partenaires économiques du Québec	G.19
2.1 La situation économique au Canada	G.20
2.2 La situation économique aux États-Unis	G.24
3. L'évolution des marchés financiers.....	G.27
4. La situation économique mondiale.....	G.31
5. Principaux risques qui pourraient influencer le scénario de prévision.....	G.35
ANNEXE : Tableaux complémentaires.....	G.37

SOMMAIRE

La situation économique au Québec s'inscrit dans un contexte international plus difficile marqué par l'accentuation des tensions commerciales¹. En effet, l'économie mondiale poursuit sa progression, mais à un rythme plus modéré.

Ainsi, après deux années de croissance économique particulièrement dynamique au Québec, au Canada et dans le monde, la progression du produit intérieur brut (PIB) réel devrait se modérer au cours des prochaines années.

— Au Québec, la progression du PIB réel devrait s'établir à 1,8 % en 2019 et à 1,5 % en 2020, après avoir atteint 2,8 % en 2017 et 2,3 % en 2018.

— Après une hausse de 1,8 % en 2018, la progression du PIB réel au Canada devrait se situer à 1,7 % en 2019 et en 2020.

Par ailleurs, le Québec fait face à un phénomène de vieillissement de la population. Ce changement démographique continuera d'exercer des pressions sur le marché du travail.

De plus, le taux d'emploi au Québec, qui se situe à un sommet historique, montre une réduction du bassin de main-d'œuvre sous-utilisé, ce qui limite les gains d'emplois.

Dans ce contexte, la croissance économique et l'amélioration du niveau de vie des Québécois nécessitent une pleine utilisation du bassin de main-d'œuvre et demandent des gains de productivité².

— Afin de maximiser la participation de l'ensemble de la population au marché du travail, le gouvernement entend poursuivre ses efforts pour favoriser la prolongation de la carrière et pour faciliter l'intégration des immigrants.

— De plus, le gouvernement est appelé à orienter davantage ses efforts sur l'amélioration de la productivité. À cette fin, des mesures soutenant l'investissement des entreprises ont déjà été instaurées.

TABLEAU G.1

Croissance économique (PIB réel, variation en pourcentage)

	2017	2018	2019	2020
Québec	2,8	2,3	1,8	1,5
Canada	3,0	1,8	1,7	1,7
États-Unis	2,2	2,9	2,4	1,8
Monde	3,8	3,6	3,5	3,4

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, IHS Markit, Fonds monétaire international, Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

¹ Sauf indication contraire, cette section repose sur les données disponibles au 4 mars 2019.

² Les mesures pour soutenir la participation au marché du travail et la productivité sont présentées à la section D du présent plan budgétaire.

1. LA SITUATION ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC

1.1 La croissance économique se poursuit

L'activité économique a été particulièrement dynamique au Québec au cours des dernières années. Bien que le contexte demeure favorable, la croissance économique devrait se poursuivre à un rythme moins prononcé.

— En effet, la progression du PIB réel devrait s'établir à 1,8 % en 2019 et à 1,5 % en 2020, après avoir enregistré des hausses de 2,8 % en 2017 et de 2,3 % en 2018.

La croissance économique sera appuyée notamment par les mesures mises en place dans *Le Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018 ainsi que par celles du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2019*.

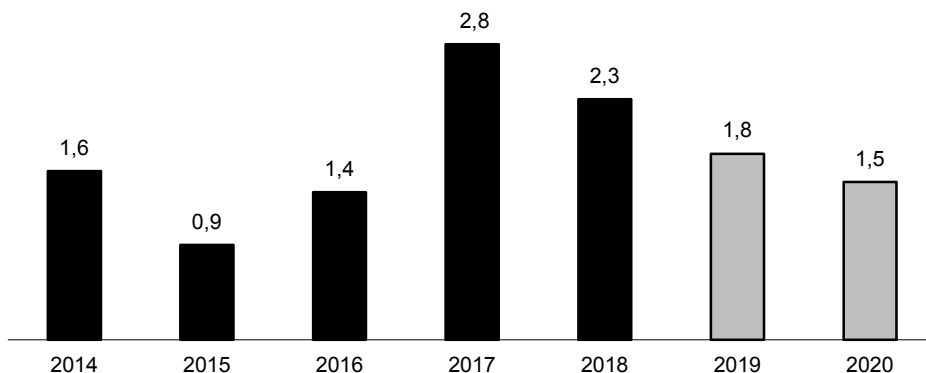
Ces mesures reflètent la volonté du gouvernement d'améliorer le potentiel de l'économie du Québec.

Malgré le contexte favorable, certains éléments contribueront à la modération de la croissance.

- La diminution du bassin de travailleurs potentiels et le taux de chômage déjà très faible limiteront la progression du PIB réel.
- Les entreprises pourraient faire preuve de prudence en raison des tensions commerciales à l'échelle mondiale.
- De plus, le relèvement passé des taux d'intérêt atténuera la progression des dépenses des ménages.

GRAPHIQUE G.1

Croissance économique au Québec
(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

☐ Les ménages et les entreprises soutiendront la croissance économique au cours des prochaines années

Les ménages ont été le principal moteur de la croissance au cours des dernières années. Leur contribution à l'activité économique se poursuivra en 2019 et en 2020, mais à un rythme plus modéré.

- Les ménages bénéficieront d'un contexte favorable, grâce aux initiatives mises en place par le gouvernement du Québec, à l'augmentation des salaires et traitements et à la baisse des prix de l'essence.
- La croissance des dépenses de consommation et des investissements résidentiels sera toutefois limitée par les hausses passées des taux d'intérêt, qui exercent une pression financière additionnelle sur les ménages. Ainsi, malgré le contexte favorable, les ménages québécois continueront de faire preuve de prudence.

Du côté des entreprises, la croissance des investissements non résidentiels devrait se poursuivre, soutenue par les initiatives annoncées par les gouvernements du Québec et du Canada.

- De plus, les pressions exercées par le vieillissement de la population sur le marché du travail et le taux élevé d'utilisation des capacités de production encouragent les entreprises à investir afin d'améliorer leur productivité. Ainsi, la croissance de l'investissement des entreprises devrait atteindre 5,0 % en 2019. Il s'agirait de la plus forte croissance depuis 2012.
- Toutefois, les entreprises pourraient faire preuve de prudence en raison des tensions commerciales à l'échelle mondiale et du resserrement des conditions financières.

TABLEAU G.2

PIB réel et ses principales composantes au Québec (variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	2018	2019	2020
Contribution de la demande intérieure	2,9	2,0	1,5
– Consommation des ménages	2,6	2,0	1,5
– Investissements résidentiels	3,8	-0,8	0,1
– Investissements non résidentiels des entreprises	4,3	5,0	3,8
– Dépenses et investissements des gouvernements	2,6	1,7	1,0
Contribution du secteur extérieur	-0,4	0,1	0,1
– Exportations	2,9	2,6	2,2
– Importations	3,3	2,1	1,8
Contribution des stocks	-0,3	-0,4	-0,2
PIB RÉEL	2,3	1,8	1,5

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Gain de productivité et progression des salaires

De façon générale, la croissance des salaires suit l'évolution de la productivité sur une longue période. Ainsi, de 1981 à 2018, les salaires et la productivité par travailleur ont progressé au même rythme, soit de 0,7 % par année, en termes réels.

Au cours des cinq dernières années, la progression moyenne des salaires par travailleur a été légèrement plus élevée que celle de la productivité.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette divergence, notamment la rareté de la main-d'œuvre, qui augmente le pouvoir de négociation des travailleurs, et la faible augmentation des prix à la consommation, en particulier des prix de l'essence, qui contribue à la hausse du pouvoir d'achat des travailleurs.

Les initiatives du gouvernement pour stimuler l'investissement des entreprises favoriseront l'augmentation de la productivité. Cette amélioration attendue de la productivité devrait bénéficier aux travailleurs du Québec par la croissance des salaires, qui contribuera à l'augmentation du niveau de vie.

Productivité et salaire par travailleur au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne 2014-2018
Productivité ⁽¹⁾	1,6	0,0	0,5	0,6	1,3	0,8
Salaires ⁽²⁾	1,3	0,0	0,3	1,3	2,8	1,1

(1) Il s'agit du PIB réel par emploi.

(2) Il s'agit des salaires et traitements par emploi salarié auxquels on a soustrait la progression du coût de la vie mesuré par le déflateur des dépenses de consommation des ménages.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Le marché du travail demeurera tendu au cours des prochaines années

La création d'emplois a ralenti en 2018, limitée par le resserrement du bassin de main-d'œuvre disponible en raison notamment du vieillissement de la population.

— Après une forte hausse de 90 200 emplois en 2017, il s'est créé en moyenne annuelle 38 900 emplois en 2018.

— La comparaison de décembre 2017 à décembre 2018 indique une augmentation moins importante, avec un gain de 8 900 emplois.

Par ailleurs, le taux de chômage a reculé, passant de 6,1 % en 2017 à 5,5 % en 2018, un creux annuel historique. De plus, pour la même année, le taux d'emploi de la population de 15 ans et plus s'est fixé à 61,0 %, un niveau record.

La réduction du bassin de travailleurs potentiels, un taux de chômage déjà très faible et un taux d'emploi élevé continueront de limiter les hausses d'emplois au cours des prochaines années.

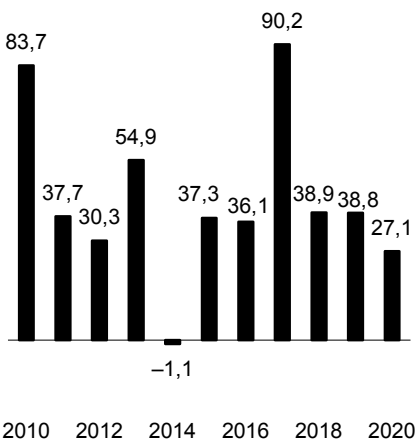
— En 2019, le gain d'emplois s'élèvera à 38 800, soit une progression de 0,9 %. En 2020, 27 100 emplois devraient être créés, une hausse de 0,6 %.

— De son côté, le taux de chômage continuera de diminuer. Il devrait descendre à 5,4 % en 2019 et à 5,3 % en 2020.

Pour les personnes à la recherche d'un emploi, la faiblesse du taux de chômage représente une occasion de profiter des possibilités offertes par le marché du travail. Par ailleurs, au cours des prochaines années, une pleine utilisation de la main-d'œuvre disponible sera nécessaire pour soutenir la croissance économique.

GRAPHIQUE G.2

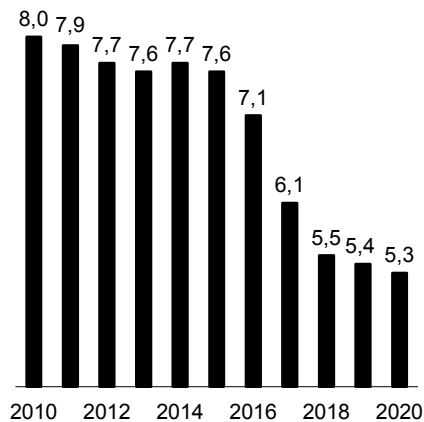
Création d'emplois au Québec (en milliers)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.3

Taux de chômage au Québec (en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

L'évolution récente du nombre de postes vacants au Québec

Une situation comparable à celles du Canada et de l'Ontario

Entre le troisième trimestre de 2017 et le troisième trimestre de 2018, le nombre de postes vacants a connu une augmentation de 35,5 % au Québec. Cette hausse est supérieure à celles du Canada (17,8 %) et de l'Ontario (12,2 %). Au cours des quatre derniers trimestres, le Québec comptait en moyenne 105 000 postes vacants.

En dépit de cette progression, le taux de postes vacants, c'est-à-dire le nombre de postes vacants exprimé en pourcentage de tous les postes occupés et vacants, s'est élevé à 3,2 % au Québec au troisième trimestre de 2018. Il s'agit d'un niveau comparable à ceux du Canada (3,3 %) et de l'Ontario (3,2 %).

Postes vacants et taux de postes vacants

(en pourcentage)

	Québec	Canada	Ontario
Évolution annuelle des postes vacants ⁽¹⁾	35,5	17,8	12,2
Taux de postes vacants ⁽²⁾	3,2	3,3	3,2

Note : Données non désaisonnalisées.

(1) Il s'agit de la variation en pourcentage entre le troisième trimestre de 2017 et le troisième trimestre de 2018.

(2) Il s'agit du nombre de postes vacants exprimé en pourcentage de tous les postes, occupés ou vacants, au troisième trimestre de 2018.

Source : Statistique Canada.

Un resserrement du bassin de main-d'œuvre au Québec

La hausse plus accentuée du nombre de postes vacants au Québec s'explique en partie par le resserrement du bassin de main-d'œuvre.

- En effet, le bassin de travailleurs potentiels, soit la population de 15 à 64 ans, a diminué au cours des dernières années en raison du vieillissement de la population.
- Ce phénomène ne s'est pas produit au Canada et en Ontario, alors que la population de 15 à 64 ans a continué de progresser.

Évolution de la population de 15 à 64 ans

(variation en pourcentage)

	Québec	Canada	Ontario
2016	-0,1	0,5	0,7
2017	-0,1	0,4	0,9
2018	0,1	0,7	1,4

Source : Enquête sur la population active de Statistique Canada.

L'augmentation du nombre de postes vacants est le résultat des changements démographiques combinés à la diminution importante du taux de chômage.

Dans ce contexte, le gouvernement poursuit ses efforts notamment pour aider les entreprises qui sont à la recherche de main-d'œuvre et pour soutenir les personnes qui veulent accéder au marché du travail ou y demeurer.

- À cette fin, le gouvernement a mis en place des mesures pour inciter la prolongation de la carrière des travailleurs.

1.2 Les consommateurs demeureront prudents

Les dépenses de consommation des ménages demeureront un moteur de la croissance économique au cours des prochaines années. Elles devraient progresser de 2,0 % en 2019 et de 1,5 % en 2020.

Les ménages continueront de bénéficier d'une situation favorable, grâce notamment :

- aux initiatives mises en place par le gouvernement du Québec pour soutenir davantage les familles, dont l'instauration de l'Allocation famille et la réduction des taxes scolaires;
- à l'augmentation des salaires et traitements, qui est appuyée par la poursuite de la création d'emplois et par la faiblesse du taux de chômage;
- à la baisse des prix de l'essence.

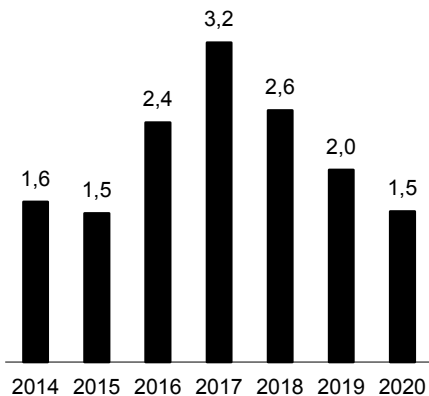
La croissance de la consommation sera toutefois limitée par les hausses passées des taux d'intérêt, qui font grimper le coût des emprunts et qui exercent une pression financière additionnelle sur les ménages.

- Par ailleurs, le ratio d'endettement des Québécois (157,3 % en 2017), c'est-à-dire la valeur du passif des ménages en proportion du revenu disponible, est nettement moins élevé que celui du Canada (178,5 %) et que celui de l'Ontario (185,0 %). Ainsi, les effets de la remontée des taux d'intérêt sur le portefeuille des Québécois sont moins importants que dans le reste du Canada.

Par conséquent, malgré le contexte favorable, les ménages québécois continueront de faire preuve de prudence en limitant la progression de leurs dépenses.

GRAPHIQUE G.4

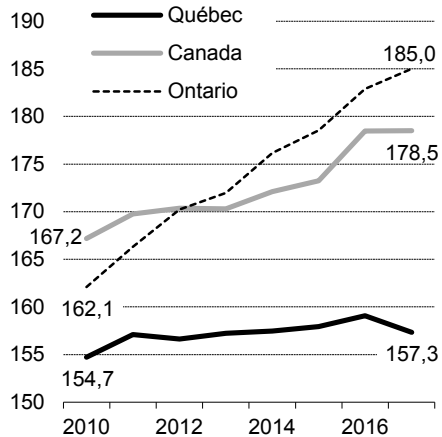
Dépenses de consommation des ménages au Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.5

Ratio d'endettement des ménages (en pourcentage)



Note : Il s'agit de la valeur totale du passif des ménages divisée par le revenu disponible des ménages. L'année 2017 est la dernière où les données sont disponibles.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.3 Un ralentissement attendu du secteur résidentiel

Au cours de la dernière année, le marché immobilier québécois s'est distingué de celui du reste du Canada. Le Québec a été moins touché par l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2018, de règles hypothécaires plus strictes, notamment en raison des prix moins élevés des logements. Ainsi, l'investissement résidentiel a progressé de 3,8 % en 2018 au Québec, alors qu'une baisse de 2,3 % a été observée au Canada.

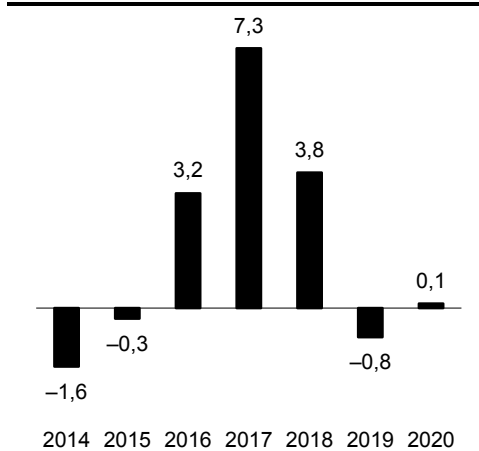
Un ralentissement de ce secteur est toutefois attendu au Québec en 2019.

- Les nouveaux acheteurs seront touchés par les effets des hausses passées des taux d'intérêt ainsi que par le resserrement des règles hypothécaires.
- De plus, les Québécois qui détenaient une hypothèque à taux fixe verront leur taux d'emprunt augmenter lors du renouvellement à la fin de leur terme. Ceux possédant une hypothèque à taux variable subissent déjà les contrecoups de ces hausses antérieures.
- En outre, le ralentissement de la croissance de la population limitera la demande de logements.

Ainsi, après avoir atteint 46 900 unités en 2018, le niveau des mises en chantier devrait fléchir de 8,8 %, pour se situer à 42 800 en 2019. En 2020, il devrait baisser de nouveau de 4,7 %, pour atteindre 40 700 unités. En dépit de ces reculs, le nombre de mises en chantier en 2020 demeurera supérieur à 40 000 pour une quatrième année consécutive.

GRAPHIQUE G.6

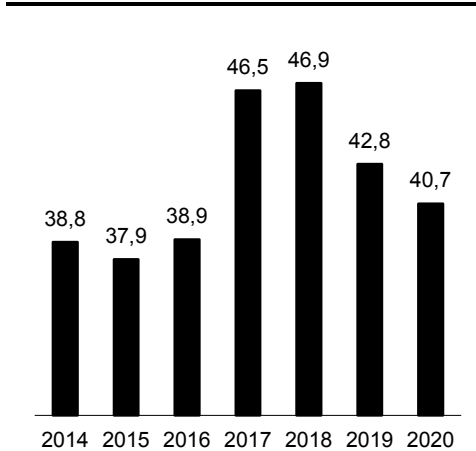
Investissements résidentiels au Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.7

Mises en chantier au Québec
(en milliers d'unités)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

Transactions immobilières effectuées par les acheteurs étrangers

Transactions effectuées par les acheteurs étrangers

Selon les données du Registre foncier du Québec, le nombre de transactions immobilières effectuées par des acheteurs étrangers¹ a crû de 8,5 % au Québec en 2018 (23,9 % en 2017) et de 21,5 % sur l'île de Montréal² (28,0 % en 2017).

Malgré les hausses des dernières années, la part des transactions immobilières effectuées par des acheteurs étrangers n'a que légèrement augmenté.

- Au Québec, elle est passée de 0,8 % de l'ensemble des transactions immobilières résidentielles en 2006 à 1,1 % en 2018.
- Sur l'île de Montréal, elle est passée de 1,7 % en 2006 à 3,4 % en 2018.

Transactions effectuées par les acheteurs du reste du Canada et du Québec

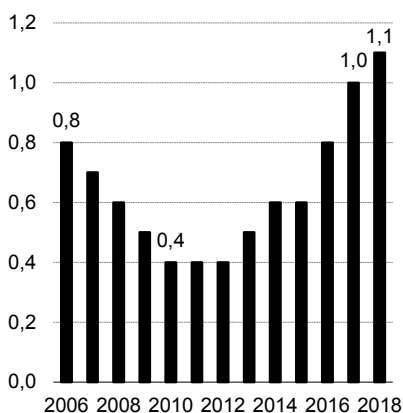
En 2018, les acheteurs du reste du Canada avaient effectué 2,3 % des transactions au Québec et 3,1 % de celles conclues sur l'île de Montréal.

Ainsi, tant pour l'ensemble du Québec que pour l'île de Montréal, la majorité des transactions ont été effectuées par des Québécois en 2018 (96,6 % pour l'ensemble du Québec et 93,5 % pour l'île de Montréal).

Malgré la forte croissance du nombre de transactions effectuées par des acheteurs étrangers, ceux-ci sont peu présents au Québec et se concentrent principalement sur l'île de Montréal. Le gouvernement continuera néanmoins de suivre l'évolution du marché immobilier au Québec.

Transactions immobilières effectuées par des acheteurs étrangers au Québec

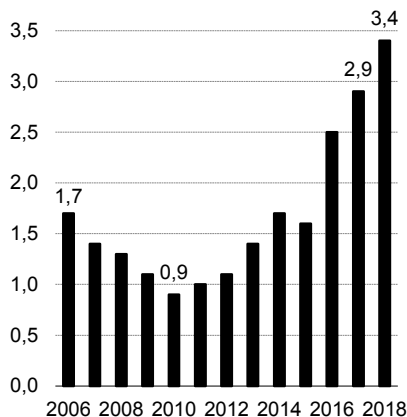
(en pourcentage du nombre total de transactions au Québec)



Sources : JLR Solutions Foncières et ministère des Finances du Québec.

Transactions immobilières effectuées par des acheteurs étrangers sur l'île de Montréal

(en pourcentage du nombre total de transactions sur l'île de Montréal)



Sources : JLR Solutions Foncières et ministère des Finances du Québec.

1 Il s'agit des acheteurs ayant déclaré au moment de la transaction immobilière une adresse de résidence à l'extérieur du Canada. Cette information, qui apparaît dans l'acte notarié, n'indique pas le statut de l'acheteur par rapport à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

2 Il s'agit de la région administrative de Montréal.

1.4 Un environnement favorable aux investissements non résidentiels des entreprises

Après s'être établie à 4,3 % en 2018, la croissance des investissements non résidentiels des entreprises en termes réels devrait se poursuivre. Elle devrait atteindre 5,0 % en 2019, puis 3,8 % en 2020. L'ensemble des composantes des investissements, notamment ceux en machines et matériel, devraient s'accroître au cours des prochaines années.

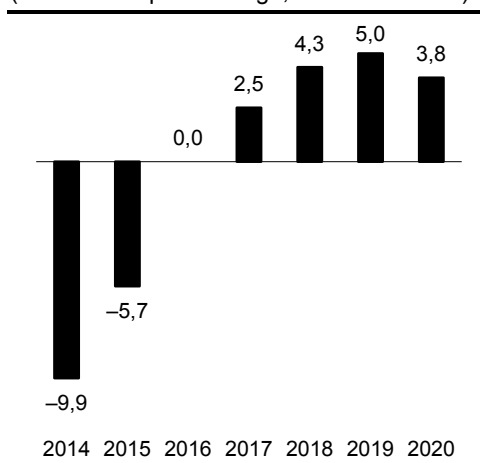
Plusieurs éléments soutiendront la progression des investissements.

- Des initiatives ont été annoncées en 2018 par les gouvernements du Québec et du Canada pour favoriser davantage les investissements notamment par la bonification de la déduction pour amortissement.
- Le niveau élevé du taux d'utilisation des capacités de production encourage les entreprises à augmenter leurs dépenses d'investissement, pour répondre à la demande.
- Le resserrement du bassin de main-d'œuvre disponible incite les entreprises à investir davantage en machines et matériel afin d'accroître leur productivité.
- De plus, la réduction des incertitudes à la suite de l'entente concernant l'Accord Canada-États-Unis-Mexique favorisera les décisions d'investissement.

Toutefois, les entreprises pourraient faire preuve de prudence en raison des tensions commerciales à l'échelle mondiale et du resserrement des conditions financières.

GRAPHIQUE G.8

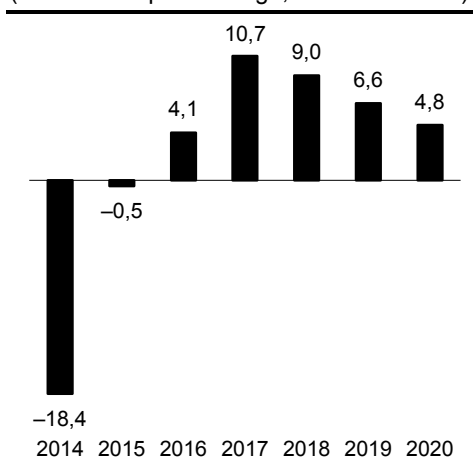
Investissements non résidentiels totaux des entreprises au Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.9

Investissements des entreprises en machines et matériel au Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.5 La croissance des exportations se poursuit

La progression des exportations du Québec devrait atteindre 2,6 % en 2019 et 2,2 % en 2020, après une hausse de 2,9 % en 2018.

Les exportations seront soutenues par :

- la poursuite de la croissance économique aux États-Unis et au Canada, les principaux partenaires commerciaux du Québec;
- le taux de change favorable du dollar canadien;
- les nouveaux accords commerciaux, notamment l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM), l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne et l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), qui réduiront les obstacles aux exportations québécoises à destination de plusieurs pays.

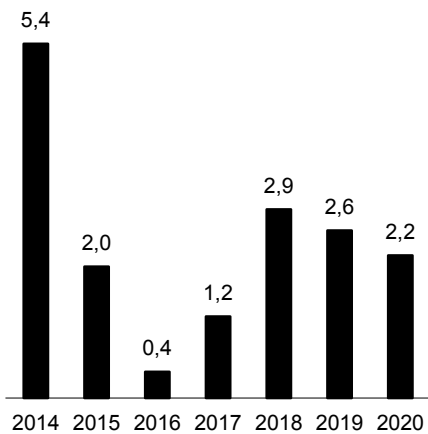
Par ailleurs, après avoir enregistré des baisses à l'automne 2018, les prix des métaux ont généralement progressé depuis le début de l'année. Ce contexte favorable soutiendra les exportations.

Toutefois, la montée du protectionnisme sur le plan mondial ainsi que l'adoption de certaines mesures commerciales restrictives pourraient contribuer à ralentir la croissance des exportations.

De son côté, la progression des importations devrait décélérer en raison de la modération de la demande intérieure. Elle passera de 3,3 % en 2018 à 2,1 % en 2019 et à 1,8 % en 2020.

GRAPHIQUE G.10

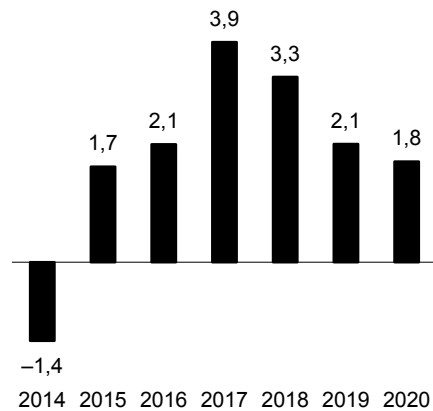
Exportations totales du Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.11

Importations totales du Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.6 Une progression moins rapide du PIB nominal

Le PIB nominal, qui mesure la valeur de la production en incorporant l'effet des prix, progressera de 3,5 % en 2019 et de 3,2 % en 2020, après une augmentation de 4,3 % en 2018. Ce ralentissement résultera :

- de la modération de l'activité économique en termes réels;
- de la décélération de la croissance des prix du PIB, qui affichera une hausse de 1,7 % en 2019 et en 2020, après une progression de 2,0 % en 2018.

□ Une inflation modérée au cours des prochaines années

L'inflation, telle que mesurée par la hausse des prix à la consommation, restera modérée au cours des prochaines années. Après avoir atteint 1,7 % en 2018, la progression de l'indice des prix à la consommation (IPC) se situera à 1,4 % en 2019 et à 2,0 % en 2020.

- En 2019, la baisse des prix du pétrole brut, qui se reflète sur les prix de l'essence payés à la pompe, se traduira notamment par une croissance moins importante de l'IPC.
- En 2020, la remontée des prix du pétrole brut entraînera une accélération de l'IPC.

TABLEAU G.3

Croissance du PIB nominal au Québec

(variation en pourcentage)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PIB réel	1,6	0,9	1,4	2,8	2,3	1,8	1,5
Prix – déflateur du PIB	1,4	2,0	1,4	2,1	2,0	1,7	1,7
PIB NOMINAL	3,0	2,9	2,8	5,0	4,3	3,5	3,2

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

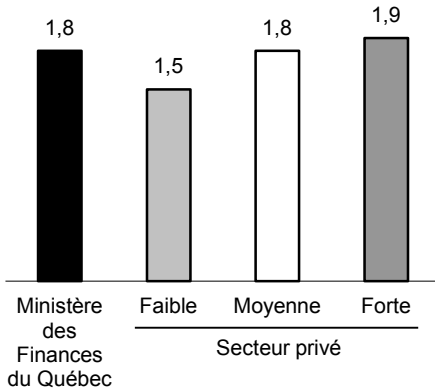
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.7 Comparaison avec les prévisions du secteur privé

La prévision de croissance économique du ministère des Finances du Québec pour les prochaines années est comparable à la moyenne des prévisions du secteur privé.

GRAPHIQUE G.12

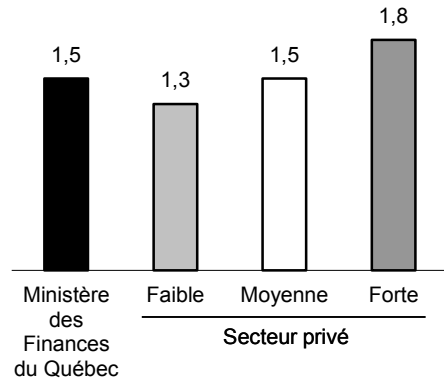
Croissance économique en 2019 au Québec
(PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 4 mars 2019.

GRAPHIQUE G.13

Croissance économique en 2020 au Québec
(PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 4 mars 2019.

TABLEAU G.4

Perspectives économiques du Québec – Comparaison avec le secteur privé
(variation en pourcentage)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne 2019-2023
PIB réel							
Ministère des Finances du Québec	2,3	1,8	1,5	1,3	1,3	1,3	1,5
Moyenne du secteur privé	2,2	1,8	1,5	1,3	1,4	1,4	1,5
PIB nominal							
Ministère des Finances du Québec	4,3	3,5	3,2	3,0	3,0	3,1	3,2
Moyenne du secteur privé	4,2	3,6	3,4	3,1	3,2	3,3	3,3

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leurs moyennes peuvent ne pas correspondre au résultat indiqué.

Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 4 mars 2019.

TABLEAU G.5

Perspectives économiques au Québec
 (variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Production						
Produit intérieur brut réel	2,3	1,8	1,5	1,3	1,3	1,3
Produit intérieur brut nominal	4,3	3,5	3,2	3,0	3,0	3,1
Produit intérieur brut nominal (en milliards de dollars)	435,3	450,6	464,9	479,0	493,6	508,9
Composantes du PIB (en termes réels)						
Demande intérieure finale	2,8	2,0	1,5	1,2	1,2	1,3
– Consommation des ménages	2,6	2,0	1,5	1,4	1,4	1,4
– Dépenses et investissements des gouvernements	2,6	1,7	1,0	0,6	0,8	1,0
– Investissements résidentiels	3,8	-0,8	0,1	0,2	0,2	0,3
– Investissements non résidentiels des entreprises	4,3	5,0	3,8	2,3	2,2	2,2
Exportations	2,9	2,6	2,2	2,1	2,0	1,9
Importations	3,3	2,1	1,8	1,8	1,6	1,7
Marché du travail						
Population (en milliers)	8 390	8 452	8 514	8 575	8 634	8 693
Population de 15 ans et plus (en milliers)	6 986	7 039	7 081	7 126	7 173	7 223
Emploi (en milliers)	4 262	4 301	4 328	4 351	4 371	4 386
Création d'emplois (en milliers)	38,9	38,8	27,1	23,0	20,0	15,0
Taux de chômage (en pourcentage)	5,5	5,4	5,3	5,2	5,1	5,0
Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)						
Consommation des ménages	4,0	3,2	3,3	3,0	3,0	3,0
– Excluant les dépenses alimentaires et le logement	4,2	2,8	3,0	2,7	2,8	2,8
Mises en chantier (en milliers d'unités)	46,9	42,8	40,7	39,4	38,0	36,6
Investissements résidentiels	8,5	1,9	2,2	2,3	2,2	2,3
Investissements non résidentiels des entreprises	5,3	6,2	4,5	3,4	3,8	3,8
Salaires et traitements	5,2	3,2	3,1	3,0	3,0	2,9
Revenu des ménages	4,4	3,4	3,4	3,2	3,1	3,1
Excédent d'exploitation net des sociétés	3,2	4,7	4,3	3,5	3,5	3,5
Indice des prix à la consommation	1,7	1,4	2,0	2,0	2,0	2,0
– Excluant les aliments et l'énergie	1,3	1,7	1,8	1,8	1,8	1,8

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

2. LA SITUATION DES PRINCIPAUX PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

❑ L'activité économique au Québec est influencée par la situation de ses principaux partenaires commerciaux

En 2017, plus de 45 % du PIB nominal québécois reposait sur les exportations de biens et services à travers le monde.

Le Canada est le destinataire de près de 30 % du total des exportations de marchandises du Québec, alors que le reste du monde représente 70 %. Les États-Unis reçoivent près de 50 % des exportations de marchandises du Québec.

Par conséquent, l'évolution des exportations et de l'activité économique au Québec est largement influencée par la situation de ses principaux partenaires commerciaux, soit le Canada et les États-Unis.

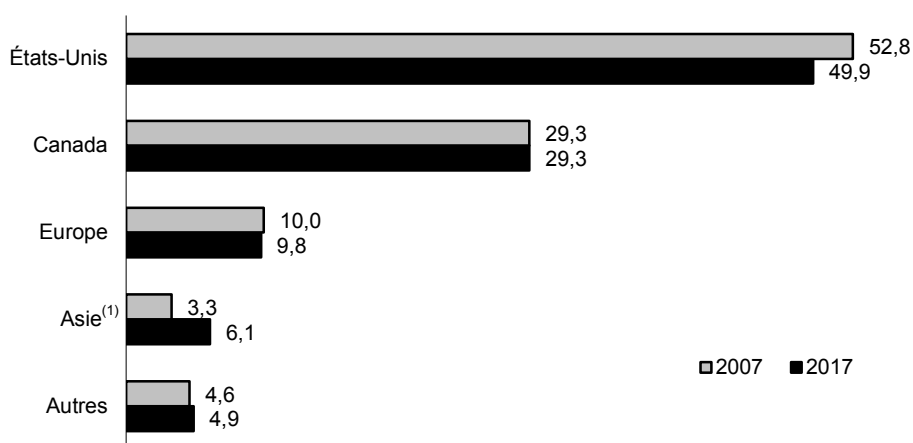
— Au **Canada**, après une augmentation de 1,8 % en 2018, la progression du PIB réel devrait se situer à 1,7 % en 2019 et en 2020.

— Aux **États-Unis**, après avoir atteint 2,9 % en 2018, la hausse du PIB réel devrait s'établir à 2,4 % en 2019 et à 1,8 % en 2020.

L'activité économique sera également soutenue par l'entrée en vigueur de nouveaux accords commerciaux, qui donneront aux exportateurs québécois l'accès à de nouvelles occasions d'affaires.

GRAPHIQUE G.14

Poids des exportations de marchandises du Québec par destination (en pourcentage du total des exportations de marchandises, en termes nominaux)



(1) Il s'agit de l'Asie excluant le Moyen-Orient.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.1 La situation économique au Canada

▣ Une croissance modérée du PIB réel

Comme au Québec, la croissance économique se modère au Canada. De 1,8 % en 2018, sa progression passera à 1,7 % en 2019 et en 2020.

Au cours des prochaines années, l'évolution des prix mondiaux du pétrole et certaines difficultés relatives au transport freineront la progression de l'activité économique dans les provinces liées à l'extraction de pétrole.

— La réduction de production de pétrole imposée par le gouvernement de l'Alberta pour remédier au niveau record des stocks pèsera sur la croissance canadienne. À court terme, cette diminution de la production limitera les investissements et les exportations dans le secteur de l'énergie.

Une progression modérée de l'activité économique est également attendue pour les provinces non liées à l'extraction de pétrole.

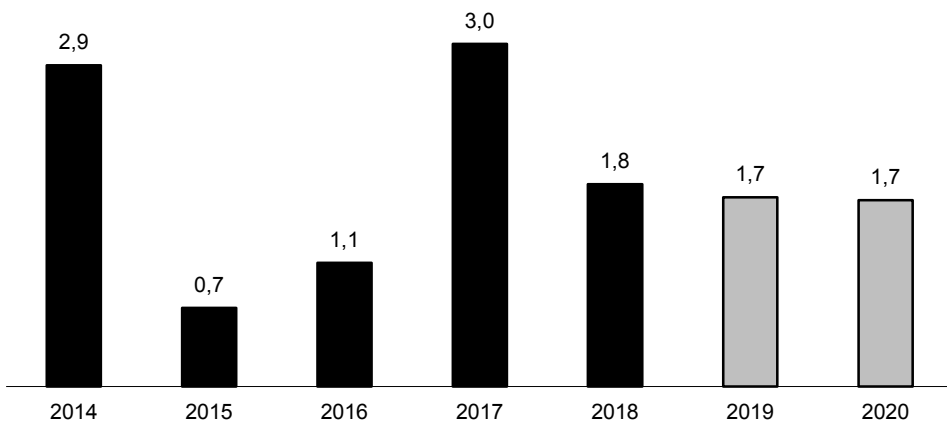
— La faiblesse des taux de chômage et l'augmentation des salaires devraient continuer à soutenir la consommation. Par contre, la demande des ménages sera ralentie par les taux d'intérêt plus élevés.

— Les investissements non résidentiels des entreprises et les exportations hors du secteur de l'énergie devraient progresser. Ils bénéficieront notamment des mesures fiscales favorisant les investissements ainsi que des nouveaux accords commerciaux.

Par ailleurs, la remontée des taux hypothécaires et l'effet du resserrement des règles d'admissibilité à un prêt hypothécaire continueront de ralentir le marché immobilier canadien, notamment à Toronto et à Vancouver.

GRAPHIQUE G.15

Croissance économique au Canada (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Une croissance limitée par le secteur énergétique et la hausse des taux d'intérêt

Les ménages soutiendront l'activité économique en 2019 et en 2020, mais leur contribution sera limitée par les hausses passées des taux d'intérêt.

- Les ménages profiteront d'une hausse des salaires et traitements ainsi que des prix plus faibles de l'essence pour augmenter leur niveau de consommation. Toutefois, les ménages canadiens seront plus sensibles aux hausses de taux d'intérêt que les ménages québécois, étant donné le niveau d'endettement plus élevé des premiers.
- La baisse de l'investissement résidentiel amorcée en 2018 devrait se poursuivre en 2019 et en 2020. En particulier, l'activité devrait continuer de ralentir dans les marchés de Vancouver et de Toronto, où les prix des logements sont élevés.

L'investissement non résidentiel des entreprises devrait demeurer modéré en 2019 avant de reprendre de la vigueur en 2020.

- La croissance de l'investissement du secteur de l'énergie devrait ralentir en 2019 en réaction aux faibles prix mondiaux du pétrole et à la réduction de la production de pétrole imposée par le gouvernement de l'Alberta.
- L'investissement des entreprises non reliées au secteur énergétique devrait rester dynamique au cours des années 2019 et 2020, soutenu notamment par des mesures fiscales avantageuses et par le niveau élevé du taux d'utilisation des capacités.

TABLEAU G.6

PIB réel et ses principales composantes au Canada (variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	2018	2019	2020
Contribution de la demande intérieure	1,9	1,4	1,7
– Consommation des ménages	2,1	2,0	1,9
– Investissements résidentiels	-2,3	-1,1	-0,6
– Investissements non résidentiels des entreprises	2,0	1,9	3,8
– Dépenses et investissements des gouvernements	2,7	0,8	0,8
Contribution du secteur extérieur	0,1	0,2	0,0
– Exportations	3,3	2,6	2,3
– Importations	2,9	1,9	2,3
Contribution des stocks	-0,2	0,1	0,0
PIB RÉEL	1,8	1,7	1,7

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Une accession à la propriété plus difficile qui freine la demande de logements

Les secteurs résidentiels du Québec et du Canada ont emprunté des trajectoires différentes en 2018. Alors que le marché immobilier au Québec a poursuivi sa progression, le secteur de l'habitation au Canada a ralenti, en particulier en Ontario et en Colombie-Britannique.

— Au Canada, les mises en chantier (-3,1 %) et les transactions sur le marché de la revente (-10,9 %) ont diminué en 2018. Les baisses ont été marquées en Ontario (-0,5 % pour les mises en chantier et -13,4 % pour les transactions) et en Colombie-Britannique (-6,4 % et -24,5 % respectivement).

Le resserrement de l'accès à la propriété, attribuable notamment à des règles hypothécaires plus strictes, à des conditions de crédit plus contraignantes et aux prix élevés des habitations, a réduit la capacité financière des ménages d'acquérir une résidence à l'échelle canadienne.

— De plus, des mesures visant les acheteurs étrangers ont été mises en place par certains gouvernements provinciaux et par certaines administrations publiques locales pour freiner les marchés immobiliers de Vancouver et de Toronto. Ces mesures ont limité les transactions effectuées par les acheteurs étrangers.

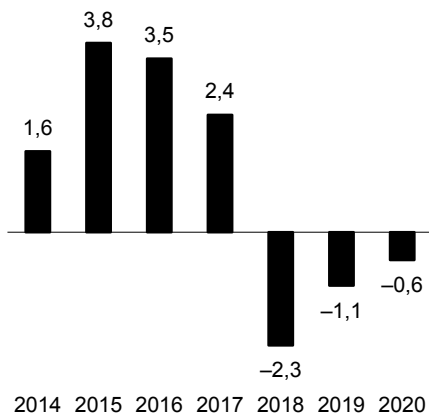
En 2019 et en 2020, ces facteurs continueront de peser sur la demande de logements.

— En particulier, l'investissement résidentiel devrait reculer de 1,1 % en 2019 et de 0,6 % en 2020. Pour sa part, le nombre de mises en chantier devrait diminuer de 4,8 % en 2019 et de 4,6 % en 2020.

GRAPHIQUE G.16

Investissements résidentiels au Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)

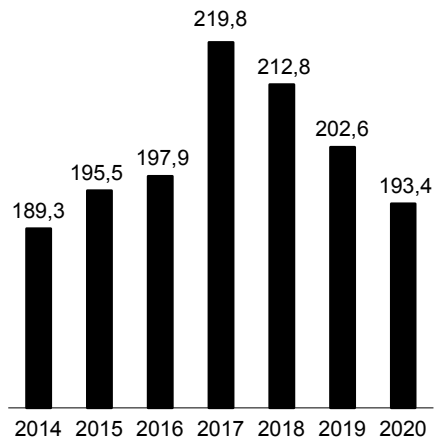


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.17

Mises en chantier au Canada

(en milliers d'unités)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

❑ La progression des investissements non résidentiels se poursuit malgré un repli dans le secteur de l'énergie

Les investissements non résidentiels des entreprises devraient progresser de 1,9 % en 2019 et de 3,8 % en 2020. Cette hausse est attribuable à l'augmentation des investissements hors du secteur de l'énergie.

— Les investissements hors du secteur de l'énergie seront notamment stimulés par les mesures fiscales annoncées l'automne dernier. Les sociétés profiteront de cette occasion pour hausser leurs investissements, alors que le taux d'utilisation des capacités de production se situe à des niveaux élevés.

Dans le secteur de l'énergie, les investissements devraient se contracter temporairement en 2019 en raison notamment de la baisse des cours du pétrole.

— Le prix du pétrole canadien WCS a fortement diminué à l'automne 2018. Cette baisse résultait d'une offre trop abondante de pétrole dans un marché où les capacités de transport étaient limitées. Devant cette situation, le gouvernement de l'Alberta a annoncé des mesures visant une réduction temporaire et obligatoire de la production à compter du 1^{er} janvier 2019.

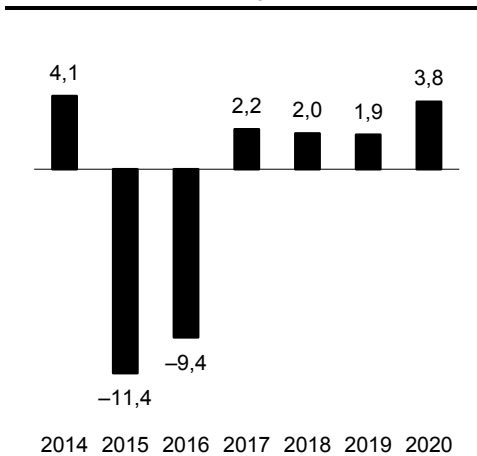
— De plus, les prix mondiaux du pétrole ont reculé à la fin de 2018, assombrissant les perspectives pour les producteurs de pétrole canadien.

En 2020, la remontée attendue des cours mondiaux du pétrole devrait stimuler ces investissements.

GRAPHIQUE G.18

Investissements non résidentiels des entreprises au Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)

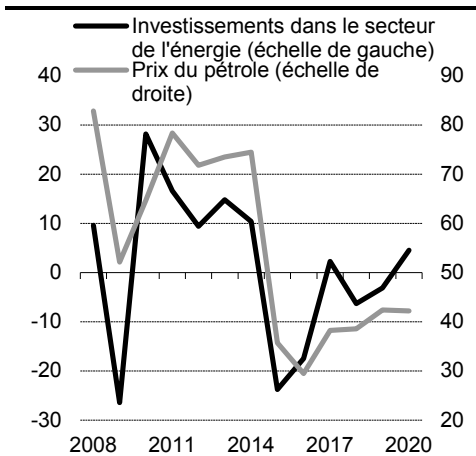


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.19

Investissements non résidentiels des entreprises dans le secteur de l'énergie au Canada et prix du baril de pétrole

(variation en pourcentage, en termes réels, et prix du pétrole en dollars américains)



Note : Il s'agit du prix du pétrole WCS.

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

2.2 La situation économique aux États-Unis

□ Un ralentissement attendu de l'économie américaine

Bien qu'un ralentissement soit attendu à compter de 2019, l'économie américaine évolue près du plein emploi. En effet, la croissance demeurera supérieure à sa tendance de long terme en 2019, soutenue principalement par la vigueur du marché du travail, ce qui devrait stimuler les dépenses de consommation des ménages.

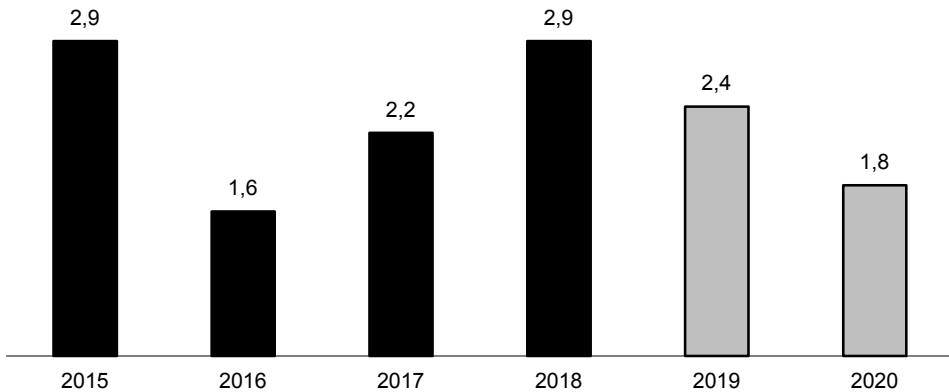
Ainsi, le PIB réel devrait croître de 2,4 % en 2019, puis de 1,8 % en 2020, après avoir enregistré une croissance robuste de 2,9 % en 2018.

Toutefois, certains facteurs pèseront sur les perspectives économiques au cours des prochaines années, notamment :

- le retrait des mesures budgétaires expansionnistes adoptées par le gouvernement fédéral au début de l'année 2018, ainsi que l'essoufflement des effets positifs de la réforme fiscale;
- le resserrement des conditions financières découlant des hausses du taux directeur décrétées au cours des derniers trimestres par la Réserve fédérale américaine;
- le ralentissement prévu de la croissance économique mondiale, laquelle est touchée notamment par les tensions commerciales et par l'incertitude politique.

GRAPHIQUE G.20

Croissance économique aux États-Unis (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

❑ La croissance économique sera limitée par le retrait des mesures budgétaires expansionnistes

En 2018, l'économie américaine a bénéficié d'importantes mesures budgétaires et fiscales adoptées par le gouvernement fédéral. Les effets positifs de ces politiques devraient toutefois se résorber au cours des deux prochaines années.

Le retrait des mesures budgétaires ainsi que l'essoufflement des effets positifs des baisses d'impôts sur les investissements des entreprises et sur la consommation entraîneront une modération de la croissance en 2019 et en 2020.

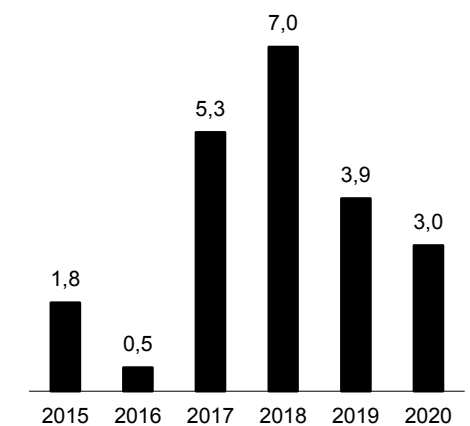
- En particulier, les investissements non résidentiels des entreprises devraient progresser de 3,9 % en 2019 et de 3,0 % en 2020, après avoir crû de 7,0 % en 2018.
- La fin des mesures budgétaires expansionnistes du gouvernement fédéral se traduira par un ralentissement des dépenses de l'ensemble des gouvernements, qui devraient croître de seulement 0,6 % en 2020, après des hausses de 1,5 % en 2018 et de 2,4 % en 2019.

D'autres facteurs contribueront à la modération de l'activité économique aux États-Unis, principalement :

- les quatre hausses de taux directeur décrétées en 2018 par la Réserve fédérale américaine, qui touchent de plus en plus les secteurs sensibles aux taux d'intérêt, notamment le secteur résidentiel;
- le ralentissement prévu de la croissance économique mondiale, qui limitera les perspectives américaines d'investissement et d'exportation.

GRAPHIQUE G.21

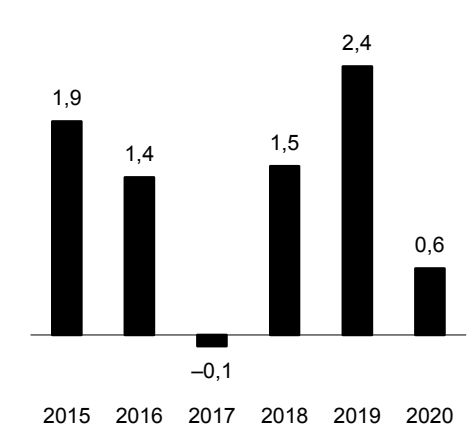
Investissements non résidentiels des entreprises aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.22

Dépenses de l'ensemble des gouvernements aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

❑ Les dépenses des ménages seront soutenues par la vigueur du marché du travail

Après avoir crû de 2,6 % en 2018, les dépenses de consommation des ménages devraient progresser de 2,7 % en 2019 et de 2,1 % en 2020.

Le marché du travail devrait demeurer vigoureux aux États-Unis, ce qui devrait soutenir la croissance des dépenses de consommation des ménages.

- La forte création d'emplois en 2018, qui avait atteint un sommet depuis 2015, devrait se poursuivre en 2019.
 - La création d'emplois devrait s'élever à 1,5 % en 2019 et à 1,0 % en 2020, après avoir enregistré une hausse de 1,7 % en 2018.
- De plus, la baisse attendue du taux de chômage devrait favoriser la poursuite de la croissance des salaires.

Par ailleurs, les ménages américains profiteront de la baisse des prix de l'essence découlant des prix du pétrole plus faibles.

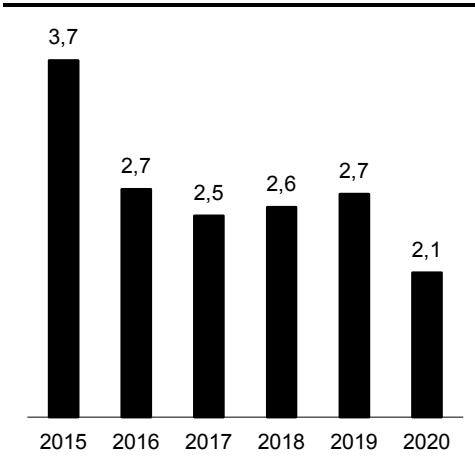
Enfin, la confiance des consommateurs demeure à des niveaux historiquement élevés, ce qui devrait également soutenir les dépenses de consommation.

Toutefois, le relèvement des taux d'intérêt atténuera la progression des dépenses de consommation des ménages.

GRAPHIQUE G.23

Dépenses de consommation des ménages aux États-Unis

(variation en pourcentage, en termes réels)

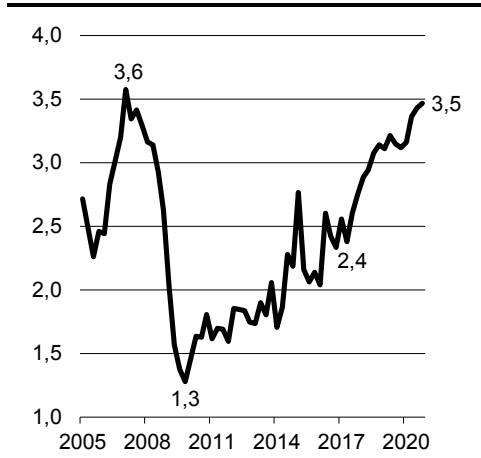


Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.24

Croissance des salaires dans le secteur privé aux États-Unis

(données trimestrielles, variation annuelle en pourcentage)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

3. L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS

□ Au cours des derniers mois, l'évolution des marchés financiers a été influencée par l'incertitude mondiale

Des signes de ralentissement de l'économie mondiale et la montée des incertitudes sur le plan du commerce ont entraîné une augmentation de la volatilité des marchés financiers à la fin de 2018. Les indices boursiers et les taux obligataires nord-américains ont connu des reculs importants en fin d'année.

La confiance des investisseurs s'est toutefois améliorée depuis le début de 2019, à la faveur d'un ton plus accommodant de certaines grandes banques centrales.

— En effet, la Réserve fédérale américaine et la Banque du Canada ont signalé qu'elles seront prudentes avant de hausser de nouveau leur taux directeur.

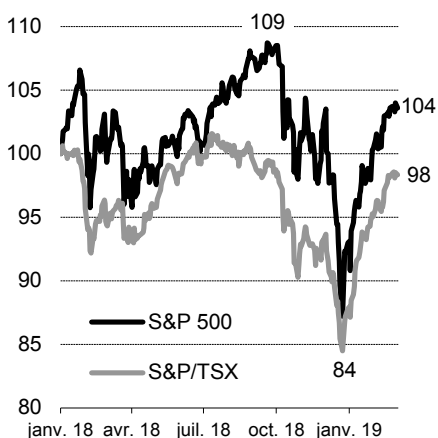
Par ailleurs, le dollar canadien s'est apprécié par rapport au dollar américain depuis le début de l'année, s'établissant à 75 cents américains au début de mars.

Le dollar canadien a été notamment soutenu par la remontée récente des prix mondiaux du pétrole.

GRAPHIQUE G.25

Marchés boursiers aux États-Unis et au Canada

(indices, 2 janvier 2018 = 100)



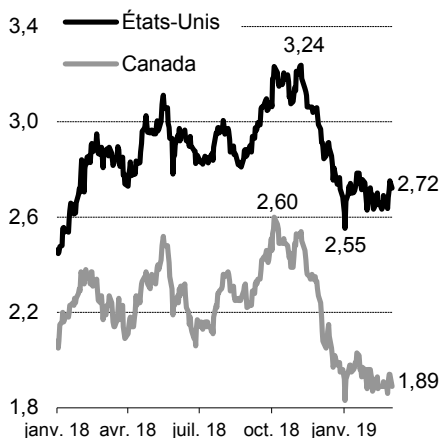
Note : Les données sont à jour en date du 4 mars 2019.

Source : Bloomberg.

GRAPHIQUE G.26

Taux de rendement des obligations fédérales à échéance de 10 ans

(en pourcentage)



Note : Les données sont à jour en date du 4 mars 2019.

Sources : Statistique Canada et Bloomberg.

❑ La Réserve fédérale américaine devrait hausser son taux directeur une fois par année en 2019 et en 2020

Après avoir augmenté son taux directeur à quatre reprises en 2018, la Réserve fédérale américaine a signalé en janvier 2019 qu'elle se montrerait patiente avant de procéder à des ajustements additionnels de son taux cible.

— Selon la Réserve fédérale, la politique monétaire dépendra de l'évolution des données économiques, en particulier l'inflation, qui se situe près de la cible de 2 %.

Dans ce contexte, la Réserve fédérale devrait procéder à une hausse de 25 points de base de son taux directeur en 2019 et à une autre en 2020. Le taux cible des fonds fédéraux se situera alors dans la fourchette 2,75 %-3,00 %.

❑ La Banque du Canada restera prudente

En 2018, la Banque du Canada a haussé trois fois le taux cible du financement à un jour. Il se situe à 1,75 % depuis octobre 2018.

— La Banque du Canada a mentionné au cours des derniers mois que le rythme de rehaussement de son taux directeur dépendra notamment de l'évolution des prix mondiaux du pétrole, du marché du logement au Canada et des politiques commerciales mondiales.

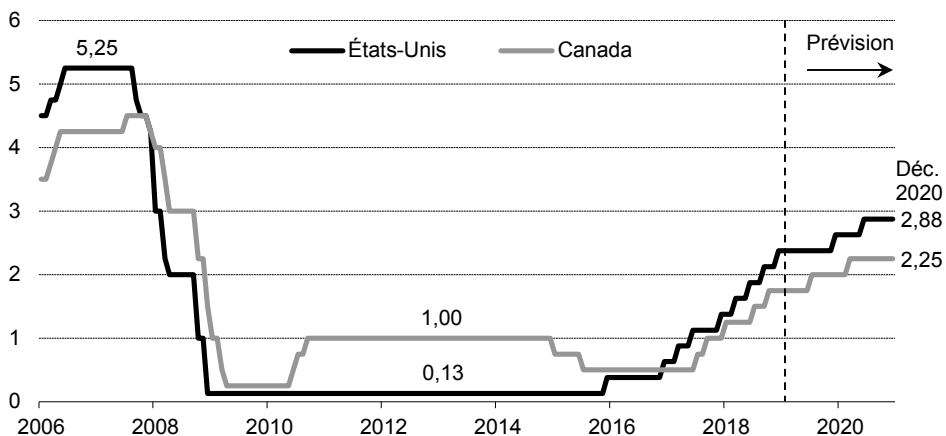
Ainsi, la Banque devrait augmenter son taux directeur une fois en 2019 et une autre fois en 2020, pour le porter à 2,25 %.

Toutefois, une grande incertitude entoure le rythme de resserrement monétaire à la fois au Canada et aux États-Unis. La matérialisation de certains risques pourrait entraîner un report des hausses de taux d'intérêt.

GRAPHIQUE G.27

Taux directeur aux États-Unis⁽¹⁾ et au Canada

(taux cible des fonds fédéraux et taux cible du financement à un jour, en pourcentage)



(1) Il s'agit de la valeur médiane de la fourchette cible.

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ Les taux obligataires devraient connaître des hausses graduelles

Les taux obligataires ont diminué en Amérique du Nord au cours des derniers mois, sous l'effet principalement d'une réévaluation des attentes des marchés financiers à l'égard de l'évolution future des politiques monétaires.

— De plus, des préoccupations concernant l'économie mondiale ont soutenu la demande pour des actifs jugés plus sûrs, tels que les obligations des gouvernements des États-Unis et du Canada.

Malgré la présence de risques qui pourraient entraîner un report du rehaussement des taux directeurs au Canada et aux États-Unis, les taux obligataires nord-américains devraient continuer de progresser à un rythme modéré au cours des prochains trimestres.

❑ Le dollar canadien devrait demeurer près des niveaux actuels

Après s'être déprécié de manière importante à la fin de 2018, pour se situer à 73,3 cents américains, le dollar canadien s'est apprécié relativement au dollar américain depuis le début 2019, en raison notamment d'une remontée des prix mondiaux du pétrole.

Au cours des prochains trimestres, le dollar canadien devrait s'apprécier légèrement, tout en demeurant près des niveaux actuels.

— En effet, la Réserve fédérale américaine et la Banque du Canada devraient relever leur taux directeur sensiblement au même rythme, tandis que les cours du pétrole croîtront légèrement.

Ainsi, après s'être établi en moyenne à 76,9 cents américains en 2018, le dollar canadien devrait se situer en moyenne à 76,7 cents américains en 2019 et à 78,6 cents américains en 2020.

TABLEAU G.7

Marchés financiers canadiens

(moyennes annuelles en pourcentage, sauf indication contraire, données de fin d'année entre parenthèses)

	2018	2019	2020
Taux cible du financement à un jour	1,4 (1,8)	1,9 (2,0)	2,2 (2,3)
Bons du Trésor – 3 mois	1,4 (1,7)	1,9 (2,2)	2,2 (2,3)
Obligations – 10 ans	2,3 (2,0)	2,3 (2,6)	2,8 (3,0)
Dollar canadien (en cents américains)	76,9 (73,3)	76,7 (77,5)	78,6 (79,6)
Dollar américain (en dollar canadien)	1,30 (1,36)	1,30 (1,29)	1,27 (1,26)

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ Les prix du pétrole devraient augmenter à un rythme modéré

Les prix du pétrole ont fortement diminué à la fin de 2018, en raison des craintes associées à un surplus d'offre et d'un ralentissement de la demande mondiale.

Depuis le début de l'année, les cours pétroliers se sont quelque peu redressés. Le prix du Brent a progressé de 12 % depuis décembre 2018, pour s'établir en moyenne à 64 \$ US le baril en février.

— Cette remontée a été alimentée principalement par la réduction des cibles de production des pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et de leurs partenaires, en vigueur depuis janvier 2019, ainsi que par un certain apaisement des tensions commerciales à l'échelle mondiale.

Au cours des prochains trimestres, les prix du pétrole devraient augmenter à un rythme modéré, alors que le marché pétrolier devrait évoluer près de l'équilibre.

— En effet, la hausse des cours devrait être limitée par le ralentissement de la demande mondiale ainsi que par la poursuite de la forte croissance de la production américaine de pétrole.

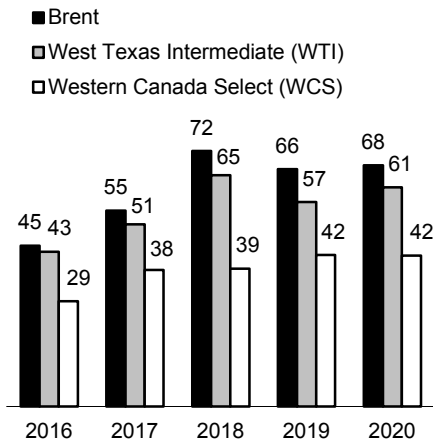
Ainsi, le prix du pétrole Brent devrait se situer en moyenne à 66 \$ US le baril en 2019 et à 68 \$ US en 2020. De son côté, le cours du WTI devrait s'établir en moyenne à 57 \$ US le baril en 2019 et à 61 \$ US en 2020. Pour sa part, le prix du WCS restera sous pression à court terme en raison des capacités de transport limitées. Il devrait demeurer relativement stable à 42 \$ US le baril en 2019 et en 2020.

Par ailleurs, le Québec importe essentiellement du pétrole de type léger du reste du Canada et des États-Unis.

GRAPHIQUE G.28

Évolution des prix du pétrole Brent, WTI et WCS

(en dollars américains le baril)

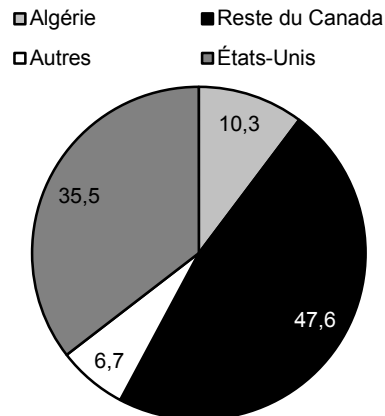


Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.29

Sources d'approvisionnement en pétrole brut du Québec – 2017

(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

4. LA SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

En 2018, l'économie mondiale a continué sa progression. Toutefois, le contexte économique a été plus difficile. Il a été marqué par le pessimisme des agents économiques et par le ralentissement du commerce mondial, alimentés par les tensions commerciales et l'incertitude politique.

Ainsi, la croissance économique mondiale a ralenti, reflétant l'évolution de plusieurs grandes économies, notamment de la Chine.

— Par ailleurs, la zone euro et le Royaume-Uni n'ont pas été épargnés, avec les difficultés de l'économie italienne, le ralentissement de l'économie allemande et les négociations ardues au Royaume-Uni en vue du Brexit.

La croissance économique mondiale devrait passer de 3,6 % en 2018 à 3,5 % en 2019 et à 3,4 % en 2020. Ainsi, l'économie mondiale croîtra pour une dixième année consécutive depuis la crise financière de 2008-2009.

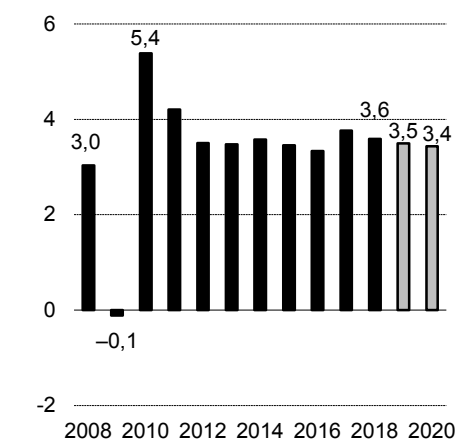
— Elle devrait bénéficier des mesures gouvernementales adoptées par certains pays ainsi que de la vigueur du marché du travail et de pressions inflationnistes modérées.

— Toutefois, le soutien favorable en provenance des États-Unis devrait s'atténuer. En outre, la décélération attendue en Chine et en zone euro pourrait freiner l'expansion du commerce mondial.

Par ailleurs, l'indice des directeurs d'achat confirme que l'activité économique mondiale devrait demeurer en zone d'expansion au cours des prochains mois.

GRAPHIQUE G.30

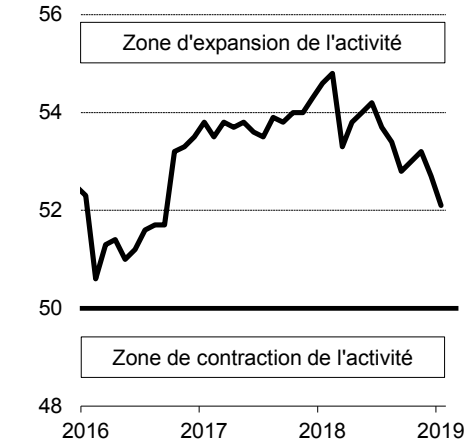
Croissance économique mondiale
(PIB réel en parité des pouvoirs d'achat, variation en pourcentage)



Sources : Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.31

Indice des directeurs d'achat
(indice de diffusion)



Note : Il s'agit de l'indice composite mondial.
Source : Bloomberg.

Le tableau suivant présente la prévision économique mondiale détaillée par région et par pays.

TABLEAU G.8

Perspectives économiques mondiales

(PIB réel, variation en pourcentage)

	Poids ⁽¹⁾	2018	2019	2020
Monde⁽²⁾	100,0	3,6	3,5	3,4
Économies avancées⁽²⁾	41,8	2,2	1,9	1,6
Québec	0,3	2,3	1,8	1,5
Canada	1,4	1,8	1,7	1,7
États-Unis	15,5	2,9	2,4	1,8
Zone euro	11,7	1,8	1,4	1,4
– Allemagne	3,3	1,4	1,2	1,5
– France	2,3	1,5	1,4	1,5
– Italie	1,9	0,8	0,5	0,7
Royaume-Uni	2,3	1,4	1,2	1,6
Japon	4,3	0,7	0,8	0,6
Économies émergentes et en développement⁽²⁾	58,2	4,6	4,6	4,6
Chine	17,6	6,6	6,2	5,9
Inde ⁽³⁾	7,3	7,1	7,3	7,3

(1) Les poids dans le PIB mondial correspondent à ceux de l'année 2016.

(2) Il s'agit des données selon la parité des pouvoirs d'achat.

(3) Les données sont calculées pour l'année fiscale (du 1^{er} avril au 31 mars).

Sources : Institut de la statistique du Québec, Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Eurostat, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Poursuite de la croissance de la Chine à un rythme modéré

La Chine est une économie importante. Elle représente environ 18 % du PIB mondial. Ainsi, son évolution influence la progression de plusieurs économies.

— Entre autres, la demande de la Chine en matières premières a des effets sur les perspectives de plusieurs économies productrices de ressources.

En 2018, la croissance de la Chine s'est modérée à 6,6 %, après une hausse de 6,8 % en 2017. Ce ralentissement s'explique notamment par les politiques gouvernementales visant à contrôler à la fois la taille des industries lourdes, l'endettement des entreprises et l'activité du système bancaire parallèle.

— De plus, les tensions commerciales avec les États-Unis et la hausse des droits de douane américains au cours du second semestre de 2018 ont freiné la croissance, notamment en raison de la baisse de la confiance et du ralentissement des profits des entreprises.

La décélération de l'économie chinoise devrait se poursuivre. Le PIB réel devrait progresser de 6,2 % en 2019 et de 5,9 % en 2020.

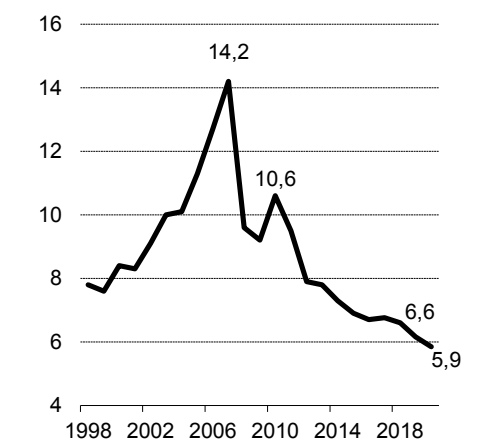
— La modération de la demande intérieure de la Chine pourrait limiter la croissance économique mondiale.

Toutefois, l'économie chinoise devrait bénéficier de mesures d'assouplissement monétaire et budgétaire. Ces mesures devraient soutenir la croissance économique, alors que la Chine continue sa transition vers une économie orientée davantage vers la consommation et les services.

GRAPHIQUE G.32

Croissance économique en Chine

(PIB réel, variation en pourcentage)

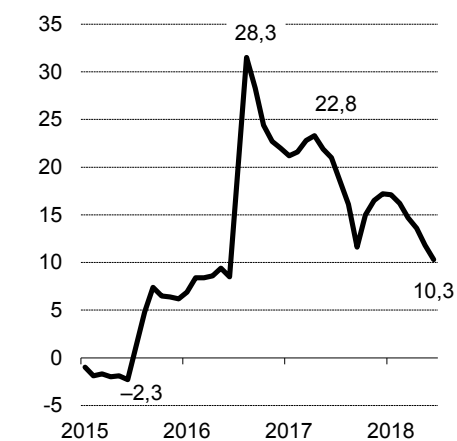


Sources : Fonds monétaire international, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.33

Profits des entreprises en Chine

(variation annuelle en pourcentage, données cumulatives, en termes nominaux)



Source : Bloomberg.

□ Un ralentissement du commerce mondial

L'expansion du commerce mondial a ralenti à 3,3 % en 2018, comparativement à 4,7 % en 2017. Ce ralentissement s'explique notamment par :

- une modération de la progression des exportations, résultant notamment d'un ralentissement de celles de la zone euro, du Japon, ainsi que des économies émergentes de l'Asie, de l'Europe de l'Est et de l'Amérique latine;
- une faible expansion des importations mondiales, reflétant la faiblesse de la demande principalement en zone euro, mais aussi dans les économies émergentes de l'Asie, de l'Europe de l'Est et de l'Amérique latine.

La montée du protectionnisme a contribué à intensifier l'incertitude, en particulier en Chine, et à ralentir le commerce mondial.

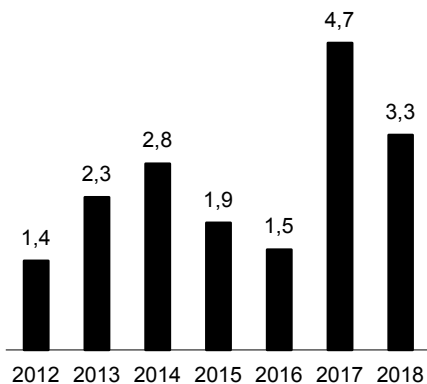
- Selon la Banque mondiale, les tarifs douaniers introduits en 2018 et relatifs aux biens ont touché environ 12 % des importations américaines, 6,5 % des importations chinoises et 2,5 % du commerce mondial de biens.

Un accord commercial entre la Chine et les États-Unis, les deux moteurs de l'économie mondiale, permettrait de réduire l'incertitude et devrait soutenir l'expansion du commerce mondial.

GRAPHIQUE G.34

Commerce mondial de biens

(variation annuelle en pourcentage, en termes réels)

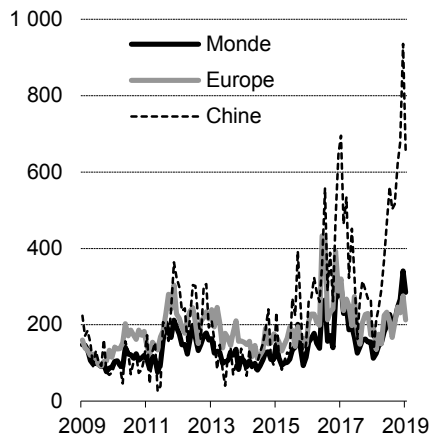


Sources : Bureau central du Plan des Pays-Bas et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.35

Indice de l'incertitude concernant la politique économique

(indices, moyenne de long terme = 100)



Note : Les données sont disponibles jusqu'en janvier 2019. Cet indicateur a été élaboré par les chercheurs Scott Baker, Nicholas Bloom et Steven Davis des universités Stanford et de Chicago pour évaluer l'incertitude concernant la politique économique dans plusieurs pays.

Source : Measuring Economic Policy Uncertainty, www.policyuncertainty.com.

5. PRINCIPAUX RISQUES QUI POURRAIENT INFLUENCER LE SCÉNARIO DE PRÉVISION

Les prévisions économiques et financières reposent sur plusieurs hypothèses. À certaines d'entre elles sont associés des risques qui pourraient influencer le scénario économique et financier mondial ainsi que l'évolution prévue de l'économie du Québec.

Parmi ces risques figure un ralentissement généralisé de l'économie mondiale. Celle-ci fait face à une accentuation des incertitudes, qui pourraient entraîner un ralentissement plus important que prévu de la croissance.

Les principaux risques incluent notamment :

- les politiques commerciales restrictives qui pourraient freiner l'expansion du commerce, de l'investissement et de l'activité économique dans les économies concernées. De tels ralentissements auraient des répercussions pour le reste de l'économie mondiale. À l'opposé, une réduction des restrictions commerciales serait favorable à la croissance économique;
- les tensions en Europe, qui sont alimentées notamment par les négociations difficiles sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne;
- la réduction ou l'accroissement des tensions géopolitiques;
- l'évolution des prix du pétrole et des autres matières premières;
- le rythme moins rapide que prévu du resserrement monétaire aux États-Unis et au Canada;
- le recul plus marqué qu'attendu du secteur résidentiel canadien, en raison notamment de l'endettement des ménages, ralentissement qui pourrait entraîner une diminution du PIB réel québécois d'environ 0,1 %;
- la signature de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique ainsi que l'abolition des droits de douane américains sur l'acier et l'aluminium, qui auraient un effet positif sur les économies canadienne et américaine.

❑ Analyse de sensibilité aux variables économiques

Les prévisions économiques incorporent certains éléments d'incertitude qui ne dépendent pas directement du gouvernement, mais qui peuvent conduire à des résultats réels différents de ceux qui sont prévus.

■ Sensibilité du PIB du Québec aux variables externes

L'économie du Québec se caractérise par une grande ouverture commerciale. Ainsi, les variables économiques québécoises sont influencées par plusieurs facteurs externes.

— Les plus importants sont liés à l'activité économique des principaux partenaires commerciaux du Québec, soit les États-Unis et les provinces canadiennes.

■ Impacts des variables externes sur l'économie du Québec

Les résultats d'une analyse effectuée à l'aide d'un modèle à vecteur autorégressif³ structurel à partir des données historiques montrent qu'une variation de 1 % du PIB réel américain entraîne, en moyenne, une variation de 0,45 % du PIB réel du Québec.

— L'effet maximal se fait sentir avec un délai de deux trimestres.

Par ailleurs, selon ce modèle, une variation de 1 % du PIB réel de l'Ontario donne lieu, en moyenne, à une variation de 0,42 % du PIB réel du Québec.

— L'effet maximal est capté après un délai d'un trimestre.

En effet, l'Ontario est la province canadienne avec laquelle le Québec entretient le plus de liens commerciaux, en plus d'avoir une structure économique semblable. En 2015, les exportations vers l'Ontario représentaient plus de 58 % des exportations interprovinciales du Québec. Par ailleurs, les effets mesurés pour l'Ontario et les États-Unis ne sont pas additifs.

TABLEAU G.9

Effets des chocs externes sur le taux de croissance du PIB réel du Québec

Chocs externes de 1 %	Maturité ⁽¹⁾ (trimestres)	Impact sur le PIB réel du Québec (en point de pourcentage)
PIB réel américain	2	0,45
PIB réel ontarien	1	0,42

(1) La maturité correspond au nombre de trimestres nécessaires avant que l'effet le plus important sur le PIB réel du Québec, présenté dans la colonne de droite, soit enregistré.

Sources : Institut de la statistique du Québec, ministère des Finances de l'Ontario, IHS Markit, Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

³ Il s'agit d'une technique économétrique utilisée pour estimer, à partir d'un grand nombre d'observations, dans quelle mesure les fluctuations d'une variable économique en influencent une autre.

ANNEXE : TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Les tableaux suivants présentent l'évolution prévue de différentes variables économiques pour le Québec, le Canada, les États-Unis, les marchés financiers canadiens et le monde :

- Perspectives économiques au Québec;
- Perspectives économiques au Canada;
- Perspectives économiques aux États-Unis;
- Marchés financiers canadiens;
- Perspectives économiques mondiales.

Ces prévisions économiques sont réalisées en amont du processus d'établissement du cadre financier. En ayant une vision économique globale, le gouvernement peut notamment mettre en place des orientations et des politiques économiques appropriées et optimiser sa stratégie de gestion de la dette.

Les tableaux complémentaires sont maintenant disponibles sur le site Internet du ministère des Finances. Pour les consulter, rendez-vous sur la page des documents du budget 2019-2020 :

www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2019-2020/fr/index.asp

Section H

LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

Sommaire	H.3
1. Les orientations budgétaires du Québec	H.5
1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire	H.6
1.1.1 L'évolution du solde budgétaire en 2018-2019	H.7
1.1.2 Les principales révisions du cadre financier.....	H.12
1.2 Les perspectives budgétaires	H.17
1.2.1 Le cadre financier quinquennal	H.17
1.2.2 Les dépenses par portefeuille ministériel	H.23
1.3 Les investissements en infrastructures publiques	H.27
2. Les prévisions de revenus et de dépenses.....	H.31
2.1 L'évolution des revenus	H.33
2.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.....	H.34
2.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement.....	H.44
2.1.3 Les transferts fédéraux.....	H.46
2.2 L'évolution des dépenses	H.49
2.2.1 Les dépenses de portefeuilles.....	H.50
2.2.2 Le service de la dette	H.55
3. Les gestes pour assurer une gestion plus efficiente et plus transparente des finances publiques.....	H.57
4. Les demandes du Québec à l'égard des transferts fédéraux.....	H.65
4.1 Pour un rehaussement de la contribution fédérale en matière de santé et de programmes sociaux	H.65
4.2 Traitement équitable des dividendes d'Hydro-Québec.....	H.70
ANNEXE 1 : Les dépenses consolidées par portefeuille ministériel	H.71
ANNEXE 2 : Tableaux complémentaires.....	H.75

SOMMAIRE

Le budget 2019-2020 permet au gouvernement de préciser ses orientations budgétaires et d'annoncer de nouvelles initiatives au bénéfice de l'ensemble de la population québécoise.

Les orientations économiques et budgétaires du Québec comprennent :

- des mesures visant à remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois;
- des actions pour améliorer la qualité des services en éducation et en santé;
- des initiatives pour augmenter le potentiel de l'économie;
- le maintien de l'équilibre budgétaire et la poursuite de la réduction de la dette;
- des investissements publics additionnels en infrastructures, notamment au bénéfice des secteurs de l'éducation, de la santé et des transports;
- une plus grande transparence dans la gestion des finances publiques.

Le budget 2019-2020 comprend :

- des révisions positives dans le cadre financier depuis mars 2018;
- des investissements additionnels de 1,4 milliard de dollars en 2018-2019, de 2,3 milliards de dollars en 2019-2020 et de 2,9 milliards de dollars en 2020-2021 pour mettre en œuvre ces nouvelles initiatives;
- un excédent budgétaire de 2,5 milliards de dollars en 2018-2019 et l'équilibre budgétaire en 2019-2020;
- en 2019-2020, la croissance des dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur à 5,1 % et celle du portefeuille Santé et Services sociaux à 5,4 %.

De plus, le gouvernement du Québec :

- pose des gestes pour assurer une gestion plus efficiente et plus transparente des finances publiques, notamment par des mesures d'optimisation et des initiatives visant l'amélioration de la performance dans la livraison des services publics;
- réitère ses demandes à l'égard des transferts fédéraux, notamment pour la contribution fédérale en matière de santé et de programmes sociaux.

1. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU QUÉBEC

□ Le budget du Québec pour 2019-2020

En 2019-2020, les revenus du gouvernement du Québec s'établissent à 115,6 milliards de dollars. Ils permettent de financer :

- les dépenses de portefeuilles, soit les dépenses pour les divers champs d'activité de l'État, qui s'établissent à 104,0 milliards de dollars;
- le service de la dette, qui s'élève à 9,0 milliards de dollars;
- les versements des revenus dédiés au Fonds des générations, qui atteignent 2,5 milliards de dollars.

L'équilibre budgétaire est prévu en 2019-2020.

TABLEAU H.1

Budget du Québec pour 2019-2020

(en millions de dollars)

	2019-2020
Revenus consolidés	
Revenus autonomes	90 714
<i>Variation en %</i>	0,6 ⁽¹⁾
Transferts fédéraux	24 924
<i>Variation en %</i>	6,5
Total des revenus consolidés	115 638
<i>Variation en %</i>	1,8
Dépenses consolidées	
Dépenses de portefeuilles	-104 038
<i>Variation en %</i>	5,0
Service de la dette	-8 996
<i>Variation en %</i>	1,1
Total des dépenses consolidées	-113 034
<i>Variation en %</i>	4,7
Provision pour éventualités	-100
SURPLUS⁽²⁾	2 504
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-2 504
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽³⁾	—

(1) La variation est de 1,0 % aux revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement et de -5,8 % pour ceux provenant des entreprises du gouvernement. La faible variation de 0,6 % aux revenus autonomes est principalement attribuable aux mesures mises en œuvre au cours des dernières années à l'égard des revenus.

(2) Il s'agit du solde au sens des comptes publics.

(3) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire

Depuis mars 2018, des révisions positives ont été constatées dans le cadre financier.

Pour 2018-2019, les prévisions font état d'un excédent budgétaire de 2,5 milliards de dollars.

Pour les deux années suivantes, l'équilibre budgétaire est prévu.

☐ L'amélioration de la situation budgétaire depuis mars 2018

La bonne tenue de l'économie a favorisé une augmentation plus importante que prévu des rentrées fiscales, ce qui a dégagé une marge de manœuvre dans le cadre financier.

En particulier, *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, publié en décembre 2018, faisait état d'améliorations de 3,5 milliards de dollars en 2018-2019, de 1,7 milliard de dollars en 2019-2020 et de 1,4 milliard de dollars en 2020-2021.

En ajoutant les améliorations depuis décembre 2018, l'évolution de la situation économique et budgétaire du Québec se traduit par des améliorations du cadre financier, après l'élimination du recours à la réserve de stabilisation, de 4,2 milliards de dollars en 2018-2019, de 3,1 milliards de dollars en 2019-2020 et de 3,7 milliards de dollars en 2020-2021.

TABLEAU H.2

Révisions du cadre financier depuis mars 2018 (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2018	—	—	—
Améliorations présentées dans la mise à jour de décembre 2018	3 466	1 742	1 358
Améliorations depuis la publication de la mise à jour de décembre 2018	2 282	2 322	2 787
Élimination du recours à la réserve de stabilisation	-1 587	-936	-479
Total des améliorations	4 161	3 128	3 667
Initiatives de décembre 2018	-229	-806	-729
Initiatives de mars 2019	-1 432	-2 322	-2 937
Total des initiatives	-1 661	-3 128	-3 667
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2019	2 500	—	—

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation, le cas échéant.

1.1.1 L'évolution du solde budgétaire en 2018-2019

En 2018-2019, l'excédent budgétaire s'établit à 2,5 milliards de dollars.

Le *Rapport mensuel des opérations financières au 31 décembre 2018* affiche quant à lui un excédent budgétaire de 5,6 milliards de dollars pour les neuf premiers mois de l'année 2018-2019.

La baisse du solde budgétaire au cours des trois derniers mois de l'exercice financier provient :

- d'un ralentissement attendu de la croissance des revenus autonomes qui, jumelé à une accélération prévue de la croissance des dépenses de portefeuilles, contribuera à réduire l'excédent de 1,4 milliard de dollars de janvier à mars 2019;
- des initiatives annoncées dans le *Point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018, pour lesquelles un solde de 204 millions de dollars reste à être comptabilisé;
- d'initiatives ciblées et non récurrentes de 1,4 milliard de dollars visant l'amélioration des services publics et l'augmentation du potentiel de l'économie, annoncées dans le budget 2019-2020.

TABLEAU H.3

Évolution du solde budgétaire pour 2018-2019

(en millions de dollars)

	2018-2019
RAPPORT MENSUEL DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2018⁽¹⁾	5 571
RÉSULTATS À VENIR DE JANVIER À MARS 2019	
Résultats liés à la situation économique et budgétaire	
– Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	–362
– Résultats des organismes et des fonds	–418
– Dépenses et autres revenus ⁽²⁾	–656
Sous-total	–1 435
Solde des initiatives de la mise à jour de décembre 2018 à réaliser	–204
Initiatives ciblées visant l'amélioration des services publics et l'augmentation du potentiel de l'économie – Mars 2019	
– Améliorer la qualité des services en éducation et en santé	–90
– Augmenter le potentiel de l'économie	–357
– Agir pour l'environnement	–51
– Soutenir les collectivités et autres initiatives	–935
Sous-total	–1 432
TOTAL	–3 071
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2019	2 500

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

(2) Il s'agit notamment des dépenses de programmes et des revenus provenant des entreprises du gouvernement.

❑ Initiatives ciblées en 2018-2019

Dès 2018-2019, le gouvernement investit des sommes additionnelles en mettant principalement en œuvre des mesures ciblées et non récurrentes.

■ Améliorer la qualité des services en éducation et en santé

Le gouvernement favorise l'autonomie des personnes tout au long de leur vie. Il investit donc, dès 2018-2019, 80,0 millions de dollars afin d'offrir davantage d'heures de soins et de services à domicile et de développer la gériatrie sociale, ce qui permettra de briser l'isolement social des aînés, et 9,5 millions de dollars afin de financer la recherche sur la maladie d'Alzheimer.

■ Augmenter le potentiel de l'économie

Afin d'augmenter le potentiel de l'économie dès 2018-2019, le gouvernement :

- consacre 220,0 millions de dollars dans le but de mettre en valeur des espaces stratégiques pour accueillir les entreprises innovantes;
- accorde 7,5 millions de dollars pour soutenir les activités de Génome Québec, qui visent le développement et l'excellence de la recherche en génomique;
- investit 2,1 millions de dollars dans les biotechnologies marines par un appui au Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec;
- soutient quatre initiatives majeures en intelligence artificielle par l'octroi de :
 - 35,0 millions de dollars à IVADO LABS pour la réalisation au Québec de projets utilisant des applications de l'intelligence artificielle dans tous les secteurs industriels,
 - 15,0 millions de dollars à SCALE.AI pour la réalisation au Québec de projets industriels d'optimisation des chaînes d'approvisionnement par l'intelligence artificielle,
 - 32,5 millions de dollars à MILA pour soutenir son fonctionnement et le développement de la grappe en intelligence artificielle au Québec,
 - 17,5 millions de dollars à PROMPT-QUÉBEC pour appuyer les entreprises dans leurs projets collaboratifs en intelligence artificielle;
- investit 10,0 millions de dollars pour mettre en valeur le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré, ce qui revalorisera le noyau commercial de la municipalité;
- accorde une somme de 7,5 millions de dollars pour le projet QcRail afin d'étudier la faisabilité d'un prolongement du réseau ferroviaire entre Dolbeau-Mistassini et Baie-Comeau, notamment pour les entreprises exportatrices;
- appuie à hauteur de 4,0 millions de dollars des organismes de soutien au financement de l'entrepreneuriat;

TABLEAU H.4

Initiatives ciblées en 2018-2019

(en millions de dollars)

	2018-2019
Améliorer la qualité des services en éducation et en santé	-89,5
– Renforcer les soins et les services à domicile	-80,0
– Financer la recherche sur la maladie d'Alzheimer	-9,5
Augmenter le potentiel de l'économie	-356,6
– Mettre en valeur des espaces stratégiques pour accueillir les entreprises innovantes	-220,0
– Accroître la recherche en génomique	-7,5
– Appuyer le Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec	-2,1
– IVADO LABS	-35,0
– SCALE.AI	-15,0
– MILA	-32,5
– PROMPT-QUÉBEC	-17,5
– Mettre en valeur le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré	-10,0
– Soutenir le projet QcRail	-7,5
– Appuyer des organismes de soutien à l'entrepreneuriat	-4,0
– Bonification du programme de financement des projets locaux	-1,0
– Soutenir le secteur de la presse d'information écrite	-3,0
– Financer le centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal	-1,5
Agir pour l'environnement	-50,7
– Maintenir la capacité d'intervention du Québec pour lutter contre les feux de forêt	-42,0
– Appuyer la coopération internationale pour le développement durable et la lutte contre les changements climatiques	-8,7
Soutenir les collectivités et autres initiatives	-935,2
– Soutien dans la réalisation des unités AccèsLogis Québec non réalisées	-72,8
– Soutien à l'entente-cadre Réflexe Montréal	-70,0
– Appui aux municipalités pour l'encadrement du cannabis	-20,0
– Réduction du coût de la vie au Nunavik	-51,6
– Subvention à l'aéroport de Québec	-2,8
– Soutien au transport adapté	-52,0
– Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes	-11,7
– Programme d'aide au développement du transport collectif	-65,2
– Aide à l'entretien du réseau routier local	-78,7
– Subvention à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)	-99,0
– REM – Réseau transitoire d'atténuation	-156,0
– Appui à la modernisation de l'industrie du taxi	-250,0
– Abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants	-5,4
TOTAL	-1 432,0

- bonifie de 1,0 million de dollars le programme de financement de projets locaux afin de financer rapidement un plus grand nombre de projets dans l'ensemble des régions du Québec;
- octroie 3,0 millions de dollars pour aider les entreprises de la presse d'information à faire face aux coûts qu'elles doivent assumer pour la collecte sélective;
- accorde 1,5 million de dollars pour financer les activités de recherche du centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal.

■ **Agir pour l'environnement**

Afin d'agir pour l'environnement, dès 2018-2019, le gouvernement :

- investit 42,0 millions de dollars pour moderniser sa flotte d'avions spécialisés dans la lutte contre les feux de forêt;
- bonifie de 8,7 millions de dollars ses contributions à la coopération internationale, notamment pour le développement durable et la lutte contre les changements climatiques.

■ **Soutenir les collectivités et autres initiatives**

Afin de soutenir les collectivités, le gouvernement :

- accorde 72,8 millions de dollars pour assurer la réalisation des logements annoncés antérieurement dans le cadre du programme AccèsLogis Québec pour la Ville de Montréal;
- transfère 70,0 millions de dollars à la Ville de Montréal pour soutenir son développement économique dans le cadre de l'entente Réflexe Montréal;
- transfère 20,0 millions de dollars aux municipalités pour les appuyer dans l'encadrement du cannabis;
- offre 51,6 millions de dollars pour renouveler l'Entente sur le financement des mesures visant la réduction du coût de la vie au Nunavik.

Le Québec a également des besoins importants en matière de transports. Le gouvernement agit donc rapidement pour :

- soutenir les organismes de transport et les municipalités à hauteur de 309,4 millions de dollars par le biais, notamment, des programmes d'aide relatifs au transport adapté, au transport collectif et à l'entretien des routes locales, ainsi que d'une subvention à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);
- assurer le financement des services temporaires durant les travaux de construction du Réseau express métropolitain (REM) grâce à une somme de 156,0 millions de dollars;
- appuyer la modernisation de l'industrie du taxi par un soutien de 250,0 millions de dollars.

L'abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants débute dès 2019, avec la réduction de 0,70 \$ par jour de la contribution additionnelle. Cette initiative permet au gouvernement de remettre 5,4 millions de dollars dans le portefeuille des Québécois en 2018-2019.

Des surplus budgétaires tributaires de la bonne performance des revenus depuis deux ans

Des surplus de l'ordre de 2,4 milliards de dollars sont constatés depuis les quatre dernières années, soit un peu plus de 2 % du budget annuel de l'État.

- Alors que, pour les années 2015-2016 et 2016-2017, ils résultent principalement de dépenses inférieures à celles planifiées, les surplus constatés depuis deux ans sont principalement attribuables à la bonne performance des revenus du gouvernement.

En effet, en 2015-2016 et en 2016-2017, des écarts de 2,1 milliards de dollars et de 1,6 milliard de dollars ont été constatés relativement aux dépenses. Pour ces deux années, l'écart associé aux revenus a été respectivement de -37 millions de dollars et de 318 millions de dollars.

Or, les surplus budgétaires en 2017-2018 et en 2018-2019 découlent essentiellement de la révision des revenus de l'ordre de 3,0 milliards de dollars en moyenne, tributaire de la hausse des rentrées fiscales associées aux principales sources de revenus autonomes du gouvernement en lien avec la croissance économique soutenue.

- Depuis deux ans, les faibles écarts associés aux dépenses s'expliquent en grande partie par la mise en œuvre d'initiatives ciblées destinées à l'amélioration des services publics et au soutien à l'économie.
- En 2018-2019, les améliorations ont également permis l'élimination du recours à la réserve de stabilisation de 1,6 milliard de dollars prévu dans le budget de mars 2018.

La part récurrente des améliorations associées aux revenus, de l'ordre de 2,5 milliards de dollars, est réinvestie à compter de 2019-2020 dans le cadre du présent budget.

Écarts au solde budgétaire – De 2015-2016 à 2018-2019

(en millions de dollars)

	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019
Revenus	-37	318	2 096	3 960
Dépenses de portefeuilles ⁽¹⁾ et service de la dette	2 095	1 616	231	742
Autres révisions affectant le solde budgétaire	133	427	295	-615
Élimination de la réserve de stabilisation	—	—	—	-1 587
Solde budgétaire⁽²⁾	2 191	2 361	2 622	2 500

Note : Les écarts au solde budgétaire représentent la différence entre la prévision du budget initial et les résultats des comptes publics. Pour l'année 2018-2019, les prévisions du budget 2018-2019 sont comparées à celles du budget 2019-2020.

(1) Les écarts aux dépenses tiennent compte de la mise en œuvre d'initiatives ciblées de 2 199 M\$ en 2017-2018 et de 1 617 M\$ en 2018-2019 (initiatives totales de 1 661 M\$ desquelles sont soustraites celles de 44 M\$ aux revenus).

(2) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

1.1.2 Les principales révisions du cadre financier

□ Les révisions liées à la situation économique et budgétaire

Les révisions attribuables à la situation économique et budgétaire s'expliquent notamment par :

- une hausse des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement de 3,5 milliards de dollars en 2018-2019, de 2,6 milliards de dollars en 2019-2020 et de 2,7 milliards de dollars en 2020-2021 :
 - les revenus fiscaux, qui comprennent, entre autres, l'impôt des particuliers et les impôts des sociétés, sont révisés à la hausse de plus de 2 milliards de dollars annuellement en raison notamment de la récurrence des résultats de 2017-2018, qui ont été plus favorables que prévu,
 - les autres revenus sont révisés à la hausse de 1,1 milliard de dollars en 2018-2019, de 120 millions de dollars en 2019-2020 et de 10 millions de dollars en 2020-2021. Ces révisions s'expliquent en partie par les résultats plus élevés que prévu des enchères du marché du carbone et par la révision à la hausse de 586 millions de dollars des revenus de placement du Fonds des générations en 2018-2019;
- une hausse des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 741 millions de dollars en 2018-2019, de 208 millions de dollars en 2019-2020 et de 131 millions de dollars en 2020-2021, en raison notamment d'une hausse des résultats d'Hydro-Québec en 2018-2019 liée aux températures froides des derniers mois et d'un gain exceptionnel lié à la cession partielle de la filiale TM4;
- une baisse des revenus provenant des transferts fédéraux de 263 millions de dollars en 2018-2019 et une hausse de 160 millions de dollars en 2019-2020 et de 304 millions de dollars en 2020-2021, en partie attribuables à la signature de l'entente bilatérale intégrée (EBI) relative au plan d'infrastructure *Investir dans le Canada* du gouvernement fédéral;
- une réduction des dépenses de portefeuilles de 1,9 milliard de dollars en 2018-2019, qui s'explique essentiellement par une réalisation plus progressive que prévu de certains projets d'infrastructures, notamment au Fonds des réseaux de transport terrestre et à la Société de financement des infrastructures locales du Québec. L'augmentation de 232 millions de dollars en 2020-2021 résulte principalement de la signature avec le gouvernement fédéral de l'entente relative au plan d'infrastructure *Investir dans le Canada*, notamment pour des projets de transport en commun;
- une baisse du service de la dette de 441 millions de dollars en 2018-2019, de 83 millions de dollars en 2019-2020 et de 127 millions de dollars en 2020-2021, en raison notamment de taux d'intérêt plus faibles que prévu.

TABLEAU H.5

Révisions du cadre financier depuis mars 2018

(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2018	—	—	—
SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE			
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement			
– Revenus fiscaux	2 429	2 454	2 692
– Autres revenus	1 097	120	10
Sous-total	3 526	2 574	2 702
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	741	208	131
Transferts fédéraux	–263	160	304
Dépenses de portefeuilles	1 878	3	–232
Service de la dette	441	83	127
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	–615	203	307
Élimination du recours à la réserve de stabilisation	–1 587	–936	–479
Sous-total	4 121	2 295	2 860
MESURES D'OPTIMISATION			
Efforts supplémentaires des entreprises du gouvernement	—	100	150
Élimination de la provision au service de la dette	—	150	150
Économies découlant du remboursement accéléré de la dette	40	193	117
Efficience dans la gestion des dépenses	—	390	390
Sous-total	40	833	807
TOTAL DES AMÉLIORATIONS	4 161	3 128	3 667
INITIATIVES DE MARS 2019			
Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois	–5	–271	–419
Améliorer la qualité des services en éducation et en santé	–90	–1 031	–1 164
Augmenter le potentiel de l'économie	–357	–505	–679
Agir pour l'environnement	–51	–395	–491
Soutenir les collectivités	–930	–105	–162
Autres	—	–15	–22
Sous-total	–1 432	–2 322	–2 937
INITIATIVES DE DÉCEMBRE 2018	–229	–806	–729
TOTAL DES INITIATIVES	–1 661	–3 128	–3 667
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2019	2 500	—	—

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation, le cas échéant.

❑ Les mesures d'optimisation

Le gouvernement s'est engagé à gérer avec rigueur les impôts et les taxes payés par les contribuables, notamment par la mise en œuvre de mesures pour améliorer l'efficacité et la productivité dans son offre de services publics. À ce titre, le cadre financier prévoit des mesures d'optimisation de 833 millions de dollars en 2019-2020 et de 807 millions de dollars en 2020-2021.

Ces mesures d'optimisation sont :

- des efforts supplémentaires réalisés par les entreprises du gouvernement, qui atteignent 100 millions de dollars en 2019-2020 et 150 millions de dollars en 2020-2021;
- l'élimination de la provision au service de la dette de 150 millions de dollars en 2019-2020 et en 2020-2021;
- les économies découlant du remboursement accéléré de la dette de 193 millions de dollars en 2019-2020 et de 117 millions de dollars en 2020-2021;
- une efficacité dans la gestion administrative des dépenses permettant d'économiser 390 millions de dollars en 2019-2020 et en 2020-2021.

❑ Les initiatives

Les améliorations du cadre financier sont réinvesties pour mettre en œuvre des initiatives structurantes visant à améliorer la qualité de vie des Québécois et à augmenter le potentiel de l'économie du Québec.

Ces initiatives prévoient des investissements additionnels, notamment pour :

- remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois;
- offrir des services de qualité en éducation et en santé;
- augmenter le potentiel de l'économie;
- agir pour l'environnement;
- soutenir les collectivités.

Les investissements additionnels annoncés dans le budget 2019-2020 s'élèvent à 1,4 milliard de dollars en 2018-2019, à 2,3 milliards de dollars en 2019-2020 et à 2,9 milliards de dollars en 2020-2021.

Ces investissements s'ajoutent à ceux annoncés dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018, soit 229 millions de dollars en 2018-2019, 806 millions de dollars en 2019-2020 et 729 millions de dollars en 2020-2021.

Révisions du cadre financier depuis décembre 2018

L'accélération de l'économie a entraîné des révisions positives du cadre financier pour l'année 2018-2019 et les années suivantes par rapport aux données présentées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018.

– Globalement, les révisions liées à la situation économique et budgétaire totalisent 2,3 milliards de dollars en 2018-2019, 1,7 milliard de dollars en 2019-2020 et 2,1 milliards de dollars en 2020-2021.

Les améliorations du cadre financier permettent au gouvernement de financer des initiatives qui totalisent 1,4 milliard de dollars en 2018-2019, 2,3 milliards de dollars en 2019-2020 et 2,9 milliards de dollars en 2020-2021.

Révisions du cadre financier depuis décembre 2018

(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – DÉCEMBRE 2018	1 650	—	150
SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE			
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	1 242	1 068	1 224
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	433	113	89
Transferts fédéraux	-588	-291	86
Dépenses de portefeuilles	1 217	722	488
Service de la dette	233	75	207
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-255	-5	3
Sous-total	2 282	1 682	2 097
MESURES D'OPTIMISATION			
Efforts supplémentaires des entreprises du gouvernement	—	100	150
Élimination de la provision au service de la dette	—	150	150
Efficience dans la gestion des dépenses	—	390	390
Sous-total	—	640	690
TOTAL DES AMÉLIORATIONS	2 282	2 322	2 787
INITIATIVES DE MARS 2019			
Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois	-5	-271	-419
Améliorer la qualité des services en éducation et en santé	-90	-1 031	-1 164
Augmenter le potentiel de l'économie	-357	-505	-679
Agir pour l'environnement	-51	-395	-491
Soutenir les collectivités	-930	-105	-162
Autres	—	-15	-22
TOTAL DES INITIATIVES	-1 432	-2 322	-2 937
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2019	2 500	—	—

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Rappel des initiatives de décembre 2018

Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018, le gouvernement a annoncé des investissements additionnels de 229 millions de dollars en 2018-2019, de 806 millions de dollars en 2019-2020 et de 729 millions de dollars en 2020-2021.

Ces initiatives prévoient des investissements additionnels pour :

- soutenir davantage les familles par le versement d'une Allocation famille plus généreuse et le gel de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants;
- instaurer le montant pour le soutien des aînés de 70 ans ou plus à faible revenu;
- inciter les entreprises à investir davantage grâce à des initiatives visant à accélérer l'amortissement des entreprises à la suite des initiatives annoncées par le gouvernement fédéral;
- encourager l'acquisition de véhicules électriques grâce à un financement additionnel pour les programmes de rabais visant l'acquisition de véhicules neufs ou d'occasion.

Initiatives de décembre 2018

(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Soutenir davantage les familles	-62	-251	-259
Instaurer le montant pour le soutien des aînés	-102	-108	-114
Accélérer les investissements des entreprises	-44	-448	-357
Encourager l'acquisition de véhicules électriques	-21	—	—
TOTAL	-229	-806	-729

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1.2 Les perspectives budgétaires

Cette partie présente les perspectives budgétaires du Québec pour les années 2018-2019 à 2023-2024.

— Le gouvernement prévoit l'équilibre budgétaire de 2019-2020 à 2021-2022, puis de légers excédents budgétaires en 2022-2023 et en 2023-2024.

1.2.1 Le cadre financier quinquennal

Les revenus consolidés atteignent 115,6 milliards de dollars en 2019-2020, avec une croissance de 1,8 %¹. Celle-ci atteindra 3,2 % en 2020-2021.

Les dépenses consolidées s'élèvent à 113,0 milliards de dollars en 2019-2020, avec une croissance de 4,7 %. Celle-ci s'établira à 3,2 % en 2020-2021.

Une provision pour éventualités de 100 millions de dollars par an est prévue dans le cadre financier à compter de 2019-2020.

Les versements des revenus dédiés au Fonds des générations s'établissent à 2,5 milliards de dollars en 2019-2020 et atteindront 2,7 milliards de dollars en 2020-2021.

¹ Cette croissance s'explique notamment par l'impact des mesures annoncées dans des publications antérieures et dans le budget 2019-2020, lesquelles ont principalement des répercussions sur les impôts des sociétés, l'impôt des particuliers et l'impôt foncier scolaire.

La part des revenus et des dépenses dans l'économie

La part des revenus et celle des dépenses du gouvernement dans l'économie suivent généralement une trajectoire similaire.

De 2008-2009 à 2013-2014, le poids des dépenses dans l'économie était supérieur à celui des revenus en raison des déficits réalisés. Le poids des dépenses a connu une croissance soutenue jusqu'en 2013-2014, où il a atteint 26,1 %.

De 2014-2015 à 2018-2019, le poids des revenus supérieur à celui des dépenses est attribuable aux surplus budgétaires constatés et aux efforts de réduction de la dette par les versements des revenus dédiés au Fonds des générations.

En 2019-2020, le poids des dépenses augmente à 25,1 % du PIB. Cette hausse illustre les investissements du gouvernement pour la mise en œuvre de ses priorités.

Pour les années suivantes, l'écart entre le poids des revenus et celui des dépenses en pourcentage du PIB se maintient à près de 1 point de pourcentage. Cet écart est essentiellement attribuable aux efforts de réduction de la dette.

Évolution de la part des revenus et des dépenses consolidés dans l'économie – De 2000-2001 à 2023-2024 (en pourcentage du PIB)

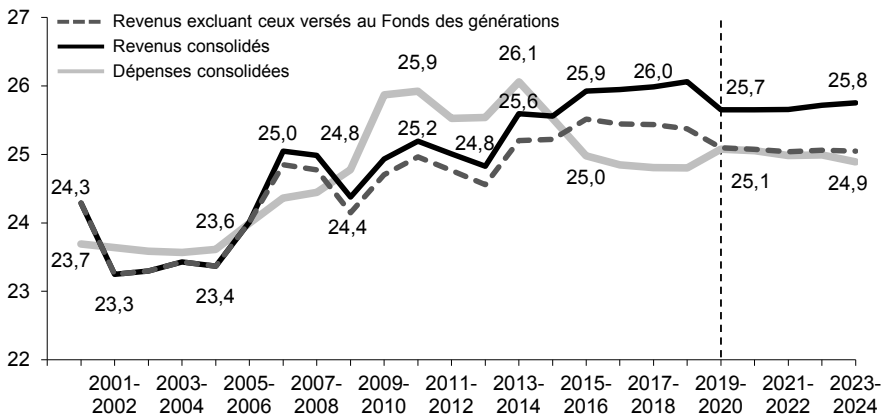


TABLEAU H.6

Cadre financier consolidé de 2018-2019 à 2023-2024

(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
Revenus consolidés						
Impôt des particuliers	31 254	32 498	33 959	35 329	36 679	38 113
Cotisations pour les services de santé	6 413	6 596	6 768	6 927	7 096	7 273
Impôts des sociétés	9 036	8 516	8 743	9 111	9 299	9 515
Impôt foncier scolaire	1 877	1 553	1 556	1 637	1 723	1 805
Taxes à la consommation	21 148	21 864	22 339	22 825	23 445	24 089
Droits et permis	4 178	4 229	4 298	4 359	4 442	4 544
Revenus divers	11 167	10 680	11 059	11 547	11 982	12 365
Entreprises du gouvernement	5 073	4 778	5 067	5 299	5 777	6 191
Revenus autonomes	90 146	90 714	93 789	97 034	100 443	103 895
<i>Variation en %</i>	<i>4,9</i>	<i>0,6</i>	<i>3,4</i>	<i>3,5</i>	<i>3,5</i>	<i>3,4</i>
Transferts fédéraux	23 411	24 924	25 600	25 950	26 589	27 251
<i>Variation en %</i>	<i>4,1</i>	<i>6,5</i>	<i>2,7</i>	<i>1,4</i>	<i>2,5</i>	<i>2,5</i>
Total des revenus consolidés	113 557	115 638	119 389	122 984	127 032	131 146
<i>Variation en %</i>	<i>4,8</i>	<i>1,8</i>	<i>3,2</i>	<i>3,0</i>	<i>3,3</i>	<i>3,2</i>
Dépenses consolidées						
Dépenses de portefeuilles	-99 052	-104 038	-107 467	-110 645	-113 911	-117 287
<i>Variation en %</i>	<i>5,1</i>	<i>5,0</i>	<i>3,3</i>	<i>3,0</i>	<i>3,0</i>	<i>3,0</i>
Service de la dette	-8 899	-8 996	-9 138	-9 292	-9 661	-9 727
<i>Variation en %</i>	<i>-3,7</i>	<i>1,1</i>	<i>1,6</i>	<i>1,7</i>	<i>4,0</i>	<i>0,7</i>
Total des dépenses consolidées	-107 951	-113 034	-116 605	-119 937	-123 572	-127 014
<i>Variation en %</i>	<i>4,3</i>	<i>4,7</i>	<i>3,2</i>	<i>2,9</i>	<i>3,0</i>	<i>2,8</i>
Provision pour éventualités	—	-100	-100	-100	-100	-100
SURPLUS	5 606	2 504	2 684	2 947	3 360	4 032
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE						
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-3 106	-2 504	-2 684	-2 947	-3 260	-3 582
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	2 500	—	—	—	100	450

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

☐ La réserve de stabilisation

En vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire, un excédent constaté, soit un solde budgétaire supérieur à zéro, doit être affecté à la réserve de stabilisation.

— Au 31 mars 2019, la réserve de stabilisation s'établira à 9,7 milliards de dollars.

TABLEAU H.7

Réserve de stabilisation (en millions de dollars)

Année financière	Solde au début	Affectations	Utilisations	Solde à la fin
2015-2016	—	2 191	—	2 191
2016-2017	2 191	2 361	—	4 552
2017-2018	4 552	2 622	—	7 174
2018-2019	7 174	2 500	—	9 674

☐ Les marges de prudence

La réserve de stabilisation au 31 mars 2019 et l'ensemble des provisions incluses dans le cadre financier permettent de couvrir les risques pouvant influencer le cadre financier et de répondre ainsi à une diminution des revenus ou à une croissance des dépenses non prévues totalisant 11,2 milliards de dollars.

TABLEAU H.8

Marges de prudence (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Provision pour éventualités	100	100	100	100	100	500
Provision au Fonds de suppléance	200	200	200	200	200	1 000
Sous-total – Provisions	300	300	300	300	300	1 500
Réserve de stabilisation au 31 mars 2019						9 674
TOTAL	300	300	300	300	300	11 174

L'importance de maintenir une réserve de stabilisation : illustration de l'impact d'une récession

Les expériences passées montrent que le Québec n'est pas à l'abri des aléas qui pourraient avoir des répercussions sur son cadre financier, tel un ralentissement de l'économie.

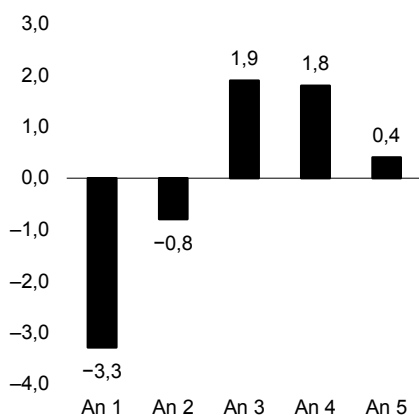
Au Québec, l'analyse des données historiques indique qu'une récession d'ampleur moyenne pourrait se traduire par une révision du PIB nominal de $-3,3$ points de pourcentage la première année où l'effet se fera sentir et de $-0,8$ point de pourcentage l'année suivante par rapport à un scénario de référence. En raison de la reprise de l'économie qui suit généralement une période de ralentissement, le PIB nominal serait révisé à la hausse à compter de la troisième année.

L'impact d'un tel ralentissement sur les revenus autonomes du gouvernement pourrait se traduire par une perte de revenus de l'ordre de $8,1$ milliards de dollars sur une période de cinq ans, avant le retour au niveau d'avant récession.

La réserve de stabilisation comme instrument de gestion peut être utilisée pour compenser cette perte de revenus.

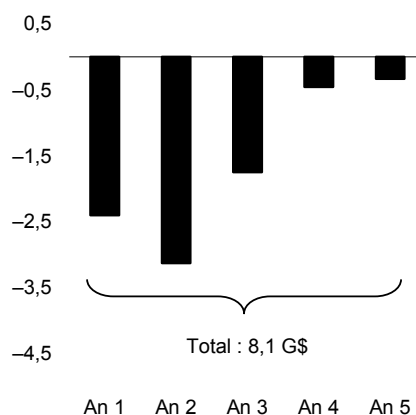
Révision du PIB nominal

(en points de pourcentage)



Révision des revenus autonomes⁽¹⁾

(en milliards de dollars)



(1) Ces montants excluent les revenus provenant des entreprises du gouvernement.

Note : Les revenus autonomes croissent généralement à un rythme comparable à celui de l'économie, étant donné le lien direct qui existe entre les assiettes taxables et le PIB nominal. Selon l'analyse de sensibilité du ministère des Finances, une variation de 1 point de pourcentage du PIB nominal a un impact de l'ordre de 750 M\$ sur les revenus autonomes. Par ailleurs, en période de ralentissement économique, une variation des revenus autonomes plus marquée que celle du PIB nominal est généralement observée.

La réserve de stabilisation : un outil de planification budgétaire pluriannuelle

En vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire, un excédent constaté, soit un solde budgétaire supérieur à zéro, est automatiquement affecté à la réserve de stabilisation.

Cette réserve facilite la planification budgétaire pluriannuelle du gouvernement, car elle peut être utilisée advenant un dépassement, c'est-à-dire un solde budgétaire inférieur à zéro. Elle sert ainsi au maintien de l'équilibre budgétaire.

Par exemple, en période de ralentissement économique, elle peut être utilisée par le gouvernement pour équilibrer le budget sans que des gestes additionnels soient requis, comme une baisse des dépenses ou une hausse des revenus.

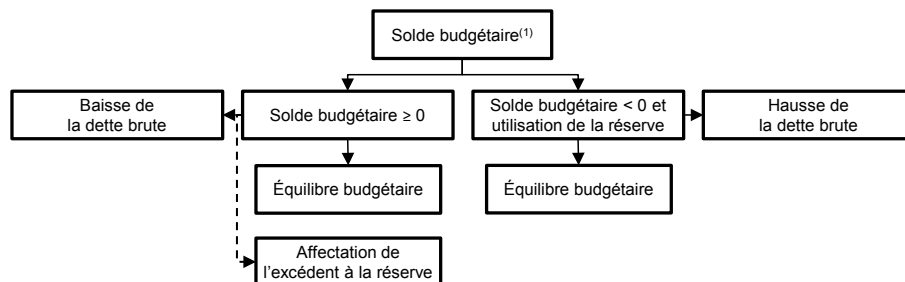
La réserve de stabilisation réduit les emprunts, mais n'est pas de l'argent en banque

La réserve agit comme un compteur, constitué des excédents dégagés, mais elle n'est pas composée de liquidités excédentaires. En d'autres mots, la réserve de stabilisation n'est pas de l'argent en banque.

En effet, les excédents budgétaires ne sont pas conservés dans un compte en banque pour pallier un éventuel déficit. Ces excédents sont utilisés en cours d'année pour réduire la dette du gouvernement sur les marchés financiers.

Par exemple, l'excédent de 2 622 millions de dollars réalisé en 2017-2018, lequel a été affecté à la réserve de stabilisation, est venu réduire la dette brute du même montant.

Dans l'éventualité où le gouvernement utiliserait la réserve de stabilisation pour équilibrer le budget, la somme correspondant au dépassement devrait être empruntée, ce qui donnerait lieu à une augmentation de la dette brute, comme l'illustre le schéma ci-dessous.



(1) Il s'agit du solde budgétaire après les versements des revenus dédiés au Fonds des générations.

1.2.2 Les dépenses par portefeuille ministériel

Les dépenses d'un portefeuille ministériel regroupent celles des entités sous la responsabilité d'un ministre, ainsi que les dépenses financées par le régime fiscal dont la nature correspond au domaine couvert par son portefeuille.

— Les portefeuilles ayant les dépenses les plus importantes sont Éducation et Enseignement supérieur et Santé et Services sociaux.

La croissance des dépenses de portefeuilles est prévue à 5,1 % en 2018-2019, à 5,0 % en 2019-2020 et à 3,3 % en 2020-2021. Plus précisément :

— la croissance des dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur s'élève à 5,0 % en 2018-2019 et à 5,1 % en 2019-2020;

— la croissance des dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux s'élève à 4,7 % en 2018-2019 et à 5,4 % en 2019-2020;

— la croissance des dépenses des autres portefeuilles s'élève à 5,7 % en 2018-2019 et à 4,5 % en 2019-2020.

TABLEAU H.9

Dépenses par portefeuille ministériel (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020 ⁽¹⁾	2020-2021	2021-2022
Éducation et Enseignement supérieur	23 261	24 436	25 340	26 325
<i>Variation en %</i>	5,0	5,1	3,7	3,9
Santé et Services sociaux	43 101	45 433	47 277	49 194
<i>Variation en %</i>	4,7	5,4	4,1	4,1
Autres portefeuilles ⁽²⁾	32 690	34 169	34 850	35 126
<i>Variation en %</i>	5,7	4,5	2,0	0,8
TOTAL	99 052	104 038	107 467	110 645
<i>Variation en %</i>	5,1	5,0	3,3	3,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) La ventilation des dépenses en 2019-2020 pour l'ensemble des portefeuilles est présentée à l'annexe 1.

(2) Les autres portefeuilles incluent les éliminations interportefeuilles, qui résultent de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents portefeuilles.

Écart à résorber aux dépenses de portefeuilles – Budget 2019-2020

Sur la base du cadre financier du budget 2019-2020, après intégration des nouvelles mesures annoncées, l'écart entre les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux et les objectifs de dépenses s'établit à 469 millions de dollars en 2020-2021 et à 458 millions de dollars en 2021-2022.

Écart à résorber aux dépenses de portefeuilles – Budget 2019-2020

(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Coût de reconduction des programmes gouvernementaux	104 038	107 936	111 103
Objectifs de dépenses de portefeuilles	104 038	107 467	110 645
ÉCART À RÉSORBER	—	469	458

Sources : Secrétariat du Conseil du trésor et ministère des Finances.

❑ Les dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur

Les dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement (commissions scolaires, cégeps, universités, établissements d'enseignement privés, écoles gouvernementales). Ce portefeuille comprend également l'aide financière aux études ainsi que les programmes pour promouvoir les activités de loisir et de sport.

Ces dépenses sont financées principalement par les impôts et les taxes généraux, mais aussi par d'autres sources de revenus, telles que l'impôt foncier scolaire et les droits de scolarité.

Les dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur s'établiront à 24,4 milliards de dollars en 2019-2020, à 25,3 milliards de dollars en 2020-2021 et à 26,3 milliards de dollars en 2021-2022.

— La croissance des dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur est établie à 5,1 % en 2019-2020, à 3,7 % en 2020-2021 et à 3,9 % en 2021-2022.

TABLEAU H.10

Dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Dépenses de programmes ⁽¹⁾	19 455	20 897	21 768	22 697
Autres dépenses ⁽²⁾	3 806	3 539	3 572	3 628
TOTAL	23 261	24 436	25 340	26 325
Variation en %	5,0	5,1	3,7	3,9

(1) Ces dépenses correspondent aux dépenses des ministères et sont financées principalement par les impôts et les taxes généraux.

(2) Ces dépenses correspondent aux dépenses des entités financées par leurs revenus propres et aux dépenses financées par le régime fiscal.

❑ Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux

Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux comprennent principalement les activités du réseau de la santé et des services sociaux et les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Ce portefeuille comprend également les dépenses des autres organismes gouvernementaux reliés à la santé, tels que Héma-Québec.

Ces dépenses sont financées principalement par les impôts et les taxes généraux, mais aussi par d'autres sources de revenus, telles que les contributions des adultes hébergés en CHSLD et les primes d'assurance du régime public d'assurance médicaments.

Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux s'établiront à 45,4 milliards de dollars en 2019-2020, à 47,3 milliards de dollars en 2020-2021 et à 49,2 milliards de dollars en 2021-2022.

— La croissance des dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux est établie à 5,4 % en 2019-2020 et à 4,1 % en 2020-2021 et 2021-2022.

TABLEAU H.11

Dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Dépenses de programmes ⁽¹⁾	38 609	40 824	42 547	44 410
Autres dépenses ⁽²⁾	4 492	4 609	4 730	4 784
TOTAL	43 101	45 433	47 277	49 194
Variation en %	4,7	5,4	4,1	4,1

(1) Ces dépenses correspondent aux dépenses des ministères et sont financées principalement par les impôts et les taxes généraux.

(2) Ces dépenses correspondent aux dépenses des entités financées par leurs revenus propres et aux dépenses financées par le régime fiscal.

1.3 Les investissements en infrastructures publiques

Dans le but de répondre aux besoins importants du Québec en matière d'infrastructures publiques, le gouvernement annonce une hausse de 15,0 milliards de dollars des investissements dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029, qui servira principalement au maintien de l'offre de services.

— Le PQI 2019-2029 s'établit ainsi à 115,4 milliards de dollars.

TABLEAU H.12

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2019-2029 (en milliards de dollars)

	2019-2029
Investissements au PQI 2018-2028	100,4
Hausse des investissements	15,0
INVESTISSEMENTS AU PQI 2019-2029	115,4

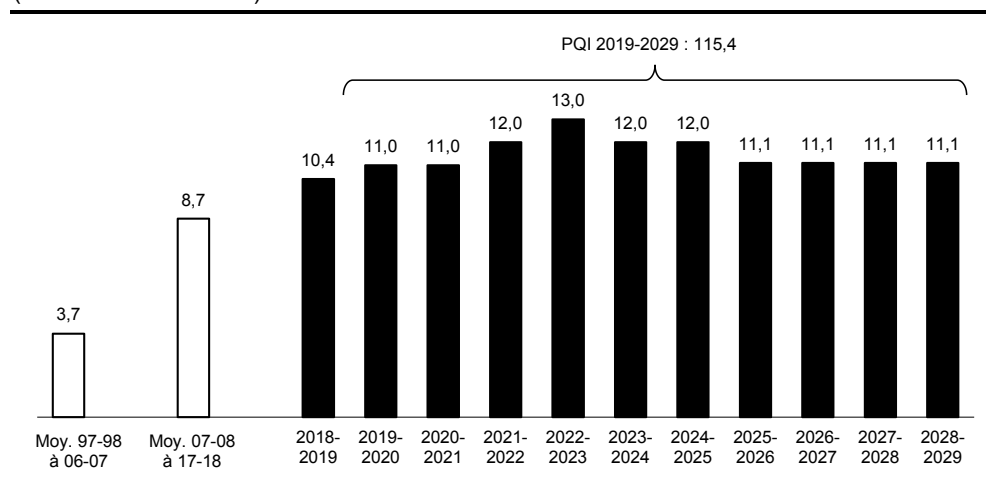
Avec ce rehaussement, ce sont plus de 11 milliards de dollars en moyenne par année d'ici 2028-2029 qui seront investis par le gouvernement dans les infrastructures du Québec afin notamment :

- de maintenir et de rétablir l'état des infrastructures routières;
- d'assurer des milieux d'enseignement sains et sécuritaires pour les élèves et les enseignants.

Cette hausse permettra aussi de bonifier l'offre d'infrastructures publiques notamment par l'implantation progressive de classes de maternelle 4 ans et de maisons des aînés ainsi que par l'implantation d'un nouveau lien routier entre Québec et Lévis.

GRAPHIQUE H.1

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2019-2029 (en milliards de dollars)



Des investissements importants pour améliorer la qualité des infrastructures publiques

Le gouvernement du Québec est propriétaire ou finance un parc d'infrastructures important évalué à plus de 400 milliards de dollars, dont :

- près de 28 000 immeubles;
- quelque 9 700 ponts et viaducs et près de 31 000 kilomètres de routes;
- plus de 94 000 kilomètres de réseaux d'eau potable, usée et pluviale.

Une majorité d'infrastructures évaluée en bon état

Pour assurer la sécurité et la qualité de ses infrastructures, le gouvernement suit de près leur état de santé et rend public annuellement un indice d'état gouvernemental dans les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures (PAGI).

- Les PAGI 2019-2020 présentent l'évaluation de l'état pour 79 % du parc d'actifs.

Pour les infrastructures évaluées jusqu'à maintenant, le bilan des PAGI confirme qu'elles sont majoritairement en bon état (A, B et C), soit à 68 %, et qu'elles ont un indice d'état moyen de C. En contrepartie, 32 % se trouvent dans un état insatisfaisant (D et E), dont :

- 54 % des infrastructures du secteur de l'éducation;
- 50 % des chaussées et 47 % des structures du réseau routier.

Une prise en charge de 79 % du déficit de maintien d'actifs

Les inspections des infrastructures publiques appartenant au gouvernement ont permis d'évaluer le déficit de maintien d'actifs à 24,6 milliards de dollars en 2019. Cette évaluation représente les investissements nécessaires pour rétablir les infrastructures ayant un indice d'état de D et E au-dessus du seuil d'état satisfaisant.

- Par rapport à mars 2018, ce déficit a augmenté de 3,8 milliards de dollars en raison de la dégradation naturelle des infrastructures, mais également en raison de la réalisation de nouvelles inspections.
- Au PQI 2019-2029, 19,4 milliards de dollars sont prévus pour la résorption du déficit de maintien d'actifs, notamment pour remplacer les infrastructures les plus vétustes. Ainsi, une part importante du déficit de maintien d'actifs est prise en charge, soit 79 %.

Une priorisation des investissements axée sur la pérennité des infrastructures

Pour répondre aux besoins importants du Québec en matière d'infrastructures publiques, le gouvernement annonce une hausse de 15,0 milliards de dollars des investissements pour établir le PQI 2019-2029 à 115,4 milliards de dollars.

- Ce rehaussement permettra à la fois de prendre en charge le retard d'investissements accumulé à l'égard des infrastructures en mauvais état, de prévoir un niveau d'investissement récurrent en maintien d'actifs favorisant la pérennité des infrastructures ainsi que de soutenir le développement du parc.
- Sans les investissements additionnels de 15,0 milliards de dollars, le déficit de maintien d'actifs aurait augmenté davantage.

Au cours des prochaines années, le gouvernement continuera de poser les gestes nécessaires pour accroître la qualité des infrastructures publiques au Québec. À cette fin, le gouvernement s'engage à faire progresser à 7,0 milliards de dollars la moyenne annuelle sur cinq ans des investissements prévus en maintien de l'offre de services d'ici le PQI 2022-2032.

□ La contribution des partenaires

Aux investissements de 115,4 milliards de dollars du PQI 2019-2029 vient s'ajouter la contribution des différents partenaires du gouvernement du Québec aux projets figurant au PQI, pour un montant de 29,2 milliards de dollars, dont 4,3 milliards de dollars en 2019-2020.

Ainsi, les investissements en infrastructures pour les projets inscrits au PQI totaliseront 144,6 milliards de dollars pour les dix prochaines années, dont 15,3 milliards de dollars en 2019-2020.

TABLEAU H.13

Investissements en infrastructures 2019-2029

(en milliards de dollars)

	2019-2020	2019-2029
PQI 2019-2029	11,0	115,4
Contribution des partenaires ⁽¹⁾		
– Gouvernement fédéral	2,1	16,5
– Autres partenaires	2,2	12,7
Total – Contribution des partenaires	4,3	29,2
TOTAL	15,3	144,6

(1) Il s'agit du gouvernement fédéral, des municipalités et d'autres partenaires.

La contribution de 16,5 milliards de dollars sur dix ans du gouvernement fédéral réservée pour le Québec, qui s'inscrira en complémentarité avec les investissements prévus dans le PQI, provient d'une somme de 7,5 milliards de dollars allouée dans le cadre de l'entente bilatérale intégrée signée le 6 juin 2018 et d'une somme de 9,0 milliards de dollars découlant d'anciens plans d'infrastructures, tels que la phase 1 du plan *Investir dans le Canada* et le Plan Chantiers Canada 2014-2024.

2. LES PRÉVISIONS DE REVENUS ET DE DÉPENSES

Le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2019* présente l'évolution détaillée des revenus et des dépenses consolidés, soit :

- les révisions détaillées pour 2018-2019 depuis mars 2018;
- les perspectives sur trois ans, soit de 2018-2019 à 2020-2021;
- les risques liés aux prévisions ainsi qu'une analyse de sensibilité par source de revenus et par type de dépenses.

□ Les révisions détaillées du cadre financier depuis mars 2018

Les révisions du cadre financier depuis mars 2018 permettent de maintenir l'équilibre budgétaire.

La situation économique et budgétaire entraîne une révision positive du solde budgétaire de 4,2 milliards de dollars en 2018-2019. Cette amélioration permet de financer des initiatives ciblées et non récurrentes de 1,7 milliard de dollars visant l'amélioration des services publics et l'augmentation du potentiel de l'économie.

Un excédent budgétaire de 2,5 milliards de dollars découle de ces révisions pour 2018-2019.

TABLEAU H.14

Révisions du cadre financier depuis mars 2018

(en millions de dollars)

	2018-2019				Mars 2019
	Mars 2018	Révisions		Total des révisions	
		Situation économique et budgétaire ⁽¹⁾	Initiatives		
Revenus autonomes					
Revenus fiscaux	67 343	2 429	-44	2 385	69 728
Autres revenus	14 248	1 097	—	1 097	15 345
Sous-total	81 591	3 526	-44	3 482	85 073
<i>Variation en %</i>					5,3
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 332	741	—	741	5 073
<i>Variation en %</i>					-0,4
Total	85 923	4 267	-44	4 223	90 146
<i>Variation en %</i>					4,9
Transferts fédéraux	23 674	-263	—	-263	23 411
<i>Variation en %</i>					4,1
Revenus consolidés	109 597	4 004	-44	3 960	113 557
<i>Variation en %</i>					4,8
Dépenses de portefeuilles	-99 313	1 878	-1 617	261	-99 052
<i>Variation en %</i>					5,1
Service de la dette	-9 380	481	—	481	-8 899
<i>Variation en %</i>					-3,7
Dépenses consolidées	-108 693	2 359	-1 617	742	-107 951
<i>Variation en %</i>					4,3
SURPLUS	904	6 363	-1 661	4 702	5 606
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE					
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-2 491	-615	—	-615	-3 106
Utilisation de la réserve de stabilisation	1 587	-1 587	—	-1 587	—
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	—	4 161	-1 661	2 500	2 500

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les révisions de la situation économique et budgétaire incluent les mesures d'optimisation.

(2) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation, le cas échéant.

2.1 L'évolution des revenus

Les revenus consolidés comprennent les revenus autonomes, dont les revenus provenant des entreprises du gouvernement, et les transferts fédéraux.

Les revenus consolidés totalisent 113,6 milliards de dollars en 2018-2019, soit 90,1 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 23,4 milliards de dollars pour les transferts fédéraux.

— Les revenus consolidés sont révisés à la hausse de 4,0 milliards de dollars par rapport à la prévision de mars 2018.

La croissance prévue des revenus est de 4,8 % en 2018-2019. Elle sera de 1,8 % en 2019-2020 et de 3,2 % en 2020-2021.

TABLEAU H.15

Évolution des revenus consolidés (en millions de dollars)

	Mars 2018		Mars 2019		
	2018-2019	Révisions	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Revenus autonomes					
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	81 591	3 482	85 073	85 936	88 722
<i>Variation en %</i>			5,3	1,0	3,2
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 332	741	5 073	4 778	5 067
<i>Variation en %</i>			-0,4	-5,8	6,0
Sous-total	85 923	4 223	90 146	90 714	93 789
<i>Variation en %</i>			4,9	0,6	3,4
Transferts fédéraux	23 674	-263	23 411	24 924	25 600
<i>Variation en %</i>			4,1	6,5	2,7
TOTAL	109 597	3 960	113 557	115 638	119 389
<i>Variation en %</i>			4,8	1,8	3,2

2.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement se composent principalement de revenus fiscaux, lesquels sont constitués de l'impôt sur le revenu des particuliers, des cotisations pour les services de santé, des impôts des sociétés, de l'impôt foncier scolaire et des taxes à la consommation. Leur évolution est liée à l'activité économique au Québec et aux modifications apportées aux régimes fiscaux.

Les revenus autonomes comprennent aussi d'autres sources de revenus, soit les droits et permis et les revenus divers tels que les intérêts, la vente de biens et services ainsi que les amendes, confiscations et recouvrements.

La majeure partie des revenus autonomes est destinée au financement de la prestation des services publics et des programmes gouvernementaux. L'excédent est consacré au financement d'activités particulières, comme l'entretien du réseau routier, et au Fonds des générations pour la réduction de la dette.

☐ Révisions 2018-2019

Pour l'exercice financier 2018-2019, les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement totalisent 85,1 milliards de dollars, en hausse de 5,3 % par rapport aux revenus observés pour l'exercice financier 2017-2018.

— Par rapport à la prévision de mars 2018, ils sont révisés à la hausse de 3,5 milliards de dollars.

TABLEAU H.16

Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	Mars 2018		Mars 2019		
	2018-2019	Révisions	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Revenus fiscaux	67 343	2 385	69 728	71 027	73 365
<i>Variation en %</i>			4,9	1,9	3,3
Autres revenus	14 248	1 097	15 345	14 909	15 357
<i>Variation en %</i>			6,8	-2,8	3,0
TOTAL	81 591	3 482	85 073	85 936	88 722
<i>Variation en %</i>			5,3	1,0	3,2

■ Les revenus fiscaux

Les revenus provenant de l'impôt des particuliers sont révisés à la hausse de 705 millions de dollars par rapport à la prévision de mars 2018.

- Cette révision s'explique par des retenues à la source plus élevées que prévu depuis le début de l'année financière en raison de l'effet de la croissance des salaires et traitements plus élevée de 1,1 point de pourcentage pour 2018.
- Elle reflète aussi la récurrence du niveau plus élevé de l'impôt à payer afférent à l'année 2017.

TABLEAU H.17

Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	Mars 2018		Mars 2019		
	2018-2019	Révisions	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Revenus fiscaux					
Impôt des particuliers	30 549	705	31 254	32 498	33 959
<i>Variation en %</i>			5,8	4,0	4,5
Cotisations pour les services de santé	6 028	385	6 413	6 596	6 768
<i>Variation en %</i>			3,1	2,9	2,6
Impôts des sociétés	8 028	1 008	9 036	8 516	8 743
<i>Variation en %</i>			11,0	-5,8	2,7
Impôt foncier scolaire	1 817	60	1 877	1 553	1 556
<i>Variation en %</i>			-16,3	-17,3	0,2
Taxes à la consommation	20 921	227	21 148	21 864	22 339
<i>Variation en %</i>			4,0	3,4	2,2
Sous-total	67 343	2 385	69 728	71 027	73 365
<i>Variation en %</i>			4,9	1,9	3,3
Autres revenus					
Droits et permis	3 797	381	4 178	4 229	4 298
<i>Variation en %</i>			5,4	1,2	1,6
Revenus divers	10 451	716	11 167	10 680	11 059
<i>Variation en %</i>			7,4	-4,4	3,5
Sous-total	14 248	1 097	15 345	14 909	15 357
<i>Variation en %</i>			6,8	-2,8	3,0
TOTAL	81 591	3 482	85 073	85 936	88 722
<i>Variation en %</i>			5,3	1,0	3,2

Les cotisations pour les services de santé sont revues à la hausse de 385 millions de dollars pour l'année 2018-2019. Cette révision s'explique par des retenues à la source plus élevées que prévu depuis le début de l'année financière, découlant notamment d'un niveau plus élevé des salaires et traitements en 2018 par rapport à ce qui était prévu en mars 2018.

Les revenus provenant des impôts des sociétés sont révisés à la hausse de 1 008 millions de dollars par rapport à la prévision de mars 2018. Cette révision provient essentiellement du suivi des rentrées fiscales qui ont été plus élevées que prévu, en continuité avec la hausse observée à la fin de 2017-2018.

— En effet, depuis le début de l'année, plusieurs sociétés versent leurs acomptes provisionnels sur la base de leurs résultats de 2017, année au cours de laquelle la croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés s'est établie à 11,7 %, comparativement à une croissance de 3,2 % en 2018.

L'impôt foncier scolaire est révisé à la hausse de 60 millions de dollars en 2018-2019. Cette révision s'explique notamment par la croissance supérieure des valeurs foncières imposables.

Les revenus des taxes à la consommation sont revus à la hausse de 227 millions de dollars. Cette révision, qui provient principalement de la taxe de vente du Québec, découle de la bonne tenue des rentrées fiscales et de la croissance des investissements résidentiels plus élevée que prévu de 3,0 points de pourcentage en 2018.

■ **Les autres revenus**

Les revenus provenant des droits et permis sont révisés à la hausse de 381 millions de dollars, ce qui traduit essentiellement des revenus plus élevés que prévu perçus dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (marché du carbone).

Par ailleurs, les revenus divers sont révisés à la hausse de 716 millions de dollars en raison, principalement, du remboursement accéléré de la dette qui entraîne en 2018-2019, pour le Fonds des générations, des revenus de placement matérialisés plus élevés que prévu.

Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement en 2018-2019

Depuis le début de 2018-2019, les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement ont connu une croissance soutenue, s'établissant à 8,3 % au 31 décembre 2018¹, une croissance plus forte que celle du PIB nominal pour l'année 2018 (4,3 %).

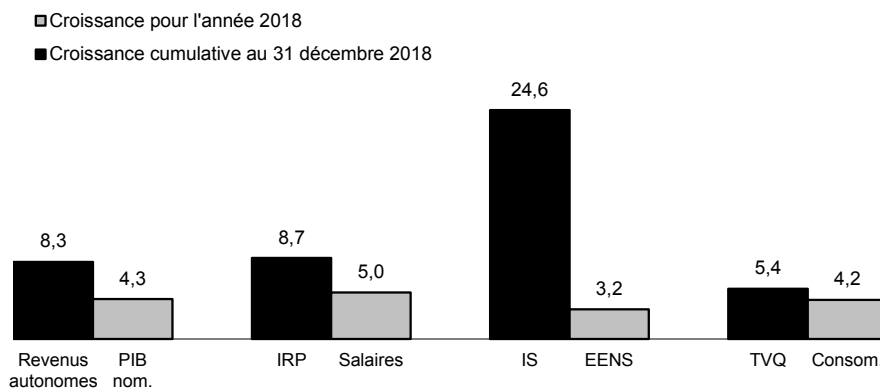
Cette évolution favorable est tributaire des résultats constatés au cours de la même période dans les principales sources de revenus, soit à l'impôt des particuliers (8,7 %), aux impôts des sociétés (24,6 %) et à la taxe de vente du Québec (5,4 %).

- Les indicateurs économiques influençant les assiettes taxables de ces sources de revenus, soit les salaires et traitements, l'excédent d'exploitation net des sociétés (bénéfices des sociétés) et les dépenses de consommation, ont toutefois connu une progression plus modeste en 2018.

Bien que la croissance des revenus autonomes reflète généralement l'évolution de l'activité économique, il est possible que cette relation ne soit pas respectée pour une année donnée, en raison notamment des choix fiscaux de certains agents économiques.

- Par exemple, en 2018-2019, certaines sociétés ont versé leurs acomptes provisionnels sur la base de leurs résultats de 2017, année au cours de laquelle la croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés s'est élevée à 11,7 %. Ainsi, malgré la croissance plus modérée de leurs bénéfices, elles peuvent avoir fait le choix de ne pas ajuster leurs remises afin de bénéficier d'un remboursement plus tard.

Croissance des revenus et de certains indicateurs économiques⁽¹⁾ (en pourcentage)



(1) Revenus autonomes : revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement; PIB nom. : PIB nominal, IRP : impôt sur le revenu des particuliers; Salaires : salaires et traitements; IS : impôts des sociétés; EENS : excédent d'exploitation net des sociétés; TVQ : taxe de vente du Québec; Consom. : consommation excluant les produits alimentaires et les logements.

1 La croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement du fonds général est publiée dans le *Rapport mensuel des opérations financières au 31 décembre 2018*.

❑ Perspectives pour 2019-2020 et 2020-2021

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement progresseront de 1,0 % en 2019-2020 et de 3,2 % en 2020-2021. Ces croissances reflètent essentiellement l'activité économique prévue pour ces années et l'effet des mesures fiscales mises en œuvre.

■ Les revenus fiscaux

L'impôt sur le revenu des particuliers, la plus importante source de revenus du gouvernement, affichera une croissance de 4,0 % en 2019-2020 et de 4,5 % en 2020-2021, pour s'établir respectivement à 32,5 milliards de dollars et à 34,0 milliards de dollars.

- Cette évolution reflète notamment la croissance du revenu des ménages, dont les salaires et traitements, ainsi que l'indexation du régime d'imposition des particuliers et la progressivité du régime fiscal.
- Elle traduit également l'apport des revenus de pension à la croissance des revenus assujettis à l'impôt, notamment ceux des régimes de retraite privés.
- Elle prend aussi en compte la bonification du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière annoncée dans le budget 2019-2020.

Les cotisations pour les services de santé croîtront de 2,9 % en 2019-2020 et de 2,6 % en 2020-2021, pour s'établir respectivement à 6,6 milliards de dollars et à 6,8 milliards de dollars.

- Cette évolution reflète la hausse prévue des salaires et traitements de 3,2 % en 2019 et de 3,1 % en 2020.
- Elle tient également compte de l'effet de la réduction du taux de cotisation au Fonds des services de santé pour toutes les PME québécoises, annoncée en mars 2018 et bonifiée en août 2018.

Les revenus provenant des impôts des sociétés présenteront un recul de 5,8 % en 2019-2020, puis progresseront de 2,7 % en 2020-2021, pour s'établir à 8,5 milliards de dollars et à 8,7 milliards de dollars respectivement pour ces deux années financières.

- Cette évolution traduit la croissance prévue de l'excédent d'exploitation net des sociétés, qui est établie à 4,7 % en 2019 et à 4,3 % en 2020.
- Elle reflète également les mesures de réduction du fardeau fiscal mises en place au cours des dernières années, notamment la mesure d'amortissement pour inciter les entreprises à investir davantage annoncée dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018, la réduction graduelle à 4,0 % du taux d'imposition pour toutes les PME (budget de mars 2018) et la baisse graduelle du taux général d'imposition des sociétés (budget de mars 2015).

Les revenus de l'impôt foncier scolaire diminueront de 17,3 % en 2019-2020 et augmenteront de 0,2 % en 2020-2021. Ces évolutions s'expliquent principalement par l'effet de la réduction des taux de taxation dans le cadre de la mise en place graduelle prévue d'un taux unique de taxe scolaire.

Les revenus des taxes à la consommation afficheront une croissance de 3,4 % en 2019-2020 et de 2,2 % en 2020-2021, pour atteindre respectivement 21,9 milliards de dollars et 22,3 milliards de dollars.

- La croissance reflète l'évolution de la consommation des ménages, excluant les produits alimentaires et les logements, de 2,8 % en 2019 et de 3,0 % en 2020.
- La croissance sera toutefois atténuée, en 2020-2021, par l'abolition graduelle des restrictions aux remboursements de la taxe sur les intrants des grandes entreprises.

■ Les autres revenus

Les revenus provenant des droits et permis afficheront une progression de 1,2 % en 2019-2020 et de 1,6 % en 2020-2021.

- Cette évolution s'explique principalement par la croissance attendue des revenus provenant des ressources naturelles.

Les revenus divers présenteront une variation de -4,4 % en 2019-2020 et de 3,5 % en 2020-2021.

- Ces variations proviennent principalement des revenus de placement du Fonds des générations et des revenus attendus des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires ainsi que des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

■ Une évolution conforme à celle de l'économie

La croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement reflète généralement l'évolution de l'activité économique et les effets des mesures mises en place par le gouvernement.

En 2019-2020, celle-ci s'établit à 1,0 %, puis elle augmentera à 3,2 % en 2020-2021.

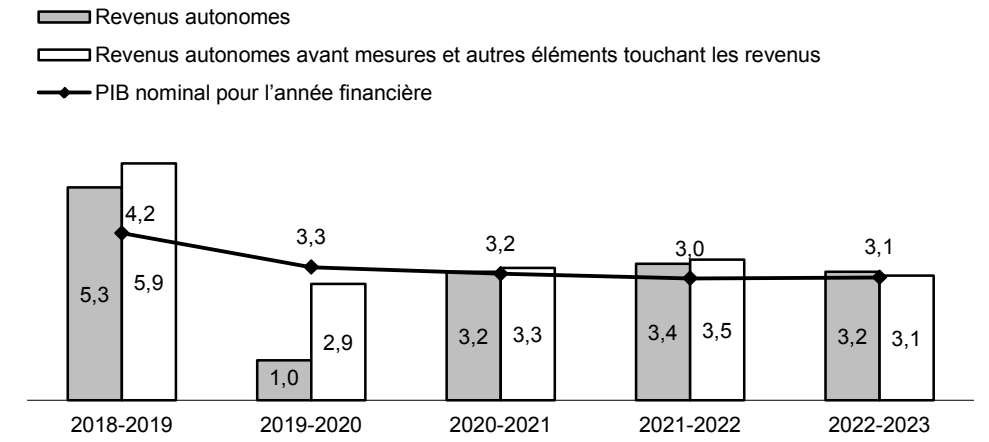
— La croissance résulte notamment des différentes initiatives mises en œuvre ces dernières années, dont la réforme du régime de la taxe scolaire annoncée dans le budget 2018-2019, l'uniformisation des taux de la taxe scolaire annoncée dans le budget 2019-2020 et les mesures d'amortissement annoncées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018.

— N'eût été ces mesures, la croissance des revenus autonomes s'établirait à 2,9 % en 2019-2020, ce qui représente une croissance comparable à celle de l'économie.

Sur l'horizon de prévision, la croissance des revenus évolue au même rythme que l'économie.

GRAPHIQUE H.2

Croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en pourcentage)



Une croissance des revenus compatible avec celle de l'économie

Croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement – De 2018-2019 à 2022-2023

(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Revenus autonomes	90 146	90 714	93 789	97 034	100 443
<i>Variation en %</i>	<i>4,9</i>	<i>0,6</i>	<i>3,4</i>	<i>3,5</i>	<i>3,5</i>
Moins : Entreprises du gouvernement	5 073	4 778	5 067	5 299	5 777
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	85 073	85 936	88 722	91 735	94 666
<i>Variation en %</i>	<i>5,3</i>	<i>1,0</i>	<i>3,2</i>	<i>3,4</i>	<i>3,2</i>
Mesures et autres éléments affectant l'évolution des revenus⁽¹⁾					
Budget 2019-2020	—	-314	-380	-377	-374
<i>Le point sur la situation économique et financière du Québec de décembre 2018</i>	-44	-448	-357	-372	-365
Mesures de relance – Août 2018	-108	-83	-48	-21	0
Budget 2018-2019	-805	-1 126	-1 255	-1 292	-1 282
Budgets antérieurs et autres ⁽²⁾	17	-634	-692	-824	-842
Sous-total	-940	-2 605	-2 732	-2 886	-2 863
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement avant mesures	86 013	88 541	91 454	94 621	97 529
<i>Variation en %</i>	<i>5,9</i>	<i>2,9</i>	<i>3,3</i>	<i>3,5</i>	<i>3,1</i>
Croissance du PIB nominal	4,2	3,3	3,2	3,0	3,1

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Sauf exception, les montants sont ceux qui ont été publiés dans les budgets et les mises à jour automnales.

(1) Il s'agit des principales mesures ayant un impact sur la croissance des revenus consolidés.

(2) Cette catégorie comprend les mesures ayant un effet sur les revenus des budgets et des mises à jour automnales publiées de l'automne 2014 à l'automne 2017, les revenus du marché du carbone, l'abolition des restrictions sur les remboursements de la taxe sur les intrants pour les grandes entreprises et les revenus de placement du Fonds des générations.

❑ Risques et analyse de sensibilité

Les prévisions des revenus de l'année 2019-2020 et des années suivantes comportent un niveau de risque et d'incertitude étant donné qu'elles s'appuient sur des hypothèses relatives à des événements futurs, telle l'évolution de la conjoncture économique.

— À titre d'exemple, la prévision des revenus des impôts des sociétés est empreinte d'un niveau d'incertitude notable résultant de la combinaison de plusieurs facteurs économiques, décisionnels et administratifs, tel le cadre légal qui permet aux entreprises de faire des choix en matière de fiscalité, notamment l'utilisation de pertes reportées, la possibilité d'ajuster les versements d'acomptes provisionnels et le délai de production et de traitement des déclarations de revenus, lequel influence la constatation des impôts des sociétés.

Le suivi des revenus des mois à venir constitue un autre élément de risque et d'incertitude qui peut conduire à des résultats différents de ceux prévus pour 2018-2019 et avoir un impact sur le niveau des revenus des années subséquentes.

■ Analyse de sensibilité

La prévision du PIB nominal est en général un bon indicateur de la croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement étant donné le lien direct qui existe entre les assiettes taxables et le PIB nominal.

— Selon l'analyse de sensibilité globale, une variation de 1 point de pourcentage du PIB nominal a un impact de l'ordre de 750 millions de dollars sur les revenus autonomes du gouvernement.

Cette analyse de sensibilité est fondée sur une révision de chacune des assiettes taxables proportionnelle à la révision du PIB nominal.

— Dans les faits, une variation des perspectives peut toucher davantage certaines variables économiques et avoir des répercussions plus importantes sur certaines assiettes taxables que sur d'autres.

Les analyses de sensibilité établissent une relation historique moyenne entre l'évolution des revenus autonomes et la croissance du PIB nominal. Ainsi, sans pour autant perdre leur validité, elles peuvent ne pas être respectées pour une année donnée en fonction du contexte économique.

— En effet, pour une année donnée, les fluctuations économiques peuvent avoir des effets différents sur les revenus en raison de changements de comportement des agents économiques.

— Dans ces situations, il est possible d'observer une variation des revenus autonomes plus ou moins marquée comparativement à celle du PIB nominal.

TABLEAU H.18

**Sensibilité des revenus autonomes excluant ceux des entreprises
du gouvernement aux principales variables économiques**

Variables	Prévisions de croissance pour 2019	Impacts pour l'année financière 2019-2020
PIB nominal	3,5 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus autonomes de l'ordre de 750 M\$.
Salaires et traitements	3,2 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers d'environ 320 M\$.
Assurance-emploi	0,1 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers d'environ 5 M\$.
Revenus de pension	6,0 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers d'environ 50 M\$.
Excédent d'exploitation net des sociétés	4,7 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus des impôts des sociétés d'environ 45 M\$.
Consommation excluant les produits alimentaires et les logements	2,8 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de la TVQ d'environ 165 M\$.
Investissements résidentiels	1,9 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de la TVQ d'environ 30 M\$.

2.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

Les entreprises du gouvernement sont composées des sociétés publiques qui possèdent une vocation commerciale, une autonomie de gestion et une autosuffisance financière. Les revenus provenant des entreprises du gouvernement sont constitués de la quote-part du gouvernement dans leurs résultats nets.

❑ Révisions 2018-2019

Pour l'année 2018-2019, les revenus provenant des entreprises du gouvernement sont révisés à la hausse de 741 millions de dollars, pour s'établir à 5,1 milliards de dollars. Cette révision est notamment attribuable à une hausse des résultats d'Hydro-Québec en raison des températures froides des derniers mois et d'un gain exceptionnel lié à la cession partielle de la filiale TM4. Par ailleurs, une hausse des résultats de Loto-Québec provenant principalement d'une performance plus importante que prévu du secteur des loteries a également eu un effet notable.

❑ Perspectives pour 2019-2020 et 2020-2021

Les revenus provenant des entreprises du gouvernement s'établiront à 4,8 milliards de dollars en 2019-2020, en baisse de 5,8 %, et à 5,1 milliards de dollars en 2020-2021, en hausse de 6,0 %.

- L'évolution en 2019-2020 reflète principalement la diminution des résultats attendus d'Hydro-Québec et de Loto-Québec en raison de l'absence des revenus exceptionnels obtenus l'année précédente.
- L'évolution en 2020-2021 est notamment due à l'augmentation des résultats attendus d'Hydro-Québec en raison de la hausse prévue des exportations nettes d'électricité et d'une croissance prévue de la demande au Québec.

TABLEAU H.19

Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	Mars 2018		Mars 2019		
	2018-2019	Révisions	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Hydro-Québec	2 075	500	2 575	2 425	2 725
Loto-Québec	1 236	124	1 360	1 271	1 274
Société des alcools du Québec	1 112	29	1 141	1 159	1 184
Investissement Québec	111	83	194	139	133
Société québécoise du cannabis	—	—	—	20	37
Autres ⁽¹⁾	-202	5	-197	-236	-286
TOTAL	4 332	741	5 073	4 778	5 067
Variation en %			-0,4	-5,8	6,0

(1) Les autres revenus incorporent notamment la prévision des autres entreprises du gouvernement et l'impact du Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L ».

❑ Risques et analyse de sensibilité

■ Risques

Les prévisions des entreprises du gouvernement dépendent de l'information disponible au moment où elles sont réalisées. Des mises à jour de l'information peuvent ainsi avoir une incidence sur les prévisions.

De plus, il est à considérer que certaines variables, concernant par exemple les conditions météorologiques, sont difficilement prévisibles.

Concernant la Société québécoise du cannabis, une nouvelle entreprise, l'absence de données historiques rend plus complexe l'établissement des prévisions.

■ Analyse de sensibilité

Pour ce qui est d'Hydro-Québec, une variation de :

- 1,0 ¢ US/kWh du prix de l'énergie sur les marchés extérieurs modifie son bénéfice net de plus de 100 millions de dollars;
- 1 point de pourcentage de l'ajustement du tarif de l'électricité facturé aux consommateurs québécois par la Régie de l'énergie modifie son bénéfice net d'un maximum de 110 millions de dollars;
- 1 °C de la température hivernale, comparativement à la température normale, modifie son bénéfice net de plus de 50 millions de dollars.

Pour ce qui est de Loto-Québec, une variation de 1 % des ventes modifie son bénéfice net de plus de 10 millions de dollars.

Pour ce qui est de la Société des alcools du Québec, une variation de 1 % des ventes modifie son bénéfice net de plus de 15 millions de dollars.

Pour ce qui est d'Investissement Québec, une variation de 1 point de pourcentage des taux d'intérêt modifie son bénéfice net de près de 10 millions de dollars.

Pour ce qui est de la Société québécoise du cannabis, étant donné sa création récente et, par conséquent, l'absence de données historiques, aucune analyse de sensibilité n'est disponible en ce moment.

2.1.3 Les transferts fédéraux

Les revenus de transferts fédéraux correspondent aux revenus du gouvernement fédéral qui sont versés au Québec en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, auxquels s'ajoutent les revenus des autres programmes qui découlent d'ententes bilatérales.

Ils comprennent principalement la péréquation et les revenus du Transfert canadien en matière de santé (TCS) et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

□ Révisions 2018-2019

En 2018-2019, les revenus de transferts fédéraux s'établissent à 23,4 milliards de dollars, soit 263 millions de dollars de moins que prévu en mars 2018. Cette révision s'explique par des revenus moindres du TCS et du TCPS en raison :

- de la prise en compte du recensement de la population de 2016, qui a entraîné une révision à la baisse du poids démographique du Québec au sein du Canada;
- de la hausse de la valeur de l'abattement spécial du Québec, qui est soustraite de ces transferts.

TABLEAU H.20

Évolution des revenus de transferts fédéraux

(en millions de dollars)

	Mars 2018		Mars 2019		
	2018-2019	Révisions	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Péréquation	11 732	—	11 732	13 124	13 333
<i>Variation en %</i>			5,9	11,9	1,6
Transferts pour la santé	6 431	-125	6 306	6 628	6 852
<i>Variation en %</i>			3,4	5,1	3,4
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 659	-62	1 597	1 620	1 645
<i>Variation en %</i>			-3,1	1,4	1,5
Autres programmes	3 852	-76	3 776	3 552	3 770
<i>Variation en %</i>			3,2	-5,9	6,1
TOTAL	23 674	-263	23 411	24 924	25 600
<i>Variation en %</i>			4,1	6,5	2,7

❑ Perspectives pour 2019-2020 et 2020-2021

Les revenus de transferts fédéraux augmenteront de 6,5 % en 2019-2020 et de 2,7 % en 2020-2021. La hausse plus importante en 2019-2020 s'explique notamment par la péréquation; d'une part, l'enveloppe de péréquation croît à l'échelle canadienne au même rythme que le PIB nominal canadien et, d'autre part, un accroissement a été observé dans les écarts de capacité fiscale à la moyenne des dix provinces par rapport à 2018-2019.

❑ Risques et analyse de sensibilité

■ Risques

Le principal risque relatif à la prévision de la péréquation concerne l'estimation de la capacité fiscale par habitant de chacune des provinces, étant donné que le gouvernement fédéral ne publie aucune prévision des paiements de péréquation par province.

Par ailleurs, les principaux risques relatifs à la prévision des revenus qui découlent du TCS et du TCPS concernent l'estimation de la valeur de l'abattement spécial du Québec² ainsi que l'estimation de la population des provinces et des territoires.

■ Analyse de sensibilité

La prévision des revenus de péréquation, du TCS et du TCPS repose principalement sur les variables économiques et démographiques suivantes :

- la croissance du PIB nominal canadien;
- la croissance des salaires et traitements utilisée dans la prévision de l'impôt fédéral de base;
- la croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés utilisée dans la prévision du revenu imposable des sociétés;
- la part de la population du Québec dans l'ensemble des provinces.

Les analyses de sensibilité peuvent ne pas s'appliquer pour une année donnée si un contexte économique particulier se présente ou si des modifications au fonctionnement de la péréquation, du TCS et du TCPS sont apportées par le gouvernement fédéral.

Par ailleurs, l'analyse de sensibilité des revenus de péréquation repose sur une hausse de 1 point de pourcentage de la croissance des variables économiques du Québec, sans effet sur celle des autres provinces.

² Les revenus du Québec qui découlent du TCS et du TCPS sont déduits d'une partie de la valeur de l'abattement spécial du Québec (13,5 % de l'impôt fédéral de base prélevé au Québec, dont 62 % est attribué au TCS et 38 % au TCPS).

Sensibilité des revenus de transferts fédéraux aux principales variables économiques et démographiques

Variables	Prévisions pour 2019	Impacts pour l'année financière 2019-2020
Croissance du PIB nominal canadien	4,1 % ⁽¹⁾	Une hausse de 1 point de pourcentage fait augmenter les revenus de péréquation de l'ordre de 45 M\$. Une hausse de 1 point de pourcentage fait augmenter les revenus du TCS de l'ordre de 30 M\$.
Croissance des salaires et traitements au Québec	3,2 %	Une hausse de 1 point de pourcentage fait diminuer les revenus de péréquation ⁽²⁾ de l'ordre de 40 M\$. Une hausse de 1 point de pourcentage fait diminuer les revenus du TCS et du TCPS de l'ordre de 50 M\$.
Part de la population du Québec dans le Canada	22,6 %	Une hausse de 0,1 point de pourcentage fait augmenter les revenus de péréquation ⁽²⁾ de l'ordre de 60 M\$. Une hausse de 0,1 point de pourcentage fait augmenter les revenus du TCS et du TCPS de l'ordre de 55 M\$.
Croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés au Québec	4,7 %	Une hausse de 1 point de pourcentage fait diminuer les revenus de péréquation ⁽²⁾ de l'ordre de 5 M\$.

(1) La croissance de 4,1 % du PIB nominal canadien, en 2019, provient des calculs fédéraux de 2019-2020 pour la péréquation et pour le TCS, et elle ne sera pas révisée. Les impacts pour l'année 2019-2020 sont présentés à titre indicatif.

(2) En raison du décalage de deux ans qui existe dans la formule de péréquation, une hausse de la croissance en 2019 aura un impact à compter de 2021-2022. Pour les années 2019-2020 et 2020-2021, l'impact est nul.

2.2 L'évolution des dépenses

Les dépenses consolidées comprennent, d'une part, les dépenses de portefeuilles liées à la prestation des services publics et, d'autre part, le service de la dette.

Les dépenses consolidées s'établissent à 108,0 milliards de dollars en 2018-2019. Il s'agit d'une révision à la baisse de 742 millions de dollars par rapport à mars 2018.

— Les dépenses de portefeuilles sont révisées à la baisse de 261 millions de dollars.

— Les dépenses pour le service de la dette sont inférieures de 481 millions de dollars.

Les dépenses consolidées s'établiront à 113,0 milliards de dollars en 2019-2020 et à 116,6 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui représente respectivement une croissance de 4,7 % et de 3,2 %.

TABLEAU H.22

Évolution des dépenses consolidées

(en millions de dollars)

	Mars 2018		Mars 2019		
	2018-2019	Révisions	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Dépenses de portefeuilles	99 313	-261	99 052	104 038	107 467
<i>Variation en %</i>			5,1	5,0	3,3
Service de la dette	9 380	-481	8 899	8 996	9 138
<i>Variation en %</i>			-3,7	1,1	1,6
TOTAL	108 693	-742	107 951	113 034	116 605
<i>Variation en %</i>			4,3	4,7	3,2

2.2.1 Les dépenses de portefeuilles

Pour atteindre ses objectifs et réaliser ses activités, le gouvernement met sur pied des programmes qui sont administrés par des entités gouvernementales, dont les ministères et les organismes. L'ensemble des entités sous la responsabilité d'un ministre constitue un portefeuille.

❑ Révisions 2018-2019

En 2018-2019, les dépenses de portefeuilles atteindront 99,1 milliards de dollars, ce qui correspond à une révision à la baisse de 261 millions de dollars par rapport aux prévisions de mars 2018.

Cette révision s'explique notamment par :

- l'augmentation de 88 millions de dollars des dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux, en raison notamment de la hausse de l'offre de soins et de services pour le maintien à domicile et le développement de la gérontologie;
- la diminution des dépenses des autres portefeuilles de 337 millions de dollars, qui s'explique essentiellement par une réalisation plus progressive que prévu de certains projets, notamment pour la Société de financement des infrastructures locales du Québec, pour le Fonds des réseaux de transport terrestre et pour le Fonds vert.

Par ailleurs, les dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur ont été peu révisées par rapport aux prévisions de mars 2018.

TABLEAU H.23

Évolution des dépenses par portefeuille ministériel (en millions de dollars)

	Mars 2018		Mars 2019		
	2018-2019	Révisions	2018-2019	2019-2020 ⁽¹⁾	2020-2021
Éducation et Enseignement supérieur	23 273	-12	23 261	24 436	25 340
<i>Variation en %</i>			5,0	5,1	3,7
Santé et Services sociaux	43 013	88	43 101	45 433	47 277
<i>Variation en %</i>			4,7	5,4	4,1
Autres portefeuilles ⁽²⁾	33 027	-337	32 690	34 169	34 850
<i>Variation en %</i>			5,7	4,5	2,0
TOTAL	99 313	-261	99 052	104 038	107 467
<i>Variation en %</i>			5,1	5,0	3,3

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) La ventilation des dépenses en 2019-2020 pour l'ensemble des portefeuilles est présentée à l'annexe 1.

(2) Les autres portefeuilles incluent les éliminations interportefeuilles, qui résultent de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents portefeuilles.

❑ Perspectives pour 2019-2020 et 2020-2021

En 2019-2020 et en 2020-2021, les dépenses de portefeuilles s'établiront respectivement à 104,0 milliards de dollars et à 107,5 milliards de dollars.

- La croissance des dépenses de ces deux années financières atteindra respectivement 5,0 % et 3,3 %.

Ces augmentations s'expliquent notamment par des investissements :

- en éducation, pour instaurer la maternelle 4 ans, ajouter une heure d'activités parascolaires de plus par jour au secondaire, doter le Québec de meilleures infrastructures et assurer plus de services aux élèves en difficulté;
- en santé, pour mettre en place des lits d'hébergement pour les aînés, bonifier les services de soins à domicile et augmenter le volume de services de santé;
- dans les autres portefeuilles, pour mieux intégrer les immigrants à la société québécoise, réduire le fardeau fiscal des familles et assurer à tous les Québécois l'accès à une connexion Internet haute vitesse et à un réseau cellulaire à large bande.

Dépenses de programmes et autres dépenses

Les dépenses de portefeuilles sont composées des dépenses de programmes, soit celles des ministères, ainsi que des autres dépenses, soit celles des entités financées par leurs revenus propres et les dépenses financées par le régime fiscal.

- La croissance des dépenses de programmes s'établira à 5,8 % en 2019-2020 et à 3,3 % en 2020-2021.

Évolution des dépenses de portefeuilles

(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Dépenses de programmes ⁽¹⁾	76 869	81 351	84 048	87 295
<i>Variation en %</i>	6,1	5,8	3,3	3,9
Autres dépenses ⁽²⁾	22 183	22 687	23 419	23 350
<i>Variation en %</i>	1,7	2,3	3,2	-0,3
TOTAL	99 052	104 038	107 467	110 645
<i>Variation en %</i>	5,1	5,0	3,3	3,0

(1) Ces dépenses correspondent aux dépenses des ministères et sont financées principalement par les impôts et les taxes généraux.

(2) Ces dépenses correspondent aux dépenses des entités financées par leurs revenus propres et aux dépenses financées par le régime fiscal.

Les dépenses par mission

Les dépenses gouvernementales sont ventilées dans cinq missions consacrées aux services publics. Cette ventilation des dépenses de l'État dans ses principaux champs d'activité est un indicateur stable dans le temps, car elle n'est généralement pas influencée par les remaniements ministériels. Par ailleurs, puisqu'elle est également utilisée dans les comptes publics, sa présentation dans le budget permet de mieux comparer les prévisions aux résultats réels.

Les missions consacrées aux services publics sont :

- Santé et services sociaux, qui regroupe principalement les activités du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- Éducation et culture, qui regroupe principalement les activités des réseaux d'enseignement, l'aide financière aux études, les programmes du secteur de la culture ainsi que les programmes liés à l'immigration;
- Économie et environnement, qui comprend notamment les programmes touchant le développement de l'économie, les mesures d'aide à l'emploi, les relations internationales, l'environnement et le soutien aux infrastructures;
- Soutien aux personnes et aux familles, qui comprend notamment les mesures d'aide financière de dernier recours et d'aide à la famille et aux aînés, ainsi que certaines mesures d'aide juridique;
- Gouverne et justice, qui regroupe les activités du pouvoir législatif, des organismes centraux et de la sécurité publique, ainsi que les programmes à caractère administratif.

Les dépenses par mission

(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Santé et services sociaux	41 978	44 429	46 136
Éducation et culture	23 706	25 357	26 223
Économie et environnement	15 807	15 424	16 320
Soutien aux personnes et aux familles	10 200	10 832	10 965
Gouverne et justice ⁽¹⁾	7 361	7 996	7 823
TOTAL	99 052	104 038	107 467
Variation en %	5,1	5,0	3,3

(1) Ces montants incluent la provision au Fonds de suppléance.

☐ Risques et analyse de sensibilité

■ Risques

Plusieurs facteurs peuvent avoir des impacts sur les dépenses du gouvernement. Ces facteurs incluent notamment :

- la variation des clientèles cibles, telles que les effectifs qui fréquentent les établissements d'enseignement;
- les changements technologiques, qui influencent particulièrement les dépenses dans le domaine de la santé;
- le changement dans le niveau général des prix, qui a un impact différent pour chacun des portefeuilles gouvernementaux;
- l'apparition de nouveaux besoins de la population.

■ Analyse de sensibilité

Les prévisions du cadre financier prennent en compte :

- les choix budgétaires, qui découlent de la priorisation de certains secteurs par rapport à d'autres dans l'allocation des dépenses;
- les variables économiques et démographiques, qui sont liées aux facteurs de prix (inflation) et de démographie (variation de la population).

Les deux tableaux ci-après indiquent la sensibilité des dépenses de portefeuilles tant sur le plan budgétaire que sur celui des facteurs économiques et démographiques.

- Il convient de noter que ces données sont des indications et que les impacts peuvent varier selon la nature et l'interaction des facteurs de risque.

■ Choix budgétaires

Les dépenses peuvent varier selon les choix du gouvernement dans l'allocation de ses disponibilités budgétaires. Par exemple, une variation de 1 % des dépenses consolidées du portefeuille Santé et Services sociaux entraînerait une variation de ses dépenses de l'ordre de 460 millions de dollars.

TABLEAU H.24

Sensibilité des dépenses à une variation de 1 % par portefeuille ministériel (en millions de dollars)

	Impacts pour l'année financière 2019-2020
Santé et Services sociaux	460
Éducation et Enseignement supérieur	250
Autres portefeuilles	350
TOTAL	1 060

▪ Variables économiques et démographiques

L'analyse effectuée permet d'estimer la sensibilité des dépenses consolidées avant le service de la dette à certaines variables économiques et démographiques d'importance.

▪ Prix

Les dépenses publiques sont influencées par les prix des services offerts par le gouvernement, dont l'évolution est étroitement liée à celle du niveau général des prix dans l'économie, c'est-à-dire à l'inflation.

Les résultats montrent qu'une variation de 1 % des prix amènerait une variation de 400 millions de dollars des dépenses, soit 0,3 point de pourcentage des dépenses totales.

▪ Démographie

Les dépenses sont influencées par les variations de la population totale et par la variation de la taille de la clientèle de certains services.

Par exemple, une variation de 1 % de l'ensemble de la population ferait varier les dépenses totales de 760 millions de dollars, soit de 0,7 point de pourcentage.

TABLEAU H.25

Sensibilité des dépenses à une variation de 1 % pour chacune des variables économiques et démographiques

Variables	Dépenses	Impacts pour l'année financière 2019-2020	
		En M\$	En point de pourcentage
Prix			
Inflation	Dépenses totales	400	0,3
Démographie			
Population totale	Dépenses totales	760	0,7
	Par portefeuille		
	– Santé et Services sociaux		0,7
	– Éducation et Enseignement supérieur		0,8
	– Autres		0,7
0 à 4 ans	Dépenses totales	80	0,1
5 à 16 ans	Dépenses totales	130	0,1
17 à 24 ans	Dépenses totales	130	0,1
65 ans et plus	Dépenses totales	210	0,2

2.2.2 Le service de la dette

Le service de la dette se compose des intérêts sur la dette directe ainsi que des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic.

Le service de la dette évolue principalement en fonction du niveau de la dette, des taux d'intérêt et des rendements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR).

□ Révisions 2018-2019

En 2018-2019, le service de la dette s'élève à 8,9 milliards de dollars, soit 7,5 milliards de dollars pour les intérêts sur la dette directe et 1,4 milliard de dollars pour les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic.

Par rapport à mars 2018, le service de la dette est révisé à la baisse de 481 millions de dollars en 2018-2019, en raison du remboursement accéléré de la dette à partir du Fonds des générations, de taux d'intérêt à long terme plus faibles que prévu et d'une dette moins importante.

TABLEAU H.26

Évolution du service de la dette (en millions de dollars)

	Mars 2018		Mars 2019		
	2018-2019	Révisions	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Intérêts sur la dette directe ⁽¹⁾	7 991	-452	7 539	7 984	8 274
<i>Variation en %</i>			1,0	5,9	3,6
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs ⁽²⁾	1 389	-29	1 360	1 012	864
<i>Variation en %</i>			-23,3	-25,6	-14,6
TOTAL	9 380	-481	8 899	8 996	9 138
<i>Variation en %</i>			-3,7	1,1	1,6

(1) Les intérêts sur la dette directe comprennent les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces revenus, qui sont présentés en déduction du service de la dette, sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition. Comme la prévision des revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement est intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt, celle-ci peut être révisée à la hausse comme à la baisse.

(2) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite, des fonds particuliers des régimes et des fonds des autres programmes d'avantages sociaux futurs.

❑ Perspectives pour 2019-2020 et 2020-2021

De manière globale, le service de la dette s'établira à 9,0 milliards de dollars en 2019-2020 et à 9,1 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui représente respectivement une croissance de 1,1 % et de 1,6 %.

En 2019-2020 et en 2020-2021, les intérêts sur la dette directe augmenteront, en raison principalement de la hausse prévue des taux d'intérêt et des investissements en immobilisations du gouvernement.

Les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs diminueront, quant à eux, en raison du fait que les revenus de placement du FARR augmentent chaque année.

❑ Risques et analyse de sensibilité

■ Risques

Le principal risque lié à la prévision du service de la dette est une hausse des taux d'intérêt plus importante que prévu ou un rendement plus faible qu'attendu du FARR³.

Le FARR est un actif constitué pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Il est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec. Aux fins de la dette brute, il est présenté en déduction du passif au titre des régimes de retraite. Pour des informations additionnelles, voir la section I.

Les revenus du FARR sont présentés en déduction du service de la dette. Il en découle qu'un rendement moins élevé que prévu entraînerait une hausse du service de la dette.

■ Analyse de sensibilité

Une hausse plus importante que prévu des taux d'intérêt de 1 point de pourcentage sur une pleine année entraînerait une augmentation de la dépense d'intérêts d'environ 250 millions de dollars.

Un rendement réalisé par le FARR qui serait de 1 point de pourcentage inférieur au rendement prévu entraînerait une augmentation du service de la dette de 20 millions de dollars l'année suivante.

Une variation de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises n'entraîne, par ailleurs, aucun impact sur le service de la dette, car la dette du gouvernement n'est pas exposée aux devises étrangères.

³ En vertu de sa politique de placement, qui est basée sur un horizon de long terme, le FARR devrait générer un rendement annuel de 6,35 %.

3. LES GESTES POUR ASSURER UNE GESTION PLUS EFFICIENTE ET PLUS TRANSPARENTE DES FINANCES PUBLIQUES

Dès son arrivée en octobre dernier, le gouvernement s'est engagé à être efficient et transparent dans la gestion des finances publiques.

Cet engagement est un processus progressif visant notamment à définir la meilleure façon de faire pour réaliser des gains de productivité et d'efficience.

Le budget 2019-2020 est l'occasion de dresser un état de situation des mesures d'optimisation identifiées jusqu'à présent. C'est aussi l'occasion de présenter d'autres mesures d'efficience qui permettront de dégager des marges de manœuvre pour améliorer la prestation des services publics.

Cette partie du document présente les actions d'efficience et de transparence suivantes :

- améliorer la performance dans la livraison des services publics;
- assurer un meilleur suivi budgétaire;
- renforcer le processus d'approbation des prévisions budgétaires des organismes.

❑ Améliorer la performance dans la livraison des services publics

■ Soutien aux projets d'amélioration des façons de faire

Dans un souci d'offrir des services de qualité aux citoyennes et aux citoyens du Québec de manière efficiente, les ministères et les organismes du gouvernement doivent s'assurer d'avoir à leur disposition les ressources suffisantes.

Par conséquent, le gouvernement prévoit des sommes afin d'aider les ministères et les organismes à mettre en œuvre des projets d'amélioration des façons de faire. Des sommes de 15 millions de dollars en 2019-2020, de 22 millions de dollars en 2020-2021 et de 30 millions en 2021-2022 financeront des projets qui permettront d'augmenter l'efficacité des ministères et organismes, voire de dégager des économies.

— À cette fin, des crédits additionnels seront accordés au Secrétariat du Conseil du trésor. Les sommes requises pour 2019-2020 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

Plus précisément, les projets viseront :

- à améliorer les processus ou à les appuyer de systèmes d'information pour diminuer les pressions sur les effectifs;
- à soutenir financièrement les organismes publics qui serviront de bancs d'essai et de vitrines technologiques pour les innovations du Québec;
- à créer un environnement moderne et stimulant permettant de recruter plus facilement du personnel.

TABLEAU H.27

Impact financier des mesures pour améliorer la performance dans la livraison des services publics (en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
Soutien aux projets d'amélioration des façons de faire	-15,0	-22,0	-30,0	—	—	-67,0

Exemples d'application de financement de projets d'optimisation

Gestion en ligne des permis de conduire, de l'immatriculation et des réclamations à la SAAQ

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) modernise ses systèmes dans le but de permettre l'accès en ligne pour l'obtention et le renouvellement automatique du permis de conduire et de l'immatriculation, en plus de faciliter la transmission des documents par voie électronique.

De plus, la clientèle accidentée de la route et les fournisseurs de services peuvent maintenant saisir directement sur le Web le montant de certains frais prévus par la couverture d'assurance pour lesquels un remboursement est demandé. Ainsi, ils n'ont plus à remplir de formulaires papier et à les envoyer à la SAAQ. Si une copie de facture ou de reçu est exigée, celle-ci peut également être transmise électroniquement.

Modernisation du système de justice

Le ministère de la Justice modernise ses systèmes et met en œuvre les projets technologiques nécessaires afin de réduire les coûts et les délais additionnels pour les citoyens et les acteurs du système.

Ce nouveau système de justice fiable, sécuritaire et performant permettra notamment de gérer un dossier judiciaire numérique et de tenir des audiences numériques tout en évitant les délais et les erreurs liés à la manipulation du papier.

Amélioration des services à la clientèle de Retraite Québec

Retraite Québec met en place un centre des relations avec la clientèle unifié et amélioré en bonifiant notamment le système de réponse vocale interactive adaptée selon le profil des clients.

L'organisation harmonise et simplifie également les démarches de la clientèle concernant le Régime de rentes du Québec, les régimes de retraite du secteur public et l'Allocation famille (anciennement appelée soutien aux enfants).

Ces améliorations permettent d'enrichir l'expérience client et de bonifier l'information transmise.

La performance de l'Administration gouvernementale

La Loi sur l'administration publique instaure un cadre de gestion axé sur les résultats qui met en priorité la qualité des services aux citoyens, la transparence et l'imputabilité des ministères et organismes devant l'Assemblée nationale. En vertu des principes établis par ce cadre de gestion, les citoyens sont en droit de s'attendre à une Administration gouvernementale performante, basée sur une gestion rigoureuse, efficace et transparente, qui permet d'en faire plus pour eux.

Le gouvernement s'est fixé comme objectif d'optimiser l'application de ce cadre de gestion afin qu'il soutienne davantage la performance. Pour ce faire, le président du Conseil du trésor mettra en œuvre dans les prochaines années un plan d'action sur la performance prévoyant un ensemble de mesures regroupées selon les axes suivants :

- accroître la transparence et suivre la performance des ministères et des organismes;
- redonner toute son importance au processus de planification stratégique et de reddition de comptes publique;
- soutenir plus efficacement les ministères et les organismes dans le développement de leur performance.

Ce plan prévoit notamment le développement d'un nouvel indice permettant de mesurer la performance des ministères et organismes ainsi que la diffusion d'un tableau de bord public. Il est aussi prévu de redonner toute son importance à la planification stratégique. Ainsi, la période couverte par les plans stratégiques des ministères sera graduellement arrimée au cycle électoral. En outre, la qualité des plans sera rehaussée pour qu'on puisse y prévoir notamment de meilleurs indicateurs tenant compte des attentes des citoyens.

Dans le cadre de ces travaux, la détermination et le suivi d'indicateurs clés de performance, de l'anglais « key performance indicators » (KPI), permettront de mesurer la performance des organisations dans le temps et en fonction des résultats poursuivis. À l'instar de ce qui est fait ailleurs dans le monde, notamment en Écosse et à New York, le tableau de bord public permettra à la population de suivre l'évolution de ces indicateurs en toute transparence.

■ La gestion des technologies de l'information et des acquisitions

Le gouvernement entend entreprendre des changements en matière de gestion des technologies de l'information et des acquisitions. Ces dernières ont un impact direct sur la capacité de l'État à rendre des services de qualité auxquels les citoyens et les entreprises sont en droit de s'attendre.

D'abord, le gouvernement adoptera le Plan de transformation numérique gouvernementale. Les organismes publics devront notamment dévoiler les actions planifiées et les efforts investis en cohérence avec ce plan. Ces orientations seront précisées lors de l'annonce de la nouvelle stratégie de transformation numérique.

De plus, les activités et les ressources du Centre de services partagés du Québec dans ces domaines se retrouveront au sein de deux nouveaux organismes. Les deux organismes créés, qui seront opérationnels à compter du 1^{er} janvier 2020, relèveront du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor.

■ Création de l'organisme Infrastructures technologiques Québec

La création d'Infrastructures technologiques Québec permettra notamment de disposer d'infrastructures technologiques et de systèmes de gestion communs performants pour soutenir une prestation de services de qualité, de concentrer et de développer des expertises spécialisées, de contribuer à rehausser la sécurité de l'information et de soutenir la transformation numérique des organismes publics de manière plus rapide en évitant la duplication des solutions.

■ Création de l'organisme Centre d'acquisitions gouvernementales

La création de cet organisme permettra de concentrer, au sein d'une seule entité, l'ensemble des achats des organismes publics de l'Administration gouvernementale, du réseau de la santé et des services sociaux et des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Le bassin d'experts en acquisition qui y sera réuni soutiendra notamment les organismes publics qui ne possèdent pas les ressources spécialisées requises.

❑ Assurer un meilleur suivi budgétaire

Le gouvernement du Québec a instauré la publication d'un rapport mensuel des opérations financières en 2006. Ce rapport a pour objectif d'effectuer un suivi régulier de l'exécution du budget annuel.

- Il est produit selon les normes comptables du secteur public et a été examiné par le Vérificateur général du Québec en 2015.
- Jusqu'à aujourd'hui, la présentation des informations financières y a été axée sur le suivi des revenus du fonds général, des dépenses de programmes et des résultats nets des organismes et des fonds spéciaux.

À compter de l'année 2019-2020, le gouvernement publiera le rapport mensuel sur une base pleinement consolidée afin d'assurer la comparabilité des informations avec celles du budget et des comptes publics.

- Le rapport mettra ainsi l'accent sur les revenus consolidés par source ainsi que les dépenses consolidées selon les grands champs d'activité de l'État.
- Par ailleurs, la prise en compte des revenus et des dépenses réels des établissements de santé et services sociaux et d'éducation rehaussera davantage la pertinence du rapport.
- Le gouvernement prévoit également réaliser des analyses plus détaillées qui viendront bonifier le rapport à chacun des trimestres sur la base de l'information reçue de la part des différentes entités gouvernementales.

De plus, par souci de transparence et pour rendre disponible à fréquence régulière la plus récente information sur le solde budgétaire pour l'année en cours, le gouvernement inclut à chaque trimestre, depuis l'automne 2018, une estimation préliminaire du solde budgétaire pour l'année en cours dans le rapport mensuel. En particulier :

- il a mis à jour les prévisions budgétaires pour l'année 2018-2019 lors de la publication du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018 et le fait à nouveau dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2019*;
- il présentera les résultats préliminaires pour l'année financière en juin, dans le *Rapport mensuel des opérations financières au 31 mars 2019*;
- il prévoit effectuer une première mise à jour préliminaire du solde budgétaire pour l'année 2019-2020 lors de la publication du *Rapport mensuel des opérations financières au 30 juin 2019*.

❑ Renforcer le processus d’approbation des prévisions budgétaires des organismes

Différentes structures budgétaires ont été mises en place pour assurer un lien entre les revenus prélevés par l’État et le financement des services publics. Cette organisation financière résulte principalement de choix du gouvernement relativement à la gouvernance et au mode de prestation de services.

Or, l’approbation des budgets annuels diffère selon le type de structure. Par exemple, de manière générale, les crédits des ministères sont votés annuellement pour chacun des programmes par l’Assemblée nationale, alors que le budget des fonds spéciaux est voté globalement pour chacune des entités.

De plus, l’approbation des prévisions budgétaires diffère entre les organismes publics. Les dispositions législatives encadrant les approbations prévoient différentes façons de faire.

Enfin, les règles et les pratiques de planification budgétaire actuelles amènent certains écarts entre les orientations gouvernementales et leur exécution par les organismes.

— En particulier, les prévisions de dépenses de certains organismes sont approuvées par le gouvernement avec un retard. Pour d’autres, cette approbation n’est pas prévue dans la loi.

L’adoption des prévisions de dépenses des organismes en amont des budgets permettra notamment d’assurer une cohérence pour la prise en compte des orientations gouvernementales.

Afin de renforcer la synchronisation entre la planification budgétaire gouvernementale et celle des organismes publics en amont de l’approbation des budgets, et ce, dans le respect des orientations gouvernementales, le gouvernement modifiera les règles d’adoption des budgets des organismes conformément aux bonnes pratiques.

Ces modifications, qui nécessitent l’adoption de modifications législatives, reposent sur les principes suivants :

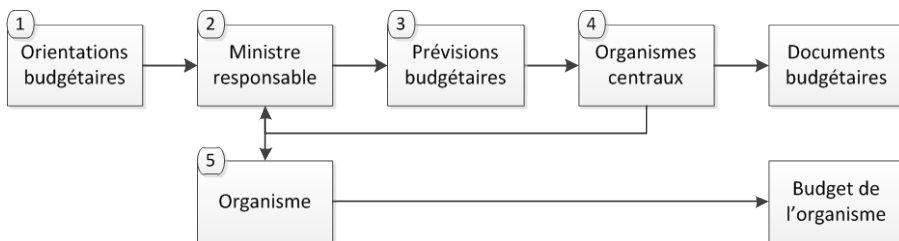
- la cohérence du processus au sein des organismes et du gouvernement;
- l’allègement des contrôles et du processus d’adoption des budgets.

Ces modifications permettront une meilleure intégration du processus de préparation du budget de l’État, dans le respect des principes de gouvernance des organismes publics.

Processus d'approbation des prévisions budgétaires des organismes

1. Dans un premier temps, le ministre des Finances et le président du Conseil du trésor (organismes centraux) proposent conjointement au Conseil du trésor des orientations budgétaires communes ou particulières à chacun des organismes autres que budgétaires (organismes¹) qui, une fois approuvées, sont transmises aux ministres responsables de ces organismes.
 - Ces orientations peuvent porter notamment sur les revenus, les dépenses et les surplus ou déficits cumulés des organismes.
2. Ensuite, chaque ministre transmet les orientations aux organismes dont il est responsable et y joint, si nécessaire, des directives relatives, notamment, à la transmission et à la forme du budget annuel.
3. Sur la base des orientations et des directives reçues, les organismes adoptent un budget annuel et des prévisions budgétaires et les transmettent au ministre responsable. Ce dernier remet ensuite les prévisions budgétaires au président du Conseil du trésor et au ministre des Finances.
4. Par la suite, le président du Conseil du trésor et le ministre des Finances soumettent au Conseil du trésor, pour approbation, les prévisions budgétaires avec, le cas échéant, les modifications qu'ils estimeraient appropriées en fonction des politiques en matière budgétaire et financière proposées par le ministre des Finances. Les prévisions approuvées sont ensuite présentées au gouvernement.
5. Enfin, après le dépôt du budget de dépenses, les modifications sont, le cas échéant, transmises aux ministres responsables, qui en informent les organismes visés. L'organisme modifie, si nécessaire, le budget annuel et le transmet au ministre qui en est responsable.
 - Il appartient aux ministres de s'assurer que les organismes dont ils sont responsables respectent leur budget annuel et les prévisions pluriannuelles.

Processus proposé



1 Les organismes autres que budgétaires dont les prévisions sont intégrées au budget des fonds spéciaux ne sont pas visés par cette révision.

4. LES DEMANDES DU QUÉBEC À L'ÉGARD DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX

4.1 Pour un rehaussement de la contribution fédérale en matière de santé et de programmes sociaux

Le gouvernement fédéral contribue aux dépenses des provinces en santé, en éducation postsecondaire et dans d'autres domaines sociaux par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé (TCS) et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

Le Québec demande un rehaussement de ces deux transferts de manière à ce que les provinces puissent avoir les moyens nécessaires pour assumer pleinement leurs responsabilités.

Le TCS doit correspondre à 25 % des dépenses des provinces en santé

De 2006-2007 à 2016-2017, le TCS a crû de 6 % par année. Cette indexation a permis un relèvement de la contribution fédérale aux dépenses des provinces en santé. En 2016-2017, celle-ci se situait à 22,6 %.

Or, depuis 2017-2018, le TCS est limité à la hausse du PIB nominal canadien (sous réserve d'un plancher de 3 %).

— Cette décision du gouvernement fédéral de ne plus indexer le TCS de 6 % par année entraîne pour le Québec un manque à gagner cumulatif de 13,7 milliards de dollars sur dix ans, soit de 2017-2018 à 2026-2027.

Cette hausse du TCS est insuffisante compte tenu, entre autres, du vieillissement de la population, qui accroît la pression sur les dépenses en santé.

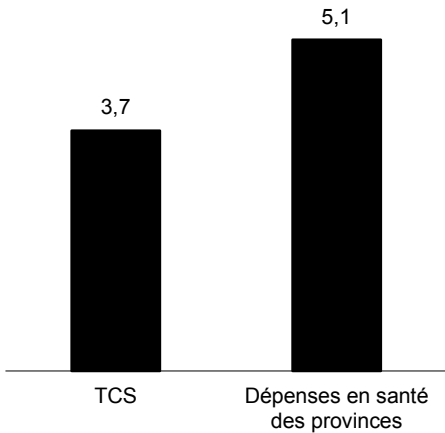
Selon le Conference Board du Canada, de 2017-2018 à 2026-2027⁴, les dépenses en santé des provinces augmenteront de 5,1 % par année en moyenne, comparativement à 3,7 % pour le TCS.

Il en découle que la contribution fédérale ira en diminuant. En 2026-2027, celle-ci ne devrait représenter que 19,6 % des dépenses des provinces en santé, soit un creux historique depuis l'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur la santé de septembre 2004.

GRAPHIQUE H.3

Évolution annuelle moyenne du TCS et des dépenses en santé des provinces – De 2017-2018 à 2026-2027

(en pourcentage)

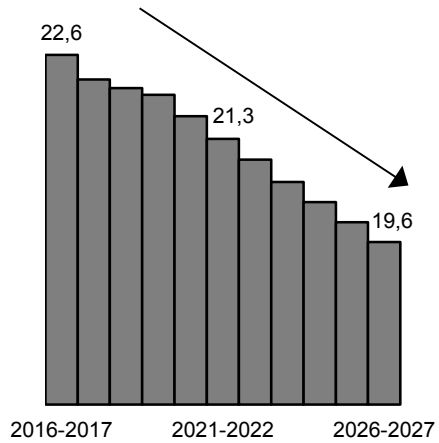


Source : Conference Board du Canada.

GRAPHIQUE H.4

Contribution fédérale en matière de santé

(en pourcentage des dépenses des provinces en santé)



Sources : Conference Board du Canada et ministère des Finances du Québec.

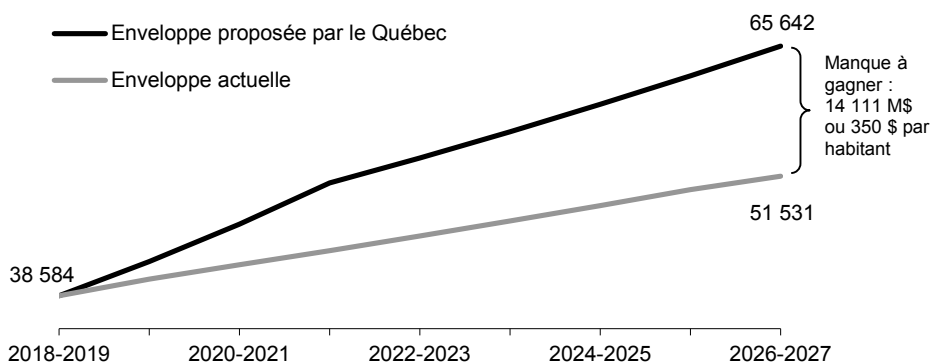
⁴ CONFERENCE BOARD DU CANADA, *Veiller aux besoins en matière de soins de santé de la population vieillissante*, [Note de conjoncture], juillet 2018.

Le Québec demande un rehaussement graduel de l'enveloppe du TCS pour qu'elle atteigne 25 % des dépenses en santé des provinces à compter de 2021-2022, puis le maintien de la contribution fédérale à ce niveau par la suite.

- Cette contribution fédérale représentant 25 % des dépenses en santé des provinces serait atteinte d'ici 2021-2022, grâce à un financement additionnel à l'échelle canadienne par le biais du TCS de 7,3 milliards de dollars sur trois ans, dont 1,9 milliard de dollars en 2019-2020.
- Par la suite, cette part serait maintenue par l'indexation de l'enveloppe du TCS selon le taux de croissance annuel des dépenses en santé des provinces de 5,1 % estimé par le Conference Board du Canada.
- En 2026-2027, cette proposition ferait que l'enveloppe du TCS atteindrait 65,6 milliards de dollars, soit un financement additionnel à l'échelle canadienne de 14,1 milliards de dollars ou 350 \$ par habitant⁵.

GRAPHIQUE H.5

Retour graduel du Transfert canadien en matière de santé représentant 25 % des dépenses en santé des provinces – De 2018-2019 à 2026-2027
(en millions de dollars)



Note : L'enveloppe actuelle exclut les fonds ciblés. Si ces fonds étaient inclus, un financement additionnel de 12,9 G\$ à l'échelle canadienne serait nécessaire en 2026-2027.

Sources : Conference Board du Canada, ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

⁵ Les revenus du TCS du Québec augmenteraient de 433 M\$ en 2019-2020. Ce financement additionnel augmenterait pour atteindre 3,1 G\$ en 2026-2027.

❑ Un rehaussement du TCPS à son niveau de 1994-1995

Les collèges et les universités jouent un rôle important dans la formation et la recherche scientifique. Pour le gouvernement du Québec, l'éducation supérieure est aussi un levier pour créer de la richesse.

Le gouvernement fédéral contribue aux dépenses des provinces en éducation postsecondaire et dans d'autres domaines sociaux par l'entremise du TCPS.

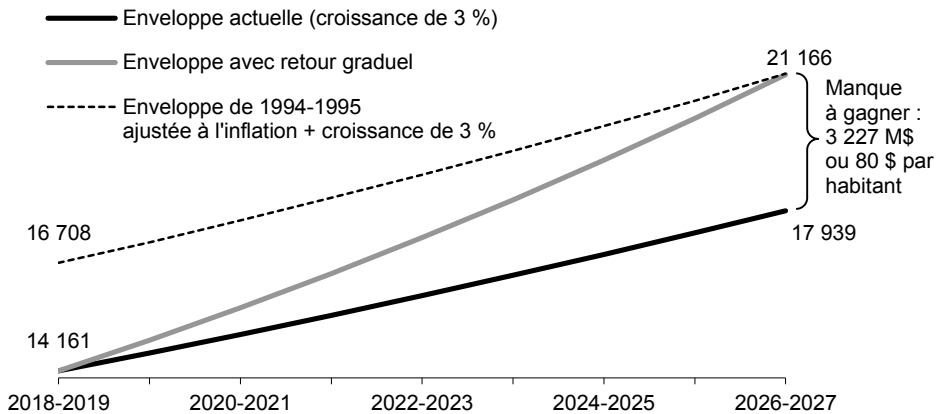
En 2018-2019, le TCPS, qui augmente de 3 % par année, s'établit à 14,2 milliards de dollars à l'échelle canadienne. Compte tenu de l'inflation, il s'agit d'un niveau inférieur à ce qui prévalait en 1994-1995, soit avant les réductions importantes du financement fédéral du milieu des années 1990.

Le Québec demande au gouvernement fédéral une hausse de l'enveloppe du TCPS au niveau de 1994-1995 tenant compte de l'inflation. Le Québec propose que ce rattrapage graduel s'effectue d'ici 2026-2027.

— Ce rattrapage graduel impliquerait une majoration additionnelle de l'enveloppe du TCPS de 305 millions de dollars en 2019-2020, pour atteindre 3,2 milliards de dollars en 2026-2027⁶.

GRAPHIQUE H.6

Retour graduel du Transfert canadien en matière de programmes sociaux au niveau de 1994-1995 qui tient compte de l'inflation – De 2018-2019 à 2026-2027 (en millions de dollars)



Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

⁶ Répartie selon la part de la population, cette hausse représenterait pour le Québec 69 M\$ (8 \$ par habitant) en 2019-2020. Par la suite, elle irait en augmentant pour atteindre 706 M\$ (80 \$ par habitant) en 2026-2027.

Le rôle de la péréquation

Les provinces n'ont pas toutes la même capacité fiscale, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas toutes la même capacité à générer des revenus.

La péréquation vise à donner aux provinces « des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables¹ ».

Cette équité fiscale est importante. Grâce à elle, les Canadiens, quel que soit le lieu de leur résidence, ont accès à des services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.

Pour le Québec, la péréquation doit reposer sur des principes. Par exemple, la norme de comparaison doit correspondre à la moyenne des dix provinces.

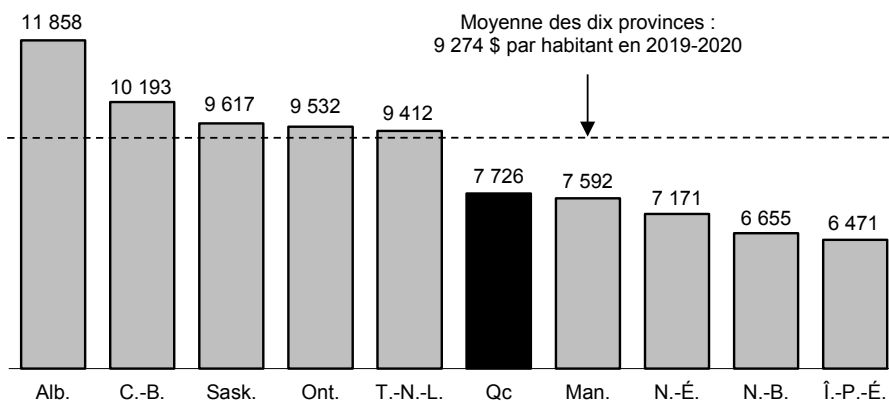
Les provinces ayant une capacité fiscale, en dollars par habitant, inférieure à la moyenne des dix provinces reçoivent un paiement de péréquation. Ainsi, elles disposent, après péréquation, d'une capacité fiscale équivalente à la moyenne des dix provinces pour assurer les services publics².

En 2019-2020, le Québec disposera de la capacité fiscale par habitant la plus élevée parmi les provinces qui recevront de la péréquation, soit 7 726 \$. C'est pour cette raison que, par habitant, le Québec est la province bénéficiaire qui en reçoit le moins.

Le programme de péréquation est financé par le gouvernement fédéral à même les revenus qu'il perçoit des contribuables de chaque province, y compris ceux du Québec. Les provinces non bénéficiaires ne versent aucune somme aux provinces bénéficiaires.

Capacité fiscale des provinces – 2019-2020

(en dollars par habitant)



Note : Les paiements de péréquation pour 2019-2020 reposent sur des données relatives aux années 2015-2016 à 2017-2018. Les données tiennent compte de 50 % des revenus tirés des ressources naturelles.

Source : Ministère des Finances du Canada.

1 Loi constitutionnelle de 1982, art. 36 (2).

2 La capacité fiscale des provinces est évaluée à cinq assiettes fiscales (impôt sur le revenu des particuliers, impôt sur le revenu des sociétés, taxes à la consommation, impôts fonciers et ressources naturelles).

4.2 Traitement équitable des dividendes d'Hydro-Québec

En novembre 2008, le gouvernement fédéral a modifié le programme de péréquation en transférant les dividendes versés au gouvernement ontarien par Hydro One, une société qui transporte et distribue de l'électricité, de l'assiette des ressources naturelles à l'assiette de l'impôt sur le revenu des sociétés.

Or, cette décision du gouvernement fédéral n'est pas équitable, puisque les dividendes provenant des activités de transport et de distribution d'électricité versés au gouvernement du Québec par Hydro-Québec (28,7 % du dividende en 2018) ont été maintenus à l'assiette des ressources naturelles.

En 2018, le gouvernement fédéral a renouvelé le programme de péréquation jusqu'en 2023-2024 sans procéder au changement demandé par le Québec. Le Québec estime le manque à gagner annuel à environ 200 millions de dollars.

ANNEXE 1 : LES DÉPENSES CONSOLIDÉES PAR PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

TABLEAU H.28

Dépenses consolidées par portefeuille – 2019-2020

(en millions de dollars)

	Dépenses de programmes ⁽¹⁾	Mesures prévues au Fonds de suppléance	Autres dépenses ⁽²⁾	Total	Variation en %
Affaires municipales et Habitation	2 087	62	820	2 969	-4,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	969	5	156	1 130	16,3
Assemblée nationale	137	—	—	137	-0,4
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 536	-339	1 392	2 588	-5,8
Conseil exécutif	468	11	1	480	2,8
Culture et Communications	772	38	510	1 320	5,8
Économie et Innovation	1 093	105	1 482	2 680	5,0
Éducation et Enseignement supérieur	20 897	—	3 539	24 436	5,1
Énergie et Ressources naturelles	88	12	530	629	-1,1
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	205	11	1 388	1 605	51,7
Famille	2 787	1	3 414	6 202	7,2
Finances	200	2	2 748	2 950	5,8
Forêts, Faune et Parcs	526	20	461	1 007	-1,8
Immigration, Diversité et Inclusion	482	—	3	485	168,0
Justice	1 043	10	184	1 237	4,5
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	106	—	—	106	-43,4
Relations internationales et Francophonie	112	2	6	120	1,7
Santé et Services sociaux	40 824	—	4 609	45 433	5,4
Sécurité publique	1 629	29	484	2 142	-5,6
Tourisme	158	1	181	341	-7,8
Transports	763	—	4 187	4 950	-7,3
Travail, Emploi et Solidarité sociale	4 468	30	745	5 243	2,9
Éliminations interportefeuilles ⁽³⁾	—	—	-4 152	-4 152	n/a
Sous-total	81 351	—	22 687	104 038	5,0
Service de la dette	6 589	—	2 407	8 996	1,1
TOTAL	87 940	—	25 094	113 034	4,7

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- (1) Ces dépenses correspondent aux dépenses des ministères et sont financées principalement par les impôts et les taxes généraux.
- (2) Ces dépenses correspondent aux dépenses des entités financées par leurs revenus propres et aux dépenses financées par le régime fiscal.
- (3) Les éliminations interportefeuilles résultent principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents portefeuilles.

TABLEAU H.29

Dépenses consolidées par portefeuille – 2019-2020

(en millions de dollars)

	Fonds consolidé du revenu			Dépenses financées par le régime fiscal
	Fonds général ⁽¹⁾	Fonds spéciaux	Comptes à fin déterminée	
Affaires municipales et Habitation	2 149	124	121	1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	974	—	110	—
Assemblée nationale	137	—	—	—
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 196	—	—	—
Conseil exécutif	480	—	—	—
Culture et Communications	810	28	9	390
Économie et Innovation	1 198	292	37	1 315
Éducation et Enseignement supérieur	20 897	109	45	148
Énergie et Ressources naturelles	99	159	1	95
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	217	1 323	3	14
Famille	2 788	2 575	—	3 406
Finances	202	1 125	496	764
Forêts, Faune et Parcs	546	535	12	15
Immigration, Diversité et Inclusion	482	—	3	—
Justice	1 053	150	1	—
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	106	—	—	—
Relations internationales et Francophonie	114	—	—	—
Santé et Services sociaux	40 824	290	142	870
Sécurité publique	1 658	706	101	—
Tourisme	160	208	—	—
Transports	763	3 914	—	4
Travail, Emploi et Solidarité sociale	4 498	1 420	6	487
Éliminations interportefeuilles ⁽²⁾	—	—	—	—
Sous-total	81 351	12 955	1 087	7 509
Service de la dette	6 589	2 669	—	—
TOTAL	87 940	15 624	1 087	7 509

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les montants incluent les mesures prévues au Fonds de suppléance.

(2) Il s'agit d'ajustements de consolidation résultant principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités d'un même portefeuille (éliminations intraportefeuilles) ou de différents portefeuilles (éliminations interportefeuilles).

Organismes autres que budgétaires	Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	Éliminations intraportefeuilles ⁽²⁾	Éliminations interportefeuilles ⁽²⁾	TOTAL
1 328	—	-754	—	2 969
535	—	-488	—	1 130
—	—	—	—	137
1 428	—	-36	—	2 588
3	—	-2	—	480
532	—	-449	—	1 320
315	—	-477	—	2 680
42	18 271	-15 075	—	24 436
303	—	-27	—	629
53	—	-4	—	1 605
—	—	-2 567	—	6 202
1 860	—	-1 497	—	2 950
162	—	-262	—	1 007
—	—	—	—	485
229	—	-196	—	1 237
—	—	—	—	106
9	—	-3	—	120
17 824	28 363	-42 879	—	45 433
63	—	-387	—	2 142
141	—	-167	—	341
445	—	-175	—	4 950
28	—	-1 196	—	5 243
—	—	—	-4 152	-4 152
25 298	46 634	-66 644	-4 152	104 038
592	1 111	-9	-1 956	8 996
25 890	47 745	-66 653	-6 108	113 034

ANNEXE 2 : TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

La diffusion numérique des contenus s'inscrit dans une volonté ministérielle d'améliorer les messages adressés aux citoyens en favorisant l'utilisation des documents en format électronique pouvant être consultés sur un téléphone intelligent, une tablette ou un ordinateur.

Le ministère des Finances amorce ainsi un passage vers des documents numériques en diffusant certaines informations budgétaires complémentaires exclusivement sur le site Web du budget.

Ceux-ci comprennent notamment les informations suivantes, relativement à la situation financière du Québec :

- les *Statistiques budgétaires du Québec*, qui présentent notamment les revenus et les dépenses du gouvernement sur une base historique;
- le *Québec en quelques chiffres*, qui présente les principales informations budgétaires sous forme de tableaux et de graphiques interactifs;
- diverses données financières selon l'organisation financière du gouvernement, comme le fonds général, les fonds spéciaux, les organismes autres que budgétaires et les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation;
- les affectations des revenus provenant des taxes à la consommation;
- les entités incluses dans le périmètre comptable, classées par portefeuille;
- les surplus ou les besoins financiers nets du gouvernement.

Les tableaux complémentaires sont maintenant disponibles sur le site Internet du ministère des Finances. Pour les consulter, rendez-vous sur la page des documents du budget 2019-2020 :

www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2019-2020/fr/index.asp

Section I

LA DETTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Sommaire	I.3
1. La dette du Québec.....	I.5
1.1 Les différents concepts de dette	I.5
1.2 Comparaison interprovinciale	I.8
1.3 Les bénéfices associés à une réduction de la dette.....	I.10
1.4 La dette brute.....	I.11
1.4.1 Le poids de la dette brute à son plus bas en plus de vingt ans	I.12
1.5 La dette nette	I.16
1.6 La dette représentant les déficits cumulés	I.17
1.7 Le maintien des objectifs de réduction de la dette	I.18
1.8 L'accélération du remboursement de la dette	I.19
1.8.1 Des économies en intérêts de 1,6 G\$ sur cinq ans	I.19
1.8.2 La diminution de la part des revenus consacrée au service de la dette	I.20
1.9 Le Fonds des générations	I.21
2. Le financement.....	I.25
2.1 Le programme de financement.....	I.25
2.2 La stratégie de gestion de la dette.....	I.28
3. Les cotes de crédit.....	I.31
3.1 Les cotes de crédit du gouvernement du Québec.....	I.31
3.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes.....	I.34
ANNEXE 1 : Les révisions de la dette depuis le budget de mars 2018	I.35
ANNEXE 2 : Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite	I.37
ANNEXE 3 : Les rendements des fonds déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.....	I.39
ANNEXE 4 : La dette du secteur public du Québec.....	I.41

SOMMAIRE

Bien que le poids de la dette brute du Québec soit élevé par rapport aux autres provinces, à 46,1 % du PIB au 31 mars 2019, il est à son plus bas en plus de vingt ans.

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

Le présent budget confirme le maintien de ces objectifs.

L'objectif de réduction de la dette brute sera atteint en 2020-2021, soit cinq ans plus tôt que prévu, alors que celui relatif à la dette représentant les déficits cumulés sera atteint en 2025-2026, comme prévu dans la Loi.

La réduction du poids de la dette permettra au Québec :

- d'assurer un financement stable des principales missions de l'État;
- de faire face aux coûts associés au vieillissement de la population;
- de financer des investissements dans les infrastructures publiques;
- de contrer un éventuel ralentissement de l'économie;
- de réduire le fardeau fiscal des Québécois;
- d'augmenter l'autonomie financière du Québec dans la fédération.

Le gouvernement a annoncé à la mise à jour de l'automne 2018 une accélération du remboursement de la dette, et ce, comme il s'y était engagé.

- D'ici au printemps 2019, 10 milliards de dollars du Fonds des générations auront été utilisés pour réduire la dette du Québec sur les marchés financiers.
- Ce remboursement de la dette permet d'alléger la charge en intérêts du gouvernement d'une somme de 1,6 milliard de dollars sur cinq ans.

1. LA DETTE DU QUÉBEC

1.1 Les différents concepts de dette

Il existe différents concepts de dette pour mesurer l'endettement d'un gouvernement.

- La **dette brute** correspond à la dette sur les marchés financiers à laquelle est ajouté l'engagement relatif aux régimes de retraite des employés de l'État. Le solde du Fonds des générations est soustrait de la dette brute.
- La **dette nette** correspond à l'ensemble des passifs du gouvernement, desquels sont retranchés les actifs financiers du gouvernement.
- La **dette représentant les déficits cumulés** correspond à l'écart entre les passifs et les actifs du gouvernement. Il s'agit de la dette qui ne correspond à aucun actif.
 - Conformément à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, on vient y ajouter le solde de la réserve de stabilisation, soit la somme des excédents budgétaires depuis 2015-2016.

Le tableau suivant présente les données sur la dette du Québec selon ces concepts.

TABLEAU I.1

Dette du gouvernement du Québec au 31 mars selon différents concepts (en millions de dollars)

	2018	2019	2020
DETTE BRUTE⁽¹⁾	201 071	200 756	204 169
<i>En % du PIB</i>	48,2	46,1	45,3
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif ⁽²⁾	-24 528	-26 661	-29 470
DETTE NETTE	176 543	174 095	174 699
<i>En % du PIB</i>	42,3	40,0	38,8
Moins : Actifs non financiers	-69 073	-72 231	-75 339
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS AU SENS DES COMPTES PUBLICS	107 470	101 864	99 360
<i>En % du PIB</i>	25,8	23,4	22,1
Plus : Réserve de stabilisation	7 174	9 674	9 674
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS AU SENS DE LA LOI SUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE ET INSTITUANT LE FONDS DES GÉNÉRATIONS	114 644	111 538	109 034
<i>En % du PIB</i>	27,5	25,6	24,2

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

(2) Les actifs financiers comprennent notamment les participations dans les entreprises du gouvernement (par exemple, Hydro-Québec) et les comptes débiteurs. Ils sont diminués des autres éléments de passif (par exemple, les comptes créditeurs).

La dette représentant les déficits cumulés est augmentée de la réserve de stabilisation

Selon la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, la dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés présentés dans les états financiers du gouvernement, augmentés du solde de la réserve de stabilisation. Elle serait moins élevée si la réserve de stabilisation n'y était pas ajoutée.

- Par exemple, au 31 mars 2019, la dette représentant les déficits cumulés sans la réserve de stabilisation, soit **au sens des comptes publics**, s'établira à 101,9 milliards de dollars, soit 9,7 milliards de dollars de moins que la dette représentant les déficits cumulés au sens de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

Cela s'explique par le fait que les excédents budgétaires réalisés depuis 2015-2016 ont été affectés à la réserve de stabilisation plutôt qu'inscrits en déduction de la dette représentant les déficits cumulés.

Pour qu'on puisse comparer la dette représentant les déficits cumulés du Québec à celle des autres gouvernements du Canada, **la dette représentant les déficits sans l'ajout de la réserve de stabilisation doit être utilisée.**

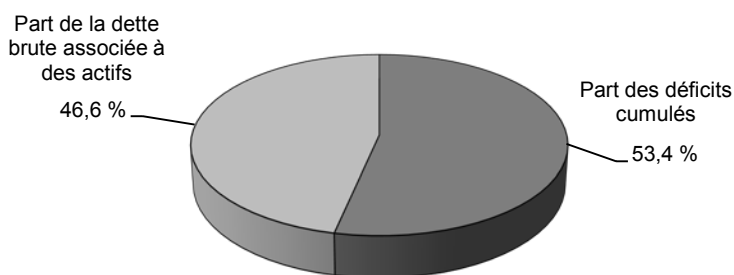
Contrairement à la dette représentant les déficits cumulés, la dette brute et la dette nette ne sont pas augmentées de la réserve de stabilisation.

❑ Les déficits cumulés représentent plus de la moitié de la dette brute

Au 31 mars 2018, les déficits cumulés représentaient plus de la moitié de la dette brute. Au cours des années à venir, cette part diminuera, et ce, en raison du maintien de l'équilibre budgétaire, des versements au Fonds des générations et des investissements en immobilisations du gouvernement. Ainsi, la dette brute sera de plus en plus associée à des actifs, c'est-à-dire à des infrastructures publiques et à des investissements dans les entreprises du gouvernement.

GRAPHIQUE I.1

Part des déficits cumulés dans la dette brute au 31 mars 2018 (en pourcentage)



1.2 Comparaison interprovinciale

Depuis 2015-2016, le Québec ne s'endette plus en raison de déficits budgétaires. Il enregistre plutôt des excédents budgétaires qui contribuent à réduire sa dette, notamment pour l'année 2018-2019. La dette du Québec demeure néanmoins relativement élevée.

— Peu importe le concept de dette, le Québec est la deuxième province la plus endettée, après Terre-Neuve-et-Labrador.

Les intérêts que le Québec doit payer sur cette dette représentent une part importante des revenus de l'État.

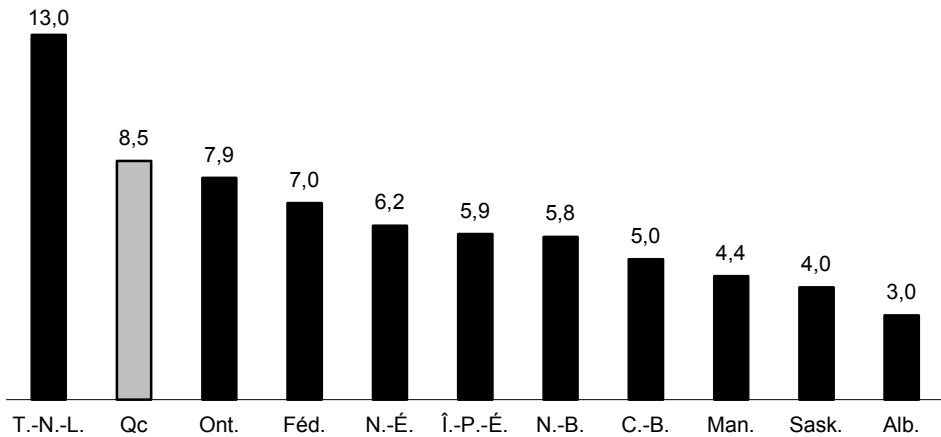
En 2017-2018, ce sont 9,2 milliards de dollars qui ont été payés en intérêts sur la dette, soit 8,5 % des revenus consolidés ou 1 114 \$ par habitant.

— Après Terre-Neuve-et-Labrador, c'est au Québec que ce ratio est le plus élevé.

Chaque dollar payé en intérêts est un dollar en moins pour le financement des services publics.

GRAPHIQUE I.2

Service de la dette des gouvernements au Canada en 2017-2018 (en pourcentage des revenus)



Sources : Comptes publics des gouvernements.

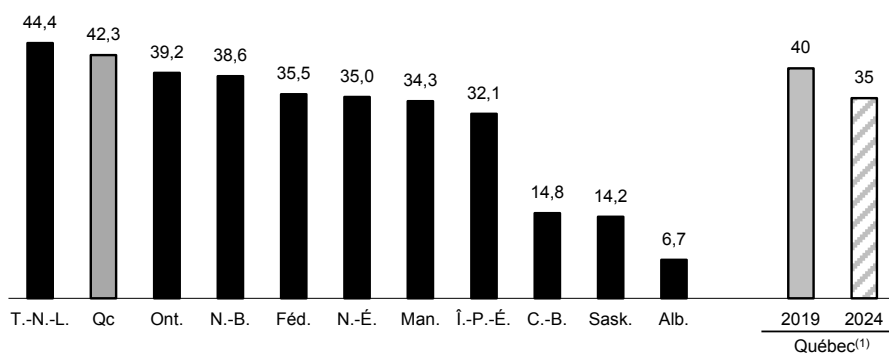
Comparaison de la dette nette des gouvernements au Canada

En pourcentage du PIB, le Québec est la deuxième province la plus endettée après Terre-Neuve-et-Labrador.

Au 31 mars 2018, le poids de la dette nette du Québec s'établissait à 42,3 % du PIB, comparativement à 30,4 % pour la moyenne des provinces¹.

Le poids de la dette nette du Québec diminuera à 40 % du PIB au 31 mars 2019 et à 35 % au 31 mars 2024.

Dette nette des gouvernements au Canada au 31 mars 2018 (en pourcentage du PIB)



Sources : Comptes publics des gouvernements et ministère des Finances du Québec.

(1) Prévisions.

¹ Moyenne pondérée.

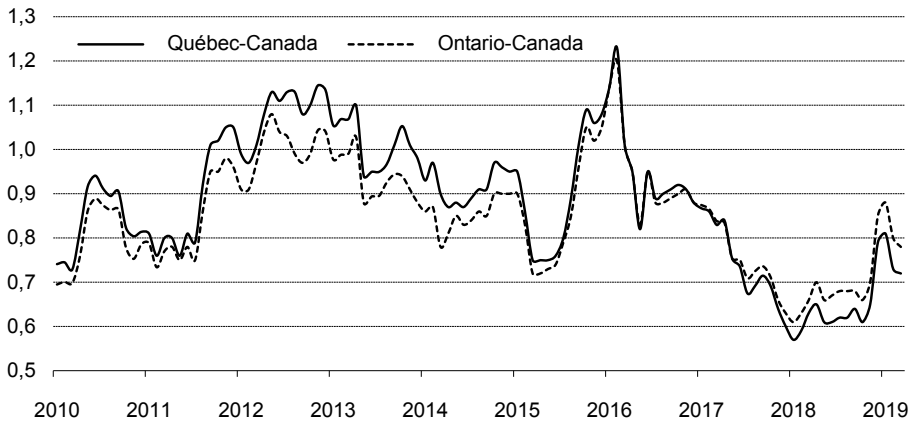
1.3 Les bénéfices associés à une réduction de la dette

En termes de bénéfices, la réduction du poids de la dette contribue à la croissance économique en créant un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité.

Grâce à la baisse du poids de la dette, le Québec bénéficie de coûts d'emprunt avantageux. Le Québec emprunte actuellement à des coûts inférieurs à ceux de l'Ontario.

GRAPHIQUE I.3

Écart entre les taux de rendement sur les titres à long terme (10 ans) (en point de pourcentage)



Source : PC-Bond.

La réduction du poids de la dette permettra aussi au Québec :

- d'assurer un financement stable des principales missions de l'État;
- de faire face aux coûts associés au vieillissement de la population;
- de financer des investissements dans les infrastructures publiques;
- de contrer un éventuel ralentissement de l'économie;
- de réduire le fardeau fiscal des Québécois;
- d'augmenter l'autonomie financière du Québec dans la fédération.

Pour ces diverses raisons, le gouvernement entend poursuivre la réduction du poids de la dette.

1.4 La dette brute

La dette brute correspond à la somme de la dette émise sur les marchés financiers (dette directe consolidée) et du passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, de laquelle est soustrait le solde du Fonds des générations.

Au 31 mars 2019, la dette brute s'établira à 200,8 milliards de dollars, soit 46,1 % du PIB. Au cours des prochaines années, celle-ci augmentera en termes absolus, en raison principalement des investissements en immobilisations du gouvernement.

Une réduction du poids de la dette est cependant prévue en raison de la croissance économique, qui sera supérieure à l'augmentation prévue de la dette brute. Le ratio de la dette brute au PIB s'établira à 42,3 % au 31 mars 2024.

TABLEAU I.2

Dette brute au 31 mars (en millions de dollars)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dette directe consolidée	191 984	190 270	196 517	204 924	214 920	224 075	232 856
Plus : Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ⁽¹⁾	21 903	18 408	16 078	13 504	10 494	7 337	3 537
Moins : Fonds des générations	-12 816	-7 922	-8 426	-11 110	-14 057	-17 317	-20 899
DETTE BRUTE	201 071	200 756	204 169	207 318	211 357	214 095	215 494
En % du PIB	48,2	46,1	45,3	44,6	44,1	43,4	42,3

(1) Il s'agit du passif net.

1.4.1 Le poids de la dette brute à son plus bas en plus de vingt ans

Bien que le poids de la dette brute du Québec soit relativement élevé, à 46,1 % du PIB au 31 mars 2019, il est à son plus bas en plus de vingt ans.

GRAPHIQUE I.4

Évolution de la dette brute au 31 mars (en pourcentage du PIB)

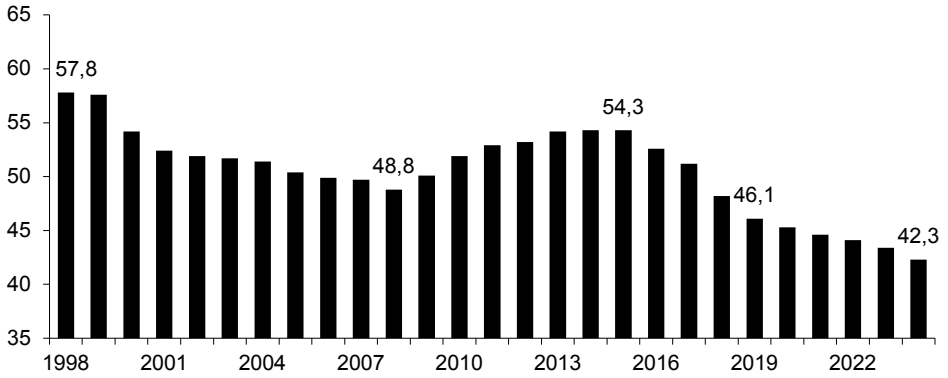


TABLEAU I.3

Facteurs d'évolution de la dette brute du gouvernement du Québec

(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Placements, prêts et avances	Immobilisations nettes⁽¹⁾	Autres facteurs⁽²⁾	Versements au Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2009-2010	157 630	3 174 ⁽³⁾	1 746	4 226	-2 733	-725	5 688	163 318	51,9
2010-2011	163 318	3 150	2 507	4 923	298	-760	10 118	173 436	52,9
2011-2012	173 436	2 628	1 861	5 071	1 228	-840	9 948	183 384	53,2
2012-2013	183 384	3 476 ⁽⁴⁾	659	4 863	445	-961	8 482	191 866	54,2
2013-2014	191 866	2 824	1 349	3 977	-788	-1 421	5 941	197 807	54,3
2014-2015	197 807	1 143 ⁽⁵⁾	2 146	2 980	1 160	-1 279	6 150	203 957	54,3
2015-2016	203 957	-2 191	808	2 695	-338	-1 584	-610	203 347	52,6
2016-2017	203 347	-2 361	2 527	1 784	194	-2 001	143	203 490	51,2
2017-2018	203 490	-2 622	1 859	2 173	-1 536	-2 293	-2 419	201 071	48,2
2018-2019	201 071	-2 500	2 538	3 158	-405	-3 106	-315	200 756	46,1
2019-2020	200 756	—	3 212	3 108	-403	-2 504	3 413	204 169	45,3
2020-2021	204 169	—	2 368	3 261	204	-2 684	3 149	207 318	44,6
2021-2022	207 318	—	2 871	4 169	-54	-2 947	4 039	211 357	44,1
2022-2023	211 357	-100	2 476	4 290	-668	-3 260	2 738	214 095	43,4
2023-2024	214 095	-450	1 882	3 459	90	-3 582	1 399	215 494	42,3

(1) Les investissements effectués dans le contexte d'ententes de partenariat public-privé sont compris dans les immobilisations nettes.

(2) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les comptes débiteurs et les comptes créditeurs.

(3) Le solde budgétaire présenté est celui après utilisation de la réserve de stabilisation.

(4) Ce montant inclut la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées, consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro Québec.

(5) Le solde budgétaire présenté exclut l'impact des modifications comptables. Après la prise en compte des modifications comptables s'élevant à 418 M\$, le solde budgétaire est déficitaire de 725 M\$.

Les investissements nets en immobilisations

Les investissements nets en immobilisations se composent des investissements bruts du gouvernement diminués de la dépense d'amortissement.

- Ces investissements excluent la contribution du gouvernement du Québec aux projets des partenaires (par exemple, les municipalités), alors que celle-ci est incluse dans les investissements annuels du Plan québécois des infrastructures.

Bien que ce soient les investissements bruts qui influencent la dette brute, les immobilisations nettes sont présentées dans les facteurs d'évolution de la dette brute en raison du fait que la dépense d'amortissement est incluse dans le solde budgétaire.

De 2019-2020 à 2023-2024, les investissements nets en immobilisations contribueront à augmenter la dette brute de 3,7 milliards de dollars par année en moyenne.

Investissements nets en immobilisations

(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
Investissements bruts ⁽¹⁾	7 295	7 411	7 691	8 814	9 218	8 945
Moins : Amortissement	-4 137	-4 303	-4 430	-4 645	-4 928	-5 486
Investissements nets en immobilisations	3 158	3 108	3 261	4 169	4 290	3 459

(1) Les investissements bruts comprennent ceux effectués dans le contexte d'ententes de partenariat public-privé. Ils sont par ailleurs diminués de la valeur des dispositions.

Le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs

Le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs correspond aux engagements nets du gouvernement envers ses employés des secteurs public et parapublic.

On obtient le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs, qui est inclus dans la dette brute, en soustrayant du passif le solde des sommes accumulées pour payer ces avantages. Il s'agit des soldes du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), du Fonds des congés de maladie accumulés et du Fonds du Régime de rentes de survivants.

Au 31 mars 2018, le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs s'établissait à 21,9 milliards de dollars.

Passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs au 31 mars 2018

(en millions de dollars)

Régimes de retraite

Passif au titre du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	60 384
Passif au titre du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et du Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS)	19 360
Passif au titre des autres régimes ⁽¹⁾	17 694
Passif au titre des régimes de retraite	97 438

Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)	-75 417
Passif net au titre des régimes de retraite	22 021

Autres avantages sociaux futurs

Passif au titre des autres avantages sociaux futurs	1 480
Moins : Fonds consacrés aux autres avantages sociaux futurs	-1 598
Passif net au titre des autres avantages sociaux futurs	-118

PASSIF NET AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	21 903
---	---------------

(1) Le passif des autres régimes tient compte des actifs des autres régimes, dont ceux du Régime de retraite de l'Université du Québec.

1.5 La dette nette

La dette nette correspond aux passifs du gouvernement, desquels sont retranchés les actifs financiers du gouvernement.

En proportion du PIB, la dette nette diminuera au cours des années à venir, pour atteindre 34,8 % au 31 mars 2024.

TABLEAU I.4

Facteurs d'évolution de la dette nette

(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Immobilisations nettes	Autres	Versements au Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2017-2018	181 755	-2 622	2 173	-2 470 ⁽¹⁾	-2 293	-5 212	176 543	42,3
2018-2019	176 543	-2 500	3 158	—	-3 106	-2 448	174 095	40,0
2019-2020	174 095	—	3 108	—	-2 504	604	174 699	38,8
2020-2021	174 699	—	3 261	—	-2 684	577	175 276	37,7
2021-2022	175 276	—	4 169	—	-2 947	1 222	176 498	36,8
2022-2023	176 498	-100	4 290	—	-3 260	930	177 428	35,9
2023-2024	177 428	-450	3 459	—	-3 582	-573	176 855	34,8

(1) Cette diminution de la dette nette s'explique notamment par le transfert au 1^{er} juin 2017 des immobilisations de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et au Réseau de transport métropolitain (RTM), qui sont deux entités exclues du périmètre comptable du gouvernement.

1.6 La dette représentant les déficits cumulés

Selon la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, la dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés présentés dans les états financiers du gouvernement, augmentés du solde de la réserve de stabilisation.

En proportion du PIB, la dette représentant les déficits cumulés diminuera au cours des années à venir, pour atteindre 19,0 % au 31 mars 2024.

TABLEAU I.5

Facteurs d'évolution de la dette représentant les déficits cumulés

(en millions de dollars)

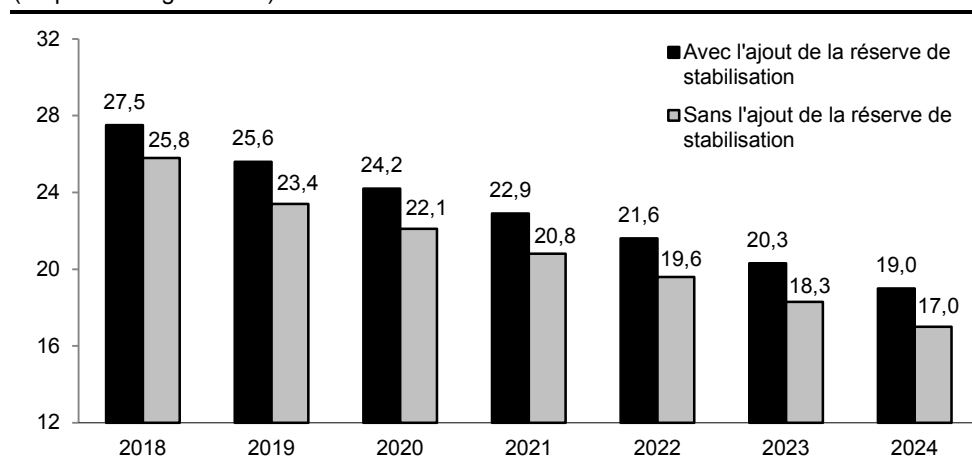
	Dettes au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Affectation à la réserve de stabilisation	Ajustements comptables	Versements au Fonds des générations	Variation totale	Dettes à la fin de l'exercice	En % du PIB
2017-2018	117 401	-2 622	2 622	-464	-2 293	-2 757	114 644	27,5
2018-2019	114 644	-2 500	2 500	—	-3 106	-3 106	111 538	25,6
2019-2020	111 538	—	—	—	-2 504	-2 504	109 034	24,2
2020-2021	109 034	—	—	—	-2 684	-2 684	106 350	22,9
2021-2022	106 350	—	—	—	-2 947	-2 947	103 403	21,6
2022-2023	103 403	-100	100	—	-3 260	-3 260	100 143	20,3
2023-2024	100 143	-450	450	—	-3 582	-3 582	96 561	19,0

Sans l'ajout de la réserve de stabilisation, la dette représentant les déficits cumulés devrait s'établir à 17,0 % du PIB au 31 mars 2024.

GRAPHIQUE I.5

Dettes représentant les déficits cumulés au 31 mars avec et sans la réserve de stabilisation

(en pourcentage du PIB)



Note : La dette représentant les déficits cumulés au sens des comptes publics ne prend pas en considération la réserve de stabilisation.

1.7 Le maintien des objectifs de réduction de la dette

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

Le présent budget confirme le maintien de ces objectifs.

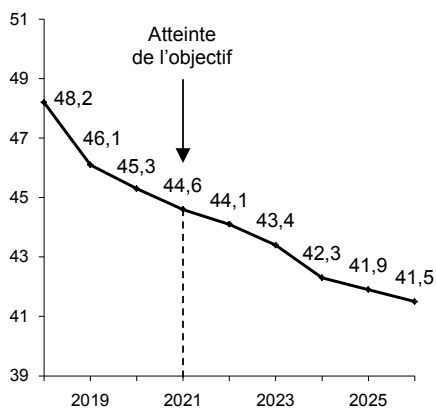
En raison du maintien de l'équilibre budgétaire, des versements au Fonds des générations et de la croissance économique, qui contribuent à alléger le poids de la dette, le gouvernement prévoit que :

- l'objectif de réduction de la dette brute à 45 % du PIB sera atteint en 2020-2021, soit cinq ans plus tôt que prévu;
- l'objectif de réduction de la dette représentant les déficits cumulés à 17 % du PIB sera atteint en 2025-2026, comme prévu dans la Loi.
- Sans l'ajout de la réserve de stabilisation, l'objectif de réduction de la dette représentant les déficits cumulés à 17 % du PIB serait atteint en 2023-2024.

GRAPHIQUE I.6

Dette brute au 31 mars

(en pourcentage du PIB)

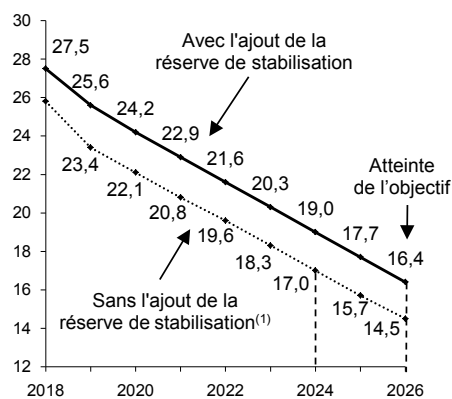


Note : Il s'agit de projections à compter de 2025.

GRAPHIQUE I.7

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



Note : Il s'agit de projections à compter de 2025.

(1) Il s'agit de la dette représentant les déficits cumulés au sens des comptes publics, soit sans l'ajout de la réserve de stabilisation.

1.8 L'accélération du remboursement de la dette

Le gouvernement a annoncé le 3 décembre 2018, dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, une accélération du remboursement de la dette, et ce, comme il s'y était engagé.

D'ici au printemps 2019, 10 milliards de dollars du Fonds des générations auront été utilisés pour réduire la dette du Québec sur les marchés financiers et alléger la charge en intérêts du gouvernement.

TABLEAU I.6

Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement de la dette (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Valeur comptable au début	12 816	7 922	8 426	11 110	14 057	17 317	
Revenus consacrés au Fonds des générations	3 106	2 504	2 684	2 947	3 260	3 582	
Utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts	-8 000	-2 000	—	—	—	—	-10 000
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	7 922	8 426	11 110	14 057	17 317	20 899	

1.8.1 Des économies en intérêts de 1,6 G\$ sur cinq ans

Le remboursement de la dette de 10 milliards de dollars à partir du Fonds des générations permet de dégager des économies en intérêts de 318 millions de dollars par année à compter de 2019-2020, soit 1,6 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années.

— Il s'agit de sommes qui peuvent être consacrées au financement des services publics plutôt que servir au paiement d'intérêts.

TABLEAU I.7

Économies en intérêts résultant du remboursement de la dette de 10 G\$ (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total sur 5 ans
Économies en intérêts sur la dette	318	318	318	318	318	1 590

Note : Il s'agit des économies présentées à la mise jour de décembre 2018. Ces économies s'établissent à 98 M\$ en 2018-2019.

1.8.2 La diminution de la part des revenus consacrée au service de la dette

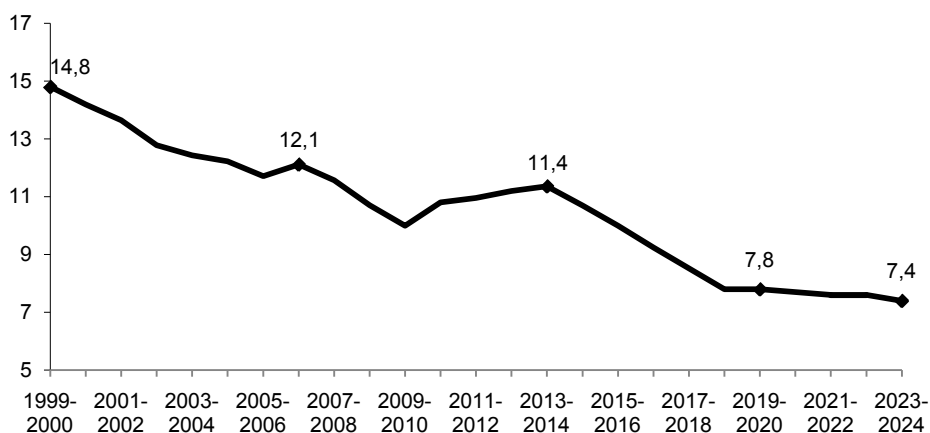
Une part importante des revenus de l'État est consacrée au paiement des intérêts sur la dette, mais cette part est en diminution.

La part des revenus consacrée au service de la dette s'établira à 7,8 % en 2019-2020 grâce, entre autres, à l'accélération du remboursement de la dette à partir du Fonds des générations.

GRAPHIQUE I.8

Service de la dette

(en pourcentage des revenus consolidés)



1.9 Le Fonds des générations

En 2019-2020, les versements des revenus consacrés au Fonds des générations s'élèveront à 2,5 milliards de dollars. Ces sommes proviennent principalement :

- des redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec et les producteurs privés d'hydroélectricité;
- des revenus découlant de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale;
- des revenus miniers;
- d'un montant provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques;
- des revenus de placement.

Le Fonds des générations devrait s'établir à 20,9 milliards de dollars au 31 mars 2024.

TABLEAU I.8

Fonds des générations (en millions de dollars)

	2018- 2019 ⁽¹⁾	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
Valeur comptable au début	12 816	7 922	8 426	11 110	14 057	17 317
Revenus consacrés						
Redevances hydrauliques						
Hydro-Québec	699	706	736	751	786	809
Producteurs privés	103	102	104	106	108	110
Sous-total	802	808	840	857	894	919
Indexation du prix de l'électricité patrimoniale	258	305	385	475	575	680
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec	215	215	215	215	215	215
Revenus miniers	231	245	292	319	352	387
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	500	500	500	500	500	500
Biens non réclamés	15	15	15	15	15	15
Revenus de placement ⁽²⁾	1 085	416	437	566	709	866
Total des revenus consacrés	3 106	2 504	2 684	2 947	3 260	3 582
Utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts	-8 000	-2 000	—	—	—	—
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	7 922	8 426	11 110	14 057	17 317	20 899

(1) À titre informatif, au 31 décembre 2018, la valeur marchande du Fonds des générations s'élevait à 11,3 G\$, soit 1,1 G\$ de plus que la valeur comptable à la même date.

(2) Les revenus de placement du Fonds des générations correspondent à ceux qui sont matérialisés (revenus d'intérêts, dividendes, gains sur disposition d'actifs, etc.). La prévision peut donc être révisée à la hausse comme à la baisse en fonction du moment où les gains ou les pertes sont effectivement réalisés. Les revenus de placement importants en 2018-2019 s'expliquent par la matérialisation d'une partie des gains de placement qui résulte de l'utilisation du Fonds des générations pour le remboursement de la dette. Outre les gains matérialisés dus aux retraits du Fonds des générations, un rendement annuel de 4,8 % est prévu, soit un taux établi à partir des résultats réels des cinq dernières années.

❑ L'importance du Fonds des générations

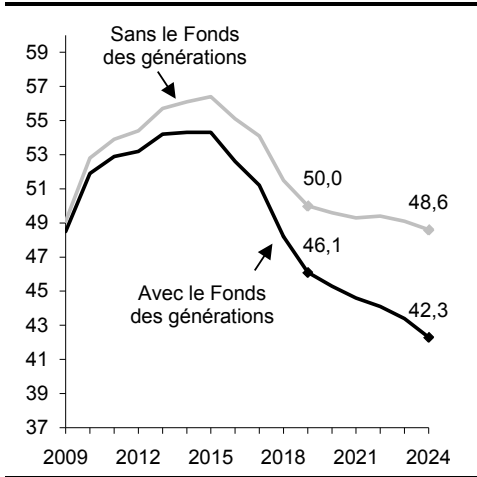
Le Fonds des générations est un instrument qui contribue directement à réduire le poids de la dette.

Sans les versements au Fonds des générations, le ratio de la dette brute au PIB serait beaucoup plus élevé. Au 31 mars 2024, le poids de la dette brute s'établira à 42,3 % du PIB. Sans le Fonds des générations, la prévision s'établirait à 48,6 % du PIB, soit 6,3 points de pourcentage de plus.

Cet écart signifie qu'en l'absence du Fonds des générations, la dette brute prévue au 31 mars 2024 serait plus élevée de 31,9 milliards de dollars¹.

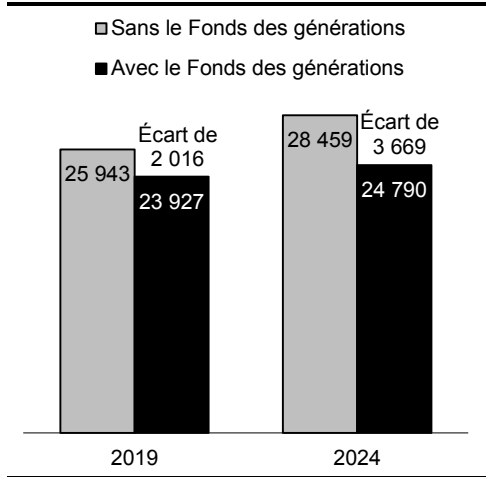
GRAPHIQUE I.9

Dette brute au 31 mars (en pourcentage du PIB)



GRAPHIQUE I.10

Dette brute au 31 mars (en dollars par habitant)



¹ L'écart de 31,9 G\$ est plus élevé de 11 G\$ que le solde du Fonds des générations au 31 mars 2024 (20,9 G\$) en raison de l'utilisation de 11 G\$ du Fonds des générations pour rembourser des emprunts (1 G\$ en 2013-2014, 8 G\$ en 2018-2019 et 2 G\$ en 2019-2020).

Les rendements du Fonds des générations

Depuis le premier versement au Fonds des générations en janvier 2007, le rendement obtenu a été plus élevé que le coût des nouveaux emprunts du gouvernement onze années sur douze.

- De 2007 à 2018, la moyenne des rendements a été de 5,5 %, comparativement à un coût moyen des nouveaux emprunts de 3,4 %, ce qui donne un écart de 2,1 points de pourcentage.

L'accélération du remboursement de la dette annoncée à la mise à jour de l'automne 2018 permet par ailleurs une cristallisation plus rapide des gains de placement et une réduction de l'exposition des sommes constituant le Fonds des générations au risque de marché.

Comparaison du rendement annuel du Fonds des générations et du coût d'emprunt du gouvernement du Québec

(en pourcentage, sur la base de l'année civile)

	Taux de rendement du Fonds des générations	Coût des nouveaux emprunts ⁽¹⁾	Écart (en points de pourcentage)
2007	5,6	4,7	0,9
2008	-22,4	4,5	-26,9
2009	11,3	4,4	6,9
2010	12,3	4,1	8,2
2011	4,0	3,7	0,3
2012	8,4	3,0	5,4
2013	12,0	3,3	8,7
2014	11,7	3,2	8,5
2015	8,1	2,4	5,7
2016	7,3	2,2	5,1
2017	8,5	2,5	6,0
2018	4,4	2,9	1,5

(1) Le coût d'emprunt du gouvernement correspond au taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.

Source : PC-Bond pour le taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.

2. LE FINANCEMENT

2.1 Le programme de financement

Le programme de financement correspond aux emprunts à long terme qui sont effectués pour notamment rembourser les emprunts qui arrivent à échéance et financer les investissements en immobilisations du gouvernement.

Pour l'année 2018-2019, il s'établit à 15,6 milliards de dollars, soit 2,2 milliards de dollars de plus que prévu dans le budget de mars 2018.

Cette révision à la hausse est attribuable principalement au financement par anticipation pour l'année suivante.

TABLEAU I.9

Programme de financement du gouvernement en 2018-2019 (en millions de dollars)

	Mars 2018	Révisions	Mars 2019
FONDS GÉNÉRAL			
Besoins financiers nets	5 012	-3 758	1 254
Remboursements d'emprunts	8 252	3 042	11 294
Utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts	-2 000	-6 000	-8 000
Variation de l'encaisse	-9 342	-405	-9 747
Dépôts au Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) ⁽¹⁾ et à d'autres fonds liés aux régimes de retraite	—	1 205	1 205
Contributions au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts	—	1 500	1 500
Transactions en vertu de la politique de crédit ⁽²⁾	—	827	827
Financement par anticipation réalisé	—	4 167	4 167
FONDS GÉNÉRAL	1 922	578	2 500
FONDS DE FINANCEMENT	10 100	1 800	11 900
FINANCEMENT-QUÉBEC	1 400	-200	1 200
TOTAL	13 422	2 178	15 600⁽³⁾
Dont : remboursements d'emprunts	16 559	3 042	19 601

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

(1) Les dépôts au FARR sont facultatifs; ils ne sont inscrits dans le programme de financement qu'une fois qu'ils ont été effectués.

(2) Dans le cadre de la politique de crédit, qui vise à limiter le risque financier relatif aux contrepartistes, le gouvernement débourse ou encaisse des montants à la suite notamment des mouvements des taux de change. Ces montants n'ont pas d'effet sur la dette.

(3) Cette donnée est obtenue sur la base des emprunts réalisés au 6 mars 2019.

Les emprunts réalisés en 2018-2019

Le gouvernement vise à emprunter au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement selon les marchés, les instruments financiers et les échéances.

En 2018-2019, le gouvernement a réalisé 17,0 % de ses emprunts sur les marchés étrangers, ce qui est semblable à la moyenne des dix dernières années (19,2 %). Cependant, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette aux devises étrangères, et ce, de manière à neutraliser l'effet de change sur le service de la dette.

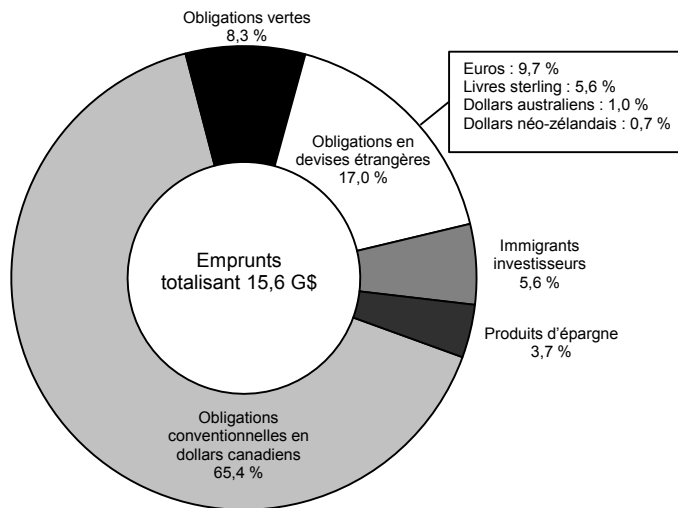
En 2018-2019, les obligations conventionnelles en dollars canadiens ont été le principal instrument d'emprunt utilisé. Par ailleurs, le gouvernement a effectué deux autres émissions d'obligations vertes, soit 500 millions de dollars en juin 2018 et 800 millions de dollars en février 2019.

Plus de 76 % des emprunts réalisés en 2018-2019 avaient une échéance de 10 ans et plus.

Au 31 mars 2019, l'échéance moyenne de la dette devrait s'établir à 11 ans.

Emprunts à long terme réalisés en 2018-2019

(en pourcentage)



Note : Les données sont obtenues sur la base des emprunts réalisés au 6 mars 2019.

Le programme de financement s'établira à 11,8 milliards de dollars en 2019-2020.

Pour les quatre années suivantes, soit de 2020-2021 à 2023-2024, il s'établira en moyenne à 21,6 milliards de dollars par année.

À compter de 2020-2021, le programme de financement n'intègre aucun nouveau retrait du Fonds des générations.

TABLEAU I.10

Programme de financement du gouvernement de 2019-2020 à 2023-2024
(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
FONDS GÉNÉRAL					
Besoins financiers nets	1 826	2 750	3 087	3 325	3 369
Remboursements d'emprunts	4 823	3 848	9 293	8 326	5 928
Utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts	-2 000	—	—	—	—
Variation de l'encaisse	-4 167	—	—	—	—
FONDS GÉNÉRAL	482	6 598	12 380	11 651	9 297
FONDS DE FINANCEMENT	9 400	9 000	9 000	9 300	11 000
FINANCEMENT-QUÉBEC	1 900	1 800	2 700	2 000	1 700
TOTAL	11 782	17 398	24 080	22 951	21 997
Dont : remboursements d'emprunts	11 066	11 528	14 231	13 277	12 820

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

Programme d'obligations vertes

Le gouvernement a lancé en 2017 un programme d'obligations vertes, qui permet le financement de projets entraînant des bénéfices tangibles en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou encore d'adaptation aux changements climatiques. Par ce programme, le gouvernement contribue notamment à développer un marché pour les investissements socialement responsables.

Depuis le lancement du programme, quatre émissions totalisant 2,3 milliards de dollars ont eu lieu. Étant donné la demande pour les obligations vertes du Québec et l'engagement du gouvernement à l'égard de l'environnement, le Québec sera un émetteur régulier d'obligations vertes.

Pour de plus amples détails, visitez le www.finances.gouv.qc.ca/fr/RI_OV_Obligations_vertes.asp.

2.2 La stratégie de gestion de la dette

La stratégie de gestion de la dette du gouvernement vise à réduire au minimum les coûts de la dette tout en limitant les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

Le gouvernement utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de dette désirées par devise et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devise (swaps).

□ La structure de la dette brute par devise

Au 31 mars 2019, avant la prise en compte des swaps, la proportion de la dette brute devrait être de 81,8 % en dollars canadiens, de 9,4 % en dollars américains, de 6,4 % en euros, de 0,8 % en dollars australiens, de 0,7 % en livres sterling, de 0,7 % en francs suisses et de 0,2 % dans d'autres devises étrangères (en yens, en dollars néo-zélandais et en dollars de Hong Kong).

Après la prise en compte des swaps, la dette brute sera cependant entièrement libellée en dollars canadiens.

En effet, depuis 2012-2013, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette à des devises étrangères.

Les swaps permettent de neutraliser l'effet de change sur le service de la dette.

TABLEAU I.11

Structure de la dette brute par devise au 31 mars 2019 (en pourcentage)

	Avant swaps	Après swaps
Dollar canadien	81,8	100,0
Dollar américain	9,4	0,0
Euro	6,4	0,0
Dollar australien	0,8	0,0
Livre sterling	0,7	0,0
Franc suisse	0,7	0,0
Autres (yen, dollar néo-zélandais et dollar de Hong Kong)	0,2	0,0
TOTAL	100,0	100,0

Note : Il s'agit de la dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

❑ La structure de la dette brute par taux d'intérêt

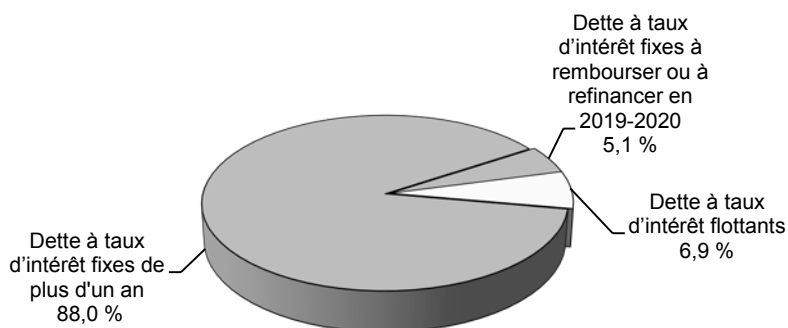
Le gouvernement maintient une partie de sa dette à taux d'intérêt fixes et une partie à taux d'intérêt flottants.

Au 31 mars 2019, après la prise en compte des swaps, la proportion de la dette brute à taux d'intérêt fixes devrait être de 93,1 %², alors que celle à taux d'intérêt flottants devrait être de 6,9 %.

Par ailleurs, au 31 mars 2019, la part de la dette brute remboursable ou assujettie à un changement de taux d'intérêt en 2019-2020 devrait s'établir à 12,0 %. Cette part comprend la dette à taux d'intérêt flottants (6,9 %) de même que celle à taux d'intérêt fixes qui devra être remboursée³ ou refinancée en 2019-2020 (5,1 %).

GRAPHIQUE I.11

Structure de la dette brute par taux d'intérêt au 31 mars 2019 (en pourcentage)



Note : Il s'agit de la dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

² Cette part comprend la dette à taux d'intérêt fixes de plus d'un an (88,0 %) de même que celle à taux d'intérêt fixes à rembourser ou à refinancer en 2019-2020 (5,1 %).

³ Elle comprend notamment les emprunts à long terme remboursés à même l'utilisation de 2 G\$ du Fonds des générations en 2019-2020.

3. LES COTES DE CRÉDIT

3.1 Les cotes de crédit du gouvernement du Québec

Une cote de crédit mesure la capacité d'un emprunteur, comme le gouvernement du Québec, à payer les intérêts sur sa dette et à en rembourser le principal à l'échéance.

La cote de crédit du Québec est évaluée par six agences de notation. Ces six agences attribuent une perspective stable à la cote de crédit du Québec.

TABLEAU I.12

Cotes de crédit du gouvernement du Québec

Agence de notation	Cote de crédit	Perspective
Moody's	Aa2	Stable
Standard & Poor's (S&P)	AA-	Stable
Fitch	AA-	Stable
DBRS	A (high)	Stable
Japan Credit Rating Agency (JCR)	AA+	Stable
China Chengxin International (CCXI)	AAA ⁽¹⁾	Stable

(1) Il s'agit de la cote de crédit pour l'émission d'obligations sur le marché chinois.

Les cotes de crédit du gouvernement du Québec, qui sont présentées dans le tableau ci-dessous, diffèrent d'une agence de notation à l'autre en raison des méthodologies, propres à chaque agence, qui sont employées pour déterminer le risque de crédit.

Les trois grandes agences de notation internationales (Moody's, S&P et Fitch) attribuent au Québec une cote de crédit dans la catégorie « AA ».

DBRS est la seule agence de notation qui attribue au Québec une cote de crédit inférieure à la catégorie « AA ». Cette cote est demeurée inchangée depuis 2006. Toutefois, la situation financière du Québec s'est améliorée depuis. Le gouvernement vise un rehaussement de cette cote par le maintien de l'équilibre budgétaire et la réduction du poids de la dette. Une cote de crédit dans la catégorie « AA » de la part de DBRS serait une première pour le Québec.

— Une meilleure cote de crédit se traduit par un accès à un plus grand bassin d'investisseurs et à des coûts d'emprunt avantageux.

TABLEAU I.13

Échelles de notation pour la dette à long terme

	Moody's	S&P	Fitch	DBRS	JCR	CCXI⁽¹⁾
Meilleure qualité de crédit ↑	Aaa	AAA	AAA	AAA	AAA	AAA
	Aa1	AA+	AA+	AA (high)	AA+	AA+
	Aa2	AA	AA	AA	AA	AA
	Aa3	AA-	AA-	AA (low)	AA-	AA-
	A1	A+	A+	A (high)	A+	A+
	A2	A	A	A	A	A
	A3	A-	A-	A (low)	A-	A-
	Baa1	BBB+	BBB+	BBB (high)	BBB+	BBB+
	Baa2	BBB	BBB	BBB	BBB	BBB
	Baa3	BBB-	BBB-	BBB (low)	BBB-	BBB-
	Ba1	BB+	BB+	BB (high)	BB+	BB+
	Ba2	BB	BB	BB	BB	BB
	Ba3	BB-	BB-	BB (low)	BB-	BB-
	B1	B+	B+	B (high)	B+	B+
	B2	B	B	B	B	B
	B3	B-	B-	B (low)	B-	B-

(1) Il s'agit de la cote de crédit pour l'émission d'obligations sur le marché chinois.

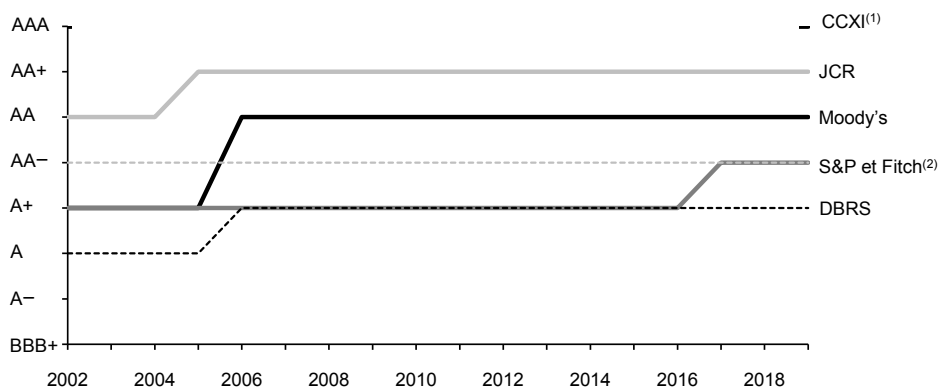
❑ L'évolution des cotes de crédit du Québec

Le graphique suivant présente l'évolution des cotes de crédit du Québec depuis 2002.

En juin 2017, S&P a révisé à la hausse la cote de crédit du Québec, la faisant passer de « A+ » à « AA- », une première depuis 1993. Le Québec a en effet retrouvé la cote de crédit qu'il avait avec S&P de 1982 à 1993.

GRAPHIQUE I.12

Évolution des cotes de crédit du Québec



Note : Les cotes de crédit de 2019 sont celles qui sont en vigueur au 6 mars 2019.

(1) CCXI attribue une cote de crédit au Québec depuis 2018.

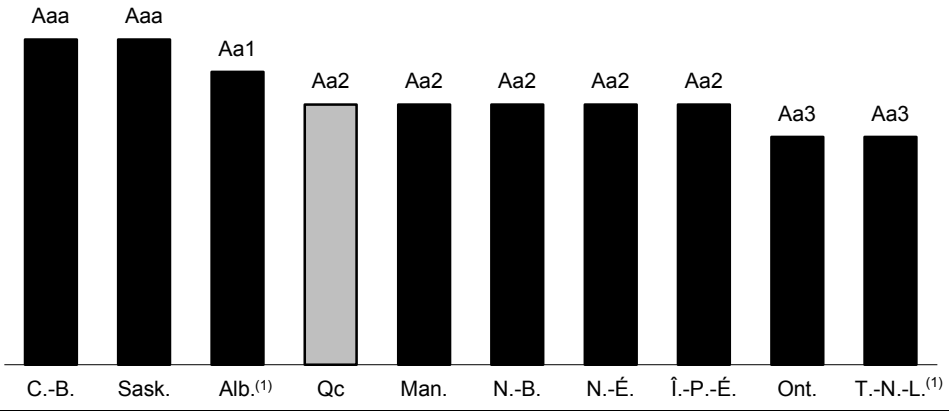
(2) La cote de crédit de Fitch correspond à la ligne pointillée.

3.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes

Les graphiques suivants présentent les cotes de crédit des provinces canadiennes attribuées par Moody's et Standard & Poor's au 6 mars 2019.

GRAPHIQUE I.13

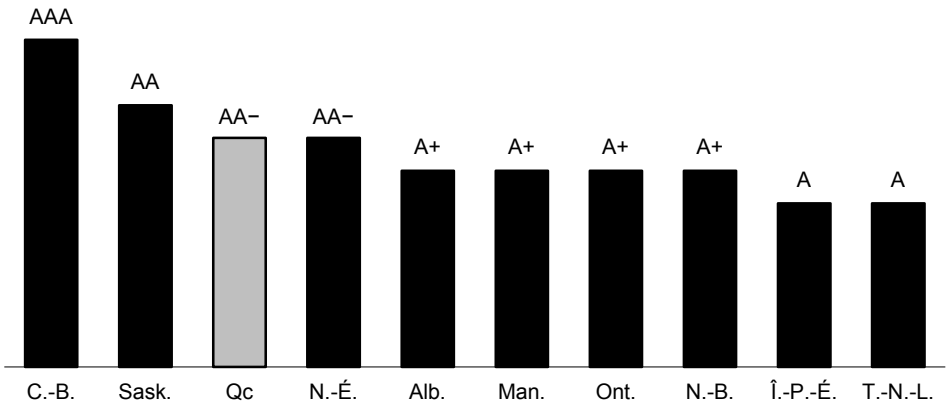
Cotes de crédit des provinces canadiennes – Moody's



(1) Ces provinces ont une perspective négative.

GRAPHIQUE I.14

Cotes de crédit des provinces canadiennes – Standard & Poor's



ANNEXE 1 : LES RÉVISIONS DE LA DETTE DEPUIS LE BUDGET DE MARS 2018

❑ Révisions de la dette brute par rapport au budget de mars 2018

Par rapport au budget de mars 2018, au 31 mars 2023, la dette brute a été révisée à la baisse de 2,8 milliards de dollars.

Le ratio de la dette brute au PIB a, quant à lui, été révisé à la baisse de 1,6 point de pourcentage, notamment en raison d'une croissance économique plus forte.

Les révisions à la baisse s'expliquent principalement par :

- un surplus budgétaire plus important que prévu en 2017-2018;
- l'élimination du recours à la réserve de stabilisation;
- un surplus budgétaire prévu en 2018-2019.

En contrepartie, le gouvernement prévoit des investissements plus importants dans les infrastructures publiques et dans ses entreprises.

TABLEAU I.14

Révisions de la dette brute au 31 mars depuis le budget de mars 2018 (en millions de dollars)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Budget de mars 2019	201 071	200 756	204 169	207 318	211 357	214 095
<i>En % du PIB</i>	48,2	46,1	45,3	44,6	44,1	43,4
Budget de mars 2018	204 533	209 418	211 120	214 151	215 076	216 876
<i>En % du PIB</i>	49,6	49,1	47,9	47,1	45,9	45,0
Révisions	-3 462	-8 662	-6 951	-6 833	-3 719	-2 781
<i>En % du PIB</i>	-1,4	-3,0	-2,6	-2,5	-1,8	-1,6

❑ Révisions de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au budget de mars 2018

Par rapport au budget de mars 2018, au 31 mars 2023, la dette représentant les déficits cumulés, au sens de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, a été révisée à la baisse de 10 millions de dollars.

Le ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB a, quant à lui, été révisé à la baisse de 0,5 point de pourcentage, notamment en raison d'une croissance économique plus forte.

TABLEAU I.15

Révisions de la dette représentant les déficits cumulés au 31 mars depuis le budget de mars 2018

(en millions de dollars)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Budget de mars 2019	114 644	111 538	109 034	106 350	103 403	100 143
<i>En % du PIB</i>	27,5	25,6	24,2	22,9	21,6	20,3
Budget de mars 2018	115 109	112 618	109 911	106 920	103 655	100 153
<i>En % du PIB</i>	27,9	26,4	24,9	23,5	22,1	20,8
Révisions	-465	-1 080	-877	-570	-252	-10
<i>En % du PIB</i>	-0,4	-0,8	-0,7	-0,6	-0,5	-0,5

Révisions de la dette représentant les déficits cumulés au sens des comptes publics depuis le budget de mars 2018

Par rapport au budget de mars 2018, au 31 mars 2023, la dette représentant les déficits cumulés au sens des comptes publics, soit sans l'ajout de la réserve de stabilisation, a été révisée à la baisse de 7,4 milliards de dollars ou 2,0 points de pourcentage du PIB.

Cette révision à la baisse s'explique par le surplus budgétaire plus important que prévu en 2017-2018, l'élimination du recours à la réserve de stabilisation et le surplus budgétaire prévu en 2018-2019.

Révisions de la dette représentant les déficits cumulés au sens des comptes publics au 31 mars depuis le budget de mars 2018

(en millions de dollars)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Budget de mars 2019	107 470	101 864	99 360	96 676	93 729	90 369
<i>En % du PIB</i>	25,8	23,4	22,1	20,8	19,6	18,3
Budget de mars 2018	109 707	108 803	107 032	104 520	101 255	97 753
<i>En % du PIB</i>	26,6	25,5	24,3	23,0	21,6	20,3
Révisions	-2 237	-6 939	-7 672	-7 844	-7 526	-7 384
<i>En % du PIB</i>	-0,8	-2,1	-2,2	-2,2	-2,0	-2,0

ANNEXE 2 : LE FONDS D'AMORTISSEMENT DES RÉGIMES DE RETRAITE

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) a été créé par le gouvernement en 1993. Il s'agit d'un actif constitué pour le paiement des prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

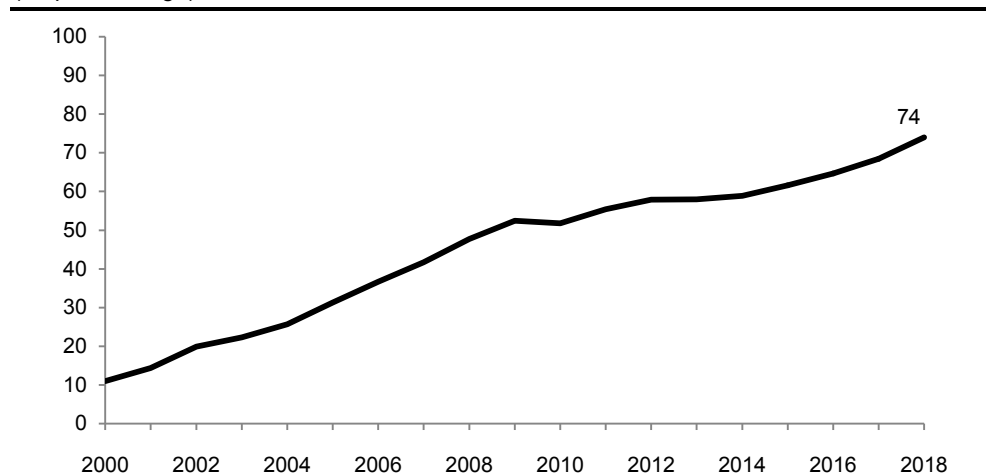
En décembre 1999, dans le cadre de l'entente intervenue pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'est donné comme objectif de faire en sorte que la valeur comptable des sommes accumulées dans le FARR soit égale, en 2020, à 70 % de ses obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Cet objectif a été atteint plus tôt que prévu puisque cette proportion s'élevait à 74 % au 31 mars 2018.

Des sommes continueront à être accumulées dans le FARR de façon à ce que le gouvernement poursuive la réduction de l'écart existant entre ses obligations actuarielles au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic et les sommes qu'il détient pour y faire face.

En continuité avec la pratique des dernières années, les dépôts au FARR ne seront effectués que lorsque les conditions sur les marchés financiers seront favorables, notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêt et à la réceptivité des marchés à des émissions d'obligations.

GRAPHIQUE I.15

Valeur comptable du FARR en proportion des obligations actuarielles du gouvernement à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic au 31 mars
(en pourcentage)



ANNEXE 3 : LES RENDEMENTS DES FONDS DÉPOSÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les principaux fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec (le Fonds d'amortissement des régimes de retraite, le Fonds des générations et le Fonds des congés de maladie accumulés) sont gérés selon une politique de placement déterminée par le ministère des Finances en collaboration avec la Caisse.

Cette politique de placement est établie selon plusieurs facteurs, dont les prévisions sur dix ans des rendements, écarts-types et corrélations des différentes catégories d'actifs, les possibilités d'investissement dans ces actifs ainsi que les recommandations de la Caisse.

En 2018, le taux de rendement des fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse a été de 4,29 % pour le Fonds d'amortissement des régimes de retraite, de 4,38 % pour le Fonds des générations et de 4,33 % pour le Fonds des congés de maladie accumulés.

La politique de placement de ces fonds est présentée dans l'encadré de la page suivante.

TABLEAU I.16

Rendement et valeur marchande en 2018 des fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	Taux de rendement (en %)	Valeur marchande au 31 décembre 2018 (en M\$)
Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)	4,29	83 176
Fonds des générations	4,38	11 298
Fonds des congés de maladie accumulés (FCMA)	4,33	1 240

Comparaison des politiques de placement

Politiques de placement au 1^{er} janvier 2019 (en pourcentage)

Portefeuilles spécialisés	FARR et FCMA	Fonds des générations ⁽¹⁾	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants ⁽²⁾
Valeurs à court terme	1,0	1,0	1,2
Taux ⁽³⁾	15,0	15,0	13,5
Crédit ⁽⁴⁾	17,0	16,5	16,0
Obligations à long terme	0,0	0,0	1,0
Obligations à rendement réel	0,0	0,0	0,4
Total – Revenu fixe	33,0	32,5	32,1
Infrastructures	7,0	8,0	6,3
Immeubles	12,0	12,5	12,0
Total – Actifs réels	19,0	20,5	18,3
Marchés boursiers	35,0	31,5	37,6
Placements privés	13,0	15,5	12,0
Total – Actions	48,0	47,0	49,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0

FARR : Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

FCMA : Fonds des congés de maladie accumulés.

(1) La politique de placement du Fonds des générations a été ajustée, en collaboration avec la Caisse, pour tenir compte des retraits de ce fonds pour l'accélération du remboursement de la dette.

(2) Il s'agit des données au 31 décembre 2017 tirées du Rapport annuel 2017 de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

(3) Obligations gouvernementales à revenu nominal fixe.

(4) Univers élargi d'instruments ayant des caractéristiques de titres à revenu fixe.

ANNEXE 4 : LA DETTE DU SECTEUR PUBLIC DU QUÉBEC

La dette du secteur public comprend la dette brute du gouvernement, la dette d'Hydro-Québec, la dette des municipalités, la dette des universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes, de même que la dette des autres entreprises du gouvernement. Cette dette a servi notamment à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Au 31 mars 2019, la dette du secteur public du Québec s'établira à 270,8 milliards de dollars, soit 62,2 % du PIB. Ces données doivent être mises en perspective, car elles ne tiennent pas compte de la valeur économique de certains actifs détenus par le gouvernement, comme Hydro-Québec, la Société des alcools du Québec ou encore Loto-Québec.

Le ratio de la dette du secteur public au PIB est en diminution depuis 2015-2016.

TABLEAU I.17

Dettes du secteur public au 31 mars (en millions de dollars)

	2015	2016	2017	2018	2019
Dettes brute du gouvernement	203 957	203 347	203 490	201 071	200 756
Hydro-Québec	41 662	43 843	42 882	43 160	43 838
Municipalités	23 305	23 846	24 058	24 505	24 670
Universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes	1 624	1 608	1 656	1 321	1 321
Autres entreprises du gouvernement	383	308	258	218	228
DETTE DU SECTEUR PUBLIC	270 931	272 952	272 344	270 275	270 813
<i>En % du PIB</i>	<i>72,1</i>	<i>70,7</i>	<i>68,6</i>	<i>64,8</i>	<i>62,2</i>

